

Ministère d'Eta

BULLETIN 6/92 D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION



GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

SERVICE INFORMATION ET PRESSE

GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

BULLETIN D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION

Publication du Service Information et Presse 43, Boulevard Roosevelt — L-2450 Luxembourg BULLETIN D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION

> Photos: Photothèque S.I.P.; Jean Picard Imprimerie Centrale s.a., Luxembourg

Visite officielle à Luxembourg de Monsieur Helmut Kohl, Chancelier Fédéral de la République Fédérale d'Allemagne



Le 29 septembre 1992, Monsieur Helmut Kohl, Chancelier Fédéral de la République Fédérale d'Allemagne, s'est rendu en visite officielle à Luxembourg. À son arrivée à l'aéroport du Findel, Monsieur Kohl fut accueilli par Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre. Après avoir passé en revue un détachement d'honneur de l'Armée, Monsieur le Chancelier Fédéral s'est rendu à l'Hôtel de Bourgogne où eut lieu une entrevue avec Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre. Le Chancelier Fédéral fut reçu ensuite en audience par Son Altesse Royale le Grand-Duc à la Villa Vauban. En fin de matinée, Monsieur Helmut Kohl a déposé des fleurs au Monument National de la Solidarité Luxembourgeoise. Le programme prévoyait ensuite une conférence de presse conjointe de Monsieur le Chancelier Helmut Kohl et de Monsieur le Premier Ministre Jacques Santer au Centre de conférences du Kirchberg.

Après une visite des installations de la Société Européenne des Satellites à Betzdorf, un déjeuner fut offert en l'honneur de Monsieur le Chancelier Fédéral par Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, dans la "salle des glaces" de l'ancienne abbaye d'Echternach. À cette occasion des discours furent prononcés par Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre luxembourgeois, et par Monsieur Helmut Kohl, Chancelier Fédéral de la République Fédérale d'Allemagne. Nous reproduisons ci-après le texte de ces discours.

Ansprache von Premierminister Jacques Santer

Sehr geehrter Herr Bundeskanzler,

Ich möchte Sie und die Mitglieder Ihrer Delegation noch einmal ganz herzlich hier in Luxemburg willkommen heißen. Ihr Besuch unterstreicht und festigt zugleich die engen Beziehungen, die unsere beiden Länder seit vielen Jahren unterhalten.

Zehn Jahre sind es her, daß Sie, Herr Bundeskanzler, dem kleinsten Nachbarstaat der Bundesrepublik Deutschland einen offiziellen Besuch abgestattet haben. Der Besuch in Luxemburg war Ihr erster Auslandsbesuch nach Ihrer Wahl zum deutschen Bundeskanzler. Damals kamen Sie als Regierungschef Westdeutschlands nach Luxemburg. Heute dürfen wir in Ihnen den Kanzler der deutschen Einheit, den Bundeskanzler ganz Deutschlands begrüßen. Herr Bundeskanzler, lieber Helmut, herzlich willkommen in Luxemburg.

Herr Bundeskanzler, Meine sehr verehrten Damen und Herren,

Obwohl ich das Epitheton "historisch" nur sehr ungern benutze, da es heute zu oft und oft zu schnell verwendet wird, so möchte ich Ihren Besuch, Herr Bundeskanzler, doch als ein historisches Ereignis für unser Land bezeichnen.

Historisch deshalb, weil es der erste Besuch des Kanzlers eines wiedervereinigten Deutschlands in Luxemburg ist.

Historisch auch, weil Ihr letzter Besuch, ich habe es bereits gesagt, genau zehn Jahre zurückliegt.

Historisch aber auch und vor allem deshalb, weil es genau fünfzig Jahre her sind, daß in Luxemburg als Protest gegen die brutale Angleichungspolitik der Nazis in unserem Lande ein Generalstreik stattfand, der von den Besatzern blutig niedergeschlagen wurde und dem Luxemburger Volk unbeschreibliches Leid brachte.

Tiefe Wunden wurden geschlagen, deren Heilung nur langsam erfolgte. Zwei Nachbarländer, die mehr als nur Jahrhunderte gemeinsamer Geschichte verbindet, waren verfeindet.

Es ist deshalb für mich, der ich aus Wasserbillig, einem kleinen Ort direkt an der deutschen Grenze, stamme, und der in seiner eigenen Familie die Härte der Teilung durch Grenzen in seinen Kinderjahren erfahren hat, eine zusätzliche Ehre, Sie gerade hier direkt an der deutsch-luxemburgischen Grenze begrüßen zu dürfen. Waren es nicht Politiker aus den Grenzregionen Europas, die den Grundstein zum europäischen Einigungswerk gelegt haben -Robert Schuman, der von elsässischen Eltern hier in Luxemburg geboren und erzogen wurde, später zum französischen Außenminister und Ministerpräsidenten berufen wurde – oder Alcide de Gasperi, der aus Triest stammte und zuerst in die österreichische Diät gewählt wurde, um später italienischer Ministerpräsident zu werden, oder auch der Rheinländer Konrad Adenauer und der Luxemburger Joseph Bech - Männer die verstanden haben, daß ein echter und dauerhafter Frieden in Europa nur durch die Überwindung der Grenzen erwirkt

Mit Interesse habe ich in Ihrer richtungsweisenden Erklärung vom letzten Freitag im Bundestag zur aktuellen Entwicklung der Europapolitik zur Kenntnis genommen – was ich nur



unterstreichen und unterstützen kann – ich zitiere –

daß "die Bedeutung und Verantwortung der Länder und Gemeinden vor allem in der Zusammenarbeit im grenznahen Raum sichtbar wird. Hier wird schon ein Stück europäische Zukunft erfolgreich praktiziert, auch auf örtlicher Ebene. Denken Sie nur an das enge Zusammenwirken zwischen dem Saarland, Lothringen und Luxemburg" – und, ich möchte hinzufügen, Rheinland/Pfalz, eine Zusammenarbeit, die Sie selbst als langjähriger Ministerpräsident dieses Bundeslandes bestens kennen.

Gerade hier, in dieser Benediktinerabtei Echternach, die nahe an der Grenze liegt, war viele Jahrhunderte hindurch einer der Mittelpunkte eines religiös und kulturell geeinten Europa, wo nationale Grenzen keine Bedeutung hatten. Von diesem altehrwürdigen Kulturzentrum, wo sich das Grabmal des heiligen Friedensapostels Willibrordus befindet, wurde die geistige Gestaltung des christlichen Abendlandes mitbestimmt.

Mit sichtbarer Genugtuung können wir heute feststellen, daß die für unser Land aus der schrecklichen und leidvollen Zeit vor fünfzig Jahren herrührende Ressentiments abgebaut werden konnten dank des stetigen Ausbaus unserer gutnachbarlichen und grenzüberschreitenden Beziehungen. Sie selbst als früherer Ministerpräsident des Landes Rheinland-Pfalz haben Ihren direkten Anteil an dieser glücklichen Orientierung, die zu neuen Gemeinsamkeiten geführt hat.

Einen nicht unwesentlichen Beitrag zu dieser positiven Entwicklung haben die kulturpolitischen Bemühungen der Bundesregierung geleistet, kulturpolitische Bemühungen, die stets der luxemburgischen Empfindsamkeit

Rechnung trugen und darauf gerichtet waren, Brücken zu schlagen. Die vielen luxemburgischen Studenten, die an deutschen Hochschulen und Universitäten studieren, sind wohl der beste Beweis für diese Politik.

Heute ist die enge Verflechtung unserer Beziehungen am besten ersichtlich auf wirtschaftlichem Plan. Viele Deutsche haben Ihren Wohnsitz in Luxemburg, tausende Grenzgänger tragen dazu bei, daß auch aus den wirtschaftlichen Beziehungen menschliche Bindungen erwachsen. Deutschland ist der erste Wirtschaftspartner Luxemburgs geworden. Ich bin froh darüber, daß auch luxemburgische Industrielle am gewaltigen Werk des Wiederaufbaus der neuen Bundesländer mitarbeiten.

So können wir mit dem Herrn Bundespräsidenten übereinstimmen in der glücklichen Feststellung, daß unsere Beziehungen nie besser waren als sie es heute sind. Sie in dieser Qualität zu erhalten und weiter auszubauen, bleibt unser gemeinsames Ziel. Das deutsch-luxemburgische Verhältnis hat sich im Laufe der letzten Jahre weit über die partnerschaftlichen Beziehungen in der Europäischen Gemeinschaft und im westlichen Bündnis hinaus verbessert und mehr und mehr zu einer echten Freundschaft entwickelt. Wir haben uns auf ein Europa verpflichtet, das nach Ihrer eigenen Formulierung, Herr Bundeskanzler, auf dem Grundsatz "Einheit in Vielfalt" gegründet ist, das die Identität und Kultur aller Mitgliedstaaten und ihrer Regionen achtet und die Freundschaft zwischen den Völkern fördert.

Und über die Freundschaft schreibt die in Luxemburgs Schulen viel gelesene deutsche Dichterin Annette von DRO-STE-HÜLSHOFF: "Der eigentliche Kern der Freundschaft ist: ein Glaube, ein Hoffen, ein gemeinsames Werk."

Deutschland und Luxemburg glauben beide an die Idee eines geeinten Europa.

Deutschland und Luxemburg hoffen beide auf ein friedliches Neben- und Miteinander aller europäischen Völker und Nationen.

Deutschland und Luxemburg tragen beide ihren Teil zum Gelingen des europäischen Einigungswerkes bei.

Möge aufgrund dieses gemeinsamen Glaubens, Hoffens und Schaffens die deutsch-luxemburgische Freundschaft wachsen und ihren Teil zur Harmonie im Konzert der Nationen beitragen.

Meine Damen und Herren.

Ich möchte Sie bitten Ihr Glas zu erheben und mit mir anzustoßen

- auf das persönliche Wohl des Bundeskanzlers, lieber Helmut,
- auf die Freundschaft zwischen dem luxemburgischen und dem deutschen Volk in einem gemeinsamen Europa.



Le Chancelier Fédéral Helmut Kohl devant le Monument National de la Solidarité Luxembourgeoise

Ansprache des Herrn Bundeskanzlers Helmut Kohl

Sehr geehrter Herr Premierminister, lieber Jacques, meine Damen und Herren,

Zunächst möchte ich Ihnen, Herr Premierminister, für ihre freundschaftlichen Worte des Willkommens sehr herzlich danken.

Deutschland hat acht Nachbarländer. Luxemburg nimmt unter ihnen einen ganz besonderen Platz ein. Dies soll auch mein heutiger offizieller Besuch bei Ihnen unterstreichen.

Mein heutiger Besuch ist ein Besuch unter Freunden und guten Nachbarn, die politisch, wirtschaftlich und kulturell besonders eng miteinander verbunden sind.

Es ist aber keineswegs selbstverständlich, daß sich dieses Verhältnis heute so beispielhaft entwickelt hat.

Gerade der letzte Weltkrieg und das unmenschliche Vorgehen des Nazi-Regimes haben tiefe Wunden bei der luxemburgischen Bevölkerung hinterlassen. Viele ihrer Landsleute haben im Widerstand gegen Unterdrückung und Unrecht ihr Leben geopfert.

Diese meist jungen Luxemburger haben, wie Sie, Herr Premierminister, formulieren, "ihrer Heimat mit ihrem Herzblut einen Freiheitsbrief geschrieben".

Die Entwicklung eines guten Verhältnisses zu unseren Nachbarn – und insbesondere zu unseren kleineren Nachbarn – war und ist uns daher eine besondere Verpflichtung.

Über 9000 deutsche Landsleute, die täglich zu ihrem Arbeitsplatz in Luxemburg fahren, und weitere 14 000 Deutsche, die jenseits der Grenze in Luxemburg ihr Auskommen finden, tragen hierzu bei.

Wir sind froh, daß Deutschland der wichtigste Handelspartner Ihres Landes ist. Dankbar nehmen wir das Engagement luxemburgischer Unternehmen in den neuen Bundesländern zur Kenntnis. Ich hebe dabei den Kauf der thüringischen Maxhütte durch die ARBED hervor.

Am tiefsten verbinden uns gemeinsame politische Grundüberzeugungen und die Vorstellung von einem in Frieden und Freiheit vereinten Europa.

Die luxemburgische Regierung hat nicht nur während ihrer EG-Präsidentschaft entscheidend zum Gelingen des



Lors de la visite de la SES à Betzdorf

Vertrages über die Europäische Union beigetragen.

Ihre Regierung, Herr Ministerpräsident, und das luxemburgische Parlament sind den anderen europäischen Nationen auch mit gutem Beispiel vorausgegangen.

Als erster Mitgliedstaat der Gemeinschaft hat Luxemburg den Vertrag von Maastricht ratifiziert.

Der positive Ausgang des französischen Referendums vom 20. September war eine weitere wichtige Etappe auf dem Weg zur Ratifikation dieses Vertrages.

Besonders bemerkenswert empfand ich, daß sich gerade diejenigen Franzosen für Europa entschieden haben, die Ihnen und uns geographisch am nächsten sind, nämlich Elsässer und Lothringer.

Gerade sie – die stets als erste von den Bruderkriegen der Vergangenheit betroffen waren – haben ein besonderes Gespür für die historische Bedeutung des europäischen Einigungswerkes, für gute Nachbarschaft und offene Grenzen.

Dies zeigt, wie wichtig es war und ist, gerade im grenznahen Raum besonders eng und vertrauensvoll miteinander zusammenzuarbeiten.

Das Zusammenwirken zwischen dem Großherzogtum, Lothringen und dem Saarland, sowie Rheinland-Pfalz ist insoweit beispielhaft auch für andere Regionen in Europa. Es verdient unsere volle Unterstützung.

Gleichzeitig müssen wir jedoch auch intensiv die Lehren bedenken, die sich aus der Diskussion der letzten Monate in allen Mitgliedstaaten der EG ergeben.

Die Staats- und Regierungschefs der EG werden darüber in 14 Tagen in Birmingham beraten. Für mich gilt dabei folgendes:

Erstens: Der Vertrag von Maastricht ist und bleibt eine tragfähige Grundlage für die europäische Einigung – an ihm werden wir festhalten.

Zweitens: Zur gemeinsamen europäischen Politik gibt es keine Alternative. Dies gilt in besonderem Maße für uns Deutsche: deutsche Einheit und europäische Einigung sind zwei Seiten derselben Medaille.

Drittens: Wir müssen den Menschen aber mehr noch als bisher nahebringen, daß Maastricht für ein bürgernahes und demokratisches Europa steht, das die nationale Identität und Kultur aller Mitgliedstaaten und ihrer Regionen achtet und fördert.

Viertens: Wir können unsere wirtschaftliche und monetäre Stabilität nur sichern und unseren Wohlstand nur bewahren, wenn wir mit dem Ziel einer gemeinsamen Wirtschafts- und Währungsunion immer enger zusammenarbeiten.

Sehr geehrter Herr Premierminister, meine Damen und Herren,

ich möchte mich bei Ihnen noch einmal für die freundschaftliche Aufnahme bedanken und Sie bitten, mit mir gemeinsam das Glas zu erheben und auf das persönliche Wohl Seiner Königlichen Hoheit, Großherzog Jean, und auf die gute Nachbarschaft zwischen unseren beiden Ländern zu trinken.

Présentation du projet « Gesondheetsbus »



En avril 1991 le Syndicat des Tramways Intercommunaux du canton d'Esch-sur-Alzette a fait gracieusement don d'un de leurs bus désaffectés à la Division de la Médecine Préventive et Sociale du Ministère de la Santé.

L'intérieur du bus a été aménagé de manière à pouvoir y installer des expositions ambulantes, du matériel d'information (brochures, affiches, dépliants, adresses utiles, autocollants, pin's . . .) et une vidéo.

La décoration extérieure a été réalisée par les élèves du LTAM.

L'avantage d'un tel projet est qu'il permet d'aller à la rencontre du public, de porter sur le terrain les messages ayant un rapport avec la promotion de la santé et l'adoption de modes de vie sains.

Grâce à des déplacements multiples et fréquents du bus, un plus grand nombre de personnes peut être touché que par une exposition fixe.

Il s'agit d'une unité très mobile pouvant présenter une exposition en plusieurs endroits successivement (écoles, mairies, places publiques, entreprises), sans nécesssité de démontage et de remontage. Ceci constitue un avantage en temps et en coût et permet d'éviter la détérioration rapide du matériel d'exposítion.

Le bus peut se rendre également dans les écoles dans le cadre du projet « écoles-santé » et « food-shops » ; un « petit supermarché » pourra y être installé pour apprendre aux enfants quels aliments choisir, comment les préparer et comment se nourrir sainement.

Enfin ce bus pourra également être un outil d'animation à la disposition des collectivités locales et des assocations qui voudraient apporter leur concours à la promotion de la santé (par exemple: Union des Sociétés luxembourgeoises gymnastique, Fräizäitklub Kayldall, Ligues etc). Ce sera en quelque sorte un stand itinérant et interactif, dont les outils pourront être pris en charge et exploités activement par les acteurs locaux de la prévention. Ces outils pourront également être élaborés par les acteurs de terrain euxmêmes ou en collaboration avec eux.

Le Bus-Exposition du Ministère de la Santé pourra être mis a la disposition de collectivités locales (communes, écoles, clubs) ou d'associations qui voudront apporter leurs concours à la promotion de la santé, en adressant leur demande par écrit, au moins un mois à l'avance, au

Ministère de la Santé Division de la Médecine Préventive et Sociale Madame le Docteur S. Batal-Steil 22, Rue Goethe L-1637 Luxembourg Tel.: 408 01

D'ici quelques mois plusieurs expositions seront mises à la disposition par le Ministère de la Santé, des permanences concernant le sujet exposé pourront être organisées. Mais les différents preneurs du bus-exposition pourront, en collaboration avec la Division de la Médecine Préventive et Sociale, y installer une exposition sur des sujets de leur choix, en relation avec l'éducation à la santé.

Premier Jacques Santer in Sachsen-Anhalt

Auf Einladung des Ministerpräsidenten von Sachsen-Anhalt, Professor Dr. Werner Münch (CDU), hat Premierminister Jacques Santer am 1. und 2. September 1992 dem Bundesland einen offiziellen Sachsen-Anhalt Besuch abgestattet. Am ersten Tag des Besuches wurde Herr Santer von Ministerpräsident Münch in der Staatskanzlei in Magdeburg empfangen. Nach der Eintragung ins Gästebuch des Landes Sachsen-Anhalt begab sich Herr Santer mit seiner Delegation, der Beamte aus dem Staats- und dem Außenministerium, der luxemburgische Honorarkonsul für das Land Sachsen-Anhalt Dr. Erwin Möller sowie Albert Gauche und Mike van Kauvenbergh (beide von der Firma SIDERMIN S.A.) angehörten, in den "Blauen Salon", wo bei einem Rundtischgespräch intensiv über diverse Themen der aktuellen Tagespolitik diskutiert wurde. Großes Interesse zeigte der sachsen-anhaltinische Ministerpräsident für die Ausführungen von Herrn Gauche, der die in Aken angesiedelten Magnesitwerke erworben hat und damit der erste luxemburgische Investor in Sachsen-Anhalt ist. Bei den Magnesitwerken handelt es sich um einen mittelgroßen Betrieb (410 Mitarbeiter), der auf einem Gelände von etwa 60 Hektar angesiedelt ist und in dem feuerfeste Produkte hergestellt werden.

In seiner Ansprache, die er beim offiziellen Abendessen hielt, sagte Ministerpräsident Münch u. a.:

"Sie, Herr Premierminister, besuchen ein Land, das sich in jeder Beziehung noch mitten im Umbruch befindet. An vielen Stellen gleicht es einer Baustelle, aber wir haben eine Reihe guter Standortvorteile zu bieten und laden Unternehmen aus Luxemburg herzlich zu uns ein."

Der zweite Tag von Herrn Santers Besuch stand ausschließlich im Zeichen der Kultur. Am Morgen besichtigte der Premier das von Walter Gropius errichtete Bauhaus in Dessau, am Nachmittag stand eine Führung durch den Wörlitzer Landschaftspark, dem berühmten Gartenreich des Fürsten Leopold Friedrich Franz (1740-1817), auf dem Programm.

Les parlementaires de langue française à Luxembourg

Le Bureau de l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française (AIPLF) s'est réuni le 4 septembre 1992 à Luxembourg pour célébrer le 25° anniversaire de l'AIPLF, fondée à Luxembourg en 1967.

En marge de cette réunion, les délégués furent reçus à la Villa Vauban par Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier.



Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier et une délégation des parlementaires de langue française

Réforme de l'assurance maladie: Passation des pouvoirs

Le 2 septembre 1992, a eu lieu, en pré-sence de Madame Mady Delvaux-Stehres, Secrétaire d'État à la Sécurité Sociale, la passation des pouvoirs entre le président du comité central de

l'union des caisses de maladie et le président de l'union des caisses de maladie nouvellement nommé à la suite de la réforme de l'assurance maladie.

Inauguration de l'Ambassade luxembourgeoise au Danemark

Le 3 septembre 1992, Monsieur Jacques F. Poos, Ministre des Affaires étrangères, a procédé à Copenhague à l'inauguration officielle des locaux de l'Ambassade du Luxembourg au Dane-

Le même jour, Monsieur Poos fut reçu par le Premier Ministre du Danemark, M. Poul Schlüter. L'entretien a porté sur la situation politique communautaire ainsi que le problème du siège des institutions européennes.



La Journée commémorative nationale

Le 6 septembre 1992 s'est déroulée à Luxembourg la Journée commémorative nationale de la Fédération des enrôlés de force et des victimes du nazisme, avec comme principale manifestation une cérémonie devant le Monument national de la solidarité au « Kanounenhiwwel », en présence notamment de Son Altesse Royale le Grand-Duc.

Nous reproduisons ci-après le discours fait à cette occasion par Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'État :

Altesse Royale, Léif Leit alleguer,

Mir hu vrun aacht Deeg uechter d'Land, op déi selwecht Deeg genee, fir d'fofzeg Jor vum nationale Streik vun 1942 déi schrecklech Evenementer vun deemools an eise Verhalt erëmgeruff. Bei deene verschiddene Feieren an och an eiser Press as den historesche Fong nees eng Kéier ëmrass gin, fir déi méi wéi berechtegt Resistenz vun eisem Vollek géint den Nazi-Erdrécker ze gesin a vrun allem ze fillen ze gin. Ech selwer hat d'Éier, beim nationale

Streik-Monument zu Wolz d'Reaktioun vun de Lëtzebuerger an hire geschichtlechen Zesummenhank ze setzen, aus deem däitlech ze verstoen as, datt d'Okkupatioun vun eisem souveräne Staat e Verbrieche géint all Norme vu Recht a Gerechtegkeet war. Datt d'Nazien ower vun Ufank un nët nëmme wëllten eist Land als Opmarsch mëssbrauchen, dat huet sech ewell an den éischte Woche gewisen. Si hu mat alle Mëttelen drop higeschafft, fir de Grand-Duché an dat ominöst "Dritte Reich" eranzestoppen. Hätten d'Lëtzebuerger hinnen am



Son Altesse Royale le Grand-Duc ranime la Flamme du Souvenir

Oktober 1941 nët ewell eng exemplaresch Lektioun vu Patriotissem gin, an hätt de Resistenz-Welle vun eisem Land sech nët ëmmer méi organiséiert gewisen, da wir d'Annexioun mat all hire barbaresche Konsequenzen och vill méi séier eng Tatsaach gin. Ower op d'Reaktioun vun eisem Vollek hin, as de Gauleiter wéi e raudege Wollef ëm eist Land a séng Leit geschlach an huet mat alle Mëttele probéiert, fir d'Lëtzebuerger aus hirer Rechts-Situatioun erauszelackelen... ower déi wollten nët "Heim ins Reich", well mir äis nëmmen an eisem fräien an demokratesche Lëtzebuerg doheemfillen. Et as och probéiert gin, déi onméiglechst an hirmiddegst pseudo-historesch Zesummenhäng opzestellen, fir ze beweisen, dat Lëtzebuerg géng an dee Verbriecher-Staat gehéieren, deen d'Nazien zënter 1933 als Krichs-Maschinn opgezun haten. De Wiener Kongress hat äis 1815 internationalrechtlech als eegene Staat definéiert; eis Onofhängegkeet as 1830 zu London feierlech ënnerschriwen an 1867 nach eng Kéier vun alle grousse Länner ennerstrach gin; eist Vollek selwer huet duerch säi Verhalen, a ganz besonnesch 1939 mat de grandiose Feiere fir seng Onofhängegkeet, keen Zweiwel u séngem hellege Wëll gelooss, datt mir Lëtzebuerger wëllte sin a Lëtzebuerg de Lëtzebuerger géng gehéieren. Wien dono nach gemengt hat, mat fuddelege Raisonnementer aus dem déiwe Mëttelalter kënnen ze operéieren, deen huet just e schlechte Witz gemaach . . . an ech halen op dëser Plaz drop, feierlech ze deklaréieren, datt mir äis grad ewéi gëscht, och haut a mar keng Gemengheete vun deer Zort an egal vu wiem bidde loossen!

Nodeem Nazidäitschland an d'Sowjetunioun sech op typesch Raibermanéier eens gi waren, d'baltesch Staaten a Polen opzedeelen, waren dem Hitler séng Arméien, Mëtt 1941, a Russland agefall an hate sech an deem ongeheier grousse Land verrannt a festgerannt. De Gauleiter huet sech hei domat breet gemaach, ët géng schlecht fir dat "Grossdeutsche Reich" stoen, wann ët déi puerdausend Lëtzebuerger bräicht fir den "Endsieg" ... mä d'Enn vum Sieg huet sech a Russland ugekennegt, an domat as dann och dat allerlescht Zécke gefall, fir Lëtzebuerg ze annektéieren, si als Preisen ze deklaréieren

an als Kréinung vun deer Verbriecher-Logik déi jonk Lëtzebuerger géint hire Wëll an déi verhassten Uniform vum Nazidäitschland ze zwéngen. Dës Decisioun sollt mat all hire grujhelege Konsequenzen duerchgesat gin. Mir wëssen haut, datt de Generalstreik ët verhënnert huet, datt nach Joergäng vu virun 1920 agezun si gin; ower ënnert de Joergäng 1920 bis 1927 huet d'Zwangsrekrutéierung Lächer a Wonne gerass, aus deenen eis Heemecht ongeheir Masse vun Häerzblutt verluer huet.

Just an deem Alter, deen ee gemenkerhand als de schéinsten ugesäit; an deem Alter wou all Hoffnunge fir d'Liewen am faarwegste bléien; an deem Alter och, wou ee sech op säi Beruff virbereet an drop freën däerf, eng Famill ze grënden, do sin Dausenden an Dausende bluttjonk Lëtzebuerger an d'Nazi-Arméen an uechter d'Schluechtfelder iwer ganz Europa geschleeft a geschannt gin! Hir Elteren, déi e ganz natiirlecht an dacks schweier erschafftent Recht drop haten, houfreg op hir Jongen ze sin, kruten si aus den Äerm gerappt fir vrun d'Kughelen an d'Granaten gehäit ze gin. Bal en Drëttel vun hinne sin der nët méi rëmkom, si gefall oder als Krichsgefaangen u Leif a Séil geschënnt an der Friemt ënner schrecklechen Emstänn gestuerwen; Dausenden haten der just an deene jonke Joren hir Gesondheet drop gemaach kritt; d'Zukunft vun deenen, déi erëm heemkomm sin huet gewisen, dat der ongeheier vill vun hinne fir hirt Liewen als Krëppel a krank Leit gezeechent waren; kal Statistike weisen fir des Generatioun eng Bilanz, déi fir si selwer an eist ganzt Vollek eng Katastroph as; si hun iwerall gefeelt, wou hir Elteren, hir Gesëschter an hir Frenn, ower och d'Land am grousse ganzen si gebraucht hätten an op si gehofft haten.





Le Premier Ministre Jacques Santer pendant son discours

Mir wessen, datt der vill vun eisen Zwangsrekrutéierten d'Situatioun an d'Chânce haten, sech an eng Verstopp ze retten; ët as äis och - an dat mam Merci vun der Heemecht! - klor bewosst, ënner watfir enger immenser Gefor gutt Patriote prett waren, fir hinnen ze hëllefen en Ennerdaach ze verschafen oder iwer d'Grenzen ze kommen, sief ët fir an de Maquis oder fir an d'alliéiert Arméien. Mir sin äis ët ower och schëlleg, déi ongeheier Gewëssenskonflikter ze bedenken an ze respektéieren, an déi Jongen a ganz Famillje gerode sin, wann de "Stellungsbefehl" komm as. Den Nazi-Wouscht huet mat sénger krimineller Sippenhaft onbarmhäerzeg duergeschloen, mat Prisong, Deportatioun a Kazett. An hirem blanne Fanatismus haten d'Nazien och emol nët bekäppt, datt een zwar engem eng Uniform mat Doud an Däiwel dreën opzwenge kënnt, ower datt domat och den aktiven a passive Widerstand ënnert dem bluddege Strëch an absolute Fiasko misst provozéieren.

Hei bei dësem nationale Monument vun der Solidaritéit sti mir virum Symbol, dat äis un eng Zäit soll erënneren, an deer déi verschidde Generatiounen sech d'Hand gereecht hun; si waren alleguer Helden oder Affer vrun deerselwechter Horror-Situatioun. Mir vernäipen äis haut vrun hirem Doud, vrun hirem Leiden a Leed, vrun hirem Verlaangeren an hirem Courage. Et as deemools nët nëmmen ëm eis Fräiheet gaang, mä op all Manéier ëm d'Zukunft vun eiser Heemecht.

Mir hun déi helleg Schëllegkeet, déi Erënnerung fir all Zäit an der Riicht ze halen, fir datt och déi Generatioune vun haut a mar verstin, op watfir engem Fong sech hirt bessert Liewen opbaue kann a soll. Leider brauche mir haut nët laang ze sichen an nët wäit kucken ze goen, fir eis Châncen ze verstoen; Doud a Leed, Diktatur a bestialesch Verbrieche péngegen nach ëmmer an op en neits onschëlleg Matmenschen op der Welt, an dat esouguer bis no un eis Grenzen. Leider as dat fir äis alleguer eng Lektioun vun enger brutaler Realitéit, aus deer eraus mir eis eege Vergaangenheet besser verstoe mussen.

Monseigneur.

Är Präsenz bei dëser Commemoratioun geet iwer den héige Bewäis vu

Referenz eraus, déi de Chef vum Land eisen Zwangsrekrutéierte gët. Dir sid e Generatiouns-Komerod vun all deene jonke Leit, déi deemols aus hire Famillen an Hoffnungen erausgerappt si gin; Dir huet lech ni anescht verstan a gewisen; dofir huet Dir an Är Famill vun alle Lëtzebuerger dee Merci zegutt, deen si mat hirem Respekt fir lech verbannen

Mat Iech zesumme wëlle mir Hand an Hand déi Solidaritéit liewen a virliewen, déi zugudderlescht eis Garantie war a bleift, fir datt mir ët verdéngen, an eiser fräier an uechter d'Welt respektéierter Heemecht ze schaffen an ze liewen.

Relance des relations Luxembourg-Tunisie

Du 6 au 8 septembre 1992, le Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires Étrangères, Monsieur Jacques F. Poos a effectué une visite officielle en République tunisienne. À l'occasion de cette visite, M. Poos a été reçu en audience par le Président de la République, M. Zine el Abidine Ben Ali. Il a également rencontré son homologue des Affaires Étrangères, M.



Ben Yahia, le Ministre de l'Économie, M. Zadok Sabah et le Ministre de la Coopération Internationale M. Mahommed Ghannouchi.

L'objectif principal de cette visite a été la signature d'un accord bilatéral concernant l'octroi d'un don de 100 millions Flux à la Republique tunisienne.

M. Poos était accompagné d'une délégation d'hommes d'affaires luxembourgeois, composée par :

- M. Moruzzi, project-manager, Lux-Development;
- MM. Eilert et Firmery, ingénieurs, Enviro Service International (équipement pour la détection et la dépollution par hydrocarbures et acides);

- M. Elsen, ingénieur, administrateurdélégué, EFG Environnement, Fluides et Gaz S.A.;
- M. Majerus, ingénieur agronome, ACE Agricultural Consulting Engineers;
- M. Simon, ingénieur, Simon et Christiansen (bureau d'études spécialisé dans les problèmes d'assainissement urbain).

Abolition de l'obligation de visa pour la Tunisie

Dans le cadre de la visite de M. Jacques F. Poos, en Tunisie M. Habib Ben Yahia, Ministre des Affaires Étrangères de la République tunisienne, a annoncé à M. Poos que le Gouvernement tunisien a décidé de mettre un terme de façon unilatérale, avec effet du 1^{er} octobre 1992, à l'application de l'accord du 1^{er} mars 1983 entre la Tunisie et les pays du Bénélux portant sur le rétablissement de l'obligation de visa pour les détenteurs de passeports ordinaires. À partir du 1^{er} octobre prochain, les citoyens des pays du Bénélux peuvent donc se rendre en Tunisie sans devoir accomplir les formalités administratives liées à l'obtention d'un visa pour ce pays.

Ce geste important de la Tunisie envers le Luxembourg, la Belgique et les Pays-Bas devrait simplifier de manière substantielle le courant d'échanges et faciliter le déplacement de personnes, plus particulièrement de touristes, vers la Tunisie.

Premierminister Jacques Santer und Postminister Alex Bodry besuchten SES

Premierminister Jacques Santer und Postminister Alex Bodry statteten am 8. September 1992 der technischen Kontrollstation der Société Européenne des Satellites (SES) in Betzdorf einen offiziellen Besuch ab.

Der Premierminister und der Postminister wurden von Herrn Pierre Werner, Vorsitzender des SES-Verwaltungsrates, auf Schloß Betzdorf begrüßt. Dr. Pierre Meyrat, Generaldirektor der SES, Herr Yves Elsen, Generalsekretär, und Herr Celso Azevedo, Technischer Direktor, machten die Minister Santer und Bodry vor Ort mit den vorhandenen und geplanten Bodenanlagen des ASTRA-Satelli-tensystems vertraut. Dem Informationsbesuch in der sich in vollem Aufschwung befindlichen nationalen Medienzone Betzdorf wohnten ebenfalls Herr Rhett Sinner, Bürgermeister der Gemeinde Betzdorf, und der Regierungskommissar im SES-Verwaltungsrat, Herr Paul Zimmer bei.

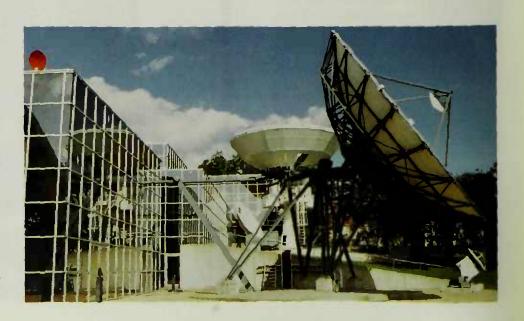
Seit 1987 betriebsbereit

Die Gebäude und die technischen Anlagen der 1987 in einer ersten Phase fertiggestellten Satellitenkontrollstation Betzdorf waren bislang für den Betrieb von zwei SES-Satelliten ausgelegt: den im Dezember 1988 gestarteten ASTRA 1A sowie den sich seit April 1991 im Sendebetrieb befindlichen ASTRA 1B.

Beide Satelliten werden von Betzdorf aus in ihrer geostationären Umlaufbahn (36 000 Kilometer über dem Äquator) überwacht und gesteuert. In der Bodenstation arbeiten rund um die Uhr 30 hochspezialisierte Techniker. Zu ihren Aufgaben zählt die permanente Überwachung der beiden Satelliten im Orbit, die Aufschaltung und Überwachung der über ASTRA ausgestrahlten Programme, sowie die Instandhaltung der technischen Anlagen. Neun hochqualifizierte Mathematiker, Ingenieure und Physiker sind allein mit der genauen Positionsbestimmung der Satelliten und der Berechnung der periodischen Kurskorrekturen betraut. In der Technischen Abteilung der SES sind insgesamt 76 der heute 119 Mitarbeiter der Satelliten-Betreibergesellschaft beschäftigt.

Von Betzdorf aus werden zur Zeit neun Fernseh- und zwölf Radioprogramme zu den Satelliten hochgeschickt. Insgesamt können über die 32 ASTRA-Transponder (16 Kanäle pro Satellit) heute 32 teil- und ganzzeitige Fernsehprogramme sowie 28 Radioprogramme europaweit verteilt werden. Drei ASTRA 1B-Transponder werden derzeit noch für weitere Programmanbieter in Reserve gehalten.

Über ASTRA ausgestrahlte Fernsehund Hörfunkprogramme erreichen mittlerweile rund 40 Millionen Haushalte in Europa. Mehr als zehn Millionen davon empfangen Programme direkt von den beiden ASTRA-Satelliten, d. h. sie verfügen über individuelle



bzw. gemeinschaftliche Satelliten-Empfangsanlagen, im Volksmund auch "Satelliten-Schüsseln" genannt.

Ausbau für ASTRA 1C und ASTRA 1D

1993 steht ein weiterer Ausbau des ASTRA-Satellitensystems bevor. Flug Nr. 58 der europäischen Arianerakete soll im März/April nächsten Jahres ASTRA 1 C ins Weltall bringen. 1994 steht dann der Start des vierten Satelliten der SES, ASTRA 1D, bevor. Die Übertragungskapazität des Systems wird so sukzessive auf 48 und schließlich 64 Kanäle ausgebaut.

Im Hinblick auf den Start des dritten und des vierten Satelliten mußte die Betzdorfer Anlage beträchtlich erweitert werden. Der vom Architekten- und Ingenieurskonsortium Reuter, Schmit, Gehl & Jacoby geplante und von der Soludec S.A. ausgeführte Ausbau, der eine Investition von 500 Millionen Luxemburger Franken darstellt, wird der SES den Betrieb ihrer zukünftigen Satelliten erlauben (inklusive Bau und Start von ASTRA 1C/1D wird sich das Investitionsvolumen der SES von heute 16 Milliarden Franken auf rund 30 Milliarden Franken im Jahre 1994 erhöhen).

Das erste technische Gerät für den Betrieb von ASTRA 1C und ASTRA 1D ist bereits in Betzdorf eingetroffen. Das hochkomplexe Kommandopult sowie die leistungsfähigen Computer, über die die Techniker eine Vielzahl von Daten über die Satelliten abfragen können und Befehle an die Erdtrabanten weiterleiten, ist bereits fest installiert. Der erste Probebetrieb läuft bereits.

Ein weithin sichtbares Zeichen für den Ausbau der Betzdorfer Kontrollstation werden aber vor allem drei weitere Parabolspiegel mit einem Durchmesser von 12 Metern sein. Sie wurden in den letzten Wochen vor Ort montiert und werden in den nächsten Tagen errichtet.

Optimale Ergänzung

Die neuen Antennen gesellen sich zu dem ansehnlichen Antennenpark, der bereits in Betzdorf in Betrieb ist:

Betzdorf 1: Dieser elf Meter Spiegel war auch die erste Antenne, die in Betzdorf errichtet wurde. Sie dient heute in erster Linie als Reserve (Backup). Mit ihr kann SES aber auch ande-



ren Satellitenbetreibern wertvolle Dienstleistungen anbieten. Und zwar sogenannte Transferorbit-Dienste, d. h. die Überwachung fremder Satelliten in erdnahen Umlaufbahnen, vor allem in den kritischen Phasen eines Starts, kurz nach dem Aussetzen der Satelliten durch die Trägerrakete.

Betzdorf 2: Eine Parabolantenne mit einem Durchmesser von 9,5 Metern. Über sie beziehen die Betzdorfer Satelliten-Ingenieure Daten von ASTRA 1A (zum Beispiel Telemetrie-Daten) und senden die Programmsignale hoch.

Betzdorf 3: 9 Meter-Antenne mit identischen Funktionen wie Betzdorf 2, allerdings für ASTRA 1B.

Betzdorf 4: 12 Meter-Spiegel (derzeit noch im Bau), der alle wichtigen Funktionen für ASTRA 1C übernehmen wird.

Betzdorf 5: Diese Antenne ist zur Zeit noch im Planungsstadium und wird im Zusammenhang mit ASTRA 1D bis Ende 1993 errichtet. Betzdorf 5 ist mit Betzdorf 4 identisch (genau wie ASTRA 1C und ASTRA 1D baugleiche Satelliten sind).

Betzdorf 6: Eine kleinere 7 Meter-Antenne, welche den BSS-Frequenzbereich (Broadcast Satellite Services) abdecken soll. Dieser Frequenzbereich ist insbesondere für neue Fernsehdienste wie etwa das Hochauflösende Fernsehen der Zukunft (HDTV) vorgesehen. Betzdorf 7:12 Meter-Antenne, derzeit im Bau, welche u.a. die Präzision der telemetrischen Messungen ab Betzdorf im Hinblick auf die Ko-Positionierung von vier ASTRA-Satelliten auf der Orbitalposition 19,2 Ost zusätzlich erhöhen wird und diversen weiteren wichtigen Funktionen die nötige Reservekapazität und damit größtmögliche Betriebssicherheit bietet.

Betzdorf 8: 3 Meter-Antenne, derzeit bereits in der SES Reservestation in Diekirch in Betrieb; wird nach Betzdorf verlegt.

Betzdorf 9: 12 Meter-Spiegel, zur Zeit im Bau, der zur Programmzuführung via Fremdsatelliten nach Betzdorf genutzt werden wird.



ASTRA REICHWEITEN SCHÄTZUNG - JUNI 1992

Angaben beinhalten Haushalte, die mindestens ein über ASTRA abgestrahltes Programm empfangen.

Land	Gesamt Haushalte	Kabel	Individual & GA/ GGA-Empfang
BELGIEN	3,205,000	3,182,000	23,000
CFSR	230,000	50,000	180,000
DEUTSCHLAND	14,080,000	9,800,000	4,280,000
DÄNEMARK	1,035,000	560,000	475,000
ENGLAND	2,907,000	520,000	2,387,000
FINNLAND	621,000	600,000*	21,000
FRANKREICH	703,000	638,000	65,000
GRIECHENLAND (**)	3,000		3,000
IRLAND	395,000	360,000*	35,000
ITALIEN	36,000		36,000
KROATIEN/SLOWENIEN	350,000	150,000	200,000
LUXEMBURG	102,000	100,000	2,000
NIEDERLANDE	5,440,000	5,220,000	220,000
NORWEGEN	745,000	630,000*	115,000
ÖSTERREICH	790,000	530,000	260,000
POLEN	765,000	45,000	720,000
PORTUGAL	26,000		26,000
SCHWEDEN	2,100,000	1,850,000*	250,000
SCHWEIZ	1,453,000	1,420,000*	33,000
SPANIEN	635,000	600,000*	35,000
UNGARN	1,030,000	630,000*	400,000
GESAMT JUNI	36,651,000	26,885,000	9,766,000

Erläuterungen

(*): Inklusive GA/GGA-Haushalte (Gemeinschafts-/Großgemeinschafts-antennenanlagen), da diese nicht separat ausgewiesen werden können.

(**): CNN/MTV Europe erreichen zusätzlich 2.46 Mill. Haushalte terrestrisch durch den griechischen Sender ERT.

Quellen

Kabel: Deutschland: Deutsche Bundespost Telekom, MTV. Luxemburg, Österreich: Kabelnetz-Betreiber;

MTV Europe und Screensport. Dänemark, Norwegen, Schweden: TV3. England: CTA, Continental Research. Niederlande: RTL 4. Kroatien/Slowenien: PAP Telematika. Schweiz: Teleclub, MTV Europe. Spanien: Screensport, beinhaltet Gemeinschafts-Video-Anlagen. Ungarn: Carat Central and Eastern Europe. Alle anderen Länder: MTV Europe, Kabelnetzbetreiber, Continental Research.

Individual- und GA/GGA-Empfang: Deutschland: GFM-GETAS, "German Satellite Monitor", März/April

1992, Österreich: Dr. Fessel & GFK, "Austrian Satellite Monitor", Erb Verlag. England: Continental Research, Juni 1992. CFSR: Ministerium für Post- und Telekommunikation. Dänemark: Dänische Post/TV3. Norwegen: Fachhandelsverband Elektronik Forbundet (EF)/TV 3. Polen: GfK Polen, Continental Research. Schweden: Schwedischer Kabel- und Antennenverband (CANT)/TV 3. Kroatien/ Slowenien: PAP Telematika. Ungarn: Carat Central and Eastern Europe. Alle anderen Länder: Schätzungen der SES auf Basis verschiedener Quellen.

Transponderbelegung Astra 1A

Kanal	Pol	Programm	Frequenz GHZ	Sprache	Frequenz in MHZ	Zusätzliche Untertitel / Unterträger in MHZ
1	Н	SCREENSPORT SPORTKANAL TV SPORT SPORTNET	11.21425	Englisch Deutsch Französisch Holländisch	6.50 & 7.20 7.02 7.38 7.56	
2	V	RTL PLUS (Unterhaltung)	11.22900	Deutsch	6.50 & 7.02	DEUTSCHE WELLE Radio 7.38 Deutsch DEUTSCHE WELLE Radio 7.56 mehrsprachig
3	Н	TV3* (Unterhaltung)	11.24375	Schwedisch Mehrsprachig	Digital (D2MAC)	Schwedisch Norwegisch
4	V	EUROSPORT	11.25850	Englisch Deutsch Holländisch Französisch	6.50 & 7.02 7.02 7.38 7.56	
5	Н	LIFESTYLE (Frauenprogramm)	11.27325	Englisch	6.50 & 7.02	
	1	THE CHILDREN'S CHANNEL (Kinderprogramm)		Englisch	6.50 7.02 & 7.20 7.38	Holländisch
		SELL-A-VISION		Englisch	7.02 & 7.20 7.38	Deutsch
		LIFESTYLE SATELLITE JUKEBOX	e in		6.50 & 7.02	
6	V	SAT-1 (Unterhaltung)	11.28800	Deutsch	6.50 & 7.02	DEUTSCHLANDFUNK Radio 7.38 / 7.56 Stereo DEUTSCHLANDFUNK Mono - Radio 7.74 mehrsprachig - Radio 7.92 mehrsprachig
7	Н	TV 1000* (Spielfilme)	11.30275	Schwedisch Mehrsprachig	Digital (D2MAC)	Schwedisch Norwegisch
8	V	SKY ONE (Unterhaltung) TV ASIA*	11.31750	Englisch Englisch	6.50	Stereo 7.02 / 7.20 SKY RADIO 7.38 / 7.56 Englisch HIT RADIO 7.74 / 7.92
		(Unterhaltung)		Asiatische Sprachen		Holländisch / Englisch
9	Н	TELECLUB* (Spielfilme)	11.33225	Deutsch	6.50 & 7.02	SRI RADIO 7.20 Mono Mehrsprachig OPUS RADIO 7.38 / 7.56 Stereo Deutsch RADIO EVIVA 7.74 / 7.92 Stereo Deutsch
10	V	3-SAT (Unterhaltung)	11.34700	Deutsch	6.50	Stereo 7.02 / 7.20
11	Н	FILMNET* (Spielfilme)	11.36175	Englisch	Digital Audio	Deutsch, Schwedisch Norwegisch, Finnisch
12	V	SKY NEWS (24 Stunden Nachrichten	11.37650	Englisch	6.50	Stereo 7.02 / 7.20 SUPERGOLD Radio 7.92 Mono Englisch
13	Н	RTL4* (Unterhaltung)	11.39125	Holländisch Deutsch Französisch Englisch Italienisch Luxemburgisch	6.50	Holländisch Stereo 7.02 / 7.20 RADIO Luxembourg 7.38 / 7.56 Englisch RTL4 Radio 7.74 / 7.92 Holländisch
14	V	PRO7 (Unterhaltung)	11.40600	Deutsch	6.50 7.02 7.20	STAR* SAT Radio 7.38 / 7.56 Deutsch RADIOROPA–INFO 7.74 / 7.92 Deutsch
15	Н	MTV EUROPE (Musik)	11.42075	Englisch	6.50	Stereo 7.02 / 7.20 POWER FM Radio 7.38 / 7.56 Stereo Englisch
16	V	SKY MOVIES PLUS* (Spielfilme 24 Stunden)	11.43550	Englisch	6.50	Stereo 7.02 / 7.20 QUALITY EUROPE FM Radio 7.38 / 7.56 Mono Englisch

Transponderbelegung Astra 1B

Kanal	Pol	Programm	Frequenz GHZ	Sprache	Frequenz in MHZ	Zusätzliche Untertitel / Unterträger in MHZ
17	Н	PREMIERE* (Spielfilme)	11.46425	Deutsch	6.50	Stereo 7.02 / 7.20
18	V	THE MOVIE CHANNEL* (spielfilme)	11.47900	Englisch	6.50	Stereo 7.02 / 7.20 SUNRISE RADIO 7.38 Mono Englisch HOLLAND FM 7.56 Mono Deutsch
19	Н	ARD/EINS PLUS (Unterhaltung)	11.49375	Deutsch	6.50	Stereo 7.02 / 7.20 SWF3 Radio 7.38 / 7.56 Deutsch
20	V	SKY SPORTS* (Sport)	11.50850	Englisch	6.50	Stereo 7.02 / 7.20 SOLAR RADIO 7.38 Mono Englisch
21	Н	TELE 5 (Unterhaltung)	11.52325	Deutsch	6.50	Stereo 7.02 / 7.20 RTL RADIO 7.38 / 7.56 Stereo Deutsch
22	V	MTV EUROPE (Musik)	11.53800	Englisch	6.50	Stereo 7.02 / 7.20
23	Н	FILMNET* (Spielfilme)	11.55275	Englisch	Digital (D2MAC)	
24	V	JSTV*	11.56750	Japanisch	6.50	Stereo 7.02 / 7.20
		THE CHILDREN'S CHANNEL (Kinderprogramm)		Englisch	6.50 7.02 & 7.20 7.38	Holländisch
25	Н	N3 (Unterhaltung)	11.58225	Deutsch	6.50	Stereo 7.02 / 7.20 NDR 2 Stereo 7.38 / 7.56 Deutsch NDR 4 Stereo 7.74 / 7.92 Deutsch
26	V	THE COMEDY CHANNEL* (Spielfilme)	11.59700	Englisch	6.50	Stereo 7.02 / 7.20 RADIO SWEDEN 7.74 Mono Multilin.
		THE ADULT CHANNEL*		Englisch	6.50	Stereo 7.02 / 7.20
		TV ASIA* (Unterhaltung)		Englisch / Asiatische Sprachen	6.50	Stereo 7.02 / 7.20
27	Н	TV3 DENMARK* (Unterhaltung)	11.61175	Dänisch Mehrsprachig	Digital (D2MAC)	Dänisch
28	v	CNN INTERNATIONAL (24 Stunden Nachrichten)	11.62650	Englisch	6.50 & 7.02	CNN RADIO 7.92 Mono Englisch
29	Н	ASTRA TEXTINFORMATION	11.64125			
30	V	ASTRA VIDEO- INFORMATION	11.65600	Deutsch Englisch Französisch Spanisch	6.50	Stereo 7.02 / 7.20
31	Н	TV3 NORWAY* (Unterhaltung)	11.67075	Norwegisch Mehrsprachig	Digital (D2MAC)	Norwegisch Schwedisch
32	V	- to- Elitization	11.68550			



L'Association de Secours Mutuels du Corps de la Gendarmerie reçue par S.A.R. le Grand-Duc

Le 8 septembre 1992, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, à la Villa Vauban, une délégation de l'Association de Secours Mutuels du Corps de la Gendarmerie grand-ducale.

Monsieur Gérard Longuet à Luxembourg

Le 10 septembre 1992, Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'État a rencontré Monsieur Gérard Longuet, Président du Conseil Régional de Lorraine.

L'ordre du jour a porté notamment sur les domaines suivants :

- infrastructures de communication et dossier du TGV;
- problématique liée au traitement des déchets industriels ;
- politiques menées en faveur de la formation des hommes et concernant la recherche et le transfert de technologies;
- action commune des régions partenaires, dans le cadre des pro-

grammes spécifiques financés par la Commission des Communautés Européennes.



Condoléances du Luxembourg à la France

Suite à l'attaque meurtrière contre des Casques bleus français en misson humanitaire en ex-Yougoslavie, le ministre des Affaires étrangères, M. Jacques Poos, a envoyé au nom du Gouvernement luxembourgeois une lettre de condoléances à son homologue français, M. Roland Dumas, avec la teneur suivante:

« Le Gouvernement luxembourgeois est atterré par les récentes attaques sur les forces de protection des Nations unies en Bosnie-Herzégovine et ne saurait trouver des mots assez forts pour les condamner.

Je tiens à exprimer mes plus vives condoléances au gouvernement français et aux membres de la famille des soldats français tombés au cours de leur mission de paix.

La contribution de votre pays à la FORPRONU et plus généralement aux efforts des Nations unies est chèrement payée. Je ne puis que marquer mon admiration pour votre détermination à les poursuivre. »

M. Rohit C. Mehta à Luxembourg

Le 12 septembre 1992, Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'Etat, a reçu Monsieur Rohit C. Mehta, Président de l'Association Internationale des Lions Clubs, qui fut à Luxembourg à l'occasion du 25° anniversaire de la création du District 113 – Luxembourg.



Réunion des Douze à Brocket Hall

Les Ministres des Affaires Étrangères de la Communauté Européenne se sont réunis les 12 et 13 septembre 1992 dans le cadre informel du château de Brocket Hall pour des discussions sur les grands sujets de l'actualité internationale.

Les foyers de crises politiques ou humanitaires tels que l'Ex-Yougoslavie, la Somalie et l'Afrique du Sud ont figuré bien entendu à l'ordre du jour des ministres.

Par ailleurs, les Douze ont eu un échange de vues sur les relations entre la Communauté et la Turquie et sur les questions relatives à l'élargissement de la Communauté dans le contexte de la future politique étrangère et de sécurité commune envisagée par le Traité de Maastricht.

M. Jacques F. Poos, Ministre des Affaires Étrangères, a répondu à l'invitation de son homologue britannique et a représenté le Luxembourg à Brocket Hall.

40° anniversaire : Hommage luxembourgeois au Parlement européen

Dans une lettre adressée au président du Parlement européen, M. Egon Klepsch, à l'occasion du 40° anniversaire de cette Institution, le ministre des Affaires étrangères, M. Jacques F. Poos, formule les plus vives félicitations du gouvernement luxembourgeois tout en soulignant que le Parlement européen « s'est consacré dès son origine avec beaucoup de compétence et de dynamisme à la réconciliation des peuples européens. Il a joué un rôle irremplaçable dans la création de ce sentiment aujourd'hui commun à tous les peuples de la Communauté d'appartenir à une même famille de nations, solidaire et indivisible. »

« Le Parlement européen est ainsi une des pierres angulaires de la construction européenne. Il a renforcé non seulement le caractère démocratique des institutions européennes mais encore leur efficacité politique. Il contribue en outre par son travail et son engagement inlassables à maintenir l'équilibre institutionnel de la Communauté. »

« Le gouvernement luxembourgeois se félicite de ce que les pouvoirs et les compétences du Parlement européen ont constamment pu être développés. Les élections directes et l'Acte unique européen ont marqué des étapes importantes sur cette voie. Le Traité sur l'Union européenne annonce un nouveau renforcement des attributions du Parlement européen. »

« Le Luxembourg dont la capitale est fière d'abriter le secrétariat général du Parlement européen, continuera à soutenir cette importante institution dans toute la mesure de ses moyens. »

«L wéi Lëtzebuergesch»

Le 15 septembre 1992 a paru un nouveau manuel de luxembourgeois, élaboré par le Centre de Langues Luxembourg sous le titre « L wéi Lëtzebuergesch ».

La présentation à la presse de cet ouvrage a eu lieu en présence de Monsieur Marc Fischbach, Ministre de l'Éducation Nationale.



PREMIER JACQUES SANTER IN TRIER

Auf Einladung des Vorstands und der Geschäftsführung der Handwerkskammer Trier nahm Premierminister Jacques Santer am 15. September 1992 an der diesjährigen Meisterfeier der Handwerkskammer Trier teil. Nach seiner Festansprache überreichte Herr Santer zusammen mit dem Präsidenten der Handwerkskammer Trier Ludwig Weber die Meisterdiplome an die Jungmeisterinnen und -meister.

Festansprache
von Premierminister
Jacques Santer
anläßlich
der Meisterfeier
der Handwerkskammer
Trier

Herr Präsident,

Meine sehr verehrten Damen und Herren,

Es ist mir eine besondere Freude, heute, anläßlich dieser Meisterfeier der Handwerkskammer Trier die Festansprache halten zu dürfen. Ich möchte mich an dieser Stelle deshalb noch einmal ganz herzlich bei Ihnen, Herr Präsident, aber auch bei Herrn Kocks, dem Hauptgeschäftsführer der Handwerkskammer, für die freundliche Einladung nach Trier bedanken.

Ich komme immer wieder gerne nach Trier, und das nicht nur, weil ich in luxemburgischen geboren bin, der geographisch am nähesten zu Trier liegt, nämlich in Wasserbillig, sondern auch und vor allem, weil wir Luxemburger den Trierern sehr dankbar sein müssen, denn hätte der Abt der Trierer Abtei Sankt Maximin dem luxemburgischen Grafen Siegfried nicht jenen Felsen abgetreten, auf dem dieser dann die "Lucilinburhuc" errichtet hat, so würde es Luxemburg heute vielleicht gar nicht geben. Und Heinrich VII., Graf von Luxemburg, wäre wohl auch nie deutscher König geworden, hätte nicht der Erzbischof von Trier, der einer der sieben Kurfürsten war, ihn als den idealen Kandidaten für dieses Amt vorgeschla-

Diese beiden Beispiele dürften genügen, um zu zeigen, daß Luxemburg und Trier eine gemeinsame Vergangenheit haben. Diese gemeinsame Vergangen-

heit war m. E. die ideale Basis für eine bis dato gewinnbringende grenzüberschreitende Zusammenarbeit zwischen Luxemburg und dem Großraum Trier. Sie ist auch die beste Grundlage für die zukünftige Zusammenarbeit zwischen dem souveränen Kleinstaat Luxemburg und der wirtschaftlich recht gut dastehenden Region Westpfalz/Trier.

Doch bevor ich über die Zukunft meines Landes, über die Zukunft der Großregion Saar-Lor-Lux-Westpfalz/ Trier und über die Zukunft Europas rede, erlaube ich mir, den hier anwesenden Jungmeistern sehr herzlich für das Bestehen der Meisterprüfung zu gratulieren und ihnen meine besten Wünsche mit auf ihren beruflichen Lebensweg zu geben. Mit dem Meisterdiplom, das man Ihnen, liebe Jungmeisterinnen und Jungmeister, Anschluß an meinen Fest-Vortrag überreichen wird, überträgt man Ihnen auch einen Teil Verantwortung, nämlich Verantwortung für das weitere Gedeihen einer Wirtschaftsregion, die eigentlich erst wieder durch die Gründung der Europäischen Gemeinschaft zu einer Entität geworden ist, in der weniger die Unterschiede zwischen einzelnen Mitgliedern dieses regionalen Zusammenschlußes unterstrichen werden, sondern in der vielmehr die gemeinsamen politischen und wirtschaftlichen Interessen hervorgehoben und gefördert werden. Daß dies auch in Zukunft so sein und bleiben wird, dafür sind Sie jetzt mitverantwortlich.

Nicht die größten, sondern die kreativsten und dynamischsten Betriebe werden im EG-Binnenmarkt das Rennen machen. Zwar bestimmen im Moment noch die Übernahmekämpfe der Großen das Bild der europäischen Unternehmen. Aber Größe allein wird nicht ausreichen, um die Dynamik des EG-Binnenmarktes zu sichern. Im Gegenteil. Größe kann zu Indolenz, zu Trägheit führen; sie kann aber genausogut zu Übermut führen. Und Größe ist auch nicht unbedingt das Basiskriterium, die conditio sine qua non für Leistungsfähigkeit. Eine der Vorausset-Gelingen zungen für das EG-Binnenmarktes ist demnach die Vitalität der mittelständischen Unternehmen, die das Rückgrat der europäischen Wirtschaft bilden. Viele von Ihnen werden - wenn sie nicht als selbständige Kleinunternehmer tätig sind in einem kleineren oder mittleren Betrieb arbeiten. Durch gute Leistunund verantwortungsbewußtes Arbeiten kann jeder einzelne von Ihnen seinen bescheidenen aber sehr konkreten Beitrag zum Gelingen des EG-Binnenmarktes leisten, der die wirtschaftliche Zukunft unserer Region ist.

Meine Damen und Herren.

Selten hat die Welt eine Zeit so tiefgreifender Umbrüche und Krisen erlebt wie in den letzten vier Jahren, von denen jedes einzelne ein "revolutionäres" Jahr war. Streng genommen betrafen die Umwälzungen ja nur den euro-Kontinent. mitbetroffen von der politischen Metamorphose in Mittel- und Osteuropa waren aber auch die USA. Durch den Fall der Berliner Mauer, durch die Öffnung der Grenzen zwischen Ost- und Westdeutschland wurde die künstliche und für Millionen von Menschen schmerzliche Zweiteilung des europäischen Kontinents aufgehoben. Durch die beispiellose Reduzierung von Streitkräften, die sich jahrzehntelang in einem geteilten Europa gegenübergestanden haben, wurde das Ende des Kalten Krieges eingeläutet. Die Wiedervereinigung Deutschlands und das Ende des Kalten Krieges werden deshalb mit Sicherheit als die wichtigsten Ereignisse der Nachkriegszeit in die europäische Geschichte des 20. Jahrhunderts eingehen.

Die Zweiteilung Europas war keine in sich stabile, sondern eine durch äußeren Druck fixierte Ordnung. Der Drang der Menschen in der ehemaligen DDR, in Polen, in Ungarn und in andern osteuropäischen Ländern nach Freiheit, Achtung der Menschenrechte und Selbstbestimmung sowie die Wiederentdeckung ihrer nationalen und europäischen Identität waren die konsequente Reaktion auf die Schwächen des "realen Sozialismus" und auf das Modell EG-Europa, das in wenigen Monaten eine wirtschaftliche Entität bilden wird und das mit den Maastrichter Verträgen den Grundstein zu seiner politischen und kulturellen Einigung gelegt hat.

Es war natürlich kein Zufall, daß "Perestroika" und "Glasnost" im Osten Europas gerade zu einer Zeit stattgefunden haben, in der wir im Westen in die Endphase der Verwirklichung des EG-Binnenmarktes getreten sind und in der in den Regierungskonferenzen über die Politische Union und die Wirtschafts- und Währungsunion sehr intensiv an der Realisierung des Fernziels Europäische Union gearbeitet wurde.

Der politische Umbruch in Mittel- und Osteuropa war u. a. durch den Wunsch mitbestimmt, nicht den Anschluß an die fortschreitende westeuropäische Integration zu verpassen.

Der historische Prozeß der Umgestaltung im Ost-West-Verhältnis war eng verknüpft mit dem Wunsch der einzelnen mittel- und osteuropäischen Staaten nach demokratischem Pluralismus und marktwirtschaftlichen Reformen. Bei diesem Reformprozeß in Mittelund Osteuropa kam und kommt auch heute noch der Europäischen Gemeinschaft eine Schlüsselrolle zu. Als Modell für die friedliche Überwindung nationalstaatlicher Grenzen und als Vorbild für eine erfolgreiche marktwirtschaftliche Zusammenarbeit übt die EG natürlich eine mächtige Anziehungskraft auf Mittel- und Osteuropa

Das Interesse der sich im Umbruch befindenden Staaten Mittel- und Osteuropas an der EG nimmt ständig zu. Die gemeinsame Aufgabe lautet daher: Europa neu bestimmen. Alle Länder und Staaten Europas, sowohl die westlichen wie auch die östlichen, sind mit der Herausforderung konfrontiert, ihren Spielraum und ihr Entwicklungspotential in einer veränderten Nachkriegskultur neu zu definieren.

An erster Stelle ist jedoch die Europäische Gemeinschaft gefordert.

Als das europäische Einigungswerk in den Jahren 1951 mit dem Vertrag über die Europäische Gemeinschaft für Kohle und Stahl (EGKS) und 1957 mit den Römischen Verträgen zur Gründung einer Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft (EWG) und einer Europäischen Atomgemeinschaft (EURATOM) begann, war das Ziel nach dem Willen der sechs Gründerstaaten von Anfang an weiter gesteckt; Die wirtschaftliche Integration sollte eines Tages zur politischen Union führen.

Diese Absicht erfuhr 1986 einen kräftigen Impuls, als sich die inzwischen zwölf Mitgliedstaaten der Europäischen Gemeinschaft in der Einheitlichen Europäischen Akte vornahmen, die Gesamtheit ihrer Beziehungen in eine Europäische Union umzuwandeln.

Eine der wichtigsten Etapen auf dem Weg zur Europäischen Union wird die bereits angesprochene Vollendung des gemeinsamen Binnenmarktes sein. Der ungehinderte Verkehr von Personen, Waren, Dienstleistungen und Kapital erlaubt eine wesentlich kostengünstigere Produktion in Europa und erzwingt durch Wettbewerb, daß Kostenvorteile auch an die Verbraucher weitergegeben werden.

Das Prinzip des Binnenmarktes will, daß fortan in der Europäischen Gemeinschaft nicht mehr die Regeln des Absatzmarktes entscheidend sind, sondern diejenigen des Herkunftsstaates. Ein deutsches Produkt, das den deutschen Normen, Geboten und Bestimmungen entspricht, wird im ganzen Binnenmarkt problemlos verkauft werden können.

Den Regionen kommt damit eine grö-Bere Bedeutung zu, und das insbesondere dann, wenn sie über die jeweiligen nationalen Grenzen hinaus zusammenarbeiten. Die Großregion Saar-Lor-Lux-Westpfalz/Trier kann Zukunft weit mehr als ein eher loser Zusammenschluß aus vier verschiedenen Absatzmärkten sein, die jeweils einzeln zu betreten sind. Sie könnte sich zu einem regionalen Markt entwickeln, den ein Unternehmen mit einer einzigen, wenn auch zweisprachigen, Verkaufsstrategie erobern kann. Rheinländische Produkte, die bisher nur in Deutschland verkauft wurden, könnten bald in Luxemburg oder in Lothringen ebensogut abgesetzt werden. Sogar dynamische Kleinunternehmen können in Zukunft die gesamte Großregion als potentielles Absatzgebiet betrachten.

Alle Erfahrung lehrt, daß ein Land um so lebensfähiger ist, je besser es sich den ihm auferlegten Gegebenheiten anzupassen vermag und je flexibler es auf die Änderungen seiner Umwelt reagieren kann.

Die Erfahrung hat uns Luxemburger gelehrt, daß ein kleines Land, um zu überleben, importieren und exportieren können muß, daß es also Zugang zu Versorgungsquellen und Absatzmöglichkeiten benötigt. Deshalb ist die luxemburgische Wirtschaft auch nie der Versuchung des Protektionismus erlegen. Wir Luxemburgr hatten keine andere Wahl, als die Anbindung an größere Wirtschaftsgebilde zu suchen und uns mit ausländischen Handelspartnern zusammenzuschließen.

Das Hauptcharakteristikum der luxemburgischen Außen- und auch Wirtschaftspolitik ist demnach auch die schon traditionelle Öffnung zum Ausland, die auch heute noch die unabdingliche Voraussetzung für das nackte Überleben unseres Landes bildet. Wie eminent wichtig für die Existenz unseres Landes diese Öffnung nach außen ist, wird anhand folgender Zahlen deutlich:

- 90 % unseres Bruttosozialproduktes werden exportiert,
- 85 % des Inlandsverbrauchs werden importiert.

Da die Öffnung nach außen seit jeher den, so der luxemburgische Politologe Fons Theis, "entscheidenden Grundpfeiler luxemburgischer Außenpolitik" bildet, können wir Luxemburger auf eine langjährige und reiche Erfahrung in Sachen internationale wirtschaftliche und politische Zusammenarbeit zurückblicken. Luxemburg ist das einzige Land in Europa, wenn nicht sogar in der Welt, das während über 150 Jahren ohne Unterbrechung Mitglied einer bilateralen oder multilateralen Verbindung ist.

Seit der Mitte des letzten Jahrhunderts haben wir Luxemburger konsequent immer wieder, und das mit Erfolg, versucht, die Enge unseres Binnenmarktes durch Zoll-, Wirtschafts- oder Währungsunionen mit unseren Nachbarstaaten zu überwinden.

Zuerst war es die – uns eher aufgezwungene – Mitgliedschaft im deutschen Zollverein, die unsere kleine Wirtschaft, unsere Micro-Nationalökonomie (um es etwas gelehrter auszudrücken) von der für das Weiterbestehen unseres Landes fatalen Asphyxie bewahrt hat.

Vorerst nur für einen Zeitraum von vier Jahren vorgesehen und vertraglich auch so festgehalten, dauerte Luxemburgs Mitgliedschaft im Deutschen Zollverein schlußendlich siebenundsiebzig Jahre, und nicht einmal nach der Gründung des Dritten Reiches und nach Luxemburgs Neutralitätserklärung dachte jemand bei uns daran, aus dieser Zollunion auszutreten, denn, so der bereits zitierte luxemburgische Politologe Theis: "Eine Lösung der progressiv gewachsenen wirtschaftlichen Bindungen hätte nämlich eine schwere wirtschaftliche und finanzielle Krise nach sich gezogen."

Nach dem Ersten Weltkrieg schloß Luxemburg sich wirtschaftlich seinem Nachbarland Belgien, zu dem es seit jeher gute Beziehungen hatte, an. Die 1921 gegründete belgisch-luxemburgische Wirtschafts- und Währungsunion – eine Art europäische WWU in nuce – ist mit Sicherheit auch heute noch eine der wichtigsten Grundlagen der luxemburgischen Wirtschaft.

Es folgten nach dem Zweiten Weltkrieg, die Mitgliedschaft in der Zollund später auch Wirtschaftsunion BENELUX, in der Montanunion bzw. der Europäischen Gemeinschaft für Kohle und Stahl und schließlich, ab 1957, die Mitgliedschaft in der EWG, der Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft.

Luxemburgs Beitritt zur EGKS im Jahre 1952 war von eminenter Bedeutung für unsere Wirtschaft. Die EGKS öffnete der luxemburgischen Eisenund Stahlindustrie die wichtigsten europäischen Märkte.

Aus den gleichen wirtschaftspolitischen Überlegungen, die Luxemburg bewogen haben, 1951 der EGKS beizutreten, wurde unser Land sechs Jahre später auch Mitglied, ja sogar Gründungsmitglied der beiden anderen Europäischen Gemeinschaften, nämlich der EWG, der Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft, und der Europäischen Atomgemeinschaft EURATOM.

Die Mitgliedschaft in der EWG hat Luxemburg ohne jeden Zweifel den wirtschaftlichen Aufschwung beschert.

Und so ist es kein Zufall, daß die Luxemburger in ihrer überwiegenden Mehrheit bis heute der europäischen Idee fest verbunden sind.

Was die EG-Mitgliedschaft heute für die luxemburgische Wirtschaft bedeutet, geht aus folgenden Zahlen hervor:

- 90 % der luxemburgischen Einfuhren stammen aus EG-Mitgliedstaaten;
- 75 % der luxemburgischen Exporte gehen in die Länder der EG.

Luxemburgs Außenhandel konzentriert sich also fast ausschließlich auf die Europäische Gemeinschaft. Deshalb hätte eine Nicht-Teilnahme an den verschiedenen europäischen Integrationsbestrebungen bzw. eine Nicht-Mitgliedschaft in der EG zur progressiven Paralyse der luxemburgischen Wirtschaft und folglich, um im Metaphernbereich der Medizin zu bleiben, zum "delirium clemens", zum Exitus des Luxemburger Staates geführt.

Meine Damen und Herren,

Aus dem Binnenmarkt, der, so hoffe ich, bis zum 31. Dezember dieses Jahres verwirklicht sein wird, soll ein gemeinsamer Wirtschafts- und Währungsraum sowie ein gemeinsamer Technologieraum entstehen. Dabei bleibt Zwölfergemeinschaft die exportorientiert und weltoffen, verläßlich nicht nur für ihre wichtigsten Partner in den USA, Japan und den EFTA-Staaten, sondern auch interessiert an engeren Beziehungen mit den Ländern Mittel- und Osteuropas und engagiert im Nord-Süd-Dialog.

Die außenpolitische Dimension der Europäischen Gemeinschaft soll also weiter ausgebaut werden. Die EG soll die ihr als friedenfördernde Kraft in Europa und in der Welt zukommende Rolle im europäischen Einigungsprozeß und im Nord-Süd-Dialog ausfüllen. Instrument hierzu ist vor allem die Europäische Politische Zusammenarbeit, die seit über zwanzig Jahren besteht.

Ein Blick in die siebziger Jahre zeigt: Die außenpolitische Abstimmung der EG-Mitgliedstaaten begann, als Bewegung in die Ost-West-Beziehungen kam. Die Europäische Politische Zusammenarbeit entstand 1970 mit dem Beginn des KSZE-Prozeßes. Sie flankierte die fortschreitende Integration in der Gemeinschaft und half dabei, das Fundament für ein verstärktes Engagement zugunsten von Dialog und Zusammenarbeit zu legen.

Heute, über zwanzig Jahre danach, ist die Europäische Politische Zusammenarbeit zu einem unentbehrlichen Instrument außenpolitischer Interessenwahrung geworden. Die Europäische Politische Zusammenarbeit wurde – auch in der Perspektive des politischen Ziels einer Europäischen Union – erstmals in der Einheitlichen Europäischen Akte vertraglich verankert.

Diese hat eine dynamische Entwicklung ausgelöst, und das nicht nur in der EG, sondern auch im übrigen Europa. Es geht

- um die endgültige Überwindung der Trennung Europas,
- um die Selbstfindung der europäischen Völker in einer stabilen und freiheitlichen Friedensordnung und
 als eine wesentliche Voraussetzung dafür
- um den Erfolg des Einigungsprozeßes in der Europäischen Gemeinschaft, die ein Beispiel für eine neue europäische Friedenskultur gibt.

Garant des Erfolges ist die Fortentwicklung und weitere Verdichtung der besonders ausgeprägten Beziehungen zwischen den Mitgliedstaaten der Gemeinschaft im Rahmen der übergreifenden Wertegemeinschaft, zu der auch die anderen freiheitlich-demokratischen Staaten Europas und Nordamerikas gehören, ohne dabei gesamteuropäische Geschichte, Traditionen und Dimensionen zu vernachlässigen.

Das Ziel der Weiterentwicklung der Europäischen Gemeinschaft zu einer Europäischen Union soll nicht die Vision von einer dauerhaften Friedensordnung in ganz Europa verdrängen. Im Gegenteil: die Europäische Union soll das Kernelement in der zukünftigen Struktur Europas sein.

Es geht also darum, die Menschenrechte, die Demokratie und die Rechtsstaatlichkeit so sicher und auch so dauerhaft wie möglich zu machen. Deshalb setzt sich die Gemeinschaft dafür ein, die sich mit dem KSZE-Prozeß bietende Chance zur Durchsetzung von Menschenrechten, Rechtsstaatlichkeit und Pluralismus in ganz Europa zu nutzen. In einer nach diesen Grundsätzen gestalteten Architektur Europas wir die Europäische Union, für deren Verwirklichung die Maastrichter Verträge die Grundlage bilden, ein tragendes Element sein.

Meine Damen und Herren,

Vor Maastricht war die Europäische Gemeinschaft nicht viel mehr als eine Handels- und Wirtschaftsgemeinschaft, die – das haben die Golfkrise und der Bürgerkrieg im ehemaligen Vielvölkerstaat Jugoslawien deutlich gemacht – auf die Weltpolitik keinen entscheidenden Einfluß zu nehmen vermochte. Dadurch aber daß sich die zu einem wirtschaftlichen Riesen herangewachsene Zwölfergemeinschaft in Maastricht nun auch eine politische Dimension gegeben hat, ist sie zu einer politischen Weltmacht in ovo avanciert – vorausgesetzt, daß die Maastrichter Verträge ratifiziert werden.

Ein Mißerfolg in Maastricht hätte alle bisherigen Bemühungen der EG-Mitgliedstaaten, den europäischen Einigungsprozeß voranzutreiben, sinn- und politisch bedeutungslos gemacht, und die Entscheidung, die EG nun auch zu einer politischen Gemeinschaft werden zu lassen, erneut um Jahre, wenn nicht um Jahrzehnte oder Generationen verschoben. Die Europäische Gemeinschaft hätte sich ihrer politischen Verantwortung entzogen, wenn die zwölf Staats- und Regierungschefs in Maastricht nicht den Grundstein für eine gemeinsame Außen- und Sicherheitspolitik gelegt hätten. Denn : angesichts der immer unstabiler werdenden Situation in der früheren Sowjetunion und der tiefgreifenden wirtschaftlichen und politischen Umwälzungen in Mittel- und Osteuropa hätten es sich die Mitgliedstaaten der EG nicht noch längere Zeit leisten können, die Entscheidung, auf außenpolitischer Ebene noch enger und intensiver zusammenzuarbeiten, noch weiter hinauszuschie-

Eines der Kernstücke des in Maastricht verabschiedeten Reformpakets ist die Wirtschafts- und Währungsunion, für deren Einführung ein ganz präzises Timing vorgesehen ist und mit deren Verwirklichung das Binnenmarktvorhaben seinen glanzvollen Höhepunkt erreicht. Das eigentliche Herzstück der Maastrichter Verträge aber ist die Politische Union.

Erlauben Sie mir, auf die wichtigsten Vereinbarungen zur Schaffung einer Europäischen Union kurz einzugehen.

Der Vertragstext zur Politischen Union sieht eine verstärkte Zusammenarbeit der Regierungen

- in der Außen- und Sicherheitspolitik,
- in der Verteidigungspolitik sowie
- im Kampf gegen das internationale Verbrechen (sprich: Terrorismus, Rauschgifthandel, Wirtschaftskriminalität usw.) vor.

Aufbauend auf dem, was bereits vor sieben Jahren in der Einheitlichen Europäischen Akte vereinbart worden war, haben sich die Staats- und Regierungschefs dazu verpflichtet, fortan eine gemeinsame EG-Außenpolitik zu verfolgen.

Der Weg zu den Beschlüssen für eine gemeinsame europäische Außen- und Sicherheitspolitik wurde unter anderem geebnet durch die Initiative von Präsident François Mitterrand und Bundeskanzler Dr. Helmut Kohl vom Oktober 1990.

Bis zum Maastrichter Gipfel hatten sich die Mitgliedstaaten lediglich dazu bekannt, sich um das Entstehen einer gemeinsamen europäischen Außenpolitik zu bemühen. Diese stellte in den meisten Fällen nicht mehr dar als eine reine Aufeinanderschichtung der verschiedenen nationalen politischen Einstellungen.

Von jetzt an sind die Zwölf bemüht, eine gemeinsame Außen- und Sicherheitspolitik zu definieren und zu realisieren, die sämtlichen Bereichen der Zusammenarbeit Rechnung trägt. Diese Politik wird konkrete gemeinsame Positionen und Handlungen ermöglichen.

Diese werden im allgemeinen immer noch einheitlich beschlossen. Ein erster Schritt in Richtung Mehrheitsbeschluß ermöglicht dem Rat nunmehr jene Fragen zu bestimmen, deren Entscheid durch die Einigung von acht der zwölf Staaten zustande kommen kann.

Die Mitglieder haben sich dazu verpflichtet, die gemeinsamen Positionen aktiv und ohne Vorbehalte zu unterstützen. Diese Abmachung gilt selbstverständlich auch im Rahmen internationaler Organisationen und Konferenzen. Im besonderen trifft ein solches gemeinsames Vorgehen für die Arbeit im Sicherheitsrat der Vereinten Nationen zu, wo lediglich zwei EG-Staaten permanent vertreten sind. Die Botschaften und Konsulate der Mitgliedstaaten sowie die Delegationen der EG-Kommission werden in allen Ländern der Erde zusammenarbeiten, um die gemeinsamen Beschlüsse und Maßnahmen auszuführen.

Die bedeutendste Neuerung besteht aber meines Erachtens darin, daß die gemeinsame Außen- und Sicherheitspolitik auch sämtliche Sicherheitsfragen der Europäischen Union umfaßt. Auch wenn der Maastrichter Text vorsichtig formuliert ist, so durchbricht er doch ein Tabu, indem der Begriff einer gemeinsamen "Verteidigung" zum ersten Mal schriftlich festgehalten wurde.

Da sich die Staats- und Regierungschefs der zwölf EG-Mitgliedstaaten schon seit längerem darüber einig sind, daß EG-Europa mehr für seine Verteidigung tun muß, haben sie sich in Maastricht auf die Schaffung einer eigenständigen europäischen Sicherheitsund Verteidigungsidentität verpflichtet. Zugleich haben sie die Westeuropäische Union (WEU) als integralen Bestandteil der zukünftigen Europäischen Union festgeschrieben und damit die Basis geschaffen für den Ausbau der WEU zum Verteidigungspfeiler dieser Politischen Union Europas.

Wenn aber die WEU eine größere Rolle bei der Verteidigung Europas spielen soll, dann darf sie nicht eine "geschlossene Gesellschaft" bleiben, sondern muß offen sein für jeden Interessenten aus der EG, der ihr beitreten möchte. In Maastricht wurden die Voraussetzungen dafür geschaffen, daß den europäischen NATO-Partnern, die nicht Mitglied der Zwölfergemeinschaft sind, mittels Assoziierungsabkommen der Weg für eine volle Teilnahme an den Aktivitäten der WEU geebnet wurde.

Besonders begrüßenswert aber scheint mir die Tatsache, daß der neue Vertrag den Standpunkt enthält, daß alles, was die EG in Sachen Verteidigungspolitik auf europäischer Ebene tut, mit der NATO vereinbar sein muß. Es ist uns in Maastricht gelungen, die Errichtung von Verteidigungsstrukturen, die mit der NATO konkurrieren könnten, zu vermeiden. Es ist uns gelungen, einen Rahmen zu schaffen, in dem Europa seine Verteidigungsrolle auf eine Weise entwickeln kann, die die amerikanische Präsenz in Europa nicht aufs Spiel setzt, sondern sie ergänzt.

In einem eigenen Kapitel betreffend die Zusammenarbeit auf dem Gebiet der Innen- und Rechtspolitik bestimmen die Maastrichter Verträge die Regeln einer gemeinsamen Politik in Bereichen wie Einwanderung, Drogenund Terrorismusbekämpfung, internationale Zusammenarbeit in zivilen und strafrechtlichen Verfahren sowie auf dem Gebiet der polizeilichen Zusammenarbeit bei der Bekämpfung der internationalen organisierten Kriminalität. Die Einrichtung eines EG-weiten polizeilicher Informationssystems Daten als erster Schritt einer polizeilichen Zusammenarbeit im Rahmen von Europol wurde beschlossen. Mit diesem Beschluß wurde eine Idee konkretisiert, die Bundeskanzler Helmut Kohl beim EG-Gipfel in Luxemburg vorgebracht hatte und deren Sinn und Zweck darin besteht, die eventuellen Sicherheitsdefizite, die durch den Wegfall der Kontrollen an den Binnengrenzen entstehen könnten, durch eine optimale Zusammenarbeit der Sicherheitskräfte wettzumachen.

Die Staats- und Regierungschefs der EG-Mitgliedstaaten haben sich in Maastricht jedoch nicht nur auf eine verstärkte Zusammenarbeit in den Bereichen Außen- und Sicherheitspolitik, Verteidigungspolitik und Bekämpfung der internationalen Kriminalität geeinigt. Sie haben auch sehr intensiv über eine Reihe von Vorschlägen diskutiert, die den Bürgern der Europäischen Gemeinschaft direkte und konkrete Vorteile bringen.

Zu den in Maastricht verabschiedeten Maßnahmen, die dem einzelnen EG-Bürger konkrete Vorteile bringen sollen, gehört auch die von mir bereits angesprochene Wirtschafts- und Währungsunion.

Der Vertrag von Maastricht sieht vor, daß eine einheitliche Währung bis spätestens 1999 eingeführt wird, aber nur, wenn die Konvergenz-Voraussetzungen, d. h. Reduzierung der Inflation und der Haushaltsdefizite, Stabilität der Wechselkurse und Einführung langfristiger Zinssätze, erfüllt sind. Natürlich kann die einheitliche Währung, auch nur in den Ländern eingeführt werden, die diese Voraussetzung erfüllen.

Dennoch ist die geplante Einführung des ECU als einheitliche europäische Währung die mein Vorgänger Pierre Werner mit Recht als "consécration de l'ECU" bezeichnet hat, nicht nur der krönende Abschluß langjähriger und langwieriger Verhandlungen, sie ist auch ein absolutes Novum, denn, zum ersten Mal in der Geschichte der internationalen Wirtschafts- und Finanzpolitik wird die Währungsunion vor der politischen Union vollzogen!

Was aber ist der praktische Wert einer solchen Wirtschafts- und Währungs- union und, vor allem, was bedeutet das für den einzelnen EG-Bürger? Nun, ab dem 1. Januar 1999 wird sich das gesamte wirtschaftliche Leben innerhalb der EG in einem einzigen und geeinten Währungsraum abspielen, der, das Wortspiel sei erlaubt, wenig Raum läßt für Spekulationen auf dem Devisenmarkt. Für den einzelnen Bürger, aber auch für die im EG-Raum angesiedelten Unternehmen bedeutet die Einführung einer einheitlichen Währung

- weniger Geldeinbußen bei Geschäften mit Partnern in den EG-Mitgliedstaaten durch den Wegfall der Wechselkurse,
- kein Geldumtausch bei Reisen in die EG-Staaten,
- gesteigerte Wettbewerbsfähigkeit und größere Kaufkraft durch eine

stabile und international kompetitive Währung und,

 als mögliche Folge einer starken einheitlichen Währung, niedrigere Zinsen bei der Aufnahme von Krediten.

Mit dem Vertrag über die Wirtschaftsund Währungsunion werden die Rahmenbedingungen, die nunmehr seit fast fünfzig Jahren für ein hohes Maß an Geldwertstabilität in Luxemburg sorgen, auch für die Europäische Gemeinschaft maßgebend.

Meine Damen und Herren,

Die politischen Gewichte auf unserem Globus sind dabei sich zu verschieben. Die alte Weltordnung geht zu Ende, und eine neue weltumfassende Ordnung, deren Hauptcharakteristika noch unklar sind, ist dabei, ihren Platz zu übernehmen. Kaum jemand zweifelt daran, daß Europa eine privilegierte Stellung in dieser neuen weltumfassenden Ordnung einnehmen wird und daß Europa während der nächsten Jahre eine wichtige Rolle in der Weltpolitik und in der Weltwirtschaft zukommt.

Allerdings wird dies nur dann der Fall sein,

- wenn in allen zwölf EG-Mitgliedstaaten die Maastrichter Verträge angenommen und ratifziert werden und
- wenn es gelingt, neben den wirtschaftlichen Ressourcen auch die seelisch-geistigen Reserven des alten Kontinents Europa zu erschließen.

In gemeinsamer Kultur, Geschichte und Weltanschauung liegen Energien, die ein neues, starkes Europa aufbauen können. Das Gebot der Stunde stellt es dar, diese Energien freizulegen und zu nutzen, damit die Vision eines neuen Europa – von Norwegen bis Portugal über Frankreich nach Rußland – eines Tages Wirklichkeit werden wird.

Meine Damen und Herren, ich danke Ihnen für Ihr Interesse und Ihre Aufmerksamkeit.

M. René Steichen à Paris

Monsieur René Steichen, Ministre délégué aux Affaires culturelles et à la Recherche scientifique du Grand-Duché de Luxembourg a assisté à la 7e Conférence des Ministres Européens Responsables des Affaires Culturelles qui a eu lieu à Paris les 15 et 16 octobre 1992.

La sécurité dans les banques

Le 16 septembre 1992 a eu lieu au Ministère d'État la cérémonie de signature du protocole d'accord sur la sécurité dans les banques en présence de Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre du Trésor.

Ce protocole, qui vise le renforcement des moyens de prévention dans la lutte contre la criminalité, fut signé par

- le Ministre du Trésor,
- le Directeur général de la BCEE et le Président de l'ABBL pour le patronat,
- les Présidents de l'ALEBA, de l'Association du Personnel de la BCEE, de l'OGB-L / Syndicat Banques et Assurances, de la FEP-FIT et du LCGB pour les syndicats.



La Gestion des déchets ménagers :

Vers une nouvelle coopération interrégionale Luxembourg-Lorraine

Lors de la réunion du 2 septembre 1992 entre Monsieur Alex Bodry, Ministre de l'Environnement du Luxembourg et le Ministre de l'Environnement de la France, Madame Ségolène Royal, il avait été convenu de constituer un groupe de travail francoluxembourgeois, chargé de mettre au point les modalités d'une coopération portant sur la valorisation et l'incinération des déchets ménagers.

La première réunion du groupe de travail avait été fixée au 16 septembre 1992. Les deux délégations conduites respectivement par Monsieur Mahdi Hacene, Préfet de la Région Lorraine et Monsieur Lex Kaiser, Conseiller de Gouvernement 1re classe au Ministère de l'Environnement se sont rencontrées à Metz, au siège de la Préfecture. La délégation luxembourgeoise comprenait des représentants des Minis-

tères de l'Environnement, de l'Intérieur, de l'Economie ainsi que de l'Administration de l'Environnement, du Syvicol, de la Fedil et de la société mixte Gedelux.

Les deux délégations ont fait le point sur le dossier faisant l'objet des négociations, à savoir la gestion des déchets ménagers. Compte tenu des législations en vigueur dans les deux pays, les déchets ménagers comprennent les déchets collectés auprès des ménages ainsi que les déchets assimilables aux déchets ménagers, ou banals, collectés auprès des commerces (supermarchés, e.a.) petites entreprises, de l'artisanat et des petites industries. Elle exclut les déchets souillés (par des hydrocarbures etc.) assimilables aux déchets dangereux et relevant donc d'une autre catégorie.

La délégation luxembourgeoise a insisté sur le fait que le Luxembourg est autonome en ce qui concerne ses capacités de mise en décharge et d'incinération des déchets ménagers en provenance des ménages mais qu'il subsiste des problèmes au niveau de la gestion des déchets assimilables en provenance du commerce, de l'artisanat et de la petite industrie. La politique française prévoyant l'élimination progressive des décharges et leur remplacement par des centres de valorisation thermique et des filières diverses de recyclage, les deux délégations sont d'accord sur le fait que la solution ne peut consister dans la recherche de capacités éventuelles de dépôt sur une décharge agréée en Lorraine, mais dans l'exploitation des possibilités bilatérales de valorisation de déchets ménagers et assimilés.

Il a été convenu de dresser, au niveau de la Lorraine et du Luxembourg

- 1) l'inventaire des déchets ménagers et assimilables « problématiques »
- 2) l'inventaire des filières et des installations de valorisation (recyclage) et d'incinération, existantes ou projetées
- 3) l'inventaire des technologies de collecte, de traitement, de conditionnement de déchets susceptibles de faire l'objet d'un transfert de technologie (du côté luxembourgeois: Superdreckskescht 1 et 2, Superfréonkescht, e.a.)

Les conclusions à tirer seront basées

- a) sur les principes de proximité, de complémentarité et de réciprocité
- b) sur les exigences et les objectifs tant quantitatifs que qualificatifs fixés dans le cadre des plans régionaux et départementaux de gestion de déchets ménagers (en ce qui concerne la Lorraine) et du programme-directeur relatif à la gestion des déchets (en ce qui concerne le Luxembourg)
- c) sur les conditions (pré-tri, contrôle, etc.) à respecter de part et

- d'autre pour pouvoir faire intégrer telle ou telle catégorie de déchets dans l'une des filières de valorisation existantes ou projetées.
- d) les travaux menés dans le cadre de la Commission Régionale Sarre-Lor-Lux-Rhénanie-Palatinat.

C'est dans ce contexte que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les frontières restent ouvertes entre la Lorraine et le Luxembourg dans le but de permettre un flux réduit et contrôlé de déchets ménagers assimilés dans le contexte d'une valorisation optimale tant du point de vue économique qu'écologique.

La délégation luxembourgeoise a informé son partenaire français que des pourparlers analogues sont prévus entre le Luxembourg et d'autres partenaires dans le cadre de la Grande Région: Région Wallonne, Rhénanie-Palatinat et Sarre.

Les conclusions de ces pourparlers bilatéraux feront l'objet d'une conférence ministérielle, prévue au mois de décembre 1992 à Luxembourg et réunissant les Ministres de l'Environnement du Luxembourg, de la France, de la Région Wallone, de la Rhénanie-Palatinat et de la Sarre.

Présentation du projet de budget de l'État pour 1993

Le 17 septembre 1992, Monsieur Jean-Claude Juncker, Ministre des Finances, remit à Madame Erna Hennicot-Schoepges, Présidente de la Chambre des Députés, le projet de loi concernant le budget de l'État pour l'exercice 1993. À cette occasion Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, et Monsieur Jean-Claude Juncker, Ministre des Finances, ont présenté les lignes de conduite de la politique budgétaire, les principaux chiffres et évolutions du projet de budget pour 1993, ainsi que le programme pluriannuel des dépenses extraordinaires 1991-1995. Relevons encore que le rapporteur du projet de budget pour 1993 est Monsieur René Kollwelter.

1. Le contexte économique et social

Le budget de l'État constitue un instrument essentiel de notre politique économique et sociale. Il s'avère donc opportun de brosser, en guise d'introduction, le tableau des tendances et des perspectives de développement. De ce diagnostic découlent les impératifs qui s'imposeront à l'action publique et qui se trouvent à la base des choix inhérents au projet de budget pour 1993.

A la fin du premier semestre de 1992, les perspectives conjoncturelles internationales restent incertaines. Actuellement, les experts laissent entrevoir qu'une légère reprise ne pourrait se présenter qu'au courant de 1993.

Après un faible niveau d'activité en 1991, voire de dépression dans certains pays, les analystes étaient tombé d'accord à tabler sur une reprise généralisée de l'activité économique. L'élément incertain était resté d'une part l'envergure d'une telle reprise, et de l'autre le point d'inflexion, anticipé pour le deuxième semestre de 1991 par les organismes internationaux, reporté ensuite à plusieurs reprises. L'année 1992 sera marquée par une croissance relativement faible pour les principaux pays industriels, à peine supérieure à celle de l'année précédente, selon les prévisions les plus récentes de la Commission européenne et de l'OCDE.

L'économie de l'Europe des Douze ne devrait guère connaître de reprise significative en 1992. Selon la Commission européenne, le PIB en volume devrait atteindre 1,7 % en moyenne en 1992, voire 1,25 % seulement selon le tout dernier chiffre, contre 1,3 % en 1991. La reprise ne devrait s'accélérer que légèrement et conduire à une crois-

sance de 1,5 % en 1993. Cette évolution reposerait sur un certain accroissement de la consommation privée, surtout de biens durables, et une augmentation modérée de l'investissement résidentiel. On ne prévoit pas de contribution significative de la demande extérieure.

Selon les services de la CE, les taux de croissance économique des trois grandes puissances économiques, encore fortement divergents en 1991 (croissance du PIB en volume de la Communauté européenne: +1,3 %, des États-Unis: 0,7 %, du Japon: +4,4 %), convergeraient.

En raison de la faiblesse de la reprise économique, on s'attend, pour les pays communautaires comme pour les autres pays industrialisés, à des tensions supplémentaires sur le marché de l'emploi. Le taux de chômage moyen de l'Europe des douze (sans l'ancienne RDA) atteindrait 9,5 % en 1992 (contre 8,9 % en 1990) et continuerait de progresser légèrement jusqu'à 9,7 % en 1993. Aux États-Unis on obtiendrait une pointe de 7,2 % en 1992, suivi d'un taux de 6,8 % en 1993.

L'inflation, qui se situe, selon l'appréciation de la CE, à un niveau toujours relativement élevé, devrait fléchir dans la plupart des pays. L'on prévoit cependant une légère progression de l'inflation aux États-Unis, conséquence de la reprise escomptée de la demande privée et de la politique monétaire accomodante.

En ce qui concerne les soldes des balances de paiement, aucun changement significatif n'est attendu pour 1992 et 1993. L'excédent japonais ne diminuerait guère, tandis que les balances de l'Europe communautaire et des États-Unis creuseraient leur déficit.

Dans son étude sur la Belgique et le Luxembourg, publiée à la mi-juillet 1992, l'OCDE résume ainsi la situation et les perspectives de l'économie luxembourgeoise:

"Après les résultats marcoéconomiques impressionnants de la deuxième moitié des années 80 l'économie du Luxembourg traverse une phase d'accalmie, qui pourrait annoncer une période de croissance plus modérée mais soutenable. A l'exception de la sidérurgie, qui connaît une profonde récession partout dans le monde, presque tous les secteurs de l'économie sont dans une situation raisonnablement satisfaisante et, sauf une dégradation imprévue de l'environnement international, les perspectives à court terme sont positives ..."

« Grâce à la politique de diversification à long terme, l'activité économique a bien résisté dans une période de faiblesse de la demande en Europe. Le PIB réel a augmenté de près de 3 % en 1991, la création d'emplois s'est poursuivie à un rythme rapide et l'inflation s'est ralentie. On s'attend à la poursuite d'une croissance modérée.

L'important coup de pouce donné aux revenus disponibles des ménages par la réforme fiscale de 1991 pourrait continuer à soutenir la consommation privée pendant quelque temps, mais cette année et l'an prochain la politique budgétaire sera moins expansionniste. La forte progression d'un investissement réel, liée en partie à la période de croissance rapide du secteur bancaire à la fin des années 80, semble aussi avoir pris fin. En revanche, la situation dans le secteur de l'acier pourrait s'améliorer lentement et la pénurie persistante de logements, conjuguée aux efforts des autorités pour améliorer l'infra-



Le Ministre des Finances Monsieur Jean-Claude Juncker remet le projet de budget de l'Etat pour 1993 à la Présidente de la Chambre des Députés Madame Erna Hennicot-Schoepges

structure, devrait limiter la décélération de l'investissement. Combinée avec un ralentissement de la demande intérieure et donc des importations, la reprise attendue de la demande extérieure devrait progressivement réduire la contribution négative de la balance extérieure à la croissance et permettre au taux de croissance du PIB réel d'atteindre 3,5 % en 1993. L'inflation devrait augmenter quelque peu en 1992, et les autorités devront rester vigilantes afin d'empêcher que cet effet mécanique de l'harmonisation des impôts indirects avec les normes de la CE n'ait plus qu'une incidence tempoгаіге. »

Après une période de forte croissance en 1988 et 1989, la progression de l'économie luxembourgeoise s'est ralentie en 1990, sous l'effet d'une faible conjoncture internationale, et en particulier d'un marché mondial de l'acier en dépression.

Ces conditions extérieures, qui ont pesé sur la production et les exportations d'acier et autres produits industriels luxembourgeois, ont persisté en 1991 et pourraient, selon les prévisions des conjoncturistes et organismes internationaux, ne pas s'améliorer significativement avant le début de 1993.

Selon une estimation du STATEC, la croissance du PIB devrait se chiffrer en 1992 à 3,7 %, en termes réels, en version nationale et à 3,2 % en version SEC, soit approximativement le même taux qu'en 1991. Cette prévision se fonde sur l'hypothèse d'une activité industrielle en légère progression, d'une stagnation de la production sidérurgique, d'une progression modérée dans la construction et d'un ralentisse-

ment (à un niveau relativement élevé) de l'activité du tertiaire.

Pour l'année 1993, le STATEC n'a pas encore réalisé de prévisions. Dans son dernier exercice de prévision (d'avril), la Commission européenne a estimé pour le Luxembourg une croissance du PIB de 3,6 % (en termes réels) en 1993, contre + 2,9 % en 1992. Une accélération de la croissance de 0,7 point de pour-cent paraît très optimiste pour un pays qui a connu, selon les chiffres de la Commission, la croissance la plus élevée de la Communauté en 1992. Le STATEC table plutôt sur une accélération plus modérée de la croissance, de 0,3 % par rapport à celle de 1992. Les perspectives du marché sidérurgique, dont le redressement sera en retard par rapport à une reprise - incertaine - des investissements au niveau mondial, et à condition que l'ampleur de celle-ci soit suffisante, de même qu'un secteur bancaire dont la croissance pourrait se ralentir dans un contexte de concurrence accrue, motivent une telle appréciation. On obtiendrait ainsi pour 1993 une progression du PIB en termes réels de l'ordre de 4,1 % en version nationale et de 3,5 % en version SEC.

L'exercice de prévision d'automne de la Commission CE semble devoir aboutir à une révision vers le bas du scénario de conjoncture communautaire sur lequel reposent ces projections. Les prévisions luxembourgeoises devront le cas échéant également être revues et révisées en conséquence. En attendant, on admet qu'elles restent valables dans leurs grandes lignes, même si certaines divergences avec les indicateurs conjoncturels sont d'ores et déjà apparentes.

La demande intérieure semble rester dynamique en 1992. La consommation privée devrait encore, en moyenne annuelle, s'accroître de 4,0 %, sous l'effet d'une progression des rémunérations moyennes dans la plupart des branches et d'un accroissement toujours relativement important de la population active et de l'emploi.

L'investissement est toujours en forte expansion, à un taux cependant inférieur à celui de 1991 (croissance en 1992 évaluée à 5,0 %, contre 6,5 % en 1991). Une telle évolution est confirmée par des indicateurs telles que l'évolution des carnets de commande dans le secteur de la construction et les autorisations de bâtir.

Du côté des échanges extérieurs, les indicateurs disponibles laissent présager une faible progression en volume, par rapport à 1991, tant des importations que des exportations. La balance commerciale, disponible pour le premier trimestre de 1992, n'a pratiquement pas évolué par rapport à la même période de 1991. Le déficit commercial s'est établi à 14,8 milliards contre 14,4 milliards un an plus tôt. En raison du recul supplémentaire des prix à l'exportation, les termes de l'échange ont continué à se détériorer.

L'emploi intérieur, qui a progressé à un taux annuel de 4,3 % en 1990 et 1991, devrait connaître une évolution moins rapide en 1992 et au-delà, même s'il est encore resté relativement dynamique au cours du premier trimestre de 1992 (+ 2,55 % par rapport à la même période de 1991). À relever à ce propos non seulement le faible niveau d'activité dans certaines branches industrielles, mais également une main-d'œuvre toujours surabondante dans la sidérurgie, dont la réduction progressive doit continuer à assurer sa compétitivité à moyen terme, de même que le ralentissement substantiel de l'embauche observé depuis deuxième semestre de 1991 dans le secteur financier, dans un but de consolidation des progrès de productivité.

Les frontaliers, dont le nombre a par le passé connu des taux de progression annuels fluctuant entre 15 et 20 % (+ 16,4 % en moyenne annuelle entre 1986 et 1991), devraient continuer à couvrir les besoins de main-d'œuvre qualifiée, mais à un rythme plus modéré que par le passé.

Alors que l'emploi salarié a progressé de 4,8 % en 1991, le chômage est passé de 2 115 personnes en fin-mars 1991 à 2 662 à la même période de 1992, le taux de chômage passant de 1,2 à 1,6 % de la population active. Si la progression des demandeurs d'emploi en

1991 peut s'expliquer par des fermetures d'entreprises, il reste qu'un chômage résiduel, supérieur à 2 000 unités, apparaît de fait comme incompressible, sauf mesures spécifiques à l'embauche de personnes difficiles à placer.

Après une année de ralentissement de l'inflation en 1991, les prix à la consommation ont évolué de manière relativement modérée au premier semestre de 1992, en dépit de l'impact de l'adaptation à la hausse des taux de TVA au premier janvier de l'année, évalué à +0,2 %. Par rapport au premier semestre de 1991, une progression moyenne de 3,2 % a été enregistrée, soit un taux inférieur à ceux observés pendant les périodes de références des deux années précédentes.

C'est donc dans un état de bonne santé globale relative que l'économie luxembourgeoise continue à se développer dans un environnement international difficile et incertain.

2. Les lignes de conduite de la politique budgétaire

Au moment de la mise au point globale du projet de budget pour 1992 et de son insertion dans le contexte économique et social prédécrit, le Gouvernement a tenu compte des deux éléments fondamentaux de la politique budgétaire que sont les orientations communautaires et les principes de politique budgétaire pluriannuelle figurant au programme gouvernemental.

Au cours de la première étape de l'union économique et monétaire, qui va du 1er juillet 1990 au 31 décembre 1993, les États membres se sont fixé comme objectif d'aboutir à une plus grande convergence des performances économiques et à un renforcement de la coordination de leurs politiques monétaires.

La convergence progressive des politiques et des performances économiques à réaliser pendant la première phase de l'UEM passe notamment par une meilleure cohérence des performances budgétaires des États membres.

Au chapitre de la comparaison des performances et des politiques budgétaires et de l'évaluation des perspectives de la Communauté, il peut être intéressant de dresser le cadre communautaire pour la coordination des politiques budgétaires des États membres et de rappeler les principes sur lesquels les politiques budgétaires nationales devraient être fondées. Ces principes sont les suivants:

 éviter le financement monétaire des déficits budgétaires, ce qui signifie que les gouvernements ne doivent pas avoir d'accès automatique au financement de la banque centrale ni d'accès privilégié aux institutions financières;

- éviter, ou du moins réduire, les déficits budgétaires excessifs;
- réduire les niveaux excessifs de dette publique ;
- améliorer la structure des recettes et dépenses budgétaires, et
- réduire les parts excessives des dépenses publiques dans le PIB.

Quant au caractère excessif ou non d'un déficit budgétaire, il doit être apprécié par rapport à plusieurs critères, tels que la stabilité des prix, la soutenabilité du solde extérieur, le niveau satisfaisant ou non de l'épargne et de l'investissement, la contribution des finances publiques à la formation de niveaux de taux d'intérêt appropriés et l'évolution acceptable ou non du ratio dette publique/PIB. Avec la réalisation progressive du marché unique et de l'UEM, les politiques budgétaires doivent contribuer plus activement à assurer le respect de ces critères.

Pour ce qui est plus particulièrement de la situation budgétaire de l'exercice 1992 et des perspectives pour 1993, il convient de relever qu'au mois de juin dernier, la Commission a élaboré une note détaillée à l'attention des membres du Comité de politique économique.

Dans cette étude, la Commission relève en premier lieu que l'endettement net de la Communauté, exprimé en % du produit intérieur brut s'est détérioré davantage en 1992 en passant de 4,3 % en 1991 à 4,8 % en 1992. Pour 1993, les services de la Commission escomptent un léger redressement de ce ratio qui passerait à 4,7 % en moyenne pour l'ensemble des Étatsmembres. Au niveau des différents pays, la situation est fort divergente. Ainsi, en Grande-Bretagne, l'endettement net pourrait s'accroître de 2,1 % en 1991 à quelque 5 % en 1992. La même situation se retrouve en Allemagne où le déficit budgétaire passerait de 2,9 % par rapport au PIB en 1991 à 3,4 % pour l'exercice 1992. Une très large stabilisation des soldes budgétaires est prévue uniquement pour 4 États-membres, en l'occurrence pour le Danemark, le Luxembourg, l'Espagne et les Pays-Bas.

Dans le cadre de son étude, la Commission a également analysé la question du respect des critères de convergence fixés par le traité de Maastricht. Rappelons à cet égard qu'aux termes de ce traité, la Commission est chargée de surveiller l'évolution de la situation budgétaire et l'état de la dette publique des États-membres en vue de déceler des erreurs manifestes. Le caractère excessif des déficits est fixé dans un protocole annexé dans les termes suivants:

- le déficit budgétaire est excessif si le rapport entre ce déficit et le PIB est supérieur à 3 %;
- la dette publique est excessive si le rapport entre dette et PIB est supérieur à 60 %.

D'après la Commission, il n'est guère prévisible qu'on assiste en 1992 et 1993 à une amélioration notable au niveau de la réduction des déficits budgétaires excessifs. Seuls la France, le Danemark, l'Irlande et le Luxembourg sont considérés comme capables de maintenir leur déficit budgétaire en deçà de la barre des 3 %.

Pour ce qui est de l'endettement des États-membres, il est intéressant de relever que la Commission escompte globalement un accroissement du ratio du rapport entre la dette et le PIB.

Avec un endettement très réduit, le Luxembourg figure évidemment parmi le groupe des 5 pays qui satisfont à ce critère de convergence.

Non seulement les tendances globales du projet de budget pour 1993 respectent-elles les recommandations formulées au niveau communautaire, mais encore sont-elles entièrement conformes aux principes de politique budgétaire pluriannuelle énoncée dans le programme gouvernemental.

Dans la déclaration gouvernementale du 24 juillet 1989 le Gouvernement a très clairement affirmé sa volonté de poursuivre une politique budgétaire qui se caractérise par la maîtrise rigoureuse des dépenses publiques, condition essentielle pour pouvoir mettre en œuvre une réforme fiscale soucieuse de préparer la communauté nationale aux défis des années 90. Dans cette optique, l'évolution des dépenses publiques devra être contenue dans les limites de la croissance économique à moyen terme.

Les potentialités de croissance à moyen terme de notre économie continuent à être évaluées sur une base réaliste.

À cet égard, 'il convient de relever qu'au cours des dernières années, le Gouvernement a toujours fait preuve de prudence au moment de la définition des paramètres essentiels de la politique budgétaire.

En effet, pour les quatre premières années de la présente législature, la progression de notre produit intérieur brut s'établit à 3,9 % en moyenne annuelle, alors que la norme budgétaire tablait sur une variation moyenne du PIB en volume de 3,4 %.

Rappelons qu'en vue de l'élaboration du budget de 1992, le Gouvernement avait admis un rythme de croissance pluriannuelle de notre produit intérieur brut de l'ordre de 3,8 % en moyenne annuelle. Or, d'après les résultats et les prévisions actuellement disponibles, le rythme de croissance de notre produit intérieur brut s'établirait effectivement à 3,8 % pour l'année 1992 de sorte que l'objectif, qualifié d'ambitieux à l'époque, est pleinement conforté par les prévisions actuelles.

En dépit de ces perspectives globalement favorables, le Gouvernement a jugé indiqué de réviser l'hypothèse admise jusqu'à présent concernant les possibilités de croissance en volume de notre produit intérieur brut à moyen terme.

Dans les conditions actuelles - et sous réserve d'un réexamen éventuel de la question à la lumière du développement ultérieur de la conjoncture économique -, un taux moyen d'expansion annuelle du produit intérieur brut de l'ordre de 3,5 % a dès lors paru pouvoir être considéré comme une hypothèse réaliste pour la détermination de la norme d'augmentation du budget des dépenses de l'exercice 1993.

Le deuxième élément à prendre en considération en vue de la fixation d'un taux nominatif pour l'accroissement annuel des dépenses publiques est formé par la hausse probable de la moyenne des cotes d'application de l'échelle mobile des salaires.

Le Gouvernement a admis, dans le cadre de la mise au point définitive du projet de budget pour 1993, une variation annuelle moyenne de l'indice des prix à la consommation de 3,7 % pour 1992 et de 3,2 % pour 1993, soit des variations annuelles moyennes de l'échelle mobile des salaires de respectivement 3,6 et 3,2 %. Par rapport aux prévisions retenues au moment de l'établissement du projet de budget pour 1992, cette hypothèse représente un écart de plus de 0,4 %, ce qui fait que l'effet-prix se répercute finalement par 3,6 % dans la norme budgétaire pour 1993.

En vertu de ces règles de politique budgétaire, la norme de croissance annuelle des dépenses de l'État a été arrêtée comme suit par le Gouvernement pour l'exercice budgétaire 1993 :

- croissance escomptée à moyen terme du produit intérieur brut en volume (à prix constants)
- hausse de la moyenne annuelle des cotes d'application de l'échelle mobile des salaires
 - correction de la prévision initiale concernant l'année 1992 (492,1 points au lieu de 490,0 points) +0,4 %
 - hausse probable entre 1992 et 1993 (507,55 points au lieu de 492,1 points) +3,2 %

Total (multiplicatif) +7,2 %

3. Présentation et commentaires des principaux chiffres et évolutions du projet de budget pour 1993

Par rapport au compte provisoire de 1991 et au budget voté de 1992, le projet de budget pour 1993 se présente comme suit :

	Compte			Variation		
	provisoire 1991	définitif 1992	de budget 1993	en millions	en %	
Budget ordinaire Recettes Dépenses	113.507,7 103.269,2	117.082,4 107.548,5	123.504,7 113.475,5	+6.422,3 +5.927,0	+ 5,49 + 5,51	
Excédents	+10.238,5	+9.533,9	+10.029,2	+ 495,3		
Budget extraordinaire Recettes Dépenses	156,3 12.862,7	1.050,1 11.123,6	1.100,1 12.761,1	+ 50,0 +1.637,5	+ 4,76 +14,72	
Excédents	-12.706,4	-10.073,5	-11.661,0	-1.587,5	-	
Budget total Recettes Dépenses	113.664,0 116.131,9	118.132,5 118.672,1	124.604,8 126.236,6	+6.472,3 +7.564,5	+ 5,48 + 6,37	
Excédents	- 2.467,9	-539,6	-1.631,8	-1.092,2	_	

Notes: Les montants sont indiqués en millions de francs

Les pourcentages représentent les taux de variation du projet de budget pour 1993 en comparaison du budget définitif pour 1992.

Avec un montant de 126,2 milliards, les dépenses proposées progressent au total de plus de 7,5 milliards ou de 6,37 % par rapport aux crédits inscrits au budget définitif, pour l'année en cours. Sur la base de ces données brutes, la progression des dépenses ordinaires et extraordinaires s'avère ainsi inférieure à celle admissible sur la base de la norme d'augmentation de 7,2 %.

Un certain nombre de précisions s'imposent cependant afin de pouvoir s'exprimer valablement au sujet de l'évolution budgétaire entre 1992 et 1993.

À cet égard, il échet de relever en premier lieu qu'en raison d'un changement de statut, les dépenses de l'administration des Postes et Télécommunications ne figurent plus au budget de l'État, à l'exception toutefois de la participation de l'État dans le financement des pensions de retraite des agents du nouvel établissement public. Les dépenses afférentes s'élevaient globalement à 4,9 milliards au budget de l'État pour 1992, alors que les crédits inscrits au projet de budget pour 1993 au titre du département des communications ne dépassent plus que légèrement le montant de 500 millions de francs, soit une marge de manœuvre nette de 4,4 milliards environ.

En l'absence du changement de statut précité, les dépenses de l'État auraient dès lors progressé de quelque 11,9 milliards ou de 10 % environ. Le rappel de trois évolutions volontaristes suffit pour expliquer ce dépassement de la norme :

- le projet de budget pour 1993 émarge un total de 1,8 millard de dotations supplémentaires pour le financement des dépenses des principaux fonds spéciaux (1992 : 2,2 milliards; 1993 : 4 milliards);
- la mise en œuvre du paquet de mesures sociales arrêté pour la période 1992-1994 se traduit dans le projet de budget pour 1993 par une dépense supplémentaire de l'ordre de 800 millions de francs (1992:0,6 milliard; 1993:1,4 milliard);
- l'accord salarial pour la fonction publique engendre une dépense nouvelle de 1,4 milliard au titre de l'exercice budgétaire 1993 (1992: 1,1 milliard; 1993: 2,5 milliards).

En neutralisant l'impact budgétaire de ces trois mesures nouvelles, l'augmentation des dépenses budgétaires retombe à un niveau de 7,9 milliards ou de 6,7 %, soit un taux de progression légèrement inférieur à la norme.

Il en résulte que les tendances globales du projet de budget 93 sont conformes aux principes de politique budgétaire pluriannuelle énoncés dans le programme gouvernemental.

Un examen plus détaillé sur la base du regroupement comptable des dépenses ordinaires et extraordinaires permet de vérifier que les dépenses de train de vie de l'État évoluent de manière conforme aux paramètres macro-économiques de référence.

Ainsi, et après avoir neutralisé l'impact découlant de la réforme du statut des Postes et Télécommunications, les salaires et charges sociales de l'État passent d'un peu moins de 33,8 à 35,5 milliards de francs, soit une progression de 5,1 %. Les dépenses relatives à l'achat de biens non durables et de services enregistrent une évolution semblable en passant de 5,4 milliards en 1992 à près de 5,7 milliards en 1993 soit une augmentation de 5,5 %.

Efficacité et gestion rigoureuse, tels sont les mots d'ordre de la politique budgetaire du Gouvernement.

L'effort de compression des dépenses budgétaires se reflète également dans les coupes sombres qui ont été portées aux propositions budgétaires initiales présentées pour 1993 par les départements ministériels. L'acceptation des demandes pour un total de dépenses de près de 138 milliards de francs aurait comporté une augmentation des dépenses publiques de 16,3 % par rapport à celles inscrites au budget pour 1992. Une gestion budgétaire très rigoureuse a permis de ramener la hausse globale des charges budgétaires au taux précité de 6,37 %.

Ce ne sont donc point les dépenses de fonctionnement qui revêtent l'évolution la plus dynamique. Il suffit de jeter un regard sur les principales catégories de dépenses pour se rendre compte que l'accroissement des dépenses de l'État sert essentiellement à promouvoir le développement économique et social du pays. À titre d'illustration, on peut citer les postes importants ciaprès:

_	subventions d'exploitation	+16,76 %
-	transferts de revenus aux	
	ménages	+21,83 %
-	transferts de capitaux aux	
	entreprises	+22,89 %
_	réalisation d'ouvrages	
	de génie civil	+20,52 %

C'est dans le cadre du chapitre suivant relatif aux priorités politiques du projet de budget pour 1993 que les accents du projet de budget seront développés plus en avant. Nous aurons dès lors l'occasion de constater que l'investissement dans les infrastructures et dans le potentiel de production de notre économie constitue un des points forts de l'action gouvernementale.

Du côté des recettes, le projet de budget pour 1993 affiche une progression de 5,5 % à peine par rapport au budget définitif pour 1992, soit un pourcentage nettement inférieur au taux de croissance économique escompté.

Dans l'interprétation de l'évolution du budget des recettes, il importe cependant de tenir compte des répercussions des mesures de politique fiscale et, surtout, des moins-values pour le budget de l'État découlant de la réforme du statut des P & T.

Du fait de la réforme du statut des P & T, réforme qui du point de vue budgétaire n'entrera en vigueur qu'à partir du 1er janvier 1993, les taxes postales de même que les taxes en matière de télécommunications ne vont plus être perçues par l'État. Le produit de ces taxes intervient encore pour quelque 8,5 milliards dans le budget de l'État pour 1992. En appliquant à ce chiffre le taux normatif de 7,2 %, la rentrée théorique pour 1993 s'élèverait à quelque 9,2 milliards de francs. En contrepartie, l'entreprise des Postes et Télécommunications aura cependant à payer des redevances, un montant de 1,5 milliard étant inscrit à cet effet au projet de budget des recettes pour 1993. Elle également s'acquitter des devra impôts, une prévision globale de recettes de 1,2 milliard de francs ayant été mise en compte au titre des principaux impôts que sont l'impôt sur le revenu des collectivités (1 milliard) et la TVA (200 millions).

La réforme se répercute ainsi par une moins-value nette de recettes de 6,5 milliards environ. Si on neutralise cet impact, on aboutit à un taux de progression effectif des recettes de l'État de 11 %, soit une progression supérieure au taux de croissance économique.

Quant aux mesures à caractère fiscal qui se répercutent sur l'évolution des recettes de l'État entre 1992 et 1993, elles sont en fait de deux sortes : d'une part, les décisions ayant un impact sur la croissance des impôts directs et, d'autre part, le rapprochement opéré sur le plan communautaire en matière de TVA et d'accises.

Sur le plan de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, le Gouvernement propose de réviser le tarif dans le sens que le plafond de la modération d'impôt pour enfant sera diminuée de 12.000 francs par enfant et par an. Cette mesure, qui fait partie du programme de politique familiale et qui ne vise qu'à rendre sélectif le relèvement du pouvoir d'achat des ménages opéré à travers les allocations familiales, rapporte à l'État quelque 350 millions de francs. En ajoutant à ce montant la plus-value de recettes de l'ordre de 450

millions consécutive à la non-adaptation du tarif et en rapport avec l'impôt retenu sur les salaires et traitements — une stabilisation des dispositions tarifaires ne s'imposant pas du fait que le taux de référence de 5 % qui conditionne une révision tarifaire est loin d'être atteint —, on peut expliquer un écart de quelque 800 millions de francs entre l'évolution prévisible des recettes au titre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et la rentrée théorique découlant de la seule évolution conjoncturelle, à supposer que l'elasticité soit égale à l'unité.

Dans le chef des impôts indirects, le rapprochement décidé sur le plan communautaire continue à se répercuter sur l'évolution des recettes de l'État grand-ducal.

Il y a d'abord lieu de rappeler que, conformément à la loi du 20 décembre 1991 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 1992, le taux intermédiaire de TVA de 12 % s'appliquera à partir du 1er janvier 1993 à la plupart des biens et services soumis actuellement encore au taux réduit de 6 %. La liste des biens et services concernés comporte notamment le vin, les combustibles autres que le gaz et l'énergie électrique, l'essence sans plomb, les tabacs, les services relevant de l'exercice d'une profession libérale ainsi que certains services de gestion financière.

Quant au projet de budget pour 1993 proprement dit, il comporte un relèvement du plafond des différents droits d'accise autonomes perçus sur les carburants. Afin de permettre au Grand-Duché d'assurer dès l'exercice 1993 le passage progessif du niveau de l'accise découlant de la dérogation lui accordée durant une période transitoire de deux ans vers les minima communautaires, il est proposé de relever comme suit les plafonds applicables aux différents produits:

- essence avec plomb: 540 F/hl au lieu de 350 F/hl;
- essence sans plomb: 330 F/hl au lieu de 140 F/hl;
- gasoil routier: 620 F/hl au lieu de 400 F/hl.

Le niveau effectif des droits d'accise autonomes continuera à évoluer en fonction de la variation des prix hors taxes des produits pétroliers.

Etant donné que le Conseil des Ministres des Communautés Européennes se propose d'arrêter dès la rentrée en automne les directives au rapprochement des taux et des structures en matière de TVA et d'accise, certains textes législatifs et réglementaires devront par ailleurs être modifiés avant la fin de l'année en cours. Dans ce

contexte, il est probable que certains amendements devront également être apportés au projet de budget pour 1993. Sont notamment visées les accises prélevées sur certaines boissons alcooliques ainsi qu'une redevance de contrôle à percevoir sur le gasoil de chauffage.

Sous réserve de ces ajustements ultérieurs, la prise en compte des modifications de taux applicables à partir de l'exercice 1993 se soldera par des rentrées supplémentaires de l'ordre de 1,3 milliard de francs au titre de la recette nette de TVA ainsi que de 2,7 milliards au titre du droit d'accise autonome sur les carburants, soit un surplus de 4 milliards environ par rapport au budget voté pour 1992.

En neutralisant l'effet cumulé de l'ensemble des mesures fiscales précitées, ainsi que de la réforme du statut des P & T, les recettes ordinaires de l'État passeraient de 117,1 milliards au budget définif de 1992 à 126 milliards au projet de budget pour 1993, soit un taux de progression de 7,6 % qui cadre parfaitement avec les hypothèses de croissance économique sur lesquelles repose le projet de budget sous examen.

Il est donc permis d'affirmer que les projections de recettes reposent sur des bases réalistes et que la véridicité budgétaire constatée dans le passé récent continue à caractériser la politique budgétaire du présent gouvernement.

En mettant en compte un emprunt budgétaire de 1 milliard de francs au titre des recettes ordinaires tant pour 1992 que pour 1993, le déficit budgétaire passe de 540 millions de francs en 1992 à 1.632 millions de francs en 1993. Ce déséquilibre budgétaire correspond grosso modo à l'ordre de grandeur de l'effet budgétaire net de la réforme du statut des P & T (1.850 millions) en procédant à une actualisation des dépenses figurant au budget définitif pour 1992.

En l'absence de toute réforme de statut des P & T, le projet de budget pour 1993 se présenterait ainsi en équilibre presque parfait. Un examen circonstancié de la situation des finances de l'État exige cependant que l'on passe de la notion de solde budgétaire à celle de solde financier net.

Le raisonnement en termes de solde financier net reflète de manière beaucoup plus fidèle la situation financière de l'État. Il permet de dégager un besoin de financement net de l'ordre de 7,8 milliards de francs pour l'exercice budgétaire 1991 (chiffres réalisés) et de 10,3 milliards pour 1992 (chiffres du budget définitif). Quant au projet de budget pour 1993, il émarge un besoin net de quelque 7,9 milliards (un peu plus de 6 milliards si on fait abstraction de la réforme du statut des P & T), soit une réduction significative par rapport à l'année précédente.

Exprimé par rapport au produit intérieur brut aux prix courants, le besoin de financement net de l'État se chiffre dès lors à quelque 2 %. Il documente, si besoin en était, la nécessité d'une politique budgétaire d'adaptation aux réalités nouvelles. Cette politique comporte notamment une gestion budgétaire rigoureuse principalement en ce qui concerne les dépenses de train de vie ainsi qu'une définition des actions nouvelles tenant dûment compte des priorités de la vie économique et sociale. En déposant ensemble avec le projet de budget une programmation pluriannuelle dépenses extraordinaires de l'État, le Gouvernement croit avoir suffi à cette tâche.

Cette politique contraignante s'impose d'autant plus que les réserves s'amenuisent et ne permettront plus guère à l'avenir de couvrir une partie du besoin de financement net. En effet, et sur la base des projections budgétaires établies pour 1992 et 1993, la réserve budgétaire passe de 4,8 milliards fin 1991 à 2,6 milliards fin 1993 tandis que les avoirs des principaux fonds de l'État chutent de 12,4 milliards fin 1991 à 3,1 milliards fin 1993.

Il est vrai que le développement favorable de la dette à long et moyen terme laisse intacte la capacité d'endettement de l'État. Correspondant à peine à 2 %

	compte provisoire 1991	budget définitif 1992	projet de budget 1993
solde budgétaire + solde des fonds d'investisse- ments et du fonds pour l'emploi	+ 2,4 + 7,3	+ 0,5 + 8,4	+ 1,6 + 4,3
= solde financier brut de l'État	+ 9,7	+ 8,9	+ 5,9
+ recettes d'emprunt (budgétaire et du fonds des routes)	0	+ 3,0	+ 3,5
- dépenses d'amortissement	- 1,9	- 1,6	- 1,5
= solde financier net de l'État	+ 7,8	+ 10,3	+ 7,9

(montants en milliards de francs; (+) = excédent de dépenses)

du produit intérieur brut, la dette consolidée de l'État grand-ducal a sans doute atteint un niveau historiquement bas à la fin de l'année 1991. Malgré une reprise de l'endettement net au titre des exercices budgétaires 1992 et 1993, le rapport entre la dette consolidée et le PIB ne dépassera pas la barre des 3 % fin 1993.

Dans le domaine de la dette publique notre pays dispose dès lors d'une marge de manœuvre certaine qui pourra être mise à profit dans le but notamment de couvrir une plus grande partie des besoins financiers de l'État. Il convient cependant de ne pas perdre de vue les besoins de financement futurs résultants des régimes de pension actuellement en vigueur. De même faudra-t-il garder à l'esprit l'extrême degré de dépendance de notre économie et, partant, d'une partie non négligeable des recettes publiques visà-vis de nos partenaires commerciaux. Dans l'hypothèse d'un choc extérieur ébranlant l'une ou l'autre branche de luxembourgeoise, l'économie recours prononcé à l'endettement public deviendrait inévitable.

4. Les priorités politiques du projet de budget pour 1993

Dans sa déclaration du 24 juillet 1989, le Gouvernement a insisté sur la nécessité d'avoir constamment à l'esprit l'évolution à plus long terme de nos structures économiques et sociales avec le souci de l'infléchir dans le bons sens.

Dans une telle perspective, les trois axes principaux suivants ont été particulièrement retenus par le Gouvernement pour l'orientation de sa politique:

- la préparation des échéances communautaires que sont l'achèvement du marché intérieur et la réalisation de l'union économique et monétaire;
- 2) le redressement de l'évolution démographique et la consolidation du système de la protection sociale;
- la sauvegarde des équilibres fondamentaux : régional, sectoriel, écologique et social.

Conscient de la nécessité d'incorporer toujours davantage la dimension communautaire dans les stratégies à développer par les États membres, le Gouvernement a réaffirmé sa volonté de progresser activement en 1993 sur la voie de la diversification et de la modernisation de notre économie. Dans cette même optique, le projet de budget pour 1993 a été basé sur la nécessaire mobilisation des capacités d'innovation et de modernisation dans les différents secteurs de la vie économique. Etant donné qu'une telle

approche ne peut faire abstraction de l'environnement dans lequel évoluent les différents secteurs, le Gouvernement a également réservé une grande importance à l'amélioration des infrastructures par le biais notamment d'un renforcement des moyens budgétaires alloués aux principaux fonds d'investissements.

1. Le développement des investissements de l'État

Le niveau élevé des investissements publics prévu pour 1993 témoigne de la volonté du Gouvernement de développer et de moderniser les infrastructures publiques et notamment celles qui sont indispensables pour assurer le développement du potentiel de production de notre économie.

Les dépenses d'investissements effectuées à charge des crédits budgétaires et regroupées sous les codes économiques 71 à 74, atteignent près de 6 milliards en 1993 et affichent ainsi une progression de 7,6 % qui est supérieure à la croissance moyenne des dépenses budgétaires totales de l'État (+ 6,4 %). La régression par rapport à 1992 des dépenses d'investissement réalisées à charge des fonds d'investissements publics (- 9,2 %) provient essentiellement d'une réduction des dépenses du Fonds des routes (de 4,4 à 3,8 milliards; le point culminant des investissements relatifs à la collectrice du Sud se situant précisément en 1992) ainsi que d'une baisse des dépenses du Fonds d'investissements sanitaires et sociaux, particulièrement élevées en 1992 en raison de la réfection du barrage d'Esch-sur-Sûre.

Afin de mesurer à sa juste valeur l'augmentation massive des investissements décidés par le Gouvernement au cours des derniers exercices, il y a lieu de relever que par rapport aux exercices 1988-1990 au cours desquels les dépenses à charge des principaux fonds d'investissements se situaient entre 3,5 et 3,7 milliards, ces dépenses ont été portées à 6,3 milliards en 1991 et 8,7 milliards en 1992. Avec 7,9 milliards en 1993, ces dépenses se situent dès lors toujours à un niveau de dépenses dépassant le double de celui de la période précitée.

Dans ce contexte, il importe de relever qu'un inventaire sommaire des projets d'investissements envisagés par les différents départements ministériels avait relevé que leur réalisation simultanée était inconciliable avec les impératifs d'une saine gestion budgétaire. Il fallait donc faire des choix parmi la multitude des projets présentés et établir une liste de priorités.

À cette fin, le Gouvernement vient d'établir une programmation pluriannuelle des dépenses extraordinaires couvrant la période quinquennale 1992-1996 avec l'objectif d'aligner l'effort d'investissement de l'État sur les possibilités de croissance à moyen terme de l'économie.

En ce qui concerne plus particulièrement la programmation des investissements à charge des fonds précités, le but poursuivi vise esentiellement à coordonner les différents projets d'investissements et à consolider les investissements au niveau élevé atteint en 1992 et 1993.

Au cours de la période 1992-1996 les investissements en matière de bâtiments, de routes et d'environnement (fonds spéciaux précités) devraient évoluer comme suit :

Programme d'investissement 1991-1996

Bâtiments	Routes	Environnement	Total
2.136,0	3.388,4	731,8	6.256,2
3.340,2	4.422,0	950,0	8.712,2
3.147,3	3.791,5	975,0	7.913,8
3.181,6	3.776,5	1.000,0	7.958,1
3.280,5	3.864,5	1.025,0	8.170,0
3.483,6	3.790,0	1.050,0	8.323,6
	2.136,0 3.340,2 3.147,3 3.181,6 3.280,5	2.136,0 3.388,4 3.340,2 4.422,0 3.147,3 3.791,5 3.181,6 3.776,5 3.280,5 3.864,5	2.136,0 3.388,4 731,8 3.340,2 4.422,0 950,0 3.147,3 3.791,5 975,0 3.181,6 3.776,5 1.000,0 3.280,5 3.864,5 1.025,0

Note: Les montants de ce tableau sont indiqués en millions de francs

Programme de financement 1991-1996

Exercice	Dotations budgétaires	Emprunts (Fonds des routes)	Prélèvement sur avoir disponible
1991	1,4	1,8	3,1
1992	1,7	2,0	5,0
1993	3,0	2,5	2,4
1994	3,5	3,0	1,4
1995	4,4	3,0	0,8
1996	5,5	3,0	0,0

Note: Les montants de ce tableau sont indiqués en milliards de francs

Ainsi qu'il appert du tableau susvisé et exception faite de l'exercice 1992 les dépenses devraient se situer entre 7,9 et 8,3 milliards par an et dépasser ainsi de plus de 30 % le niveau des investissements réalisés en 1991.

Quant au financement de ce programme, ce dernier sera réalisé au moyen de dotations budgétaires croissantes, de recettes d'emprunts qui devraient se stabiliser à un montant de 2,5 à 3 milliards de francs par an ainsi qu'à un recours aux avoirs reportés des exercices antérieurs. À ce propos et ainsi qu'en témoigne le tableau ci-dessous les dotations budgétaires des fonds spéciaux seront augmentées de manière à ce que leur financement puisse être assuré à partir de 1996 sans recourir aux avoirs disponibles.

Sur le plan des crédits budgétaires il importe de souligner le maintien à un niveau élevé en 1993 des dépenses d'investissement concernant la conservation et la modernisation du patrimoine immobilier de l'État. Un effort particulier sera d'ailleurs consenti en faveur de la remise en état des routes nationales ainsi que la réfection de nombreux ponts.

En dehors des investissements réalisés pour son propre compte, l'État intervient également indirectement par le biais de l'allocation de subventions en capital ou de subventions d'intérêt afin de stimuler les investissements des autres collectivités publiques ainsi que du secteur privé.

À ce titre il y a lieu de relever :

- l'augmentation de 633 millions à 1.019,5 millions, soit + 61 % des subsides dans l'intérêt de la construction, de la modernisation et de l'équipement de centres d'accueil, de foyers de jour, de maisons de retraite, de foyers de nuit, de services d'aides à domicile au profit de particuliers, d'associations, de communes, de syndicats de communes ou d'établissements publics gérés par des communes;
- la majoration de 32 % des crédits en faveur des investissements en matière hospitalière;
- le relèvement de la dotation au profit du Fonds d'équipement sportif national de 110 à 210 millions en 1993 dans la perspective de la réalisation d'un sixième programme quinquennal d'équipement sportif 1993-1997;
- la majoration de 138 millions à 200 millions de la dotation dans l'intérêt du sixième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique.

2. L'évolution des crédits au profit de l'assurance-maladie et de l'assurance-pension

Avec un taux de 5,6 % (représentant un montant de 1,4 milliard), la progression globale des crédits dans l'intérêt de la couverture des prestations relevant des différentes branches de la sécurité sociale est du même ordre de grandeur, voire légèrement inférieure à celle du budget total.

Ce ralentissement apparent, notamment par rapport aux progressions constatées les années précédentes, est toutefois la résultante de deux évolutions particulières :

1) Les crédits au profit de l'assurance maladie-maternité diminuent légèrement, du fait que le budget de l'exercice 1992 comporte un crédit exceptionnel de 700 millions, inscrit par modification de la loi budgétaire pour 1992 par la récente loiréforme de l'assurance-maladie, crédit destiné à couvrir le déficit cumulé au 31 décembre 1992 des caisses de maladie en matière de prestations en nature. Un crédit de 50 millions a été inscrit au projet de budget pour 1993 en vue de couvrir un éventuel reliquat de déficit, au cas où les décomptes des caisses de maladie au 31 décembre 1992 ne pourraient être clôturés de façon définitive avant la clôture de l'exercice budgétaire 1992.

Abstraction faite de ces crédits exceptionnels, les interventions de l'Etat au profit de l'assurance maladie-maternité croissent d'un peu plus de 6 %, cela surtout cependant sous l'effet de l'accroissement très dynamique des prestations de maternité (+ 22 %); rappelons que, comme la réforme de l'assurance-maladie n'entrera en vigueur, sauf exceptions, qu'à partir du 1er janvier 1994, les interventions de l'Etat au profit de l'assurance-maladie continueront à être régies en dispositions par les anciennes, c.-à-d. essentiellement d'après les articles 67 et 68 anciens du Code des assurances sociales.

2) Il résulte de ce qui précède que l'accroissement global des crédits au profit de la sécurité sociale se ramène essentiellement à l'augmentation des contributions de l'Etat au profit de l'assurance-pension contributive, augmentation une fois de plus très sensible (+ 1,4 milliard ou + 10 %).

Comme pour les années précédentes, le facteur dominant de cette progression est la croissance prévisible de la masse cotisable (+ 10 % au N.I. 100 depuis 1991, compte non tenu de l'incidence du relève-

ment du plafond cotisable à partir du 1er janvier 1992).

3. Le développement des infrastructures sanitaires et médicales

Le projet de budget pour 1993 poursuit l'effort engagé depuis plusieurs exercices en vue du développement des institutions et des services œuvrant au profit des familles, des personnes âgées ainsi que de certaines catégories de personnes socialement défavorisées.

En particulier, le Ministère de la Famille prévoit des crédits à hauteur de 380 millions de francs (+ 18 %) pour le fonctionnement et la création de crèches et foyers de jour pour enfants. Les crédits dépendant du même ministère et destinés à la mise en œuvre de la politique du 3° âge se chiffrent à 1,8 milliard de francs (+ 42 %).

Le budget du Ministère de la Santé porte essentiellement l'empreinte du relèvement sensible — pour la deuxième année consécutive — du budget extraordinaire réservé à la couverture des aides à l'investissement hospitalier. Le total des crédits croît ainsi de 32 % ou de 300 millions, l'accent étant mis sur le démarrage des grands projets prioritaires ainsi que sur les actions de construction et de modernisation des établissements de long séjour.

Le développement des moyens de soutien et de prise en charge des personnes âgées dépendantes est également le point fort des crédits retenus au budget ordinaire: augmentation de l'allocation de soins de 15 % conformément à la loi y relative récemment adoptée par la Chambre des députés (coût: +35 millions environ), ouverture de la maison de soins à Bertrange (découvert d'exploitation prévisionnel à financer par l'État: 65 millions), développement des services de soins à domicile.

Parallèlement à ces efforts prioritaires sont poursuivies et amplifiées les actions des années passées entreprises en matière d'amélioration des structures de médecine préventive et sociale, ce que traduit l'augmentation sensible des crédits des sections budgétaires afférentes.

4. L'augmentation des allocations familiales et sociales

La loi du 27 juillet 1992 vient de décider le relèvement des allocations d'éducation et de rentrée scolaire ainsi que leur prise en charge intégrale par l'État, l'impact de ces mesures sur le budget 1993 se chiffrant à 1,35 milliard de francs.

Est encore prévue l'adoption en automne 1992 de dispositions augmentant les allocations de maternité et de soins ainsi que l'allocation spéciale pour personnes gravement handicapées. Le coût budgétaire additionnel résultant de ces mesures, telles qu'elles sont envisagées à l'heure actuelle, se situe à 145 millions de francs.

La décision concernant le relèvement des allocations familiales proprement dites, décision à intervenir également en automne 1992, n'aura, quant à elle, pas d'impact sur le budget de l'État, l'augmentation prévue pouvant être prise en charge intégralement par la Caisse nationale des prestations familiales.

5. La coopération au développement

Le Gouvernement s'est engagé depuis plusieurs exercices déjà dans la voie de l'adaptation des moyens financiers consacrés par notre pays à la coopération au développement au niveau de ses ressources tel qu'il se reflète dans le concept de produit national brut. Un pas supplémentaire dans cette voie sera franchi en 1993, exercice qui verra passer les dépenses consacrées à l'aide au développement à 1.320,4 millions (+ 40,1 % par rapport aux crédits votés pour 1992). Ce montant, qui correspond à 0,28 % du produit national brut, s'inscrit dans la démarche du Gouvernement visant à atteindre en 1995 un niveau d'aide publique au développement équivalant à 0,35 % du produit national brut. Les augmentations de crédits les plus importantes sont enregistrées au titre des moyens financiers mis à la disposition du Fonds de la coopération au développe-

Cette énumération des nouveaux accents politiques posés par le Gouvernement lors de la mise au point du projet de budget pour 1993 est loin d'être exhaustive. Ainsi qu'il ressort du commentaire du budget des dépenses, le projet de budget tend, en effet, à mettre en œuvre un grand nombre d'initiatives nouvelles dans d'autres domaines ou à amplifier la portée de mesures déjà existantes dans les divers secteurs de l'action gouvernementale (affaires culturelles; justice; force publique; éducation physique et sports ; éducation nationale; famille; santé; environnement; classes moyennes; tourisme; transports et communications, etc.). Aussi pour toute explication plus exhaustive, est-il renvoyé à l'exposé introductif au volume 1 du projet de budget pour 1993.

Le programme pluriannuel des dépenses extraordinaires 1991-1995

Dans le chapitre consacré à la politique budgétaire, la déclaration gouvernementale du 24 juillet 1989 prévoit la mise en œuvre d'une gestion budgétaire rigoureuse se traduisant notamment par une programmation pluriannuelle des dépenses extraordinaires de l'État

Aux yeux du Gouvernement, il importe en effet d'éviter que les nombreux et importants projets d'investissements qui sont susceptibles d'être mis en œuvre par les différents départements ministériels ne dépassent les possibilités financières de l'État. Un inventaire sommaire des projets d'investissements envisagés avait révélé que leur réalisation simultanée était inconciliable avec les impératifs d'une saine gestion budgétaire.

En considération notamment de ces principes de politique budgétaire pluriannuelle, le Ministère des Finances a entamé au cours de l'année 1991 ses travaux dans l'intérêt de l'établissement d'une programmation pluriannuelle de l'ensemble des dépenses dont le financement est assuré à charge des crédits du budget extraordinaire de l'État.

Un programme pluriannuel n'est évidemment pas une fin en soi, mais un moyen pour assurer la réalisation d'objectifs concurrents dans le cadre d'un équilibre budgétaire à moyen terme. Les commentaires qui sont regroupés dans le chapitre C du présent document tendent à mettre en évidence les choix opérés par le Gouvernement afin de dégager des solutions optimales aux problèmes auxquels la société se trouve confrontée.

Étant donné que le Gouvernement a arrêté ses priorités en fonction des perspectives économiques, financières et sociales actuelles, il est évident qu'au cas où ces perspectives viendraient à se modifier fondamentalement dans un sens ou dans l'autre, le Gouvernement ne manquera pas de revoir ses choix et de prendre, le cas échéant, d'autres options.

Dans ce contexte, il importe également de relever que, désormais, le projet de budget sera accompagné annuellement d'un programme pluriannuel des dépenses extraordinaires couvrant une période mobile de cinq ans, ce qui signifie que ce programme sera soumis à une actualisation périodique. En principe, les programmes pluriannuels futurs seront basés sur le budget définitif de l'exercice en cours, au moment de son adoption, et sa partie prospective portera sur une période de 4 années

Une exception à cette règle générale a dû être faite pour le présent programme pluriannuel qui couvre la période 1991-1995, ceci en raison du fait que compte tenu de la complexité qui accompagne nécessairement les travaux d'établissement d'un premier programme pluriannuel, ceux-ci n'ont pas pu être clôturés, comme prévu initialement, avant la fin de l'année 1991.

Notons, à cet égard, que les propositions initiales présentées par les départements ministériels portaient pour les exercices 1992 à 1995 sur les montants suivants:

(en millions)

Propositions
16.216,0
21.433,9
24.471,9
23,121,7
85.243.5

L'acceptation de ces propositions aurait comporté, par rapport au budget voté de l'exercice 1991, une augmentation des dépenses publiques de 109,3 % en 1993, de 138,9 % en 1994 et de 125,7 % en 1995. Une telle progression des dépenses extraordinaires aurait évidemment été inconciliable avec les impératifs d'une saine gestion budgétaire.

Un niveau acceptable des dépenses de la période sous revue n'a pu être atteint que grâce à une réduction très massive des propositions formulées par les différents départements ministériels. Ces compressions de dépenses se sont en effet avérés inévitables de sorte que des choix ont dû être opérés parmi la multitude des projets présentés pour ne retenir que ceux dont la réalisation s'impose impérieusement au cours de la période couverte par le présent programme pluriannuel. Au total, le volume des réductions de crédits qui ont été opérées au cours des réunions interministérielles et gouvernementales s'établissent donc à 32,0 milliards de francs pour les exercices 1992 à 1995 soit un montant de 8,0 milliards en moyenne pour chacune des années considérées.

Pour ce qui est des travaux d'élaboration du présent programme, il convient de noter que le Gouvernement s'est attaché à traduire dans ses propositions financières les objectifs de son action politique au cours des trois années à venir. A cet égard il importe notamment d'insister sur le fait que la dimension communautaire revêt une importance de plus en plus grande dans les stratégies à développer par les États membres. Ces réflexions ont amené le Gouvernement à réaffirmer sa volonté de progresser activement sur la voie de la diversification et de la modernisation de notre économie.

Dans cette même optique, le programme pluriannuel a été basé sur la nécessaire mobilisation des capacités d'innovation et de modernisation des différents secteurs de la vie économique. Étant donné qu'une telle approche ne peut faire abstraction de l'environnement dans lequel évoluent les différents secteurs, le Gouvernement a également réservé une grande importance à l'amélioration des infrastructures par le biais notamment d'un renforcement des moyens budgétaires alloués aux principaux fonds d'investissements.

Le niveau très élevé des investissements publics, au titre de la période sous revue, témoigne de cette volonté du Gouvernement de développer et de moderniser les infrastructures publiques. A cet égard, une attention particulière doit être portée aux programmes des fonds spéciaux à charge desquels sont financés la majeure partie des projets d'investissements de l'État.

Afin de pouvoir apprécier à sa juste valeur l'accroissement très sensible des investissements de l'État au cours de la période couverte par le programme pluriannuel, il convient de faire remarquer notamment qu'aux cours des exercices 1988-1990 les dépenses des principaux fonds d'investissements de l'Etat se situaient entre 3,5 et 3,7 milliards et que ces dépenses ont été portées à 7,9 milliards en 1993 et à 8,2 milliards en 1995.

Le tableau ci-après retrace l'évolution des dépenses des principaux fonds spéciaux de l'Etat au cours de la période pluriannuelle 1991-1995.

Pour ce qui est du financement des dépenses à charge de ces fonds spéciaux, il échet de constater tout d'abord qu'en raison du tassement du taux de progression du total des recettes ordinaires de l'État, le Gouvernement a tenu à présenter un programme pluriannuel dont le financement est assuré en dehors de toute alimentation supplémentaire provenant d'éventuelles plus-values de recettes.

Le tableau ci-après indique l'évolution pluriannuelle des dotations budgétaires des fonds d'investissements publics qui seront nécessaires au finacement des différents programmes de travaux. pour l'agriculture, ou bien elles s'inscrivent dans le cadre d'actions pluriannuelle, telles que le programme d'équipement de l'infrastructure touristique à caractère communal et intercommunal.

Plus particulièrement, il convient de relever dans ce cadre.

- l'augmentation de 633 millions en 1992 à 1.229,0 millions en 1995, soit + 44 %, des subsides dans l'intérêt de la construction, de la modernisation et de l'équipement de centres d'accueil, de foyers de jour, de maisons de retraite, de foyers de nuit, de services d'aides à domicile

(en millions)

	1991	1992	1993	1994	1995
Fonds d'investissements publics – administratif – scolaires – sanitaires et sociaux	200,0 350,0 100,0	0,0 0,0 150,0	800,0 600,0 300,0	1.000,0 700,0 325,0	1.300,0 1.000,0 350,0
Fonds des routes	398,7 1.750,0*	1.750,0 2.000,0	650,0 2.500,0	750,0 3.000,0	900,0 3.000,0
Fonds pour la protection de l'environnement	475,0	550,0	650,0	750,0	850,0
Total	1.523,7	4.450,0	5.500,0	6.525,0	7.400,0

Il résulte notamment de ce tableau que, déduction faite des emprunts dont l'émission est prévu au cours de la période sous revue, le total des alimentations budgétaires progresse de 1,5 milliards en 1991 à 4,4 milliards en 1995, ce qui correspond à un accroissement de 2,9 milliards en l'espace de quatre années seulement.

Dans ce contexte, il y a lieu d'ajouter qu'en dehors des investissements réalisés pour son propre compte, l'État intervient de façon très importante notamment au moyen de l'allocation de subventions d'intérêt et de subventions en capital, afin de stimuler les investissements des autres collectivités publiques et du secteur privé. En grande partie, ces mesures sont d'ailleurs réalisées par l'intermédiaire de fonds spéciaux, tels que le Fonds de remembrement des biens ruraux (établissement public), le Fonds d'équipement sportif national et le Fonds d'orientation économique et sociale au profit de particuliers, d'associations, de communes, de syndicats de communes ou d'établissements publics gérés par des communes :

- la majoration très substantielle des crédits en faveur des investissements en matière hospitalière dont le volume global passe de 873,0 millions au budget de 1991 à 2.032,8 millions en 1995;
- le relèvement de la dotation annuelle au profit du Fonds d'équipement sportif national qui passe de 110 à 210 millions à partir de 1993 dans la perspective de la réalisation d'un sixième programme quinquennal d'équipement sportif 1993-1997;
- la majoration de 138 millions à 200 millions de la dotation annuelle dans l'intérêt du sixième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique.

(en millions)

	1991	1992	1993	1994	1995
Fonds d'investissements publics - administratif - scolaires - sanitaires et sociaux Fonds des routes	1.396,5 481,4 258,1 3.388,4	1.600,0 960,4 779,8 4.422,0	1.637,9 1.184,4 325,0 3.791,5	1.456,1 1.385,5 340,0 3.776,5	1.450,0 1.580,5 250,0 3.864,5
Fonds pour la protection de l'environnement	731,8	950,0	975,0	1.000,0	1.025,0
Total	6.256,2	8.712,2	7.913,8	7.958,1	8.170,0

Département	Budget 1991	Budget 1992	Prévis. 1993	Prévis. 1994	Prévis. 1995
30 - Ministère d'Etat	0	0	0	150.000	250,000
32 - Affaires culturelles	152.100	174.100	232.000	287.000	307.000
34/35 - Finances	1.196.010	1.200.010	204.015	206.015	208,015
36 - Trésor	151.302	174.474	145.932	113.769	118.769
38 - Force publique	111.000	121.500	121.500	110.500	110.500
39 - Intérieur	123.010	139.010	144.510	140.610	142.010
40 - Education	112.000	112.000	235.000	212.000	212.000
43 - Famille	378.000	633.000	1.019.500	1.120.000	1.229.000
44 - Santé	873.005	1.045.919	1.379.500	1.761.078	2.032.832
45 - Environnement	475.000	560.200	650.000	750.000	850.000
46 - Travail	5	5	5	5	5
49 - Agriculture	400.000	425.000	651.000	701.000	701.000
50 - Economie	1.396.005	1.651.005	2.357.005	2.105.005	1.885.005
51 - Classes moyennes et tourisme	200.600	151.706	200.000	240.000	240.000
52 - Communication	858.500	861.800	0 {	0	0
53 - Transports	251.597	191.005	70.605	195.005	290.005
54 - Energie	103.815	107.215	112.365	114.120	114.120
55 - Travaux publics	3.035.500	3.541.500	4.951.505	5.399.505	6.314.505
56 - Logement et urbanisme	425.000	191.150	236.650	343.500	328.800
Total des dépenses	10.242.449	11.280.599	12.711.092	13.949.112	15.333.566

50ème Anniversaire de la Déportation

L'Association des déportés politiques a commémoré le 17 septembre 1992 le cinquantième anniversaire de la déportation à la caserne du « Härebierg » à Diekirch. La séance académique fut rehaussée par la présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier et marquée par les discours du Colonel Armand Bruck, du Président Nicky Koob, du Secrétaire d'Etat à la Force publique, M. Georges Wohlfart et du Premier Ministre M. Jacques Santer.





Le Premier Ministre Monsieur Jacques Santer pendant son discours



Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier inaugure l'exposition organisée dans le cadre du 50ème Anniversaire de la Déportation

Raccordement au TGV-Est européen

Le 17 septembre 1992, Monsieur Robert Goebbels, Ministre des Transports, a signé avec son homologue français Monsieur Jean-Louis Bianco, Ministre de l'Équipement, du Logement et des Transports, un protocole d'accord sur le raccordement de notre pays au TGV-Est Européen.

Monsieur Karel van Miert, membre de la Commission des Communautés Européennes chargé des transports, fut également présent lors de l'acte de signature.

L'accord reprend le contenu de l'arrangement intervenu en février 1990 entre Monsieur le Ministre Goebbels et le chargé de mission du Gouvernement français pour le TGV-Est Monsieur Essig. Un accord similaire a été signé le 22 mai 1992 entre les Ministres des Transports allemand et français relatif à l'interconnexion par le TGV-Est Européen des réseaux ferroviaires à grande vitesse des deux pays.

Nous reproduisons ci-après l'intervention de Monsieur Robert Goebbels, Ministre de l'Économie, des Transports et des Travaux Publics, à l'occasion de la signature de l'accord sur le raccordement du Luxembourg au TGV-Est européen à la Préfecture de la Région Lorraine à Metz:

La signature de l'accord sur le raccordement du Luxembourg au TGV-Est Européen est un événement important

- pour mon pays et ses relations avec la France, d'abord;
- pour l'Europe des Douze, certainement aussi;
- enfin pour notre Grande Région formée par la Lorraine, le Grand-Duché et la Sarre et j'y ajouterai le Luxembourg belge et, pour partie, la Rhénanie-Palatinat.

Cet accord scelle la garantie de pouvoir accueillir dès la fin de la décennie des TGV en gare de Luxembourg et d'être raccordé au réseau européen de la grande vitesse ferroviaire qui se met en place, aux efforts notamment de M. le commissaire Karel van Miert.

Le TGV-Est nous assurera des communications à grande vitesse non seulement, vers Paris et Strasbourg, mais l'interconnexion avec d'autres lignes ouvrira également des relations rapides et confortables de centre-ville à centre-ville avec des destinations plus lointaines de France et dans toute l'Europe. L'accord témoigne de la solidarité et du soutien réciproque que se doivent deux pays voisins et amis. La France nous ouvre la porte au réseau TGV, la contribution financière du Luxembourg facilitera le montage financier et donc la réalisation du projet pour le plus grand bien des deux parties.

Cet accord est également une pierre, certes modeste, que nous apportons à la construction européenne. Les pères des traités de Rome n'ont-ils d'ailleurs pas souhaité que l'Europe se construise par des réalisations concrètes créant la solidarité entre les peuples et contribuant au développement économique commun des pays membres ?

Le TGV-Est est un élément clé du schéma directeur européen de la grande vitesse ferroviaire. Il intéresse directement trois des douze pays membres. Il amène le TGV aux portes de la Suisse et, de par sa prolongation en Allemagne, de l'Autriche, deux pays qui figurent parmi les premiers candidats à rejoindre la Communauté. Enfin, la branche Luxembourg-Strasbourg du TGV-Est constitute la partie Sud d'une relation ferroviaire améliorée entre les trois villes-siège de la Communauté européenne, contribuant ainsi au délicat équilibre et aux bonnes communications entre les trois villes en question. Et, je ne vous cache pas que nous examinons activement avec nos voisins belges les moyens d'améliorer la section entre Luxembourg et Bruxelles. De même, nous avons déjà signé avec la Belgique un accord portant sur la modernisation de la ligne Luxembourg-Liège, permettant de ce fait un maillage intéressant entre le TGV-Nord-Europe passant par Liège et le TGV-Est.

Enfin, une réalisation rapide du TGV-Est avec des dessertes de Metz, Nancy et Luxembourg et avec une branche dirigée via Sarrebruck vers Mannheim met fin à la menace d'un contournement par le TGV qui a planée sur la Région Saar-Lor-Lux. Je m'en félicite ensemble avec nos partenaires lorrains et sarrois.

Si par ailleurs les transports sont pour l'économie ce que les vaisseaux sanguins sont pour le corps humain, le TGV n'engendre pourtant pas que des

avantages; il comporte aussi des responsabilités. Des responsabilités qui consistent surtout à intégrer les relations de la grande vitesse dans un système d'organisation optimal des relations publiques de la Région. C'est seulement au prix de cet effort complémentaire que le TGV-Est saura avoir son effet d'irrigation pour toute la Région.

Emerveillés par les perspectives de mobilité qu'offrira le TGV vers l'extérieur, nous devrons en effet ne pas négliger les besoins de transport au sein de la Région, mais poursuivre l'effort consenti en faveur des moyens de transport classiques.

Je ne citerai en exemples que

- l'extension du Métrolor vers le Luxembourg que j'eus le plaisir d'inaugurer l'année dernière ensemble avec Monsieur le Ministre Jean-Marie Rausch, Maire de Metz et Monsieur le Ministre André Rossinot, Maire de Nancy;
- la réouverture dans quinze jours de la ligne de chemin de fer Esch – Audun-le-Tiche pour les transports voyageurs;
- la coopération dans le transport public routier que je viens d'établir avec la Ville de Longwy grâce à la coopération de Monsieur le Député-Maire Jean-Paul Durieux;
- l'adaptation en cours de l'offre tarifaire transfrontalière, qui permettra aux nombreux navetteurs français et luxembourgeois d'utiliser à des tarifs très avantageux nos moyens de transports en commun.

Monsieur le Ministre Bianco,

Le cadre du TGV-Est est tracé à vos accords avec vos collègues allemands et luxembourgeois. Il ne me reste donc qu'à souhaiter que nos bonnes intentions communes soient rapidement suivies de décisions quant à la mise en chantier du projet que nous Lorrains, Sarrois et Luxembourgeois attendons avec impatience.

Le TGV-Est sera finalement un véritable « Trans-Europe-Express », pour reprendre, cher Jean-Louis Bianco, le titre de votre récent ouvrage. C'est une publicité gratuite, mais pas désintéressée . . .

Coopération SAAR-LUX en matière de recherche

Faisant suite aux conclusions d'une rencontre entre les ministres Breitenbach et Steichen début juin, une délégation luxembourgeoise, composée des responsables d'équipes des centres de recherche publics et avec à sa tête le ministre délégué à la recherche scientifique René Steichen s'ést rendu le 17 septembre 1992 à Saarbrücken pour y plusieurs institutions visiter recherche sarroises. Cette visite portant essentiellement sur les domaines des technologies industrielles, de l'information et des matériaux a permis de mettre en exergue les possibilités de coopération scientifique et technique entre les laboratoires de recherche publics des deux pays dans les domaines visés. La mise en œuvre de projets communs ainsi que la participation conjointe aux programmes de recherche communautaires ont été évoquées. En vue d'approfondir ces échanges, une délégation sarroise se rendra à Luxembourg début novembre.

Combattre le crime organisé

Monsieur Marc Fischbach, a assisté en sa qualité de Ministre de la Justice à la réunion des Ministres de l'Intérieur et de la Justice des États Membres des Communautés Européennes qui a eu lieu le 18 septembre 1992 à Bruxelles.

Cette réunion ministérielle fut consacrée à l'examen des moyens à mettre en place en vue de combattre le crime organisé.

Réunion des ministres de l'Environnement à Edimbourg

Le 19 septembre 1992 s'est tenue à Edimbourg une réunion des ministres de l'Environnement de la Communauté européenne. Le Luxembourg y fut représenté par le ministre de l'environnement, M. Alex Bodry.

La discussion a porté essentiellement sur deux points; le bilan de la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement ainsi que la réalisation des engagements pris par la Communauté européenne; les moyens d'une intégration des exigences relatives à l'environnement dans les politiques sectorielles de la C.E. Ce dernier sujet de discussion a constitué une priorité pour la présidence anglaise.



Police et sécurité

Dans le cadre d'une tournée européenne consacrée à l'étude des problèmes de la coopération européenne en matière de police et de sécurité, les membres de la Commission Juridique du Parlement danois (Folketingets Retsudvalg) et le Ministre de la Justice danois M. Hans Engell ont séjourné à Luxembourg les 17 et 18 septembre 1992.

Ils ont eu des entretiens avec M. Marc Fischbach, Ministre de la Justice portant sur les thèmes de la coopération dans le cadre d'Interpol, de Trevi et de l'Accord de Schengen.

Inauguration de la nouvelle mairie de Hesperange

Le 19 septembre 1992 fut inaugurée la nouvelle mairie de Hesperange « Urbéngsschlass », en présence notamment de Monsieur Jean Spautz, Ministre de l'Intérieur.

Le centre administratif communal est érigé selon les conceptions les plus modernes et les techniques les plus avancées et perfectionnées de l'art architectural actuel. Un soin tout particulier a été porté à l'accessibilité des locaux à des personnes handicapées qui peuvent circuler aisément à travers toute la mairie grâce aux rampes d'accès et à l'ascenseur spacieux et qui profitent d'installations sanitaires adaptées à leurs besoins à tous les niveaux.

Les locaux destinés au grand public sont aménagés au rez-de-chaussée, tels que les bureaux du service de la population et du service des finances de même que les bureaux du secrétariat et du secrétaire communal. Y est aussi logé la « Salle de Mariage ».

À l'étage on retrouve les bureaux des services techniques et les cabinets du bourgmestre et des échevins. La grande salle de réunion du conseil communal occupe une place privlégiée au centre de cet étage. Elle se trouve complétée par une deuxième salle de réunion, le local des « soumissions », de plus petites dimensions, et aménagée à côté de la première.

L'entrée publique avec hall d'accueil se situe aux abords de la route de Thionville tandis que l'entrée représentative proprement dite se développe à partir du jardin intérieur donnant sur la vallée de l'Alzette.

La cour intérieure ouverte seulement vers la vallée est, de par son encadrement architectural, particulièrement proprice à des concerts en plein air et à d'autres manifestations culturelles ou politiques.

Au sous-sol sont installés les locaux réservés à l'installation de chauffage, au transformateur et à la centrale téléphonique. Y est aménagé un parking réservé aux services de la commune. Les différents partis politiques y trouvent également leur salle de réunion et de délibération.

Une dernière grande salle, « Ratskeller », située au sous-sol, accessible de l'extérieur et munie de ses propres locaux sanitaires, se prête admirablement à l'organisation d'expositions et de manifestations publiques de tout genre. En annexe au bâtiment de la mairie se trouve l'immeuble dit de l'« AMIPE-RAS ». Conçu dans le même esprit et réalisé dans les mêmes matériaux que l'« Urbéngsschlass », l'édifice qui se trouve orienté vers la vallée de l'Alzetté et le château-fort de Hesperange, comprend une grande salle de réunion avec terrasse, des locaux sanitaires adaptés aux personnes âgées et deux bureaux. Destiné surtout à offrir un cadre aux réunions et manifestations de l'« AMI-PERAS » il convient à merveille à toute activité socio-culturelle.

En conclusion la nouvelle mairie avec son annexe constitue un complexe polyvalent dont le bâtiment de l'« Urbéngsschlass » est digne de porter le nom « Hôtel Communal » d'une commune en pleine expansion et limitrophe de la capitale du Grand-Duché de Luxembourg.

Référendum français sur le Traité de Maastricht

Déclaration faite par M. Jacques F. Poos, Ministre des Affaires Étrangères, au nom du Gouvernement luxembourgeois à l'occasion du résultat du référendum sur le Traité de Maastricht en France.

Le peuple français vient de trancher en toute souveraineté. La majorité a été certes plus courte qu'on ne l'aurait souhaité, mais la France a ratifié le Traité de Maastricht.

Il s'agit là d'une décision historique pour la France et pour l'Europe.

Je tiens à saluer le niveau du débat auquel nous avons pu assister chez nos voisins. Les partis et les hommes politiques, les médias, les acteurs économiques, les intellectuels, les artistes, bref, toutes les forces vives de la nation ont animé et nourri un débat vivifiant. Ce dernier a permis de mieux identifier les forces et les faiblesses du processus d'intégration européenne. À l'évidence, une des leçons à tirer des dernières semaines est la nécessité d'impliquer le citoyen européen dans le débat qui le concerne plus que cela n'a été le cas jusqu'à présent.

Le oui français porte un coup d'arrêt à l'esprit de résignation et de doute sur son destin qui a saisi l'Europe. Il barre la route au nationalisme renaissant qui menaçait, au-delà de l'esprit des pères du Traité de Rome, les solidarités de fait patiemment mises en place depuis 1951.

Les mutations historiques de cette fin de siècle exigent de l'Europe une



La nouvelle mairie de Hesperange

réponse communautaire plutôt qu'un repli sur soi.

Pour sa part, le Luxembourg a toujours été à l'avant-garde de l'intégration européenne. Il sait d'expérience que les clefs de son bien-être et de sa sécurité sont communautaires et que sa souveraineté ne s'exerce pleinement que de concert avec ses partenaires. Le peuple français a donné une nouvelle impulsion au processus de ratification du Traité de Maastricht dans la Communauté. Le Gouvernement luxembourgeois escompte que ce processus sera mené, sous peu, à bonne fin dans tous les États membres.

New York, le 20 septembre 1992

« Porte Ouverte » au chantier archéologique de Bastendorf

Le 20 septembre 1992, le Musée National d'Histoire et d'Art a proposé au public intéressé une journée d'information sur le site de l'important sanctuaire celtique et gallo-romain de Bastendorf. Le chantier, qui fera place à un terrain de football, est situé à la sortie du village en direction de Brandenbourg.

Les fouilles de sauvetage sur le site, découvert lors de travaux de terrassement, se sont poursuivies depuis mai 1991. Elles ont permis de mettre au jour des structures fort rares d'un habitat de l'Âge du Bronze final (vers 1000 av. J.-C.) et surtout les vestiges d'un

temple et de bâtiments annexes (portique, auberge des pèlerins, etc.) d'un sanctuaire rural gallo-romain.

Ce lieu de culte a connu une fréquentation particulièrement intense de la fin de l'époque celtique (1er siècle av. J.-C.) jusqu'au bas-empire romain (4e siècle av. J.-C.). Ainsi il fournit l'occasion unique de mettre en évidence le processus de romanisation dans le nord de notre pays. L'abondance des offrandes, souvent d'une grande qualité (monnaies, bijoux, récipients en verre et en céramique, figurines en terre cuite) reflète l'importance du culte pratiqué.



Réunion des Douze à New York après le référendum français

Les Ministres des Affaires étrangères des Douze se sont réunis le 21 septembre 1992 en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies pour examiner les implications du vote positif du peuple français à Maastricht. Après l'avoir chaleureusement salué, les ministres ont estimé que le résultat français relançait avec vigueur le processus de ratification du Traité de Maastricht. Ils ont convenu qu'il ne saurait être question de renégocier Maastricht mais qu'il convenait aussi de prévoir des modalités d'application du Traité, une fois ce dernier en vigueur, qui rendraient l'action de la Communauté et son processus de décision plus transparents et plus proches des citoyens européens.

Les Ministres ont salué la décision de la Présidence britannique de convoquer un Conseil européen extraordinaire, le 16 octobre 1992, afin de faire le point sur ces questions.

Le Ministre des Affaires étrangères, M. Jacques F. Poos, qui représentait le Luxembourg à l'occasion de la réunion, a rappelé l'importance pour tous les États membres qui n'auraient pas encore ratifié le Traité de Maastricht, de respecter le calendrier fixé par le Conseil européen de Lisbonne. Il a également insisté sur la nécessité de rendre l'Europe plus proche des citoyens et a remarqué que c'était précisément là l'un des buts du Traité.

Réunion des Commissions d'Oslo et de Paris

Les 21 et 22 septembre 1992 s'est tenue à Paris la réunion au niveau ministériel des Commissions d'Oslo et de Paris.

Les Conventions d'Oslo et de Paris régissent pour la zone Mer du Nord-Manche-Atlantique du Nord-Est les activités susceptibles d'engendrer des pollutions soit par immersion à partir de navires et d'aéronefs, soit par des rejets d'origine tellurique.

Le Luxembourg avait été invité à cette Conférence à titre d'observateur, en tant que signataire de la Convention de Paris. La réunion ministérielle avait pour objet l'adoption de la nouvelle Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est ainsi que de la Déclaration ministérielle et du Plan d'action afférents.

La Convention qui remplace les anciennes Conventions d'Oslo et de Paris fixe le principe que les Parties contractantes prennent toutes les mesures possibles afin de prévenir et de supprimer la pollution, ainsi que les mesures nécessaires à la protection de la zone maritime contre les effets préjudiciables des activités humaines, de manière à sauvegarder la santé de l'homme et à préserver les écosystèmes marins et, lorsque cela est possible, à rétablir les zones maritimes qui ont subi des détériorations.

Dans son intervention au nom du Gouvernement luxembourgeois, le Ministre de l'Environnement, M. Alex Bodry, s'est félicité que la Convention reprend trois grands principes de la politique de protection de l'environnement: le principe de prévention, le principe du pollueur-payeur et le recours obligatoire à la meilleure technologie disponible en matière d'environnement.

La Convention impose un certain nombre d'interdictions concernant notamment l'immersion de déchets dangereux et toxiques.

Le Ministre s'est prononcé en faveur d'une interdiction complète concernant l'immersion de déchets radioactifs. Le texte retenu après de longues discussions retient cette idée. Seuls la France et le Royaume-Uni ont opté pour la possibilité de procéder — après un délai de quinze ans — éventuellement à de telles opérations.

Le Luxembourg et la Suisse ont rejoint les treize Etats contractants, membres des Commissions d'Oslo et de Paris. Le 22 septembre il a été procédé à la signature de la nouvelle Convention qui devra encore être soumise pour ratification à la Chambre des Députés.

Forum Europa

Du 21 au 27 septembre 1992 s'est déroulé à Luxembourg le Festival des langues les moins parlées d'Europe et de leur littérature, organisé par le Congrès des Écrivains européens.

Nous reproduisons ci-après le texte d'introduction de Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre des Affaires culturelles, publié dans la plaquette de présentation.

Que vivent les littératures des régions

Permettez-moi d'exprimer ma profonde satisfaction que le premier festival des littératures FORUM EUROPA, organisé par le Congrès des Écrivains européens, ait lieu au Luxembourg, dans une terre plurilingue par excellence où une « petite langue » — le luxembourgeois, promu langue nationale en 1984 — côtoie sans frictions, dans un esprit de tolérance linguistique et de compréhension interculturelle, deux langues de culture et de communication internationales, le français et l'allemand.

Par le choix du thème du festival le Congrès des Écrivains européens a pris l'heureuse initiative de manifester le soutien de quelque vingt-cinq mille auteurs regroupés en son sein aux « petites » littératures européennes et aux écrivains qui les représentent.



Les personnalités lors de la séance académique d'ouverture du Forum Europa

Le travail artistique de l'auteur qui choisit de publier dans une langue régionale n'est pas forcément chose aisée. Il n'a pas toujours à sa disposition ce même instrument de souplesse et de richesse dont disposent les collègues qui écrivent dans une des grandes langues que la création de plusieurs siècles a admirablement mises au point.

À cela s'ajoute que les littératures des régions, écrites pour un marché restreint voire exigu, connaissent souvent des difficultés de publication et de diffusion, et toujours de sérieux problèmes à se faire connaître et à être reconnues en dehors de leurs régions d'origine.

Mais l'écrivain travaillant dans une langue moins répandue a toujours la satisfaction du devoir accompli : il aide à épauler, par la création littéraire, une identité régionale propre, et sans la diversité de toutes les identités régionales le tissu culturel de l'Europe serait sensiblement plus pauvre.

Je souhaite donc à tous les participants du festival FORUM EUROPA, écrivains, chercheurs, linguistes et amateurs de l'expression artistique régionale, que la rencontre de Luxembourg puisse contribuer à ouvrir de nouvelles perspectives, de nouveaux horizons aux littératures des régions.

Cela dans une Europe qui est en train de devenir de plus en plus une Europe des Régions.

M. Meyer directeur de la radio socioculturelle

Dans sa réunion du 22 septembre 1992 le conseil d'administration de l'Établissement de Radiodiffusion Socioculturelle a nommé Monsieur Jean-Marie Meyer au poste de directeur de l'établissement public chargé d'exploiter la radio socioculturelle. Monsieur Meyer, âgé de 52 ans, a occupé successivement le poste de rédacteur, puis celui de rédacteur en chef de l'hebdomadaire Lëtzeburger Land.

Fonds Monétaire International et Banque Mondiale

Le Premier Ministre M. Jacques Santer, Ministre du Trésor et M. Jean-Ministre Juncker, Claude Finances, ont participé du 22 au 24 septembre 1992 aux assemblées annuelles du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale à Washington. Elles furent précédées les 20 et 21 septembre par les réunions du Comité Intérimaire et du Comité de Développement. Ils furent accompagnés par le Directeur Général de l'Institut Monétaire Luxembourgeois, M. Pierre Jaans, et le Directeur du Trésor, M. Yves Mersch.

Les discussions des assemblées annuelles ont porté surtout sur l'évolution conjoncturelle de l'économie mondiale, les relations monétaires et financières internationales, les problèmes des pays en développement ainsi que les développements en Europe de l'Est.

En marge des ces réunions, les Ministres ont eu des contacts avec les milieux financiers intéressés à la place de Luxembourg.

Service Moyens Accessoires (SMA)

Le 24 septembre 1992, Monsieur Johny Lahure, Ministre de la Santé, a donné une conférence de presse au cours de laquelle fut présenté le Service Moyens Accessoires (SMA) de la Direction de la Santé et qui se trouve au 25A de la rue du Fort Wedell à Luxembourg.

Le prêt de moyens accessoires, mis à la dispositions du demandeur à titre gratuit, comprend : chaise roulante, cadre de marche, lit d'hôpital, potence de lit, galerie de lit, appui-dos, soulève-personne, soulève-personne pour bain, concentrateur d'oxygène, inhalateur d'oxygène, accessoires et dispositifs destinés à faciliter l'accomplissement des tâches journalières.



Le Ministre de la Santé Johny Lahure et le Dr Pierrette Huberty, responsable du SMA

Discours de M. Jacques F. Poos, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires Étrangères, devant la 47e session de l'Assemblée Générale des Nations Unies (25 septembre 1992)

Monsieur le Président,

Je tiens tout d'abord à vous exprimer mes plus vives félicitations pour votre élection unanime. Vous êtes l'un des principaux artisans de l'avènement de la démocratie ainsi que des changements profonds en Bulgarie. Vous saurez conduire, j'en suis sûr, avec compétence et efficacité, les travaux de notre Assemblée générale dont je souhaite qu'elle poursuive résolument la réforme de son programme et de ses méthodes de travail.

À notre nouveau Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, je voudrais dire la satisfaction profonde que m'inspire son élection à la tête de notre Organisation. Les décisions qu'il a prises et les propositions qu'il a avancées depuis le début de l'année me conduisent à rendre hommage à sa lucidité, à son courage et à sa ferme volonté de faire de l'ONU une organisation capable de répondre aux défis d'aujourd'hui.

Je salue les représentants des 13 nouveaux pays qui ont rejoint, depuis le début de cette année notre Organisation qui compte maintenant, au total, 179 États membres.

Monsieur le Président,

Mardi dernier, mon collègue Douglas Hurd a exposé les positions des douze États membres de la Communauté européenne au sujet des grands problèmes auxquels la communauté internationale est confrontée en ce moment. Je souscris bien évidemment à tout ce qui a été dit par le président du Conseil des Communautés européennes et je voudrais me limiter ici à insister sur quelques questions qui tiennent particulièrement à coeur au Gouvernement et au peuple luxembourgeois.

Deux tragédies extrêmement préoccupantes se déroulent en ce moment, à savoir la famine dans certaines parties de l'Afrique et la guerre cívile en Yougoslavie. Toutes deux démontrent à nouveau que le droit d'ingérence humanitaire de la communauté internationale dans les conflits régionaux ne saurait plus être remis en question.

La famine en Afrique menace la vie d'un nombre exceptionnellement élevé d'êtres humains; elle doit dès lors recevoir prioritairement notre attention. Nous sommes confrontés d'une part à la sécheresse généralisée qui s'est abattue sur toute l'Afrique de l'Est et du Sud, et d'autre part à la désorganisation de la production et de la distribution des vivres qui résulte des guerres civiles.

Au Soudan et en Somalie, la Communauté européenne n'a cessé d'intervenir au cours des derniers mois auprès des parties concernées afin qu'elles permettent et garantissent la distribution de l'aide alimentaire internationale. Il est, en effet, scandaleux qu'un gouvernement ou des factions armées interfèrent dans l'acheminement de celle-ci. Je me réjouis de ce que notre organisation ait maintenant envoyé des forces militaires en Somalie afin de garantir la distribution de l'aide. Mon pays contribue à tous ces efforts par une aide financière qui, par tête d'habitant constitue certainement une des plus fortes du monde.

Nous estimons que l'ONU devrait maintenant aussi examiner quelles mesures elle pourrait prendre pour faire en sorte que la famine ne soit plus utilisée comme une arme dans la guerre civile qui fait rage au Soudan.

Monsieur le Président,

La tragédie qui continue de se dérouler en Yougoslavie émeut au plus haut point la population de mon pays. Nous voyons, hélas, ressurgir la plupart des pratiques criminelles du nazisme, jusque et y compris l'horrible « purification ethnique » appliquée aux personnes appartenant à un groupe sociologique différent.

Les problèmes posés par la présence de populations minoritaires dans les Républiques de l'ex-Yougoslavie ne sauraient être résolus par des interventions militaires, mais par des arrangements négociés sur le modèle de ceux proposés dès novembre 1991 par la Communauté européenne.

De cette tribune, je voudrais lancer un appel solennel à l'ensemble des peuples de l'ancienne Yougoslavie de soutenir énergiquement les efforts de ceux des leaders qui sont disposés à réaliser pleinement, sans réserves et sans arrières-pensées les mesures définies lors de la Conférence de Londres des 26 et 27 août derniers. C'est seulement de cette façon-là que la paix et la prospérité pourront être rétablies. C'est seulement sur cette base q'une solution équitable pourra être trouvée au problème des nationalités ou des minorités qui a donné lieu à ce conflit tout comme il a été la base des effusions de sang qui se sont produites et se produisent, hélas, encore dans certaines parties de l'ancienne Union soviétique.

À propos de ce problème extrêmement complexe je voudrais encore faire les observations suivantes.

En tant que représentant d'un petit pays qui doit son existence au principe d'auto-détermination, je serais évidemment mal placé pour dénier ce droit à d'autres peuples.

Je suis cependant obligé de constater que là où plusieurs types de populations sont étroitement imbriqués, l'application de ce principe ne suffit pas à résoudre le problème des nationalités. Nous avons pu constater qu'il peut servir de prétexte aussi bien à des tentatives de conquête et d'annexion de territoires, qu'à des expulsions forcées des populations minoritaires ou même à l'extermination physique de telles populations.

La solution du problème des minorités ne saurait dès lors être trouvée que sur la base des principes suivants:

 refus des modifications de frontières par la force;

- octroi aux minorités nationales d'un statut spécial assurant le respect de leur identité ethnique, culturelle, linguistique et religieuse;
- adoption d'arrangements de coopération transfrontalière en vue de permettre à ces minorités de maintenir des contacts étroits avec leurs pareils qui résident dans les pays voisins.

La solution intervenue en Italie pour ce qui est du Haut Adige/Sud Tirol nous semble à cet égard exemplaire.

L'instauration, par la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe, du mécanisme des rapporteurs en matière de droits de l'homme ainsi que du poste de Commissaire aux minorités devrait rendre possible l'identification précoce des conflits de nationalités potentiels et la recherche de solutions préventives.

Il me semble que la Conférence mondiale sur les Droits de l'Homme qui se tiendra l'année prochaine à Vienne pourrait fournir le cadre approprié pour essayer de définir certains droits fondamentaux des minorités et, si possible, de les codifier dans un instrument juridique. Si l'on pouvait, en plus, établir un mécanisme permettant à une instance indépendante de vérifier, à la demande d'un large groupe de personnes, le respect de ces droits minima par la législation d'un pays donné, on pourrait contribuer à éviter, à l'avenir, des conflits armés.

En dernière analyse le problème des minorités ne pourra être résolu que si nous parvenons à donner à tous les peuples vivant sur un territoire le sentiment d'appartenir à une seule et même famille, de telle sorte qu'ils mettent l'accent sur ce qui les unit plutôt que sur ce qui les divise.

C'est la même démarche, unir plutôt que diviser, qui a conduit les États de la Communauté européenne à se doter d'un nouvel instrument pour poursuivre leur politique d'intégration dans le respect des identités nationales. Je tiens à cet égard à saluer le pas décisif entrepris par le peuple français en disant « oui » au Traité de Maastricht que mon pays a déjà ratifié il y a deux mois.

Le Luxembourg a toujours été à l'avant-garde de l'intégration européenne. Il sait d'expérience que les clefs de son bien-être et de sa sécurité sont communautaires et que sa souveraineté ne s'exerce pleinement que de concert avec ses partenaires. Monsieur le Président,

En ce qui concerne les problèmes du Proche-Orient, nous nous réjouissons beaucoup de l'esprit plus conciliant qui anime le nouveau Gouvernement d'Israël, des gestes déjà accomplis par ce dernier, ainsi que de la volonté affirmée par les autorités syriennes de conclure un accord de paix. Il doit être bien entendu que les négociations pour l'instauration d'un régime intérimaire dans les territoires occupés ne sauraient en aucun cas aboutir à un résultat qui resterait en-deçà des accords de Camp David.

Pour ce qui est de l'Iraq, nous continuons à exiger du régime en place qu'il mette en oeuvre au plus vite toutes les résolutions du Conseil de sécurité. C'est le Gouvernement iraquien qui porte toute la responsabilité de la détérioration de la situation humanitaire, notamment parce qu'il n'a pas encore accepté d'appliquer les résolutions 706 et 713. L'Iraq doit aussi cesser toutes ses actions militaires et toutes les autres mesures répressives à l'encontre de la population civile.



En Afrique du Sud, l'arrêt des travaux de la CODESA a constitué pour mon Gouvernement une vive déception et nous appelons toutes les parties à les reprendre au plus vite possible dans un esprit constructif. Le problème de la violence ne pourra trouver une solution que si la police fait preuve de retenue et si tous les mouvements politiques, sans exception, donnent à leurs adhérents des instructions tout à fait catégoriques de renoncer définitivement à l'usage de la force. Je voudrais féliciter le Conseil de sécurité pour sa résolution du 18 août qui a permis l'envoi d'un nombre - certes restreint d'observateurs de l'ONU en Afrique du Sud afin d'examiner les moyens de renforcer les mécanismes visant à favoriser une transition vers une démocratie non raciale.

Enfin, je ne saurais, bien évidemment, m'abstenir de prendre position à l'égard des travaux en cours au sein de l'ONU.

Je voudrais tout d'abord exprimer à notre Secrétaire général toute mon appréciation pour l'excellent rapport intitulé « Agenda pour la paix » qu'il a présenté au début de l'été. Ce rapport comporte des propositions essentielles dans le domaine de la diplomatie préventive, du rétablissement et du maintien de la paix. La nouvelle conjoncture politique internationale est favorable à un renforcement de l'action de l'ONU que j'appelle de mes voeux, en particulier dans trois domaines.

1. Celui de la diplomatie préventive.

Celle-ci nous aide à anticiper et à éviter la naissance de nouveaux conflits.

Ne convient-il pas dans l'intérêt d'une bonne gestion des affaires internationales d'assurer un recours plus actif et plus systématique aux différents moyens de cette diplomatie? Le Secrétaire général a un rôle primordial à jouer à cet égard. Nous devons ainsi mieux utiliser les possibilités offertes par la Cour internationale de Justice pour résoudre des litiges entre États.

 Celui du contenu et du fonctionnement d'un véritable système de sécurité collectif.

L'ONU doit être en mesure d'agir au besoin très rapidement, surtout en cas d'agression ou de menace d'agression d'un pays par un autre. Pour cela, elle doit pouvoir disposer, dans des délais très courts, des ressources humaines et matérielles nécessaires.

 Celui des moyens d'imposition de la paix.

Nous constatons malheureusement que, trop souvent, l'action diplomatique menée par notre organisation, parfois en coopération avec des organisations régionales comme la Communauté européenne, n'est pas suivie d'effet. Trop de cessez-le-feu ont été rompus ces derniers temps, trop d'embargos sur les fournitures d'armes ont été violés pour qu'on puisse rester insensible vis-à-vis d'un irrespect pareil du droit international.

Jamais auparavant l'ONU n'a apporté partout dans le monde autant de contributions tangibles au service de la paix et de la réconciliation.

Rien ne souligne davantage la crédibilité et l'efficacité nouvelles de notre Organisation que l'augmentation spectaculaire des opérations de maintien de la paix en quelques années. Treize opérations ont été menées jusqu'en 1987. Treize autres ont été lancées depuis 1987. L'ONU assure l'application des accords de paix en El Salvador, en Angola et au Cambodge. Elle contribue à l'apaisement des graves conflits en Somalie et en Yougoslavie. Actuellement, au Cambodge et en Yougoslavie, l'ONU mène deux des opérations les plus importantes de son histoire engageant au total plus de 40.000 hommes en personnel militaire et civil.

La diversité croissante des tâches qui sont confiées à notre organisation met en évidence sa capacité d'adaptation :

Aujourd'hui l'ONU

- désarme les adversaires, recueille et détruit les armes,
- réforme les institutions gouvernementales,
- rapatrie les réfugiés,
- procède au déminage,
- vérifie des élections,
- surveille le respect des accords de paix ou des accords des droits de l'homme
- ou encore fournit une aide humani-

Mon Gouvernement est honoré de pouvoir apporter à la Force de Protection des Nations Unies en Yougoslavie sa contribution, certes modeste en chiffres absolus, mais qui représente néanmoins dix pour-cents de son armée.

Le coût des opérations de maintien de la paix a augmenté de façon considérable. Mais l'importance qui s'attache à celle-ci ne saurait tolérer le moindre retard de paiement. L'ONU doit être financièrement en mesure de préparer, de lancer et de mener ces opérations sur une base financière saine. La création d'un fonds de réserve autorenouvelable serait de nature à la renforcer de façon substantielle. Tous les pays doivent accepter de satisfaire sans retard aux obligations financières souscrites.

Monsieur le Président,

Notre Assemblée a adopté, à sa dernière session, une résolution relative à la création par l'ONU d'un registre universel et non discriminatoire des armes classiques. Le Luxembourg souhaite qu'au cours de cette session les procédures techniques de cette décision puissent être déterminées et que le registre devienne opérationnel dès le début de l'année prochaine. L'ONU apporterait ainsi une contribution importante à la nécessaire transparence mondiale dans le transfert d'armes et au vaste mouvement de désarmement qui se poursuit.

Je salue l'accord intervenu en juin dernier entre les Présidents Bush et Eltsine concernant une nouvelle réduction drastique des arsenaux stratégiques. La conclusion prochaine des négociations relatives à une Convention sur les armes chimiques constitue une étape fondamentale dans l'effort international visant à éliminer toutes les armes de destruction massive. J'espère que les membres de notre Assemblée approuveront sans réserve cette Convention et la signeront sans délai.

C'est sur base d'une autre initiative de la Communauté européenne que notre Assemblée a pu enregistrer un succès important : il s'agit de mesures décidées pour renforcer la coordination des Nations Unies dans le domaine de l'aide humanitaire d'urgence. La création d'un poste de Coordonnateur des secours d'urgence — auquel a été nommé M. Jan Eliasson — et la mise sur pied d'un Fonds central autorenouvelable de 50 millions de dollars permettent dorénavant à l'ONU de faire face avec une plus grande efficacité aux crises humanitaires.

Le Luxembourg se réjouit aussi du vaste mouvement de démocratisation qui se développe partout dans le monde. Il implique des changements politiques souvent douloureux, complexes et difficiles. Ils sont pourtant nécessaires pour construire un avenir meilleur. Un nombre croissant de gouvernements engagés dans de tels processus, demandent une assistance élecà l'ONU. Étant donné l'importance qui s'attache en particulier à l'organisation d'élections libres et honnêtes, j'estime que l'ONU devrait continuer à renforcer sa capacité de coopération dans ce domaine. Je propose aussi que l'ONU coopère avec d'autres organisations internationales qui ont une certaine expérience dans ce domaine, et notamment le Conseil de l'Europe.

Mon Gouvernement considère que la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement qui s'est tenue à Rio a été un événement historique. Certes, tous nos espoirs n'ont pas été remplis, et bien des décisions prises manquent de clarté et de courage. Mais qui pourrait nier l'importance du travail de préparation et de prise de conscience qui a été accompli ? Un processus planétaire a été lancé. Des engagements politiques majeurs ont été pris au plus haut niveau.

Cecí dit, la vraie bataille est encore devant nous. La Convention sur les changements climatiques et celle sur la biodiversité sont à ratifier et à exécuter. Elles doivent surtout être complétées et précisées. La négociation d'une Convention sur la désertification est à engager. L'indispensable coopération internationale sur la protection des forêts, de toutes les forêts, reste à définir

L'« Action 21 » ouvre un immense chantier dans tous les domaines de l'environnement et du développement. Il s'agit de le faire avancer aux niveaux national, régional et international avec la participation de tous les acteurs de la société et notamment des organisations non-gouvernementales.

Les pays pauvres doivent accepter que la protection de l'environnement n'est pas un luxe. Les pays riches doivent se demander si et dans quelle mesure leurs modes de production et de consommation sont compatibles avec les exigences d'un développement durable

L'avenir de la planète se saurait être mis en péril à cause des égoïsmes nationaux.

Mon Gouvernement a décidé d'augmenter substantiellement le volume de l'aide réservée à l'assistance humanitaire et à la coopération au développement. Il est disposé à coopérer avec tous ceux qui sont intéressés à promouvoir

- le développement humain,
- une gestion transparente et honnête des affaires publiques,
- une participation de tous et surtout des femmes au processus du développement et,
- d'une façon générale, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Monsieur le Président,

Les tâches qui attendent notre organisation sont nombreuses et importantes. Une vaste opération de transformation et de restructuration nous attend. Dans trois ans, nous allons célébrer le 50ème anniversaire de l'ONU. Souhaitons que d'ici-là, nous aurons mis en place une organisation renouvelée, capable d'assumer avec efficacité les responsabilités que les peuples de cette planète s'empressent de lui confier.

Cap Vert: signature de quatre accords bilatéraux

M. Georges Wohlfart, Secrétaire d'État au Ministère des Affaires Étrangères et M. Terenzio Gregorio Alves, Ambassadeur du Cap Vert, ont signé quatre accords bilatéraux en matière de coopération au développement du Luxembourg avec le Cap Vert, le 25 septembre 1992,



Les quatre projets qui portent sur un montant financier global de 66 millions de francs seront exécutés encore cette année. Il s'agit de :

- l'accord relatif au centre de santé à Paûl (25 millions);
- l'accord relatif à l'informatisation de l'Instituto Nacional de Previdência Social (20 millions);
- l'accord concernant la mise en œuvre d'une aide alimentaire (10 millions);
- l'accord concernant la mise en œuvre d'une aide d'urgence pour le sauvetage du bétail dans des régions frappées par la sécheresse (11 millions).

L'accord relatif au centre de santé à Paùl prévoit la mise en place d'un programme de coopération visant à l'amélioration des conditions sanitaires de la population de Paùl par :

- la mise à disposition pour une période de trois ans d'un médecin résident;
- l'agrandissement du poste sanitaire de Paùl;
- la transformation du poste sanitaire en Centre de Santé.

L'accord relatif à l'informatisation de l'Instituto Nacional de Previdência Social envisage la mise en place d'un programme de coopépration visant à l'informatisation de l'Instituto Nacional de Previdência Social (INPS) pour les activités de prévoyance sociale à savoir

l'affiliation;

- les allocations familiales et complémentaires ;
- l'assurance pension;
- et l'assurance maladie maternité.

Dans le cadre de l'accord concernant la mise en œuvre d'une aide alimentaire, la fourniture de 1 400 tonnes de blé est prévue. Le blé est vendu au prix du marché local au Cap Vert et le revenu de cette vente sert à la réalisation de projets de coopération.

L'accord concernant la mise en œuvre d'une aide d'urgence pour le sauvetage

du bétail dans des régions frappées par la sécheresse prévoit la mise à disposition d'unités de transport d'eau potable composées de six camions benne ainsi que six citernes pliables d'une capacité de 5 100 litres chacune.

Réception pour les sportifs olympiques

Le 25 septembre 1992, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont invité les dirigeants du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois, les participants aux Jeux Olympiques et aux Jeux Paralympiques à une réception au Château de Berg.

À cette occasion, le Grand-Duc a remis aux participants olympiques actifs l'insigne spécial créé à leur intention par le Comité International Olympique. Marc Girardelli a eu droit à l'insigne réservé aux médaillés olympiques.

Relevons encore que les membres du Conseil d'administration du COSL, accompagnés de participants aux Jeux Olympiques de 1952 à Helsinki, ont déposé une gerbe sur la tombe de Josy Barthel, champion olympique et ancien président du COSL.



Le Couple grand-ducal parmi les sportifs olympiques (Photo: Erny Schweitzer)

Convention sur le blanchiment des capitaux

Le 28 septembre 1992, Monsieur Marc Fischbach, Ministre de la Justice, a signé à Strasbourg la Convention du Conseil de l'Europe sur le blanchiment des capitaux.

Le ministre luxembourgeois de la Justice a participé ensuite à l'ouverture de la 1re Conférence internationale organisée par l'Organisation des « 27 », pour faire le point sur le phénomène du blanchiment des capitaux, en présence des plus grands spécialistes européens et non européens en la matière.

10,8 MECU pour la reconversion industrielle dans le Grand-Duché de Luxembourg

Sur proposition de M. Bruce Millan, Commissaire responsable des politiques régionales, la Commission vient d'approuver un concours du Fonds européen de développement régional (FEDER) de 10,4 MECU (437,4 millions de F Lux) et du Fonds social européen (FSE) de 0,4 MECU (18,1 millions de F Lux) en faveur d'un programme opérationnel intégré (1992-1993) destiné à renforcer le développement économique des zones industrielles dans les cantons d'Eschsur-Alzette et de Capellen.

Commentant la décision M. Millan a déclaré: « Les mesures arrêtées devront faciliter la reconversion des deux zones sidérurgiques en question en les rendant moins dépendantes de cette branche industrielle. Comme pour le Pôle Européen de Développement, il convient de souligner également les aspects transfrontaliers de ce programme. »

Ces cantons n'ont toujours pas effacé les traces de leurs crises industrielles successives. Leur économie, axée sur la sidérurgie et l'acier, n'a pu éviter le déclin de ses deux pôles d'activité. En effet:

- Ces mutations industrielles sont à l'origine d'une forte réduction tant de la production que de l'emploi.
- La désaffectation, voire la destruction d'un nombre impressionnant d'outils de production a fait apparaître des friches industrielles de plus en plus nombreuses.
- La forte réduction de l'emploi s'étant étalée sur maintenant plus d'une quinzaine d'années, la sidérurgie a perdu beaucoup d'attrait pour les jeunes générations.

A défaut d'emplois compensatoires suffisants dans la région, la migration journalière ou définitive de ces travailleurs et des jeunes sortant de l'école, vers d'autres régions, ne peut pas être évitée. Il en résulte un vieillissement accru de la population dans les cantons d'Esch et de Capellen.

La stratégie de reconversion s'inspire du souci des pouvoirs publics pour l'évolution à long terme des structures économiques et sociales. Dans ce programme opérationnel, les axes de développement prioritaires peuvent être résumés comme suit :

- 1) investissements productifs permettant la création ou le maintien d'emplois durables. Il s'agit du régime des aides spécifiques octroyé au PED-Pôle Européen de Développement (Rodange) ainsi que de la construction d'une entreprise pour personnes handicapées en zone industrielle (Dudelange);
- investissements en infrastructures concernant l'aménagement d'espaces industriels en déclin et ceux dont l'aménagement conditionne la création ou le développement d'activités économiques. Cet axe prioritaire concerne le site « Terres Rouges » et la zone d'activité à « Sommet » (Esch-sur-Alzette);
- 3) investissements en infrastructures visant la protection de l'environnement en relation avec le développement régional. Il s'agit en l'occurence d'un projet de construction d'une décharge pour déchets industriels ;
- 4) actions visant à favoriser la stabilité de l'emploi, voire à développer de nouvelles possibilités d'emplois réalisés en faveur de personnes occupées dans les petites et moyennes entreprises. Il s'agit de programmes de formation continue et de stages professionnels notamment en matière de systèmes informatiques, microélectrique avancée, automatismes industriels, etc.

Assemblée paritaire ACP-CEE à Luxembourg

Du 28 septembre au 2 octobre 1992 s'est déroulée au Nouvel Hémicycle à Luxembourg-Kirchberg la 15ème session de l'Assemblée paritaire ACP-CEE rehaussée par la présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse. Parmi les orateurs de la séance d'ouverture figuraient notamment M. le Dr Egon Klepsch, Président du Parlement européen, M. Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'État, M. Jacques F. Poos, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères, Mme Lydie Würth-Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg et Membre du Parlement européen, M. le Dr Erskine Simmons, Co-Président ACP de l'Assemblée paritaire et Mme Maria Luisa Cassanmagnago-Cerretti, dent PE de l'Assemblée paritaire.

Nous reproduisons ci-après le texte du discours qu'a prononcé Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'État.

Altesses Royales, Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs,

Je suis très heureux de pouvoir saluer, à l'occasion de cette séance d'inauguration de la session de l'Assemblée paritaire ACP-CEE, les honorables représentants des pays d'Afrique, des Caraïbes, du Pacifique ainsi que des États membres des Communautés européennes.

La convention de Lomé revêt aujourd'hui une importance capitale dans la coopération internationale. Dispositif sans cesse amélioré, cette convention démontre à l'évidence sa capacité de contribuer dans une large mesure au développement et à la compréhension entre les hommes.

Face à la détente retrouvée, face à la mise en place d'un monde multipolaire, la Communauté et ses États membres, individuellement ou collectivement, ont continué à développer un sens de responsabilité internationale. Il appartient à la Communauté, ensemble avec ses partenaires dans le monde, d'innover pour stimuler une coopération durable et pour en faire la preuve visible que les préoccupations continentales de l'Europe ne sauraient se faire au détriment de ses devoirs ailleurs dans le monde.



Cette preuve, il est vrai, la Communauté l'a déjà apportée, lorsqu'elle a mené à bien en décembre 1989, avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, le troisième renouvellement de la convention de Lomé. Traduction de liens séculaires, cette coopération sûre, durable et prévisible a fait l'objet d'efforts tout particuliers. Les moyens financiers mis en oeuvre ont augmenté considérablement et le nouveau dispositif est doté d'un bon nombre d'innovations importantes.

L'originalité de la coopération entre les pays ACP et ceux des Communautés européennes provient de quatre éléments principaux:

- il s'agit de la continuité de relations de coopération fondées sur un régime de droit résultant d'un contrat librement négocié entre partenaires égaux, à la fois souverains et indépendants;
- il s'agit de l'établissement entre deux groupes régionaux d'un contrat unique, excluant toute discrimination économique ou idéologique et prenant en compte les problèmes particuliers liés au sous-développement;

- il s'agit de l'existence d'institutions communes permettant un dialogue permanent, comme cette Assemblée paritaire qui réunit les représentants des pays ACP et des membres du Parlement européen, comme le Conseil des ministres ACP-CEE;
- il s'agit d'une approche globale qui combine tous les instruments de la coopération dont les plus importants sont l'aide financière, les préférences commerciales, la stabilisa-

tion des recettes d'exportation, la coopération agricole, industrielle, sociale et culturelle.

Voilà un exemple unique de coopération qui a mis au point une politique globale et intégrée d'un groupe de pays industrialisés à l'égard d'un groupe de pays en développement.

Altesses Royales, Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs,

Le développement du tiers monde est une tâche de longue haleine. C'est également un impératif pour l'Europe. En renforçant son engagement et en précisant les voies et moyens, la Communauté et ses États membres entendent apporter une contribution à la mesure de l'enjeu.

À l'Assemblée paritaire de contribuer, par ses travaux dans les jours qui suivent, à la mise en oeuvre de la nouvelle convention. La partition de Lomé IV est écrite. À tous les acteurs concernés, à nous ensemble, de la mettre en musique, conduits par notre volonté politique de réaliser un dialogue en harmonie.

Je souhaite bonne chance à tous ceux qui participeront aux débats de l'Assemblée afin que Lomé IV puisse être cité, comme dans le passé, comme un modèle de coopération fondé sur la solidarité entre nos pays, entre le Nord et le Sud.

Je vous remercie.





Stagiaires d'Europe de l'Est à Luxembourg

Le 1er octobre 1992, Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre du Trésor, a accueilli au cours d'une petite cérémonie à la Maison de Cassal 12 stagiaires originaires des Pays d'Europe Centrale et Orientale ainsi que les directeurs des banques dans lesquelles les stages se dérouleront.

Le Bureau Élargi du PE reçu par le Couple grand-ducal

Le 30 septembre 1992, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont offert un déjeuner au Château de Berg en l'honneur du Président et des membres du Bureau Élargi du Parlement Européen.

Convention Trésor – Compagnies d'assurances

Le 1er octobre 1992 le Trésor luxembourgeois a signé une convention d'emprunt avec 17 compagnies d'assurances pour un montant de 623 millions de francs.

L'emprunt d'une durée de 5 ans comporte un taux d'intérêt de 7,75 % l'an et



sera émis le 30 octobre prochain au prix de 100 %. Les titres seront remboursés au pair de leur valeur nominale à l'échéance finale. Une commission de prise ferme de 2 % a été allouée aux compagnies d'assurances par le Ministre des Finances.

L'admission de l'emprunt à la Bourse de Luxembourg sera demandée.



Lors de la signature de la Convention Trésor-Compagnies d'assurances

3. Interregionale Rundfunkkonferenz (IRKO)

Le 1er octobre 1992 s'est tenue dans les locaux de la société TechniSat à Daun/Eifel la « 3. Interregionale Rundfunkkonferenz (IRKO) ». La présence du Grand-Duché à cette conférence était assurée par le Service des Médias et de l'Audiovisuel du Ministère d'État, le Ministère des Communications, RTL Radio ainsi que par différents producteurs indépendants.

L'objectif de ces forums est d'intensifier les relations bilatérales ainsi que d'approfondir la coopération interrégionale dans le domaine de l'audiovisuel et des communications.

Les discussions se sont principalement portées sur la mise en place de liaisons de télécommunications à bande large entre les principales villes de la région, ainsi que sur la planification multilatérale de fréquences hertziennes.

Par ailleurs, il a été décidé d'organiser à l'occasion des prochains « Saarbrückener Medientage » un forum d'échange d'images et de programmes audiovisuels.

Les représentants des différents pays ont par la suite convenu d'éditer un guide interrégional ayant pour objet de répertorier les entreprises du domaine des médias et de l'audiovisuel.

L'agence d'information interrégionale « REGIO-IMAGE » fonctionne depuis peu à Saarebruck, dans les locaux de la TELEFILM SAAR. Un MEDIA DESK, dont le but est d'informer les professionnels du domaine des médias et de l'audiovisuel sur la politique audiovisuelle de la Commission des Communautés Européennes, vient d'être instauré au Luxembourg.

En marge de cette conférence, une association transfrontalière des producteurs audiovisuels a été créée, à laquelle participeront également des sociétés luxembourgeoises, dont notamment PROFILM et VA Productions.

La « 4. Interregionale Rundfunkkonferenz (IRKO) » se tiendra à Luxembourg au mois d'avril 1993.

Le dépôt légal en faveur de la Bibliothèque Nationale

Le Ministère des Affaires culturelles tient à informer les éditeurs et les imprimeurs que le 1er octobre 1992 la nouvelle législation sur le dépôt légal en faveur de la Bibliothèque nationale est entrée en vigueur. Elle est basée sur la loi du 28 décembre 1988 portant réorganisation des instituts culturels de l'État et le règlement grand-ducal du 10 août 1992 réglementant le dépôt légal en faveur de la Bibliothèque nationale.

La principale innovation est la suivante : contrairement à l'ancien règlement, 4 exemplaires de livres, brochures et périodiques devront être déposés tandis que la réglementation reste la même pour les journaux, cartes de vue, affiches, partitions, textes musicaux et cartes géographiques (2 exemplaires) et pour les ouvrages de luxe et les documents iconographiques (1 exemplaire).

De plus, pour permettre une comptabilité transparente et des statistiques détaillées, toute œuvre déposée, exceptés les journaux et les périodiques devra être accompagnée d'une déclaration de dépôt en 3 exemplaires datés et signés par l'éditeur ou son ayant droit. Ces déclarations doivent être présentées sur des formulaires à prescrire par le Ministre des Affaires culturelles et délivrés gratuitement aux personnes soumises à l'obligation du dépôt légal. Il est accusé réception du dépôt.

Strategisches Tourismuskonzept für das Großherzogtum Luxemburg

Le 1^{er} octobre 1992, Monsieur Fernand Boden, Ministre des Classes moyennes et du Tourisme, a donné une conférence de presse en vue de la présentation du « Strategisches Tourismuskonzept für das Großherzogtum Luxemburg », élaboré par le « Europäisches Tourismus Institut » de Trèves (ETI) et dont nous publions cí-après un résumé.

Im Sommer 1991 hat das Ministerium für Mittelstand und Tourismus des Großherzogtums Luxemburg das EUROPÄISCHE TOURISMUS INSTITUT GmbH (ETI) an der Universität Trier beauftragt, ein tragfähiges Strategisches Gesamtkonzept für die Tourismuspolitik im Großherzogtum Luxemburg zu erarbeiten.

Ein interdisziplinär zusammengesetztes Team von erfahrenen Tourismusexperten hat — unter Leitung von Prof. Dr. Walter Schertler und Prof. Dr. Albrecht Steinecke — ein Jahr lang intensiv die Strukturen der Tourismuswirtschaft, die touristischen Produkte, die Nachfrager und die Tourismusförderung im Großherzogtum Luxemburg untersucht.

In Zusammenarbeit mit Ministerien, Behörden, Interessenverbänden, Trans-portunternehmen und Tourismusorganisationen wird heute eine umfassende Studie vorgelegt. Sie analysiert den aktuellen Stand des Tourismus im Großherzogtum und gibt richtungsweisende Empfehlungen für die zukünftige Entwicklung.

Untersuchungen des ETI haben ergeben, daß die volkswirtschaftliche Bedeutung des Tourismus im Großherzogtum mit einem Anteil von 4,5-5,5 % am Bruttoinlandsprodukt zu Marktpreisen (1990) einen beachtlichen Stellenwert in der Luxemburger Wirtschaft einnimmt. Der direkte touristische Gesamtumsatz betrug dabei etwa 13-16 Mrd. Flux. Rechnet man noch die durch den Multiplikatoreffekt entstandenen Wirkungen in anderen Teilen der Volkswirtschaft hinzu, erhält man ein Gesamtvolumen von

33-40 Mrd. Flux, die auf die direkten und indirekten ökonomischen Wirkungen des Tourismus im Großherzogtum Luxemburg zurückzuführen sind.

Damit rangiert der Tourismus deutlich vor Wirtschaftssektoren wie etwa der Land-, Wein- und Forstwirtschaft. Schätzungsweise 10.000 – 13.000 Arbeitsplätze im Großherzogtum Luxemburg sind direkt oder indirekt vom Tourismus abhängig. Der größte Teil dieser Arbeitsplätze, vor allem im Gastgewerbe, ist mit ausländischen Arbeitskräften besetzt.

Grundlage des Strategischen Tourismuskonzeptes ist die gemeinsame



Vision aller Akteure im Tourismus: "Lebensqualität und Tourismusqualität". Sie verdeutlicht, daß die zukünftige Entwicklung des Tourismus ausgerichtet werden soll an der Sicherung und Steigerung der Lebensqualität der Bevölkerung Luxemburgs und an einer konsequent qualitätsorientierten Produkt- und Angebotsphilosophie.

Die Strategien, die zur Umsetzung dieser Vision notwendig sind, bestehen in einer Bündelung der Kräfte auf einige wenige erfolgversprechende Geschäftsfelder, in einer gezielten Offensive in Bereichen mit ungenutzten Potentialen und in einer behutsamen Defensive in Bereichen des Billigtourismus.

Besondere Chancen für die Zukunft des Tourismus in Luxemburg sieht das ETI in den Geschäftsfeldern:

- * Kongreß-, Geschäfts-, und Incentivetourismus,
- * Tourismus im ländlichen Raum,
- * Kulturtourismus und im
- * Binnentourismus.

In diesen Bereichen sollen schwerpunktmäßig die Födermittel des Tourismusministeriums eingesetzt werden.

Diese Geschäftsfelder bieten ein gutes Wachstumspotential und erlauben es dem Großherzogtum, seine spezifischen Stärken im internationalen Wettbewerb auszuschöpfen. Bei konsequenter Verfolgung der Qualitätsphilosophie eröffnen sich damit sehr gute Wertschöpfungsmöglichkeiten. Für den weiteren qualitativen

Ausbau der öffentlichen und privaten Infrastrukturen hält das ETI Fördermittel im kommenden Fünf-Jahres-Plan von ca. 1 Milliarde Flux für dringend erforderlich.

Die Förderpolitik des Großherzogtums sollte nach Auffassung des ETI wie bisher die direkte Unterstützung von Infrastrukturen beinhalten, jedoch sollten mittelfristig verstärkt Zinssubventionen gezahlt werden, um die unternehmerische Verantwortung zu stärken und Mitnahmeeffekte zu vermeiden. Der Mitteleinsatz muß dabei auf die strategischen Geschäftsfelder konzentriert werden.

In der Hotellerie sollen z. B. nicht mehr allgemeine Infrastrukturverbesserungen gefördert werden, wie der Einbau von Naßzellen. Nach Auffassung der ETI-Studie gehören solche Einrichtungen und Angebotsmerkmale zur Standardausstattung eines Hotels. Betriebe, die diesen Standard heute noch nicht erreicht haben, werden auch in Zukunft im internationalen Wettbewerb keine Chancen haben. Stattdessen muß sich die Förderung der Hotellerie stärker konzentrieren innovative Betriebskonzepte (Gesundheitshotels/Sporthotels/ Tagungshotels), um neue Gästegruppen zu erschließen.

Die Erfolgsfaktoren der Zukunft liegen jedoch nicht nur im infrastrukturellen Ausbau von zusätzlichen Kapazitäten oder in der qualitativen Aufwertung vorhandener Einrichtungen. Vielmehr hat die umfangreiche Stärken-/Schwächen-Analyse der ETI-Wissenschaftler gezeigt, daß ein akuter Handlungsbedarf auch für die Tourismusorganisation, das Tourismusmarketing und die Finanzierung dieser Aufgaben besteht.

Die Reorganisation der luxemburgischen Tourismusorganisation soll eine sinnvolle Arbeitsteilung und eine wettbewerbsfähige Funktionstüchtigkeit sicherstellen. Strukturierende Elemente dabei sind:

- * eine klare Trennung von Politik und Organisation,
- * Aufbau und Professionalisierung von Organisationsstrukturen auf lokaler, regionaler und nationaler Ebene,
- * permanente Aus- und Weiterbildung der Akteure (auch im internationalen Rahmen) und
- * die Entwicklung zeitgemäßer Refinanzierungsmöglichkeiten.

Dabei bleibt das ehrenamtliche Engagement, vor allem auf der lokalen Ebene, die unverzichtbare Basis des gesamten Organisationsaufbaus.

Durch die enge Zusammenarbeit mit der vom Minister für Mittelstand und Tourismus, Fernand Boden, einberufenen Arbeitsgruppe von Luxemburger Tourismusexperten ist das vorliegende Strategische Tourismuskonzept nicht das alleinige Ergebnis einer externen Expertengruppe, sondern ein gemeinsam erarbeitetes "Luxemburger Konzept"!

"Eng Chance fir d'Famill "

Du 2 au 4 octobre 1992 s'est déroulé au Centre européen de Kirchberg à Luxembourg le XVII^e Congrès International de la Famille et ce en présence de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Héritière Maria Teresa, qui, à cette occasion, a prononcé le discours suivant:

Allocution de S.A.R. la Grande-Duchesse Héritière

Léif Eiregäscht, Dir Dammen an dir Hären,

Vir d'aller éischt wëll Ech all deenen vun Häerze merci soen, déi mat vill Begeeschterung a Generositéit un der Virbereedung vun desem Kongress matgeschafft hun.

Dat sin virun allem déi Fraen a Männer, Mammen a Pappen vum Organisa-

tiounscomité, déi d'Initiativ geholl hun, a keng Méi gescheit hun, dëse Kongress ze organiséieren.

En härzleche Merci och un den Här Staats-Minister, den Här Familie-Minister, der Madame Burgermeeschter vun der Staat Lëtzebuerg, souwéi all deenen Donateuren, déi esou vill gehollef hun.

Si alleguer hun et méiglech gemaach, dat haut a muer d'Famill zu Wuert kënnt, an domat jidderengem, dee lauschteren oder mat diskutéieren kënnt, d'Méiglechkeet gi get, an sengem Häerz der Famill eng nei Chance ze gin.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

C'est une grande joie de me trouver parmi vous pour ce XVII^e Congrès International de la Famille.

Je voudrais souhaiter d'abord la bienvenue dans notre cher pays, à nos hôtes étrangers et spécialement aux éminents orateurs qui donneront un éclat particulier à cette rencontre.

Ils nous aideront à réfléchir à la situation de la famille d'aujourd'hui, non seulement en experts, mais aussi en femmes et en hommes qui parlent avec le poids de leur vécu et la force de leur cœur.

J'aimerais saisir cette occasion pour partager avec vous quelques réflexions sur ce thème qui m'est particulièrement cher : la Famille.

La famille est, en effet, l'élément de base de toute société, sa composante première et fondamentale.

N'est-ce pas à travers elle que nous essayons tous de trouver notre épanouissement, au départ de la vie comme dans notre réalisation d'adulte?

Elle est le lieu de tant d'attentes, tant d'espérances, là où nous pouvons vivre les plus grandes joies comme les déceptions et les blessures les plus cruelles.

Elle est cet endroit privilégié de rencontre et d'accueil des êtres, au sein du couple, lors d'une naissance ou d'une adoption, ainsi qu'autour de la famille élargie. Accueil aussi de la différence à travers le handicap ou la maladie qui nous permettent de découvrir, dans l'acceptation de l'autre, non seulement une expérience parfois difficile à vivre, mais aussi un enrichissement.

C'est en effet à travers l'amour des siens que l'on apprend à se valoriser, à s'aimer et à trouver une identité propre.

La cellule familiale devient par làmême le premier lieu de socialisation.

Cependant, la mutation radicale de notre société, qui n'a pas épargné les relations du couple, ni les relations des parents avec leurs enfants, nous oblige à nous poser quelques questions:

Cette fragile petite structure, quelle que soit son expression ou sa composition, est-elle encore le refuge ultime de la tendresse, et d'un minimum de sécurité, dont nous avons d'autant plus besoin, que tout autour de nous est remis en cause et menacé dans sa substance ?

Dans un monde en perpétuel changement, tant au niveau des sciences que des techniques, comment pouvons nous faire face aux graves défis éthiques, génétiques, sociaux, auxquels nous nous trouvons confrontés?

Comment discerner, comment analyser la signification profonde des événements qui conditionnent notre avenir commun, lorsque le temps semble déjà nous manquer pour les tâches quotidiennes les plus banales?

Si je me permets de poser ces questions, c'est parce que dans ma vie personnelle, je suis aussi amenée à vivre quotidiennement, bien des situations, auxquelles sont confrontées les femmes et mères de mon pays, et que je



suis en effet frappée par l'accélération de nos rythmes de vie. Au niveau personnel, familial, professionnel, quelles sont nos priorités? Que cherchons nous à accomplir?

Oui, nous vivons parfois si immergés dans nos soucis quotidiens, que nous risquons de passer à côté de l'essentiel.

Et pendant ce temps nos jeunes nous observent et nous interpellent, non seulement verbalement, mais aussi à travers des actes désespérés, tel que le suicide, la violence ou la toxicomanie. Ce sont des appels au secours, conséquence bien souvent de notre manque de disponibilité, de notre manque de crédibilité, de notre manque d'écoute avec un grand A, comme amour de l'autre.

Ceux qui constituent l'avenir de notre société ont soif d'espérances, de rencontres enrichissantes, de visions d'avenir positives.

On vit d'exemples! Quels exemples leur offrons-nous?

Celui où l'on cherche à se satisfaire plutôt qu'à donner? Ou celui d'un engagement où le respect des différences est richesse, où l'on n'a pas peur de reconnaître que pour vivre au cœur du mot amour, il faut accepter beaucoup d'exigences à côté des plaisirs et des joies. En conclusion, j'aimerais citer une phrase du poète libanais Khalil Gibran:

« Vous pouvez donner à vos enfants votre amour, mais non point vos pensées, car ils ont leurs propres pensées. »

Responsabiliser et donner la liberté de choix me semble essentiel, mais cela demande une information complète, car pour qu'un choix soit vraiment libre, il faut avoir toutes les données en main.

J'espère que ces deux jours serviront à enrichir notre information et que ce beau bâtiment du Kirchberg sera un lieu d'échange et d'encouragement pour un grand nombre de jeunes qui désirent sincèrement trouver des points de repères en face d'un avenir souvent incertain et menaçant.

Et que ce XVII^e Congrès International de la Famille marque une pause dans notre course quotidienne contre la montre!

Permettez-moi de terminer en souhaitant de tout coeur que les familles unies ou brisées, comblées ou souffrantes, aisées ou démunies, trouvent ici des messages d'encouragement, d'espérance et peut-être même, une voie.

L'inauguration de la 61^e Foire Internationale de Luxembourg

L'inauguration de la 61e Foire Internationale de Luxembourg a eu lieu le 3 octobre 1992 dans les locaux du centre d'expositions et de conférences de la Société des Foires Internationales de Luxembourg au Kirchberg, en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière.

Lors de la cérémonie d'ouverture de cette foire d'automne, à laquelle ont participé 1.621 exposants de 37 pays différents, des allocutions furent prononcées par Monsieur Claude Pescatore, Président de la Société des Foires Internationales de Luxembourg, Monsieur Robert Goebbels, Ministre de l'Économie, et Madame Lydie Wurth-Polfer, bourgmestre de la ville de Luxembourg.

Nous reproduisons ci-après le texte du discours de Monsieur Robert Goebbels, Ministre de l'Économie.

Altesses Royales, Mesdames, Messieurs,

À une époque de l'année où la nature se dépouille de sa luxuriance et se prépare aux rigueurs à venir, la cérémonie inaugurale de la Foire d'Automne fournit au Ministre de l'Économie l'occasion de faire le point en se laissant guider par la maxime de Kierkegaard: « On ne peut comprendre l'existence qu'en regardant en arrière, mais il faut la vivre en regardant devant. »

Dans notre monde interdépendant l'on ne peut plus se détourner des guerres, des famines, des catastrophes naturelles ou écologiques des autres, qu'ils soient proches ou lointains, même si la prodigieuse accélération de l'information ne cesse d'accroître la volatilité de l'histoire.

Si je me propose néanmoins de me limiter aujourd'hui à ce curieux pays de 2.586 km2 de surface, hébergeant 400.000 femmes et hommes de plus de 50 nationalités différentes, renforcés chaque jour ouvrable par plus de 40.000 frontaliers, ce n'est point par goût de nombrilisme, mais par humilité.

C'est en ayant conscience des faiblesses et des insuffisances de notre pays imbriqué pour le meilleur et pour le pire dans cette Europe en quête de son destin, que nous pourrons affronter avec courage et détermination un avenir par définition incertain.

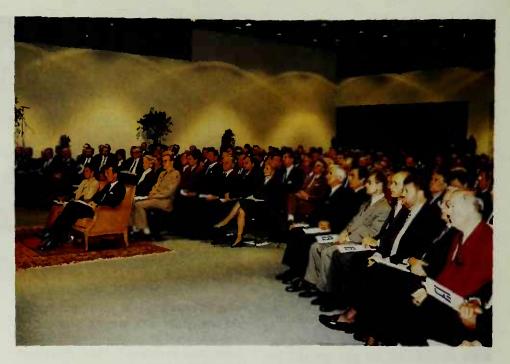
En politique économique les réussites sont généralement silencieuses.

Peu de Luxembourgeois se rendent compte en effet de l'étendue de la véritable révolution économique que notre pays a vécue ces vingt dernières années.

À cet égard, les constats faits par des observateurs internationaux sont éloquents :

Dans un rapport sur la situation économique et financière de notre pays, la Commission des Communautés européennes note par exemple:

'Luxembourg has outperformed the economies of other Member States and in particular those of its neighbours countries for more than a decade. Good growth performance and a steady increase in employment have been accomplished with modest inflation.' (...) 'Luxembourg fulfills all five E.M.U. convergence criteria and short-term prospects seem to be better than for any other Member State.' (...) 'All in all, it appears that a strong basis for further economic growth has been established.'



Dans sa récente étude économique sur notre pays, l'OCDE constate que « l'économie du Luxembourg connaît une évolution structurelle sans précédent dans aucun autre pays de l'OCDE! »

Et l'OCDE de poursuivre:

« Il a été mis fin à la dépendance excessive traditionnelle à l'égard de l'industrie sidérurgique et les activités financières et les services en général sont devenus le secteur le plus dynamique de l'économie. Cet ajustement fondamental s'est, dans l'ensemble, réalisé sans heurt et de façon efficace : la croissance du PIB réel, tombée au-dessous de la moyenne de la CE durant la période 1975-83, se situe depuis lors, constamment et sensiblement au-dessus ; et le chômage est resté à un niveau exceptionnellement faible, les travailleurs frontaliers représentant une part de plus en plus importante de l'emploi total. Quant à l'inflation, qui est dans une large mesure déterminée de l'extérieur dans une petite économie très ouverte avec un taux de change fixe, elle s'est alignée à peu près sur la moyenne de la CE et en particulier sur la moyenne des pays voisins. Ces résultats très positifs sont le fruit de la politique économique générale des autorités et, en particulier, de la politique industrielle qui, tout en étant très active, n'a pas entrainé de dégradation durable des finances publiques. Cependant, si le Luxembourg s'impose aujourd'hui comme une grande place financière, c'est en grande partie grâce à l'utilisation habile des politiques administratives pour créer un environnement législatif et fiscal très attrayant. Cependant, reconnaissant que la dépendance à l'égard des activités bancaires et des autres services financiers pouvait elle aussi devenir excessive, les autorités ont quelque peu recentré leurs efforts, encourageant une expansion rapide de diverses autres activités, comme les activités manufacturières, les communications et médias, les services de transport, et les activités de recherchedéveloppement. Dans le même temps, elles se sont davantage préoccupées de l'amélioration de l'infrastructure et des considérations d'environnement.»

Si je n'ai pas pu m'empêcher de vous lire cette longue citation, ce n'est pas pour apporter un démenti net à l'accusation récente d'un des principaux ténors de l'opposition parlementaire, soutenant que la situation économique de notre pays ne pourrait s'améliorer que si l'on changeait de Ministre de l'Économie. J'estime plutôt que cette appréciation positive de la part de l'OCDE donne un raccourci saisissant du changement structurel fondamental que vit notre pays.

Ma modestie invétérée me pousse d'ailleurs à ne pas créditer le seul Ministre de l'Économie ou encore le Gouvernement de ces succès indéniables, mais d'adresser les compliments des autorités économiques internationales à toutes celles et tous ceux qui entreprennent, créent et travaillent dans ce pays.

Mais en économie l'on ne saurait compter sur la pérennité.

D'autant plus qu'en 1991, en n'atteignant plus que 0,2 % en termes réels, la croissance économique mondiale s'est pratiquement arrêtée.

Le fait que la Commission de Bruxelles s'apprête pour la deuxième fois cette année à réviser à la baisse ses prévisions de croissance dans la Communauté en dit long sur l'environnement conjoncturel actuel et sur les perspectives à court terme.

Même l'imminence du marché intérieur ne semble plus avoir l'effet mobilisateur escompté.

Quels sont maintenant les chances et les risques pour notre pays dans cet environnement morose et incertain?

N'ayant pas l'ambition d'être un devin et en rappelant la maxime « rien n'est plus difficile que de faire des prévisions, surtout ci elles concernent l'avenir », je vais néanmoins essayer avec vous d'explorer de quoi nos lendemains seront faits.

Quand on analyse l'évolution structurelle de notre économie depuis 20 ans sous l'éclairage des comptes nationaux, l'on constate un véritable chambardement des structures de notre appareil productif.

La part des branches dans la somme des valeurs ajoutées brutes au coût des facteurs à prix courants, pour rester dans le jargon du Statec, où, pour le dire moins scientifiquement, la contribution de chaque secteur économique à la richesse nationale, démontre tout d'abord « un recul de l'agriculture, le déclin de la sidérurgie et le foisonnement des activités de services », pour reprendre une formule de mon collaborateur Paul Baden.

Au début des années 70, le secteur industriel intervenait pour plus de 40 % dans la formation de la richesse nationale. À elle seule, la sidérurgie contribuait pour plus de 28 % à cette richesse, soit les deux tiers de l'activité industrielle totale.

Grâce à la politique de diversification très active depuis vingt ans, plus de 100 industries nouvelles se sont installées dans notre pays, dont plus de la moitié ces 7 dernières années. Cela explique pourquoi la part des industries non sidérurgiques dans la somme des valeurs ajoutées est montée de 14,9 % en 1985 à 18,3 % en 1990, alors que le poids relatif de la sidérurgie dans la formation de notre richesse nationale oscillait ces dernières années autour de 7 %.

Pour le dire autrement: Alors qu'au Luxembourg, comme dans tous les pays à économie développée, la tertiarisation s'étend, nous avons néanmoins réussi à développer un secteur industriel plus important, réduisant d'autant notre dépendance du secteur sidérurgique, qui intervient aujourd'hui pour moins d'un tiers à la formation de la somme des valeurs du secteur industriel, contre plus de deux tiers il y a vingt ans.

J'ai souvent insisté à cette tribune – et ailleurs – sur l'impérieuse nécessité pour notre pays, s'il ne veut pas être relégué au statut « d'État-Casino », de maintenir coûte que coûte ces activités de base que sont l'agriculture et l'industrie.

En ce qui concerne cette dernière, nous avons toutes les chances de notre côté, à condition de combattre cette attitude frileuse devant tout ce qui touche à l'industrie, qui s'étend à vue d'oeil dans notre pays.

Si des hommes politiques, se disant responsables et déclarant vouloir assumer des responsabilités gouvernementales, s'évertuent à susciter les peurs de nos concitoyens dans ce domaine, ils pourront peut-être gagner les prochaines élections, mais vont se retrouver à la tête d'une pays devenant ingouvernable, car promu à une paupérisation rapide.

J'accepte que l'on critique le site choisi par le Gouvernement pour l'aménagement de l'inévitable déponie industrielle. Mais je n'ai pas encore entendu une contre-proposition pour un site alternatif.

D'aucuns prétendent maintenant découvrir que les déchets industriels peuvent être problématiques. Si cela n'était pas le cas, l'on pourrait les enfouir dans un quelconque jardin.

Mais la toxité de certains déchets industriels actuellement non recyclables n'est pas telle qu'elle puisse affecter la santé des populations voisines, à condition d'éviter une contamination des eaux souterraines. Tel est justement l'objectif assigné à la future société d'exploitation du site de Haebicht-Nord.

Si l'on peut comprendre la réaction d'hostilité des futurs riverains de cette déponie et de leurs élus locaux, l'on doit dénoncer avec force tous ceux qui, à des fins politiciennes, soufflent sur le feu en répandant toutes sortes de rumeurs alarmistes.

Que doivent penser les riverains de l'actuelle déponie industrielle du Ronnebierg, qui vivent depuis des années auprès de cette décharge, mais dont le bilan de santé n'est pas plus mauvais que celui des autres Luxembourgeois?

Dans un temps heureusement révolu l'on ne se souciait guère de l'impact négatif que certaines activités pouvaient avoir sur le bien-être de notre population.

Aujourd'hui, où l'industrie se voit imposer des normes de plus en plus strictes, où par exemple l'Arbed veut installer à Schifflange une acierie électrique ayant un bilan environnemental globalement et largement plus positif que les installations actuelles, d'aucuns s'évertuent à attiser les craintes des populations concernées en se référant

aux avis de prétendus médecins qui ont pris la précaution de se réfugier dans un anonymat aussi lâche qu'insidieux.

De grâce, cessons ce jeu dangereux! Aucune activité humaine n'est exempte de risques. Chaque risque doit être évalué sereinement afin de pouvoir le contenir dans des limites acceptables et compatibles avec la recherche d'une qualité de vie optimale pour tous.

Pour atteindre ce but nous avons besoin d'une société solidaire, où tout un chacun doit pouvoir accepter dans son environnement personnel une activité agricole, artisanale, industrielle, ou encore une route, une ligne de chemin de fer, etc, etc.

À moins que notre société ne veuille commettre un suicide collectif de peur de mourir un jour de risques le plus souvent imaginaires!

Altesses Royales, Mesdames, Messieurs,

Excusez cette digression sur ce phénomène inquiétant que constitue le rejet de toute activité industrielle par une partie malheureusement croissante de notre population, qui ne se rend pas toujours compte que sans croissance, ou mieux, sans développement économique soutenable, leur propre qualité de vie risque de perdre ses fondements!

En reprenant le fil de mon exposé, je soutiens que les efforts entrepris par le Gouvernement pour développer nos infrastructures, aménager de nouvelles zones d'activités, fortifier et diversifier notre tissu industriel, continueront à porter leurs fruits.

J'en prends pour preuve le fait que malgré le ralentissement conjoncturel mondial et malgré les problèmes se faisant jour dans divers secteurs importants de notre économie, notre production industrielle globale, hors sidérurgie, a augmenté le premier trimestre de cette année de + 3,9 %, ce qui s'explique par l'entrée en production de quelques industries récemment implantées dans notre pays.

Même le déficit record de notre balance commerciale en 1991 témoigne paradoxalement d'une bonne tenue de notre économie.

Une analyse plus fine de ce déficit commercial fait apparaître que le Luxembourg est un exportateur net de biens intermédiaires et un importateur net de biens d'équipement et de consommation.

Ces dernières années, notre déficit structurel au niveau des biens de consommation s'est aggravé d'année en année de quelque 3 milliards de francs, suite notamment à l'augmentation du pouvoir d'achat de notre population.

Mais le solde déficitaire pour les biens d'équipement s'est détérioré encore plus rapidement, par exemple de plus de 6 milliards de francs en 1991.

Cette accentuation est à mettre en relation avec l'important effort d'investissement tant dans le secteur de l'industrie que dans les différents secteurs de services, en particulier les transports aériens et ferroviaires, les télécommunications, la radio-diffusion et, bien sûr, le secteur financier.

Le développement soutenu de toutes ces activités entraîne des importations accrues de biens d'équipement.

Ces investissements, s'ils se matérialisent dans le secteur industriel, sont les garants d'une activité exportatrice accrue pour l'avenir et nous aideront à réduire ou du moins à contenir notre déficit commercial.

Par contre, la croissance des activités de service donnant lieu à l'importation de biens d'équipement, continuera à charger notre balance commerciale sans contrepartie future pour celle-ci.

Quand une banque ou une fiduciaire s'équipe de nouveaux ordinateurs, quand la SES fait mettre sur orbite un satellite, quand Luxair ou Cargolux mettent en service des avions plus performants et moins bruyants, les résultats de ces activités de service ne sont pas enregistrés au niveau de la balance commerciale, mais de la balance des services.

Pour bien appréhender la situation économique extérieure de notre pays, il est donc indispensable de prendre en considération la balance des paiements courants, qui est restée largement excédentaire ces dernières années.

Rappelons à cet égard que le Luxembourg, tout en étant 30 fois plus petit que la Belgique, a contribué ces dernières années pour un bon tiers au solde positif de la balance des paiements de l'UEBL.

Cela démontre, si besoin en était, l'importance croissante du secteur des services dans notre économie.

Quand on parle de « services » à Luxembourg, tout le monde pense automatiquement à la place financière, aux banques et assurances. S'il est vrai que ce secteur a contribué ces dernières années pour 12 à 13 % à la création de la richesse nationale et que certains observateurs nous mettent en garde contre un nouveau monolithisme, une dépendance trop grande vis-à-vis du secteur bancaire, force est de constater que les activités de services marchands autres que financiers

ont connu ces dernières années un développement très dynamique. Ainsi la part du secteur des services non financiers était en 1990 de près de 37 % dans la somme des valeurs ajoutées, soit presque l'équivalent des secteurs industriels et financiers réunis.

Cette performance est à mettre à l'actif notamment des transports aériens, des télécommunications ainsi que des activités commerciales, de restauration et d'hébergement.

Comme le note le Statec, alors qu'entre 1970 et 1990 notre PIB a quintruplé, pendant la même période la valeur ajoutée des transports aériens a été multipliée par 20, cette des P. et T. par 10 et celle du commerce et du secteur Horesca par 7.

A noter également la très bonne tenue du secteur des bâtiments dont la contribution à la richesse nationale est remontée de 4,7 % en 1985 à 7 % en 1990.

Bien sûr, ce bouleversement de la structure économique du Luxembourg est lié à la profonde mutation de notre secteur industriel et surtout à l'expansion vertigineuse du secteur bancaire, qui a provoqué une externalisation de certaines activités de services (comptabilité, conseils fiscaux et juridiques, services d'informatique, de gardiennage, de nettoyage, de restauration etc.). De plus, l'internationalisation des échanges de biens et de services a eu un impact considérable sur l'augmentation des activités de transports, de communications, voire du secteur Horesca.

L'évolution positive du pouvoir d'achat de notre population a fait le reste.

En économie, tout se tient.

Le dynamisme d'un secteur a un effet d'entraînement sur tous les autres, tout comme les difficultés d'un secteur risquent d'affecter le reste de la machine économique.

A cet égard, posons un regard critique sur notre place financière.

Le Conseil Économique et Social, dans son récent avis sur l'évolution économique, financière et sociale du pays, constate que « les banques se rendent compte que dans un environnement international de plus en plus concurrentiel et déréglementé, les avantages compétitifs d'ordre institutionnel, qu'ils se situent dans les domaines monétaire, légal et réglementaire, sont en train de s'estomper, de sorte qu'à moyen terme, la place de Luxembourg risque d'être privée de certains de ses atouts majeurs. »

Et le CES cite les conséquences possibles de la réalisation progressive de l'Union Économique et Monétaire pour notre place bancaire : disparition d'une large part des opérations d'arbitrage sur devises, suppression des euro-marchés et des émissions d'obligations en monnaies nationales, suite à l'introduction d'une monnaie unique pour toute la Communauté.

Comme stratégie d'avenir du secteur bancaire, le CES propose que celui-ci « devrait se concentrer sur la gestion de fortune (private banking), les fonds d'investissement et l'ingénierie financière, tout en développant une compétence accrue dans le domaine des opérations relatives à l'ECU. Ces activités devraient gagner en importance relative par rapport aux activités traditionnelles centrées sur les euro-crédits. Les opérateurs de la place financière disposent d'atouts suffisants pour promouvoir, de façon accrue, ce type d'opérations à partir du Grand-Duché, sous condition toutefois que le législateur veille à adapter le cadre réglementaire à l'évolution de l'environnement international, à parfaire l'infrastructure d'accueil et de communication et à consolider le rôle du Luxembourg comme centre financier des CE. »

Nous devons donc rester sur nos gardes et veiller au développement de créneaux nouveaux pour le secteur bancaire, les assurances, les réassurances.

Le développement d'activités connexes, comme par exemple le registre maritime luxembourgeois, qui a procuré à l'État pour sa première année de fonctionnement quelque 100 millions de recettes; il a surtout généré des flux financiers que l'on peut évaluer à 6 milliards de francs.

L'épanouissement du secteur audiovisuel a également eu des répercussions positives, même si l'objectif principal, à savoir l'établissement d'une infrastructure de production, n'a pas encore été pleinement atteint. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement vient de proposer au Parlement une réforme de la législation sur les certificats audio-visuels.

Même si l'on peut raisonnablement estimer que le secteur des services financiers a atteint à Luxembourg le « point of no return », celui-ci n'est pas à l'abri de difficultés conjoncturelles, voire structurelles.

Adaptation et innovation doivent guider ce secteur comme tous les autres.

A cet égard, plusieurs autres branches économiques méritent l'attention.

La restructuration douloureuse de notre secteur agricole n'est pas encore venue à son terme, même si l'on note dans l'agro-alimentaire des résultats prometteurs, comme en témoignent par exemple le marketing réussi du « Crémant » ou encore un redressement visible de « Luxlait ».

Malgré la bonne performance déjà enregistrée dans le secteur Horesca, une récente étude commanditée par le Ministre du Tourisme Fernand Boden, démontre certaines insuffisances, notamment auprès de l'industrie touristique autochtone.

Même si le Gouvernement a réussi jusqu'ici à maintenir certains produits soumis à accises à la limite inférieure de la fourchette des taux retenus dans le cadre de l'harmonisation de la fiscalité indirecte par la Communauté européenne, notre pays aura intérêt à ne pas trop miser sur un commerce que nos voisins qualifient parfois de « parasitaire » et dont les conséquences sur la qualité de vie des localités frontalières sont de moins en moins acceptées par les populations concernées.

Moins problématique est le secteur des transports, qui est promis à une croissance certaine, mais qui devra faire face à une concurrence internationale accrue. C'est la raison pour laquelle je pousse au développement de nos infrastructures, que ce soit la grande voirie, les chemins de fer, le chenal navigable de la Moselle ou encore la modernisation de l'aéroport.

Un autre secteur qui risque de poser problème est celui du bâtiment. C'est déjà actuellement le secteur le plus concurrencé de notre économie, puisque sur 3 entreprises travaillant dans la construction, au moins une vient de la Grande Région.

Pour saine que soit cette concurrence d'un point de vue strictement économique, il est patent qu'en cas de ralentissement conjoncturel dans le bâtiment, des problèmes structurels risquent d'apparaître. Il est aussi évident que notre État ne pourra pas poursuivre indéfiniment le haut niveau d'investissements publics actuel. Notamment en matière de génie civil, l'on verra la fin des grands travaux d'infrastructure dans les dix ans à venir.

Après la mise en service de l'autoroute Luxembourg-Trèves et la terminaison de la collectrice du Sud en 1994, du boulevard de contournement de la capitale en 1995, de la route du Nord et de la liaison vers Sarrebruck, tous les projets possibles de grande voirie seront réalisés! Il ne restera plus que quelques contournements locaux et puis bien sûr des travaux de réfection à faire.

Les entreprises du secteur de la construction seraient donc bien avisées de s'équiper en conséquence et de recentrer encore davantage leurs efforts sur la Grande Région.

À cet égard, l'étude que Monsieur le Secrétaire d'État Georges Wohlfart et moi-même avons commanditée auprès d'Arthur Andersen sur l'intégration de l'entreprise de taille moyenne dans la Grande Région (Sarre, Lorraine, Province de Luxembourg et Rhénanie) a démontré qu'il y a certes « un nombre restreint d'entreprises moyennes se développant avec grand succès sur les marchés internationaux et exportant une part très importante du chiffre d'affaires ». Par contre, la part des entreprises luxembourgeoises qui n'exportent pas du tout est toutefois la plus élevée en comparaison avec les autres régions analysées. L'étude conclut que « l'intégration actuelle dans la Grande Région est surtout une intégration passive dans le chef de ces entreprises luxembourgeoises: elles se limitent à l'achat de fournitures et au recrutement de frontaliers. »

Les entreprises luxembourgeoises seraient-elles donc mal préparées aux défis du Marché Intérieur ?

Certainement non, comme le démontre l'expérience de ces entreprises qui ne se sont pas contentées ces dernières années d'un marché national très porteur.

Il faut tout simplement que certains chefs d'entreprises prennent pleinement conscience de l'obligation inhérente à la notion d'entrepreneur en économie de marché!

Les entreprises luxembourgeoises qui désirent « entreprendre » sur les marchés étrangers, voisins ou plus lointains, partent avec des avantages concurrentiels non négligeables : Situation géographique centrale en Europe, personnel généralement bien qualifié et souvent multilingue. Bon encadrement par des chambres et organisations professionnelles très compétentes. Accès direct aux instances gouvernementales en cas de problèmes à l'étranger. Existence d'un arsenal d'aides étatiques de toutes sortes.

Et puis des avantages de base qui rendent envieux beaucoup de patrons étrangers.

Ainsi l'étude citée souligne que le facteur sur lequel le Grand-Duché est « jugé plus attrayant que les autres régions est la fiscalité, qui serait la mieux adaptée aux besoins des PME d'après les chefs d'entreprises étrangères ».

Et un patron d'Arlon, interviewé par le journal belge « le Soir » renchérit :

« Nous vivons dans un cadre particulier. Je voudrais évoquer le problème des charges sociales. La concurrence luxembourgeoise est très sérieuse en la matière. Ayant des charges moins lourdes, ils peuvent fournir des salaires plus attrayants. »

Altesses Royales,

Ayant eu le privilège de Vous accompagner dans différentes missions de promotion, je sais que Vous Vous intéressez vivement à tout ce qui a trait à la vie économique de Votre pays.

Je tiens d'ailleurs à rendre un hommage particulier à S.A.R. le Prince Henri, qui nous rend d'inestimables services lors de ces missions.

Je ne sais pas si tout un chacun partage mon analyse de la situation économique du Grand-Duché à la veille du Marché Intérieur.

J'ai essayé de le faire avec franchise et réalisme en m'essayant même à l'art périlleux de la prospective. Il ne me reste qu'à espérer que ceux qui auront l'idée saugrenue de me relire dans quelques années ne me démentiront pas trop.

M. James Mitchell chez M. Santer

Le 6 octobre 1992, Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, a reçu Monsieur James Mitchell, Prime Minister of St Vincent and the Grenadines.



M. James Mitchell

S.A.R. le Grand-Duc Jean en visite à TDK Recording Media Europe S.A. à Bascharage

Le 6 octobre 1992, S.A.R. le Grand-Duc Jean, dans le cadre de son programme régulier de visites des industries implantées au Grand-Duché, a visité les installations de la TDK Recording Media Europe SA à Bascharage.

TDK Recording Media Europe SA, Luxembourg, est une filiale de la TDK Corporation, Tokyo (Japon), premier fabricant mondial de cassettes audio et video et l'un des leaders dans la fabrication de composantes électroniques.

Sur une surface de quelque 43 000 m², les installations de TDK dans la zône industrielle de Bascharage abritent non seulement la plus vaste unité de production de TDK pour une seule gamme de produits hors du Japon, pour être précis la plus vaste installation de production de cassettes audio et video dans le monde, mais également le quartier général administratif pour l'Europe ainsi que le nouveau centre de marketing et de distribution avec entrepôt central.

Au niveau de la production des cassettes, l'usine du type intégré produit les cassettes du stade initial du revêtement de la bande magnétique au stade final de l'emballage et de l'expédition.

Après le lancement de la production pilote en mai 1991 et l'inauguration officielle des installations le 4 octobre



de la même année par S.A.R. le Grand-Duc Héritier Henri, TDK Recording Media Europe SA occupe actuellement plus de 650 personnes à Bascharage. TDK a assumé ainsi un rôle non négligeable dans la politique de la diversification industrielle des autorités luxembourgeoises.

S.A.R. le Grand-Duc Jean a marqué un vif intérêt pour ces techniques de production à la pointe du progrès, ce d'autant plus que l'usine est appelée à couvrir presque l'ensemble de la demande

du marché européen en cassettes audio TDK et la majeure partie de la demande en cassettes video TDK.

S.A.R. le Grand-Duc Jean a été accueilli à Bascharage par M. Hajime Sawabe, Président de la TDK Recording Media Europe SA. La visite des installations s'est faite en présence du Ministre de l'Environnement, M. Alex Bodry, ainsi que du Bourgmestre de la Commune de Bascharage, M. André Siebenbour.

L'Europe après Maastricht Enseignements du passé et perspectives d'avenir. Un supplément d'âme pour l'Europe

Séance d'ouverture de la 43^e année académique du Collège d'Europe, le 6 octobre 1992

Discours de M. le Premier Ministre Jacques Santer :

Monsieur le Recteur, Excellences, Mesdames, Messieurs,

Le Recteur Ungerer vient d'évoquer avec brio la vie de Charles IV. Sa figure domine effectivement la seconde moitié du XIV^e siècle en Europe. Il fut élu Roi d'Allemagne l'année même où son père Jean l'Aveugle, comte de Luxembourg et roi de Bohême, mourut à la bataille de Crécy, en 1346. Il profitera, comme tout le clan des Luxembourg, du prestige que cette fin héroïque fit naître dans l'imagination de la chevalerie européenne.

Des quatre souverains que le Luxembourg a donnés à l'Allemagne et à l'Empire du Moyen Age, Charles est, sans doute, le plus grand. Sa perspicacité lui permet de saisir dans une vue d'ensemble les nombreux problèmes qui se posent à l'Europe. Son sens des réalités, qui le distingue de son père, l'amène à rechercher des solutions de compromis acceptables pour les diverses parties en cause. Par là il se distingue aussi de son grand-père

Henri VII de Luxembourg qui, animé d'un idéalisme exalté par Dante, s'est dépensé sans compter à la poursuite d'un rêve impérial hors de portée.

L'Europe, à des moments cruciaux de son histoire, a toujours eu besoin d'hommes d'Etat capables de comprendre leur époque et de dégager de cette compréhension une politique adaptée aux exigences de l'heure.

L'Europe est en train de prendre forme à l'époque de Charles IV. La plupart des historiens s'accordent à placer la naissance de l'Europe aux XII^e et XIV^e siècles, c'est-à-dire au moment même où apparaissent les premiers Etats modernes.

C'est à ce moment que s'esquissent les deux pôles autour desquels l'Europe s'organise: d'un côté la diversité que représentent les Etats et de l'autre l'unité qu'est le sentiment d'appartenance à cet ensemble cohérent, à cette civilisation commune qu'est la Chrétienté. La tension entre ces deux pôles, entre l'unité et la diversité, sera pour l'Europe la source de conflits tragiques mais aussi d'un jaillissement de forces créatrices.

Charles IV est confronté à deux grands problèmes qui ne manquent pas d'analogies avec notre époque même si toute comparaison enjambant allègrement six siècles de distance garde un côté problématique. Je vais retenir ici deux grandes questions qui ont retenu l'attention de Charles IV et à la solution desquelles il s'est attelé:

I. Une politique à l'Est

Par l'acquisition de la Bohême les Luxembourg s'installent en Europe centrale. Charles IV développe tout naturellement une politique à l'Est, une « Ostpolitik ». Il vise deux royaumes, la Pologne et la Hongrie. Certes, selon les conceptions de l'époque, Charles IV raisonne d'abord dans un cadre dynastique et a recours à une intelligente politique matrimoniale pour arriver à ses fins. Les vicissitudes de la vie et les aléas des alliances familiales l'amènent cependant à se détourner de la Pologne pour assurer la Hongrie à son fils Sigismond.

Je ne vais pas suivre Charles dans les méandres de sa politique à l'Est mais me borner à en dégager rapidement l'importance européenne.

Avec Charles ces pays d'Europe centrale et orientale que sont la Pologne et la Hongrie entrent plus étroitement dans la mouvance européenne. Désormais on verra ces pays affirmer de plus en plus leur présence sur la scène européenne. Charles donne une impulsion décisive à ce mouvement en fondant en

1348 l'Université de Prague. Certes, il a d'abord pensé à sa chère Bohême et à l'Empire, car cette Université est la première à l'Est du Rhin. Elle agit comme un signal sur l'Europe de l'Est et du Sud-Est car une vingtaine d'années plus tard le Roi de Pologne et le Duc d'Autriche fondent à leur tour des Universités chez eux, à Cracovie, et à Vienne. C'est là une étape décisive dans l'intégration de ces pays à la civilisation occidentale car les Universités sont un produit typique de l'Europe.

II. La création de structures

L'Empire de l'époque est une construction complexe, en pleine évolution vers une confédération d'Etats. Deux forces tiennent l'ensemble et contiennent les forces centrifuges : l'idéal impérial et la personne de l'Empereur. Or cette construction prestigieuse qu'est l'Empire fonctionne tant bien que mal sans structure institutionnelle, uniquement selon la tradition et la coutume. Charles est décidé à lui donner des règles. Il a bien compris la consistance que les institutions peuvent donner à un ensemble de principautés. La célèbre bulle d'or de 1 356 en est le résultat. L'historiographie voit dans ce document la première constitution de l'Empire. Charles y règle la succession impériale et la composition du collège électoral. Sa méthode est intéressante car il procède de façon pragmatique : plutôt que de bouleverser les usages il essaye de les codifier, c'est-à-dire de donner force légale à des pratiques. Ce faisant il consolide l'avenir. Il réussit un véritable tour de force car tout en consacrant solennellement la succession impériale par élection il assure en fait le trône à la famille. Si les Luxembourg échouent en fin de compte, c'est que les héritiers leur font défaut au plus grand bénéfice des Habsbourg.

Charles IV a donc œuvré, bien sûr toujours selon les conceptions de l'époque, à rapprocher davantage les Etats de l'Europe centrale et orientale du reste de l'Europe et à donner à l'Empire qui est au cœur de la civilisation européenne, les institutions indispensables à son fonctionnement. Les temps ont beau changer, les problèmes restent et parfois se ressemblent étrangement.

Il en va ainsi de la configuration institutionnelle de la Communauté. L'Empire à l'époque de Charles IV est composé d'une multitude de principautés. Il y en a de grandes comme la Bohême, l'Autriche, la Bavière, il y en a de moyennes et de petites comme Liège, le Brabant ou le Luxembourg. L'évolution de cet Empire vers une confédération a facilité sur le plan des institutions les relations entre des

principautés de taille et de force différentes.

La Communauté européenne, par contre, essaye d'évoluer autrement : dans une voie qui la situera probablement entre la simple confédération et l'Etat fédéral avec toutes ses contraintes.

Mais quel que soit le sens de son évolution, et à l'instar de l'Empire à l'époque de Charles IV, elle devra trouver un équilibre entre les différents Etatsmembres, sans compromettre l'efficacité de l'ensemble.

Nous savons que la Communauté garantit l'influence des grands Etats, qui par le biais de ce concert européen institutionnel peuvent influer sur le cours des chose sans trop prêter le flanc au soupçon d'hégémonie.

Mais elle protège aussi les Etats moins importants: ceux-ci ont une égale voix au chapitre. Ils participent aux décisions et contribuent à leur application. Le fonctionnement de la Communauté selon des règles de droit constitue, pour eux, une protection fondamentale.

La règle du jeu européen empêche ainsi tout Etat de jouer un rôle de puissance dominante. Un équilibre s'est créé, qui bénéficie à tous.

Aussi faut-il s'étonner, au nom de l'idéal communautaire, de voir à intervalles réguliers des responsables européens poser la question du rôle des Etats dits « petits ». L'attaque n'est parfois qu'indirecte. On se fait partisan d'un retour aux structures intergouvernementales, on réfléchit à des organes ou institutions spécialisés, qui fonctionneraient en marge de la Communauté, avec des pondérations de voix différentes. On insiste sur le rôle du Conseil Européen. On discute ouvertement d'une Europe à géométrie variable, où l'adhésion aux différentes politiques serait volontaire, et où certains Etats, dans des domaines dits sensibles, auraient plus de poids qu'ils n'en ont actuellemet au sein de la Communauté.

Pourtant, n'avons-nous pas trouvé dans nos structures communautaires actuelles un certain équilibre entre la place qu'y occupent les grands d'une part et le rôle sans doute utile que peuvent jouer les moyens et les petits d'autre part ? Il s'agit d'une égalité dans la diversité, pondérée par l'influence réelle que confère la taille d'un Etat.

A l'heure où la Communauté envisage de s'élargir, il faut rester à l'écoute des messages reçus du débat né autour du traité de Maastricht. Ce n'est pas seulemen au Danemark que des interrogations sont apparues sur l'identité nationale et que des craintes se sont fait jour quant aux dangers potentiels qui la menaçaient. Dans ce contexte il faut rappeler que le débat public lancé par certains de manière inconsidérée sur le rôle des petits Etats a contribué à déclencher une réaction qui, de par sa dimension, a mis en danger le processus de ratification. Il faut en tirer les leçons qui s'imposent. Dorénavant on ne pourra plus ignorer ce phénomène.

Le débat ainsi lancé ne fut-il pas d'ailleurs inutilement provocateur? Comment s'imaginer qu'un Parlement irlandais ou danois donne son approbation à un traité qui réduise à la portion congrue la position de son pays, au profit de l'institution d'un Directoire des grands? Le réalisme en politique reste une vertu.

Et c'est ici que je voudrais revenir à Charles IV pour dire que nous devons poursuivre notre construction dans le respect des diversités et de l'égalité en droit des États, atténuée par l'influence réelle que donne la taille, et réaliser notre unité par la création d'un sentiment d'appartenance à un ensemble cohérent auquel et les « grands » et les « petits » puissent s'identifier.

Mesdames, Messieurs,

Après ce détour par Charles IV, qui aura permis, je l'espère, de confirmer l'actualité de sa démarche, je me permettrai de commenter, si vous le voulez bien, l'état actuel du débat dans la Communauté.

Avant d'en arriver aux perspectives à moyen et long terme, et pour mieux cadrer les enjeux de ce débat, je tiens à formuler trois considérations au sujet du traité signé à Maastricht. Certains aspects du Traité sur l'Union européenne en effet me semblent avoir été mal compris.

I. Un enchaînement logique

La démarche ayant abouti au traité se situe dans le droit fil de la logique de la construction européenne entreprise au début des années cinquante.

L'approche sectorielle, limitée au charbon et à l'acier, fut élargie en 1958 par la création d'un Marché Commun. Celui-ci fut à son tour complété par l'Acte Unique, dont le but était de parachever la création d'un véritable marché unique où personnes, biens, services et capitaux circuleraient librement dans un espace sans frontières. On y ajouta une première codification d'un système de coopération intergouvernementale en matière diplomatique, qui devint la coopération politique.

Une fois cet espace réalisé il était cohérent de songer à le coiffer par la création d'une monnaie unique, seul moyen de paiement pour régler les transactions sur un marché unifié.

D'autre part, la disparition des frontières intérieures rendait indispensable un renforcement de la coopération en matière de lutte contre la criminalité en même temps qu'elle imposait une démarche commune aux frontières extérieures de la Communauté pour traiter les problèmes d'immigration.

Dès lors que le marché unique semblait à portée de main et sur le point de réaliser une imbrication sans précédent des intérêts économiques, il était naturel de penser à compléter un ensemble de nature essentiellement économique par des éléments de nature plus politique. D'ailleurs, l'imbrication économique intervenue entretemps n'avait-elle pas pour effet de rendre vaine la distinction, devenue plus floue, entre l'économique et la politique?

Alors que l'environnement international commençait à changer radicalement à l'automne de l'année 1989 le moment n'était-il pas venu de renforcer la capacité externe de la Communauté pour l'ajuster non seulement à ce nouvel environnement externe mais aussi à la nouvelle cohérence interne qui naîtrait de la création du marché unique?

C'est à ces interrogations que le traité de Maastricht fournit une réponse. Il est l'enchaînement logique de la démarche entreprise voici plus de quarante ans. Il est à la fois une suite logique et un dépassement de l'Acte unique.

Mais où cette démarche devra-t-elle, en dernière instance, nous mener?

II. Une construction « sui generis »

En réponse à cette question j'ai tendance à considérer les querelles sémantiques entre fédéralistes et confédéralistes comme futiles. Les Douze ont trouvé, à travers des approximations successives, une formule de coopération qui répond à leurs besoins et qui, preuve à l'appui, fonctionne. Fruit de beaucoup de pragmatisme, elle a permis à ce continent de connaître une exceptionnelle ère de paix créant stabilité et prospérité.

Continuant cette approche pragmatique, le traité de Maastricht pose les bases de la future Union européenne. La formule utilisée depuis 1972 n'avait jamais reçu de définition précise. Le nouveau traité constitue une tentative de la cerner en lui donnant quelque contours plus précis, sans toutefois la figer dans un moule. Ce nouvel ensem-

ble sera une construction originale qui ne rangera pas dans les catégories juridiques ou intellectuelles habituelles, puisqu'elle sera novatrice.

Mais elle sera aussi appelée à évoluer en fonction des forces et des circonstances de l'heure. L'une des caractéristiques de la construction européenne a toujours été d'être capable de s'adapter. Elle devra le rester. A l'heure où il semble y avoir une résurgence des sentiments nationaux s'exprimant par une peur diffuse à l'égard de cette nouvelle création qu'est l'Union européenne, celle-ci sera appelée à prouver sa capacité d'absorber ces forces et de calmer ces craintes dans un grand effort de dialogue et de persuasion. C'est aussi tout cela, Maastricht: ce traité aura posé les fondements d'un ensemble original, « sui generis », où chaque nation, chaque citoyen devra pouvoir se retrouver.

III. Une réponse à l'accélération de l'Histoire

L'échec définitif de l'internationalisme prolétarien, prétexte théorique pour l'imposition brutale du joug soviétique aux peuples d'Europe centrale et orientale, a certes libéré des peuples qui depuis Charles IV appartenaient profondément à l'Europe, mais il permet aussi à des forces destructrices d'éclore, à des nationalismes trop longtemps étouffés de s'exprimer de façon souvent excessive, parfois violente.

Face à ce véritable tremblement de terre géopolitique, la Communauté apparaît davantage encore comme un garant de stabilité, un modèle de coopération fertile et librement consentie entre nations. La préserver, la développer, l'adapter aussi, signifie à la fois atténuer les ondes de choc de la modification profonde du paysage en Europe et la mettre en mesure d'être, au-delà d'un modèle et d'un espoir, un facteur actif de redressement et, un jour, un cadre d'accueil pour les pays d'Europe centrale et orientale.

L'existence de la Communauté a sans aucun doute été un facteur non négligeable dans la défaite du communisme. Mais son rôle historique ne se limite évidemment pas à celle d'un auxiliaire de la stratégie occidentale vis-à-vis de l'ex-URSS, comme le semblent laisser entendre ceux qui réclament à l'heure actuelle un ralentissement de l'intégration sous prétexte de ne pas exclure les pays de l'Est. Maastricht doit être aussi vu comme un signal politique très clair que la construction communautaire se poursuivra plus que jamais, que la fin de la guerre froide requiert une Communauté plus forte, plus capable d'agir sur le plan externe.

Maastricht est, enfin, la réponse des Douze au défi de l'unification allemande, rendue possible par la fin de l'empire soviétique. Ce n'est pas un hasard si la décision de principe de mettre en chantier, à côté de l'UEM, une véritable Union politique a été prise au Sommet extraordinaire de Dublin d'avril 1989, Sommet initialement convoqué pour débattre de l'insertion de l'ex-RDA dans la Communauté. Tant l'Allemagne que ses partenaires ont ainsi voulu marquer leur détermination à réaliser le vieux rêve de Konrad Adenauer : la réunification allemande dans le cadre du processus plus large de l'unification européenne.

J'aimerais en venir maintenant aux perspectives à moyen et long terme. J'aurai cinq remarques liminaires à faire, avant de proposer deux priorités.

I. Une prise de conscience nouvelle dans l'opinion

Nous devons convenir — et les consultations populaires dans différents États membres l'ont montré — que le Traité de Maastricht a été le catalyseur de toutes les interrogations; il est aussi devenu, de façon souvent excessive, la cible de toutes les critiques, de toutes les frustrations. Il a provoqué une mobilisation sans précédent de l'opinion publique.

Cette mobilisation me semble particulièrement importante dans la mesure où elle entraîne une prise de conscience totalement nouvelle de ce qu'est la construction européenne. Désormais il n'y aura plus de place pour l'indifférence. Le niveau de connaissances sera tel que le thème européen, dépassant les frontières, restera un sujet de mobilisation politique européen. Il faudra dorénavant rapprocher le processus européen de nos citoyens, qui y sont beaucoup plus sensibles.

Il y eut aussi un effet de surprise qui a mis en évidence le décalage en matière de perception dans l'opinion de la « chose européenne » si j'ose dire, et de la réalité de Maastricht, nettement plus avancée. Le réveil est révélateur : les gouvernants étaient en avance par rapport à leur électorat. D'où la nécessité évidente de combler ce retard.

Autre paradoxe : les opérateurs économiques et surtout ceux qui sont actifs sur les marchés financiers étaient eux aussi en avance. Par leurs anticipations ils avaient pris des positions sur l'avenir tel qu'ils avaient cru comprendre que les politiques le dessinaient. Il a suffi qu'un doute se pointe pour créer la confusion et des turbulances sans précédent sur les marchés financiers.

Le débat public autour de Maastricht aura irrémédiablement changé quelque chose à l'intérieur de nos pays. L'Europe à cette occasion est devenue un thème de politique intérieure. Il est bon qu'il en soit ainsi : la politique nationale a ainsi fini par rejoindre la réalité européenne.

En même temps les ressortissants des différents États membres se sont rapprochés. Des différences demeurent certes mais commencent à s'estomper pour faire place à un sentiment, il est vrai encore diffus, d'appartenance à une communauté de destin, même si par un réflexe dû à l'incertitude on semble pouvoir noter une certaine résurgence du sentiment national.

Désormais il faudra informer plus, assurer davantage de transparence et rapprocher tout simplement l'entreprise communautaire du citoyen. Mais on ne dit pas assez souvent que Maastricht constitue déjà une première étape dans cette direction, puisque la création d'un ombudsman, les dispositions revalorisant le rôle du Parlement Européen et la prise en compte de la dimension régionale — avec la création d'un Comité des Régions — vont dans le bon sens. Il convient donc de développer cette démarche.

II. Un malentendu sur l'activité de la Communauté

Si l'on examine les critiques qui, à l'intérieur de nos pays, continuent à s'exprimer à l'égard du traité sur l'Union, il est frappant de constater qu'elles visent plutôt le passé et surtout l'extraordinaire effort de réglementation nécessité par la réalisation du marché unique.

Dans certaines parties de la population, traversant souvent des difficultés sectorielles, des hésitations s'expriment à l'égard du Traité. Elles prennent l'apparence d'une peur diffuse à l'égard d'un ensemble aux contours difficiles à percevoir et dont on redoute qu'il soit porteur de réglementations et de contraintes mal supportées. C'est le réflexe conservateur de couches sociales jalouses de leurs droits acquis sacro-saints.

Le noyau des critiques s'adresse cependant au passé et à l'effort législatif sans précédent auquel s'est livré la Communauté pour réaliser le marché unique. Il faut convenir de ce que la réalisation du livre blanc a été une opération d'une envergure exceptionnelle. Jamais sans doute dans l'histoire de la Communauté n'a-t-on procédé aussi rapidement à des réformes d'une telle ampleur et comportant autant de bouleversements et d'ajustements. Créatrice d'une croissance induite, la réali-

sation du marché unique a cependant entraîné aussi des sacrifices se traduisant par des ajustements structurels dont certains ont été et continuent à être douloureux.

Qu'il y ait eu une réaction en retour, cela est normal.

Que d'aucuns se mettent en tête de chercher un bouc émissaire à leurs difficultés, cela est non moins normal.

Mais je ne partage pas le point de vue de ceux qui accablent la Commission de reproches. Celle-ci a exécuté le mandat que lui ont confié les États membres. Je crois pouvoir dire qu'elle l'a fait à la satisfaction de ces États membres avec la rigueur qui s'imposait. Dans cette affaire, il faut raison garder.

Heureusement nous sommes parvenus au bout de ce processus d'harmonisation qui, par ailleurs, il faut le souligner, a pu se dérouler dans un climat de croissance économique soutenu. Il faut se demander si, en d'autres circonstances économiques, la Communauté aurait été en mesure de mener une opération de cette envergure.

Le traité de Maastricht, et ceci est souvent mal compris, introduit des gardefou et des barrières à un interventionnisme peut-être mal ressenti, mais indispensable jusqu'ici pour permettre à la Communauté de jeter les bases d'un grand nombre de politiques. Désormais l'effort législatif sera de moindre ampleur. Les bases des politiques étant définies, il conviendra seulement de les ajuster aux réalités nouvelles.

III. Appliquer avec sagesse le principe de subsidiarité

Une grande importance reviendra au principe de subsidiarité. Dorénavant le débat est ouvert pour savoir quelles mesures relèveront du niveau communautaire, lesquelles seront du ressort national et quelles mesures seront prises au niveau régional. Il s'agira sans aucun doute d'une discussion ardue, qui, je l'espère, sera conduite de manière pragmatique. Elle devra établir des bases rationnelles pour fixer le futur équilibre entre l'Union à venir, les États membres et les entités régionales qui les composent.

Il faudra toutefois être prudent. Subsidiarité ne devra pas être synonyme de régression. La notion devra servir de point de référence pour permettre à notre entreprise d'évoluer en faisant face aux sollicitations, qui seront nombreuses. Elle ne devra pas servir d'outil aux adversaires de l'intégration.

De même la cohésion de la Communauté ne devra-t-elle pas souffrir d'une subsidiarité mal comprise, au risque de mettre en péril l'ensemble si patiemment construit au fil des ans. Subsidiarité et solidarité sont les deux faces d'une même médaille. L'une ne pourra aller sans l'autre.

IV. Il faut maintenir le cap décidé à Maastricht

Le débat actuel montre aussi que la construction élaborée lors des Conférences intergouvernementales et adoptée à Maastricht est cohérente. Je me permettrai d'ajouter que personnellement je n'avais aucun doute à ce sujet.

expériences des semaines ont montré qu'on ne réussirait à réaliser la monnaie unique sans œuvrer à la convergence des économies. On ne pourra supprimer les contrôles aux frontières intérieures que si on se dote des movens pour lutter ensuite ensemble contre la criminalité et pour contrôler aux frontières externes les flux d'immigration. Ce n'est qu'ensemble que les Douze seront en mesure de se doter d'une nouvelle capacité externe pour faire face aux défis extérieurs. Et ce n'est qu'en renforçant ses procédures démocratiques internes que la future Union pourra répondre aux besoins exprimés par son opinion publique.

Tout ceci présuppose un renforcement de la solidarité communautaire aussi pour ce qui est de son volet cohésion.

V. Mettre en œuvre le nouveau traité

Le débat confirme enfin que le traité constitue le point d'équilibre entre différentes tendances apparues au cours des négociations. On peut comprendre les critiques de ses détracteurs, impatients de réaliser des progrès plus substantiels, mais les interrogations formulées nous enseignent que le pas franchi a été considérable et qu'il demandera du temps pour être compris et assimilé. Une pause telle que nous l'impose le texte du traité permettra un temps d'absorption.

Nous avons atteint un nouveau palier, en attendant de nous engager plus loin, dans le respect des échéances fixées par le traité de Maastricht.

Tout cela exige réflexion.

En même temps, je tiens à rappeler que le traité sur l'Union est un texte à la rédaction duquel ont contribué douze États membres, fournissant chacun sa contribution et dans le texte duquel ces États peuvent se retrouver. Il faut que ce texte demeure l'émanation d'une volonté commune de douze États membres. Je comprends que d'aucuns réfléchissent à haute voix et estiment

que l'œuvre à réaliser le serait plus facilement avec un nombre plus restreint d'États. Mais la construction qui est la nôtre a sa cohérence et sa logique interne et on ne saurait sans dommage pour l'ensemble en détacher tel ou tel élément.

D'un autre côté, il serait inacceptable que d'aucuns essaient, par des manœuvres dilatoires, de faire échec à notre entreprise en empêchant tout progrès.

Je souhaite donc proposer deux priorités pour notre action au cours des mois à venir :

I. Mener à bien le processus de ratification et rétablir l'unité

La première tâche qui nous confronte à l'heure actuelle est celle de ratifier le plus rapidement possible le traité sur l'Union. Cela me paraît indispensable et d'ailleurs conforme à l'engagement pris par chacun de nos gouvernements qui, à l'issue d'un long processus de négociation, ont tous signé ce traité.

Après le vote négatif intervenu lors du référendum au Danemark, les onze autres États ont affirmé à Oslo d'abord, à Lisbonne ensuite, leur volonté de procéder à la ratification avant la fin de cette année. Le Luxembourg fut le premier à déposer son instrument de ratification, le 24 août. Il souhaite que le processus soit mené à bonne fin, même si c'est avec quelques mois de retard.

Il convient donc de trouver une solution au problème causé par le refus danois. Une solution qui concilie le respect scrupuleux de la volonté d'une majorité, modeste certes, mais majorité quand même, du peuple danois et la volonté des autres pays d'aller de l'avant et de ne pas laisser se perdre l'acquis de Maastricht. Le gouvernement danois va dans quelques jours nous soumettre ses réflexions à ce sujet.

Il faudra aussi que la Communauté retrouve son unité, quelque peu malmenée par les événements récents. Nous devrons nous employer à rétablir la confiance en confirmant les options claires déjà prises. Seules celles-ci pourront rétablir un climat de sérénité et de confiance indispensable à un développement économique harmonieux. Je formule l'espoir que le Conseil européen de Birmingham soit l'occasion de resserrer les rangs et d'envoyer un message clair sur l'avenir de la construction européenne.

II. Réussir l'élargissement

La ratification du traité me paraît indispensable aussi pour pouvoir engager dans des conditions favorables les pourparlers avec les pays candidats à l'adhésion. Ouvrir la Communauté à de nouveaux pays sans cette ratification ne pourrait qu'aggraver les difficultés.

Le Conseil Européen de Lisbonne s'était prononcé dans ce sens.

Mais une fois le traité ratifié, ces négociations devront être menées prestement.

Il conviendra dans ce même ordre d'idées de renforcer nos liens avec les pays d'Europe centrale et orientale, en confirmant clairement leur vocation à adhérer et en nous organisant nousmêmes de façon telle qu'ils puissent effectivement le faire, le moment venu. Il faudra arrimer solidement ces États à l'Union.

Les contingences du calendrier veulent que ces temps-ci notre attention soit d'abord retenue par nos débats internes. Il ne convient pas cependant de manquer la réponse à donner à nos frères d'Europe: l'histoire nous le ferait payer très cher. Leur prospérité sera aussi la nôtre. Leur éventuel échec le serait aussi.

Mesdames, Messieurs,

Depuis quelques semaines, l'Europe est entrée dans une zone de turbulences à la fois monétaires et politiques. Le traité sur l'Union européenne suscite des interrogations et des craintes diffuses. Un véritable débat est né sur la nature même de la Communauté et sa future configuration.

Le Luxembourg, entouré de voisins puissants, connaît le prix de la mésentente entre ceux-ci. Il ne peut dès lors se désintéresser du sort de la construction qui, depuis quarante ans, scelle la réconciliation franco-allemande et constitue un modèle de coopération entre États souverains.

L'Europe communautaire n'est-elle pas, en effet, un regard lucide sur les enseignements et les erreurs du passé, sur les risques d'une Europe éclatée et les avantages d'une Europe de la fraternité et de la coopération? Une volonté têtue aussi, celle des pères fondateurs, de choisir, plutôt que le statu quo et les solutions du passé, une voie originale, dictée par la raison et propulsée par l'imagination. La volonté finalement des auteurs du traité signé à Maastricht de persévérer sur cette route difficile et exigeante.

Une conquête de tous les jours enfin car, comme les événements de ces dernières semaines l'ont montré, rien n'est jamais tout à fait acquis. Les démons de l'incompréhension mutuelle sont toujours prêts à redresser la tête et à menacer l'acquis si patiemment construit au fil des ans. D'aucuns en tirent argument

pour tourner en dérision l'idéal européen, pour en souligner les limites. Pour moi, cela prouve simplement que la voie de l'intégration et du compromis est difficile et qu'il faut rester à la fois vigilant et déterminé. Cela illustre aussi l'importance de disposer d'institutions solides et de mécanismes fiables qui tiennent bon en temps de crise. Je ne nie pas les faiblesses humaines, mais c'est justement pour cette raison que je suis persuadé de la nécessité de construire tous les jours, pierre par pierre, la maison communautaire, rempart contre les démons du passé. Je ne veux pas d'un retour en Europe à des relations marquées par la méfiance, l'exclusion, la haine, et, à terme, des conflits armés.

L'œuvre communautaire est une réponse civilisée à des réalités qui ne le sont pas toujours. Elle est aussi une réponse sophistiquée, ce qui n'est pas toujours sans inconvénients. Il ne suffit pas en effet de convaincre les responsables politiques ou les décideurs économiques qui, à une écrasante majorité, sont favorables à la fois à l'Europe et au traité de Maastricht. Il faut aussi emporter l'adhésion des populations. Celles-ci, longtemps, ont, sur les questions européennes, fait confiance à leurs dirigeants: trop vifs étaient les souvenirs des déchirements d'antan, trop évidents les bénéfices de l'intégration communautaire. Mais grâce au succès même de l'entreprise européenne, les souvenirs s'estompent, la paix en Europe occidentale paraît aller de soi. L'Europe n'est-elle pas devenue victime de ses propres succès ?

L'Europe est une réalité parfois envahissante qui affecte la vie de tous les citoyens, qui remet en cause les vieilles habitudes, bouscule les situations acquises et fait naître des craintes diffuses: ne va-t-on pas trop loin, trop rapidement? Dans un monde idéal, on pourrait donner le temps au temps et progresser au rythme des générations plutôt que des années. Mais nous vivons dans un monde où l'histoire s'accélère.

Je terminerai en me demandant si, audelà des nécessités du moment, il ne conviendrait pas d'élargir le débat en le rehaussant.

Après avoir donné corps à l'Europe, avec le Traité sur l'Union européenne, ne devrions-nous pas en effet nous atteler à lui rendre une âme?

C'est la question de la nécessaire conscience européenne.

A défaut d'une identité historique commune qui s'imposerait d'ellemême avec la force de l'évidence, l'Europe communautaire en effet peut sembler à nos citoyens un objectif impalpable, lointain et aux contours

trop flous, alors que dans la réalité de tous les jours la Communauté pénètre déjà notre vie à tous. Cette dichotomie entre d'un côté une Europe indéfinie et de l'autre une Europe qui touche à nos intérêts matériels est propre à susciter des malentendus, et même des tensions.

Où va-t-on? Pour quoi faire? Avec qui? Il s'agit là des principales interrogations de nos citoyens.

A l'heure où les progrès de l'Europe communautaire commencent à mettre en cause la permanence de ces Étatsnations à l'abri duquel les citoyens se sont forgé leur identité, ces questions deviennent plus pressantes.

Certains estiment que nous devrions par conséquent nous atteler à la définition d'une identité européenne qui serait à la mesure de notre ambition commune. Cette identité servirait de ciment à l'Union en devenir. Elle faciliterait la représentation aux yeux des citoyens de cette vision qu'est l'Europe. Elle signalerait aussi les limites politiques et géographiques de l'entreprise en cours.

Mais quel serait son contenu?

Comme le disait Paul Valéry, « est Européen tout ce qui tient de Jérusalem, d'Athènes et de Rome ».

J'y ajouterai, bien sûr, « de l'esprit des Lumières ».

Ces sources communes ont cependant été dépassées par les Empires d'abord, les États-nations ensuite, qui ont créé une diversité culturelle et politique allant à l'encontre de cet héritage commun. L'histoire s'est chargée, au prix du sang, de renforcer, derrière les frontières, les spécificités nationales. Le fonds de traditions communes partagées a été desservi par les guerres à répétition.

La premier réflexe pour celui qui, aujourd'hui, pense l'Europe commune reste donc celui des guerres communes plutôt que celui des réalisations communes. Ce fait n'est pas pour rendre plus aisé le processus d'intégration communautaire: il n'y a pas, dans l'inconscient des peuples, le sentiment qu'un âge d'or européen pourrait revenir.

Aussi bien, ce n'est pas en tournant leurs regards vers le passé ou en se référant aux acquis culturels que les bâtisseurs de l'Union européenne découvriront une identité commune mobilisatrice, susceptible de susciter les symboles dont cette Union a besoin.

Plutôt que de quérir une identité incertaine dans le passé, ne s'agit-il pas en fin de compte, pour nous tous, hommes politiques, acteurs sociaux, intellectuels, d'inventer à travers une culture politique distincte une nouvelle conscience européenne?

Cette culture serait ancrée sur les droits de l'individu, la procédure de formation de compromis et de consensus, la volonté permanente de progresser, la foi en l'homme.

La morale du doute, le souci de la critique, la volonté d'éviter les certitudes sclérosantes formeraient en terreau européen commun.

Cette conscience pourrait, ultérieurement, faire émerger cette identité commune qui nous fait encore défaut.

Une identité juridique et institutionnelle plutôt qu'une identité culturelle à proprement parler. Cette identité devra se conjuguer avec d'autres identités, nationale, familiale et personnelle. Elle ne créera pas une nouvelle nation mais facilitera la cohabitation des nations actuelles au sein de cette construction intergouvernementale, que nous désignons sous le nom d'« Union ».

D'aucuns cependant doutent de la possibilité de construire ainsi une nouvelle identité sur des principes politiques, moraux ou juridiques édictés par des experts. On ne saurait selon ces critiques occulter le poids du passé, même en communiant dans un projet partagé. Des principes cosmopolites ne remplaceraient pas une identité historique qui continuerait à nous faire défaut.

Le débat reste ouvert ; je souhaite qu'il soit fécond. Au point où nous en sommes désormais arrivés en matière d'intégration, nous ne pouvons plus faire l'impasse sur ces questions de l'essence de l'Europe et du sens de sa construction. Je revendique un « supplément d'âme » pour l'Europe.

Croix d'honneur aux militaires méritants

Le 24 octobre 1992 a eu lieu à la caserne du Herrenberg une cérémonie en hommage des militaires luxembourgeois du 1^{er} contingent de la force de l'ONU en Yougoslavie.

À cette occasion les intéressés se sont vus remettre par Monsieur le Ministre Jacques F. Poos la croix d'honneur et de mérite militaire en bronze.

Ont assisté également à cette cérémonie Monsieur Georges Wohlfart, Secrétaire d'État, MM. les députés de la Commission parlementaire de la Force Publique, les familles des militaires en question ainsi que d'autres personnalités civiles et militaires.

Les ministres de la Défense belge et luxembourgeois visitent l'UNPROFOR

M. Leo Delcroix et M. Jacques F. Poos se sont rendus en Croatie les 6 et 7 octobre 1992 pour rencontrer les militaires du contingent belgo-luxembourgeois de l'UNPROFOR.

Les deux ministres ont eu une entrevue avec le Général Nambiar, commandant en chef des Forces de Protection de l'ONU en Yougoslavie, et se sont entretenus avec les officiers et soldats du contingent sur la situation dans les zones protégées en Slavonie Orientale.



Les deux ministres auprès des militaires du contingent belgo-luxembourgeois de l'UNPRO-FOR.

Centre d'animation culturelle régionale

Le 7 octobre 1992 a été inauguré au 65, rue Zénon Bernard à Esch-sur-Alzette le Centre d'animation culturelle régionale, le Centre de Rencontre et d'Information pour Jeunes et l'Espace Europe.

Centre d'animation culturelle régionale du Ministère des Affaires culturelles

L'engagement d'animateurs culturels et l'ouverture de centres d'animation culturelle se situe dans le cadre de la politique de décentralisation du Ministère des Affaires culturelles, dont un des objectifs est la recherche d'un équilibre régional en ce qui concerne les activités et les équipements culturels.

Les animateurs culturels régionaux vont établir leurs bureaux à Esch pour le Sud et à Diekirch pour le Nord.

L'animateur culturel est une personne ressource pour les commissions culturelles communales, ainsi que pour les associations culturelles et les différents organismes (communes, syndicats, intercommunaux) qui s'occupent du développement des régions.

L'animateur culturel régional fonctionne en tant que coordinateur de la région. Il fait le lien entre les commissions culturelles communales, défend les intérêts de la région, coordonne les activités et assure des synergies durables

L'animateur contribue à revaloriser et consolider les activités culturelles traditionnelles et à réaliser des innova-



L'ancienne maison «Meder»

tions, qui sont un reflet de la vie sociale et culturelle de la région.

Il a un rôle d'aide logistique auprès des commissions culturelles communales, des associations culturelles, de tout particulier qui veut une information, une adresse de contact, un conseil.

L'objectif majeur est la réalisation d'une politique culturelle régionale et d'un plan de développement culturel régional que le Gouvernement fera élaborer en collaboration avec les communes. Ceux-ci seront concrétisés par des conventions à conclure avec des communes ou des associations ou fédérations.



Le Bourgmestre d'Esch-sur-Alzette, Monsieur François Schaack lors de son discours d'inauguration

Die Rolle Luxemburgs in Europa

Eröffnungsreferat von Premierminister Jacques SANTER anläßlich des "Finanzmarkt-Forums 92: Europa-Japan-USA" am 8. Oktober 1992 in Luxemburg

Es ist mir eine Ehre und zugleich eine Freude, heute, anläßlich dieses Finanzmarkt-Forums den Eröffnungsvortrag halten zu dürfen. Ich möchte mich deshalb auch an dieser Stelle noch einmal ganz herzlich bei Herrn Dr. STORCK für die freundliche Einladung bedanken. Danken möchte ich aber auch all jenen von Ihnen, die den Weg nach Luxemburg gemacht haben, um an diesem hochinteressanten Forum teilzunehmen, das die Verantwortlichen der Deutschen Bank Luxemburg organisiert haben.

Obwohl es sich bei dieser Veranstaltung um ein primär an finanzwirtschaftlichen Problemstellungen interessiertes Seminar handelt, haben mich die Organisatoren in ihrem Einladungsschreiben trotzdem darum gebeten, über ein von der Fragestellung her eher politisches Thema zu referieren, und zwar über die Rolle Luxemburgs in Europa.

Viele von Ihnen werden nun denken, daß dies eines der abgedroschenen Sujets ist, über das luxemburgische Politiker immer und überall reden, und daß alles, was zu diesem Thema gesagt werden kann, bereits viele Male gesagt worden ist, und ich Ihnen hier nun, wie man so schön sagt, "kalten Kaffee" serviere.

Dem ist aber nicht so. "Panta rhei – alles fließt", sagten bereits die alten Griechen. Diese prägnante Kurzformel für den Heraklitischen Gedanken eines beständigen Wandels und Fließens hat bis heute ihre Richtigkeit bewahrt. Die Welt als Perpetuum mobile, dauernd in Bewegung, einem permanenten Mutationsprozeß ausgesetzt: "Nihil est toto, quod perstet, in orbe, cuncta fluunt – nichts auf der ganzen Welt, das Bestand hat; alles ist im Fluß", heißt es in Ovids Metamorphosen.

Ähnlich verhält es sich mit Luxemburgs Rolle in der Europäischen Gemeinschaft. Sie hat im Laufe der Jahrzehnte diverse Metamorphosen durchgemacht – ich werde gleich noch darauf zu sprechen kommen – und sie ist auch heute noch nicht endgültig festgelegt. Sie wird das auch nie sein, da sie sich an der internationalen Tagespolitik, die ja gerade in den letzten drei Jahren sehr stark in Bewegung geraten ist, orientiert und sich so immer wieder neu definiert.

Dennoch lassen sich bei einer Analyse der Rolle Luxemburgs in der Europäischen Gemeinschaft diverse Konstanten feststellen.

Luxemburg hat gerade bei entscheidenden Momenten im europäischen Einigungsprozeß immer eine eminent wichtige Rolle gespielt:

z.B. bei der definitiven Ausarbeitung der Einheitlichen Europäischen Akte im Jahre 1985, mit dem Unterfangen "Verwirklichung des EG-Binnenmarktes" sollte die EG neu angekurbelt werden,

 oder bei der Ausarbeitung der Maastrichter Verträge über die Politische Union und die Wirtschaftsund Währungsunion, die zum größten Teil während der luxemburgischen Ratspräsidentschaft stattfand,

 und jetzt kürzlich wieder bei der Ratifizierung dieser Verträge, wo Luxemburg einmal mehr eine Vorreiterrolle gespielt hat.

Auf die eben angesprochenen Punkte werde ich im Laufe meines Vortrags noch zurückkommen. Daneben werde ich über Luxemburgs Rolle als "ehrlicher Makler" in der Zwölfergemeinschaft reden und selbstverständlich auch einige Sätze zur Rolle Luxemburgs als Banken- und Finanzplatz in der EG sagen.

Meine Damen und Herren,

Luxemburg ist mit seinen 2.586 Quadratkilometern Fläche und seinen knapp 400 000 Einwohnern das kleinste Mitgliedsland in der Europäischen Gemeinschaft. Es ist aber, gemessen an den gängigen Kriterien des Wohlstands (sprich: ein weit über dem EG-Durchschnitt liegendes Pro-Kopf-Einkommen, eine niedrige Inflationsrate und folglich eine hohe Preisstabilität) und seiner gesamtwirtschaftlichen Situation, die besser kaum sein könnte, zugleich auch das wohlhabendste Land in der Zwölfergemeinschaft.

Was allerdings viele Leute – vor allem im Ausland – nicht wissen, ist, daß Luxemburg in den siebziger und achtziger Jahren schwere Zeiten durchgemacht hat und nur knapp einer Wirtschaftskatastrophe entgangen ist.

Wie jede Nationalökonomie eines Kleinstaates ist auch die luxemburgische Wirtschaft auf das Ausland als Absatzmarkt angewiesen. Das gilt sowohl für die Industrie als auch für den Dienstleistungssektor.

Die Enge des Territoriums bzw. die Enge des nationalen Wirtschaftsraumes, die Kargheit seiner Bodenschätze, seine mono-industrielle Struktur sowie seine zentrale Lage und die durch all diese Faktoren bedingte Abhängigkeit von einer arbeitsteiligen internationalen Wirtschaft haben das Land immer wieder gezwungen, wirtschaftspolitisch den Anschluß an einen oder mehrere Nachbarstaaten zu suchen.

Alle Erfahrung – vor allem die kleiner Staaten – lehrt, daß ein Land um so lebensfähiger ist, je besser es sich den ihm auferlegten Gegebenheiten anzupassen vermag und je flexibler es auf die Änderungen seiner Umwelt reagieren kann

Die Erfahrung hat uns Luxemburger gelehrt, daß ein kleines Land, um zu überleben, importieren und exportieren können muß, daß es also Zugang zu Versorgungsquellen und Absatzmöglichkeiten benötigt. Deshalb ist die luxemburgische Wirtschaft auch nie der Versuchung des Protektionismus erlegen. Wir Luxemburger hatten keine andere Wahl, als die Anbindung an größere Wirtschaftsgebilde zu suchen und uns mit ausländischen Handelspartnern zusammenzuschließen.

Das Hauptcharakteristikum der luxemburgischen Außen- und auch Wirtschaftspolitik ist demnach auch die schon traditionelle Öffnung zum Ausland, die auch heute noch die unabdingliche Voraussetzung für das nackte Überleben unseres Landes bildet. Wie eminent wichtig für die Existenz unseres Landes diese Öffnung nach außen ist, wird anhand folgender Zahlen deutlich:

- 90 % unseres Bruttosozialproduktes werden exportiert,
- 85 % des Inlandsverbrauchs werden importiert.

Da die Öffnung nach außen seit jeher den, so der luxemburgische Politologe Fons THEIS, "entscheidenden Grundpfeiler luxemburgischer Außenpolitik" bildet, können wir Luxemburger auf eine langjährige und reiche Erfahrung in Sachen internationale wirtschaftliche und politische Zusammenarbeit

zurückblicken. Luxemburg ist das einzige Land in Europa, wenn nicht sogar in der Welt, das während über 150 Jahren ohne Unterbrechung Mitglied einer bilateralen oder multilateralen Verbindung ist.

Seit der Mitte des letzten Jahrhunderts haben wir Luxemburger konsequent immer wieder, und das mit Erfolg, versucht, die Enge unseres Binnenmarktes durch Zoll-, Wirtschafts- oder Währungsunionen mit unseren Nachbarstaaten zu überwinden.

Zuerst war es die – uns eher aufgezwungene – Mitgliedschaft im deutschen Zollverein, die unsere kleine Wirtschaft, unsere Micro-Nationalökonomie (um es etwas gelehrter auszudrücken) von der für das Weiterbestehen unseres Landes fatalen Asphyxie bewahrt hat.

Vorerst nur für einen Zeitraum von vier Jahren vorgesehen und vertraglich auch so festgehalten, dauerte Luxemburgs Mitgliedschaft im Deutschen Zollverein schlußendlich siebenundsiebzig Jahre, und nicht einmal nach der Gründung des Dritten Reiches und nach Luxemburgs Neutralitätserklärung dachte jemand bei uns daran, aus dieser Zollunion auszutreten, denn, so der bereits zitierte luxemburgische Politologe THEIS: "Eine (Auf)Lösung der progressiv gewachsenen wirtschaftlichen Bindungen hätte nämlich eine schwere wirtschaftliche und finanzielle Krise nach sich gezogen."

Nach dem Ersten Weltkrieg schloß Luxemburg sich wirtschaftlich seinem Nachbarland Belgien, zu dem es seit jeher gute Beziehungen hatte, an. Die 1921 gegründete belgisch-luxemburgische Wirtschafts- und Währungsunion – eine Art europäische WWU in nuce – ist mit Sicherheit auch heute noch eine der wichtigsten Grundlagen der luxemburgischen Wirtschaft.

Es folgten nach dem Zweiten Weltkrieg, die Mitgliedschaft in der Zollund später auch Wirtschaftsunion BENELUX, in der Montanunion bzw. der Europäischen Gemeinschaft für Kohle und Stahl und schließlich, ab 1957, die Mitgliedschaft in der EWG, der Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft.

Luxemburgs Beitritt zur EGKS im Jahre 1952 war von eminenter Bedeutung für unsere Wirtschaft. Die EGKS öffnete der luxemburgischen Eisenund Stahlindustrie die wichtigsten europäischen Märkte.

Aus den gleichen wirtschaftspolitischen Überlegungen, die Luxemburg bewogen haben, 1951 der EGKS beizutreten, wurde unser Land sechs Jahre später auch Mitglied, ja sogar Gründungsmitglied der beiden ande-

ren Europäischen Gemeinschaften, nämlich der EWG, der Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft, und der Europäischen Atomgemeinschaft EURATOM.

Die Mitgliedschaft in der EWG hat Luxemburg ohne jeden Zweifel den wirtschaftlichen Aufschwung beschert.

Und so ist es kein Zufall, daß die Luxemburger in ihrer überwiegenden Mehrheit bis heute der europäischen Idee fest verbunden sind.

Was die EG-Mitgliedschaft heute für die luxemburgische Wirtschaft bedeutet, geht aus folgenden Zahlen hervor:

- 90 % der luxemburgischen Einfuhren stammen aus EG-Mitgliedstaaten;
- 75 % der luxemburgischen Exporte gehen in die Länder der EG.

Luxemburgs Außenhandel konzentriert sich also fast ausschließlich auf die Europäische Gemeinschaft. Deshalb hätte eine Nicht-Teilnahme an den verschiedenen europäischen Integrationsbestrebungen bzw. eine Nicht-Mitgliedschaft in der EG zur progressiven Paralyse der luxemburgischen Wirtschaft und folglich, um im Metaphernbereich der Medizin zu bleiben, zum "delirium clemens", zum Exitus des Luxemburger Staates geführt.

Meine Damen und Herren,

Als Gründungsmitglied der verschiedenen Europäischen Gemeinschaften hat Luxemburg seinen Teil dazu beigetragen, daß aus einem eher losen Zusammenschluß mehrerer europäischer Länder eine Gemeinschaft wurde, die dabei ist, zu einer wirtschaftlichen, kulturellen und hoffentlich auch politischen Einheit zusammenzuwachsen.

Seit das Rotationsprinzip besteht, hat Luxemburg insgesamt acht Mal den EG-Ratspräsidenten gestellt und blickt demnach auf eine langjährige EG-Erfahrung zurück.

Für jedes Mitgliedsland der Europäischen Gemeinschaft, besonders aber für kleinere Staaten wie Luxemburg, ist der EG-Ratsvorsitz eine große Herausforderung und zugleich auch ein schwieriger Test. Manchmal hört man deshalb Stimmen, die das bestehende Rotationsprinzip – und unterschwellig auch das Gleichheitsprinzip - in Frage stellen. Ich bin der Meinung, daß Leute, die so denken, unrecht haben; das Rotationsprinzip hat mit Sicherheit viele Vorteile und deswegen auch seine Existenzberechtigung. Der Ratsvorsitz motiviert die einzelnen Länder in ihrem europäischen Engagement, fördert die Identifizierung mit der EG

und verstärkt das Verständnis für die Probleme der Partnerstaaten. Und was das in diesem Zusammenhang immer angeführte "Quadratkilometer-Argument" angeht (sprich: Flächeninhalt des Landes ist gleich Leistungsvermögen während des EG-Vorsitzes), so glaube ich, daß gerade Luxemburg in der Vergangenheit bewiesen hat, daß die Qualität eines EG-Ratsvorsitzes nicht unbedingt im direkten Verhältnis zur Anzahl der Beamten oder zur Größe des Staatsterritoriums steht.

Daß Luxemburg den sehr großen politischen und verwaltungstechnischen Anforderungen, die eine EG-Ratsprädidentschaft nun einmal mit sich bringt, durchaus gewachsen ist, unterstreichen nicht nur die lobenden Worte der EG-Staats- und Regierungschefs und die durchwegs sehr positiven Kritiken in der gesamten internationalen Presse nach unserer jüngsten Ratspräsidentschaft im ersten Semester des letzten Jahres, sondern vor allem die außergewöhnlichen Resultate, die wir Luxemburger jedes Mal nach einem EG-Ratsvorsitz aufzuweisen hatten.

Unter luxemburgischem Vorsitz wurden 1985 beispielsweise die Verhandlungen über die während der sechs Monate unserer Ratspräsidentschaft definitiv ausgearbeitete Einheitliche Europäische Akte, mit der die Gemeinschaft ein weitreichendes Programm zur Vollendung des Binnenmarktes bis Ende dieses Jahres in Gang gesetzt hat, begonnen und abgeschlossen.

Auch der nach langen und intensiven Verhandlungen vereinbarte Vertrag über die Wirtschafts- und Währungsunion, eines der Kernstücke des in Maastricht verabschiedeten Reformpakets, wurde zu einem maßgeblichen Teil während unserer letzten Ratspräsidentschaft im ersten Halbjahr 1991 ausgearbeitet. Die Niederländer haben während ihres EG-Vorsitzes die Umänderungen vorgenommen, die noch notwendig waren, damit alle zwölf Mitgliedstaaten dem in Maastricht vorgelegten Vertragsentwurf vorbehaltlos zustimmen konnten.

Der Vertrag über die Politische Union basiert ebenfalls auf einer Luxemburger Vorlage, nämlich dem von uns am 16. Juni 1991 vorgelegten "Reference-Paper" zur Europäischen Union, das wiederum eine erweiterte Fassung des Mitte April 1991 von uns vorgelegten "Non-Papers" und des sogenannten "Kompromißes von Dresden" über die institutionellen Strukturen der Europäischen Union ist.

Luxemburgs nunmehr fast vierzigjährige Gemeinschaftserfahrung und seine acht EG-Ratspräsidentschaften sind natürlich ein enorm großer Vor-

teil, wenn man als Kleinstaat die Verwirklichung des EG-Binnenmarktes und das europäische Einigungswerk positiv beeinflussen möchte.

Doch nicht nur die Tatsache, daß Luxemburg seit der ersten Stunde in EG-Europa präsent ist, verschafft unserem Land einige Vorteile bei der Mitgestaltung am europäischen Einigungsprozeß. Es gibt noch einige andere Argumente, die man anführen könnte, um zu verdeutlichen, weshalb gerade so ein kleines Land wie Luxemburg es manchmal leichter hat als beispielsweise Frankreich, England oder das nun noch größer gewordene Deutschland, wenn es darum geht, dem europäischen Einigungswerk neue Impulse zu geben.

Luxemburg ist, Sie wissen es nun, ein Kleinstaat. Und, wie der deutsche Journalist, Publizist und Historiker Sebastian HAFFNER in seinem Buch Von Bismarck zu Hitler richtig bemerkt hat, leben Kleinstaaten und Großmächte nach unterschiedlichen außenpolitischen Grundregeln: "Der Kleinstaat sucht Anlehnung oder Neutralität. Er wird nie versuchen, durch eigene Machtpolitik sein Los zu verbessern."

Aus eben diesen Gründen kommt es auch den großen Ländern niemals in den Sinn, einem kleinen Nachbarland Hegemonialpolitik zu unterstellen oder gar Rivalitätsgefühle gegen ein solches Land zu hegen. Deshalb können es sich Kleinstaaten am ehesten erlauben, innovatorische Ideen in Bezug auf die Verwirklichung des EG-Binnenmarktes zu verbreiten und, quasi als eine Art Katalysator, den europäischen Einigungsprozeß voranzutreiben.

Meine Damen und Herren,

In den vergangenen Jahren und Jahrzehnten hat Luxemburg – wenn auch nicht als gleichwertiger, so doch als gleichberechtigter Partner – wichtige Arbeit bei der Entstehung und dem Aufbau der Europäischen Gemeinschaft geleistet, und sich stets darum bemüht, seinen bescheidenen Teil zum friedlichen Neben- und Miteinander seiner Nachbarländer beizutragen.

Die Aufgabe, die Luxemburg, das sich seiner Verantwortung als ehrlicher Vermittler, als "médiateur et bâtisseur" (Henri RIEBEN) auf der internationalen politischen Bühne voll bewußt ist, heute bei der Um- bzw. Neugestaltung des europäischen Kontinents zufällt, besteht vor allem darin, in die Vielfalt der gegensätzlichen Standpunkte innerhalb dieser Gemeinschaft von verschiedenen Völkern und Nationen eine einheitliche Dimension zu brin-

gen, denn, so der Schweizer Publizist Carl Hilty: "Ein kleiner Staat muß heute eine *moralische* Macht sein, wenn er das Recht zum Fortbestand besitzen will".

Meine Damen und Herren,

Wie kriege ich jetzt die Kurve von der Moral zum Thema "Luxemburg als europäischer Finanzplatz", ohne daß man mir unterstellen könnte, ich hätte behauptet, von der Moral in der Politik sei der Weg zur Moral im Geldgeschäft kein sehr langer, schon gar nicht hier in Luxemburg? Ich wage ganz einfach diesen Übergang, man wird es mir schon nicht ankreiden!

Es ist uns geglückt, im grenzüberschreitenden Dienstleistungsgewerbe der Banken eine neue Quelle des Wohlstandes zu erschließen.

Jürgen PONTO hat den Finanzplatz Luxemburg einen Glücksfall für Europa genannt, und diese Meinung teilen viele internationale Banquiers unseres Kontinents. Wir als Luxemburger sehen umgekehrt erst einmal die Präsenz ausländischer Banken als einen Glücksfall für unsere Volkswirtschaft, für unsere Staatsfinanzen, für unsere Leistungsbilanz, für unsern Arbeitsmarkt. Luxemburg hat jederzeit der Versuchung widerstanden, eine bankäre Billigflagge einzuführen. In der Gewißheit, daß Finanzskandale leicht den Tod eines aufstrebenden Platzes bedeuten können, hat sich die luxemburgische Bankenaufsichtsbehörde sehr strenge Normen gesetzt.

Ein Blick auf die Liste der in Luxemburg zugelassenen Bank verdeutlicht, daß wir es vor allem mit 100 % Töchtern von führenden internationalen Banken zu tun haben.

Desöfteren wird Luxemburg als Steuerparadies hingestellt und die Existenz des Finanzplatzes mit steuerlichen Besonderheiten erklärt.

Luxemburg hat im Laufe der Zeit eine Reihe von Steuern, die dem Bankengeschäft hinderlich waren, abgeschafft, wie etwa Stempelgebühren und dergleichen.

Die Zinserträge und Dividenden von Gebietsausländern unterliegen keiner luxemburgischen Einkommenssteuer und auch keiner Quellenabgabe. Dies ist jedoch auch nicht der Fall in Deutschland. Gebietsansäßige – Unterschiede: weniger Luxemburger als Deutsche.

In diesem Zusammenhang möchte ich den Spiegel-Herausgeber Rudolf Augstein zitieren. In seinem Kommentar "Maastricht Ade?" vor einigen Wochen schrieb der deutsche Publizist: "Geld und Politik stehen in einem seltsamen Verhältnis. Ohne Geld läuft keine Politik, aber die Politik kann das Geld ruinieren."

Als Leser deutscher Zeitungen, und insbesondere der darin enthaltenen Anzeigen, habe ich mir in den letzten Monaten mehrmals die Frage gestellt, ob das Geld nicht manchmal die Politik ruinieren - dieses Wort erscheint mir zu stark - aber zumindest beeinflussen kann? Sie haben sicherlich verstanden um was es hier geht. Ich möchte ganz klar stellen, daß die luxemburgische Regierung einer solchen Anzeigenpolitik - so subtil sie auch immer ist - absolut nicht zustimmen kann und ich bin überzeugt, daß sie auch nicht im Interesse des Finanzplatzes ist.

Deutschland befindet sich momentan in einer schwierigen Diskussion. Ich habe umso mehr Verständnis für den Unmut der deutschen Behörden.

Was die Frage der Quellensteuer angeht, muß ich Ihnen sagen, daß Luxemburg sich einer Diskussion mit seinen europäischen Partnern nicht verschließen wird, und dies ohne irgendeinem Druck ausgesetzt zu sein.

Eine Lösung zum Thema Quellensteuer kann nur unter 2 Bedingungen gefunden werden:

- Sie muß flächendeckend sein, d.h. sowohl in Europa als auch in den OECD-Ländern gültig sein.
- Alle sogenannten europäischen Steuerschlupflöcher müssen dicht gemacht werden.

Nur so werden wir zusammen mit unseren 11 europäischen Partnern eine allgemein annehmbare Lösung finden.

In diesem Zusammenhang möchte ich aber auch auf die Gefahr einer Kapitalverknappung in Europa hinweisen. Ich werde mich auf jeden Fall gegen eine "Festung Europa" stemmen.

Allerdings um den Kapitalfluß so durchsichtig wie möglich zu gestalten, ist eine europäische Zusammenarbeit in Punkto Wirtschaftskriminalität erforderlich. Luxemburg ist dementsprechend bereit anhand von Gesetzen positive Zeichen zu setzen. Dies kann für die europäischen Finanzplätze nur von Vorteil sein.

Damit möchte ich aber auch nicht eine übereifrige Harmonisierungswelle hervorrufen. Es soll den respektiven Regierungen vorbehalten werden, die rechtlichen Grundlagen ihrer Finanzplätze selbst zu gestalten. So auch in Luxemburg.

Sehr geehrter Herr GUDDEN, Sie werden wohl als Mitglied des Direktoriums der Deutschen Bundesbank volles Verständnis dafür aufbringen, daß ich als Premierminister dieses Landes hier in Luxemburg für den Sitz der EZB werbe, nachdem vor nicht allzu langer Zeit Bundesbankpräsident Prof. Dr. SCHLESINGER hier in Luxemburg vor dem FOREX-Club für Frankfurt als Sitz der EZB geworben hat -Es gibt ja noch andere Kandidaturen für den Sitz der EZB. Der Anspruch Luxemburgs, die Europäische Zentralbank zu beherbergen, ist kein politischer, sondern ein rechtlicher. Er gründet auf der Entscheidung vom 8. April 1965 - Teil des Fusionsvertrages und wurde von den Mitgliedstaaten ratifiziert. Er wurde von den Beitrittsländern als Bestandteil des Europäischen Besitzstandes übernommen und vor allem vom Europäischen Gerichtshof als Teil der Europäischen Rechtsordnung anerkannt. Unsere Gemeinschaft ist eine Solidargemeinschaft, aber auch eine Rechtsgemeinschaft. Andere Finanzplätze mögen andere Gründe anführen, aber wer sich zur Rechtsgemeinschaft bekennt, der muß sich auch zu Luxemburg als Sitz der EZB bekennen.

Wie schon eingangs erwähnt, zählt die luxemburgische Hauptstadt 189 Bankinstitute. Wir würden uns also besonders freuen wenn wir auf dem Gebiet der Stadt Luxemburg die Europäische Zentralbank beheimaten könnten. Damit möchte ich aber nicht eine übereifrige Harmonisierungswelle hervorrufen. Es soll den respektiven Regierungen vorbehalten werden, die rechtlichen Grundlagen ihrer Finanzplätze selbst zu gestalten. So auch in Luxemburg.

Ich frage mich, meine Damen und Herren, wo anders als in Luxemburg ist eine solche Unabhängigkeit gewährleistet? Wo anders als im kleinen Großherzogtum kann die Europäische Zentralbank ihre wichtigen monetären und wirtschaftlichen Entscheidungen treffen? Diese können nur in einem unabhängigen und konfliktfreien Umfeld erledigt werden. Luxemburg ist der ideale Standpunkt für die Europäische Zentralbank. Außerdem ist Luxemburg der einzige EG-Staat, in dem die Regierung traditionell auf eine eigene Währungspolitik verzichtet, also ein weiterer Unabhängigkeitsfaktor der Zentralbank.

In diesem Zusammenhang möchte ich auch den Beschluß vom 8. April 1965 nicht unerwähnt lassen. Dieser Text, ausgearbeitet von den damals noch 6 Mitgliedstaaten, ist sehr klar. Ich zitiere den Artikel 10: "Die Regierungen der Mitgliedstaaten sind bereit, andere Gemeinschaftseinrichtungen und Dienststellen, insbesondere auf dem Gebiet der Finanzen in Luxemburg unterzubringen oder zu verlegen." Es

gibt nur eine Bedingung: ein reibungsloses Funktionieren dieser Einrichtungen und Dienststellen.

Ich glaube den besten Beweis für dieses reibungslose Funktionieren zu bringen indem ich auf die langjährige Zusammenarbeit mit und zwischen den in Luxemburg vorhandenen EG-Institutionen hinweise (wie z.B. die Europäische Investitionsbank und der Europäische Gerichtshof).

Diese Situation sollte auch in Zukunft nicht ändern, ganz im Gegenteil. Die luxemburgische Regierung wird sich bemühen, wie schon in der Vergangenheit, den europäischen Einrichtungen die besten Arbeitsbedingungen zu gewährleisten.

Die Stadt Luxemburg hat sich mit der Zeit zu einem internationalen Finanzplatz entwickelt. Dieser ist geprägt durch seine Vielseitigkeit, die sich darin äußert, daß sich die führenden europäischen Banken in Luxemburg niedergelassen haben. Vergessen wir auch nicht die Pionnierrolle des Finanzplatzes in der Entwicklung des ECU, der seine erste öffentliche Emission 1981 in Luxemburg kannte. Auch nicht zu vernachlässigen ist die fast 30jährige Erfahrung auf dem Gebiet der Euromärkte. Aber der Finanzplatz besteht nicht nur aus Banken, andere Dienstleistungen müssen berücksichtigt werden, so z.B. die Rechtsberater, die Versicherungs- und Rückversicherungsfirmen und die Treuhand- und Revisorgesellschaften.

Die geographische Lage Luxemburgs sollte auch unbedingt in Betracht gezogen werden; inmitten Europas nur maximal 2 Flugstunden entfernt von Paris, Brüssel, Frankfurt, Amsterdam oder sogar London.

Außerdem welche andere europäische Stadt könnte den zukünftigen Zentralbanker eine nur 10 Minuten lange Autofahrt vom Flughafen bis zu ihrem Büro garantieren?

Meine Damen und Herren,

Luxemburg, das erst seit etwas mehr als hundertfünfzig Jahren ein unabhängiger, souveräner Staat ist, blickt auf eine bewegte Vergangenheit zurück. Diese Vergangenheit ist national und europäisch zugleich. Europäisch wird auch die Zukunft unseres Landes sein, denn wir Luxemburger wollen Europa und sind deshalb auch bereit, das europäische Einigungswerk, das auf Grundprinzipien beruht, die in der Geschichte des Abendlandes ohne Vorbild sind, tatkräftig zu unterstützen.

Es liegt im vitalen Interesse Luxemburgs, daß in Europa und in der Welt Frieden, demokratische Verhältnisse, wirtschaftlicher Wohlstand und soziale Gerechtigkeit gewährleistet sind. Die Europäische Gemeinschaft ist ein wesentlicher Handlungsrahmen, in dem und durch den der kleinste Mitgliedstaat der Zwölfergemeinschaft an der Lösung dieser globalen Herausformitwirken kann. derungen Luxemburger Regierungen sahen deshalb in einer aktiven Europapolitik die einmalige Chance für unser Land, im Tagesgeschäft der internationalen Politik wirksam und nach außen hin sichtbar mitzumischen und unseren eigenen, wenn auch bescheidenen Beitrag zur Verwirklichung einer außergewöhnlichen politischen Vision, nämlich der Vision eines Europas vom Atlantik bis zum Ural, leisten zu kön-

Mit dieser Vision eines neuen Europa vor Augen wird auch die jetzige luxemburgische Regierung sich weiterhin mit aller Kraft dafür einsetzen, daß die neue Etappe im Europäischen Einigungsprozeß, die mit der Ausarbeitung und Verabschiedung der Maastrichter Verträge begonnen hat, von allen zwölf Mitgliedern bis zum Ziel, d.h. bis zur Verwirklichung der WWU und politischen Union, mitgefahren wird.

Meine Damen und Herren, ich danke Ihnen sehr für Ihre Aufmerksamkeit.

Le Luxembourg candidat pour la Banque Centrale Européenne

Le 9 octobre 1992 a été présentée à la presse une plaquette dans laquelle le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg se déclare prêt à accueil-lir la Banque Centrale Européenne à Luxembourg et à lui garantir des conditions de travail à la hauteur de l'importance de la tâche qu'elle est appelée à assumer.

De la plaquette nous citons le passage suivant :

Un acquis communautaire

Les articles 5, 6, 7 et 10 de la décision de 1965, prévoyant l'installation à Luxembourg d'institutions et de services spécialisés dans le domaine financier, notamment la Banque européenne d'investissement et la Direction générale du crédit et des investissements de la Communauté, témoignent de la volonté des négociateurs de l'époque de procéder à une répartition géographique fonctionnelle des lieux de travail des différentes institutions et services spécialisés. Cette approche garde toute son actualité, car elle assure un fonctionnement optimal des institutions communautaires.

Par la suite, l'article 10 a connu une première concrétisation. C'est en vertu de cette disposition que le Fonds européen de coopération monétaire (FECOM), qui n'a pas connu le développement prévu, a été implanté officiellement à Luxembourg, où son conseil d'administration s'est constitué et réuni pour la première fois le 12 février 1974.

Selon le règlement du Conseil du 3 avril 1973 instituant le FECOM, celuici était « destiné à s'intégrer ultérieurement dans une organisation communautaire de banques centrales ». Le futur Institut monétaire européen reprend d'ailleurs « les fonctions jusqu'alors assumées par le Fonds européen de la coopération monétaire ».

Dans leur décision du 24 juillet 1973, les représentants des État membres — « vu la décision du 8 avril 1965... relative à l'installation provisoire de certaines institutions et de certains services des Communautés, et notamment dans son article 10 » — ont arrêté que :

« le Fonds européen de la coopération monétaire est installé à Luxembourg ».



Messieurs Santer et Poos lors de la présentation de la plaquette à la presse

La candidature de Luxembourg comme futur siège de la Banque centrale européenne découle donc d'une situation de droit qui confirme la vocation de Luxembourg en tant que centre financier de la Communauté européenne, tel qu'il a été envisagé antérieurement.

Ableben des Altbundeskanzlers Willy Brandt

Beileidstelegramm

von Premierminister Jacques Santer an Seine Exzellenz den Herrn Bundeskanzler Helmut Kohl

Die Nachricht vom Ableben des Altbundeskanzlers Willy Brandt hat mich zutiefst bestürzt.

Die Verdienste dieses großen Mannes um die Bundesrepublik und die Entspannung in Europa werden Geschichte machen.

Wie in Deutschland, so wird auch in Luxemburg das weltweite Ansehen des Friedensnobelpreisträgers Brandt in vornehmster Erinnerung bleiben.

Im Namen der luxemburgischen Regierung verneige ich mich vor dem Andenken an Herrn Willy Brandt und bitte Sie, Herr Bundeskanzler, die Hinterbliebenen und alle seine Freunde des aufrichtigen Beileids Luxemburgs zu versichern.

Madame Willy Brandt

Mit dem Ableben von Willy Brandt hat Europa einen großen Staatsmann und Luxemburg einen guten Freund verloren. Seine Ostpolitik hat die Welt verändert. Seine Vision des Ausgleichs und der Solidarität zwischen Nord und Süd bleibt noch zu verwirklichen. Sie ist das Schicksalsproblem unserer Zeit. Ich bitte Sie den Ausdruck meines tiefst empfundenen Beileids entgegenzunehmen.

Jacques F. Poos Außenminister

Retenons que le Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires Etrangères, Monsieur Jacques F. Poos a représenté le Gouvernement du Luxembourg aux funérailles du Chancelier Willy Brandt.

La cérémonie d'Etat a eu lieu le 17 octobre 1992 au Reichstag à Berlin.



Monsieur Willy Brandt lors de son séjour à Luxembourg, le 4 mai 1992

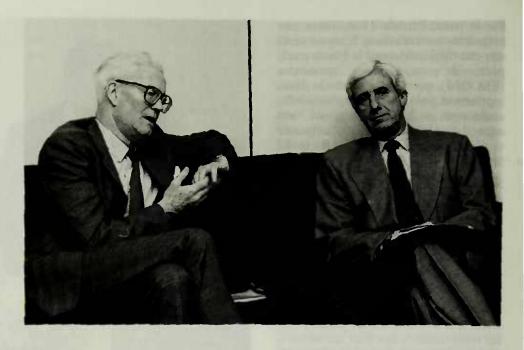
Préparation du Conseil de Birmingham

Dans le cadre des consultations préparatoires au Conseil européen extraordinaire de Birmingham, le Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires Etrangères, M. Jacques F. Poos, a reçu le 10 octobre 1992 son homologue du Royaume-Uni, M. Douglas Hurd, Président en exercice du Conseil des Ministres des Communautés.

Au centre de cette conversation figuraient les sujets qui devraient être abordés lors de la rencontre de Birmingham. Dans ce contexte, les deux Ministres ont évoqué la teneur générale du message qui devrait être publié à cette occasion, en particulier, le principe de subsidiarité en tant qu'approche visant à délimiter les compétences non exclusives attribuées soit à la future Union, soit aux Etats membres. Les perspectives de conclure dans les prochaines semaines la grande négociation commerciale de l'Uruguay Round ont également été abordées.

Cette rencontre a fourni l'occasion d'un échange de vues sur les actions à entreprendre visant à rapprocher la construction européenne des citoyens.

A la suite d'une concertation entre les trois Gouvernements du Benelux, il appartint au Ministre luxembourgeois, en sa qualité de Président en exercice du Benelux, de remettre un aidemémoire à son homologue du Royaume-Uni. Ce document se veut être une contribution en vue de la rencontre des Chefs d'Etat et de Gouvernement.



M. Poos et son homologue du Royaume-Uni, M. Douglas Hurd

La célébration de la Journée de Commémoration Nationale à Luxembourg

Le 11 octobre 1992 a été célébrée à Luxembourg la Journée de Commémoration Nationale. À cette occasion le Gouvernement a publié une proclamation dont nous reproduisons ciaprès le texte.

Proklamatioun vun der Regéirung fir den Nationale Commémoratiounsdag vun 1992

Dëst Joer huet eisen Nationale Commémoratiounsdag eng besonnesch Bedeitung, well hien am Kader vun all deene Feierlechkeete steet, mat deene mir un dat schrecklechst Joer erënnert hun, dat eis Heemecht matgemaach huet zënter datt eise Staat besteet.

An dësem Souvenir läit de Merci un all déi, déi nët gezéckt hun, hirt Liewe fir eist Land anzesetzen, wéi den Naziterror Lëtzebuerg definitiv wollt vun der Landkaart verschwannen din. Mat hirem Doud, mat hirem Leiden, mat hirem Courage hun si de Fräiheetsbréif fir all Generatiounen ënnerschriwwen, déi no hinne kommen.

An derselwechter Erënnerung läit ower och eng Schold déi iwwer eis Grenzen an Zäit eraus geet: déi Fräiheet, déi mir vun all deenen Helden a Patriote geierft hun, déi mussen d'Lëtzebuerger vun haut a mar sech selwer verdénge kënnen; dat heescht, datt mir eis hirer bewosst sin an iwwerall do protestéieren an agräifen hëllefen, wou d'Mënscherechter vun anere Länner a Gefor sin oder ënnerdréckt gin; och do, wou Friemenhaass a Fanatismen an alle Faarwen a Formen hir schrecklech Fratze wëlle weisen.

An eisem kollektive Verhalt, an eiser Erënnerung, grad ewéi an eisem Merci muss dofir och d'Versprieche leien, datt mir am Sënn vun de Verdéngschter vun eise Beschten, dem Nationale Commemoratiounsdag eng weider Dimensioun gin: Solidaritéit heibannen a mat alle Mënschen, déi eis brauchen.

D'Mêmbre vun der Regéirung: Jacques SANTER, Jacques F. POOS, Fernand BODEN, Jean SPAUTZ, Jean-Claude JUNCKER, Marc FISCHBACH, Johny LAHURE, René STEICHEN, Robert GOEBBELS, Alex BODRY, Georges WOHLFART, Mady DELVAUX-STEHRES

Les cérémonies de la Journée de Commémoration Nationale débutèrent à Luxembourg par un service religieux célébré par Monseigneur Fernand Franck, Archevêque de Luxembourg, en la cathédrale de Luxembourg, en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ainsi que de nombreuses personnalités. L'encadrement musical du service religieux était assuré par la



Le Grand-Duc accompagné de MM. Santer et Poos passent en revue un détachement de l'Armée

maîtrise de la cathédrale, sous la direction de Monsieur Jean-Paul Maierus. avec aux orgues Monsieur Carlo Hommel. Après le service religieux, une cérémonie s'est déroulée avant le Monument National de la Solidarité Luxembourgeoise en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ainsi que des membres du Corps diplomatique, des autorités du pays, du Comité de la Flamme, du Conseil National de la Résistance, des délégations et portedrapeau des associations des Anciens Combattants, des groupements de la Résistance et des Enrôlés de Force. Le Grand-Duc, accompagné de Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre et de Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Premier Ministre, passa en revue un détachement de l'Armée avant de déposer une couronne de fleurs devant le monument et de ranimer la Flamme du Souvenir. Une deuxième cérémonie s'est déroulée devant le Monument du Souvenir (Gëlle Fra) à la Place de la Constitution où des couronnes de fleurs furent déposées par Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Premier Ministre, Ministre de la Force Publique et par Madame Lydie Wurth-Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg. Une autre cérémonie eut lieu devant la Croix de Hinzert au cimetière Notre-Dame à Luxembourg.

Après la bénédiction de la Tombe par Monseigneur l'Archevêque Fernand Franck, des fleurs y furent déposées par les représentants de la Chambre des Députés, du Gouvernement, de la Ville de Luxembourg, ainsi que par les représentants du Conseil National de la Résistance, des Mouvements de la Résistance et des associations patriotiques. Vers midi, une dernière cérémonie eut lieu devant le Monument de la Déportation Civile et Militaire à la gare de Hollerich



Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse déposent une couronne de fleurs devant le Monument National de la Solidarité Luxembourgeoise



Pendant la cérémonie devant le Monument du Souvenir (Gëlle Fra) à la Place de la Constitution

L.A.R. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse à Schifflange

Le 11 octobre 1992, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont assisté à la séance académique organisée à l'occasion du 50e anniversaire de la Grève Générale de 1942 et de l'inauguration de l'Hôtel de Ville agrandi à Schifflange.

L.A.R. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse déposent une gerbe en l'honneur des victimes de la guerre



Discours de Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, à l'occasion du XIIe congrès de la Confédération Internationale des Fonctionnaires (12-14 octobre 1992)

Messieurs les Présidents, Messieurs les Députés, Messieurs les Ministres, Madame le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs,

37 ans après sa création en 1955 à Luxembourg, la Confédération Internationale des Fonctionnaires se retrouve dans la capitale du Grand-Duché pour y tenir son XIIe Congrès qui est placé sous les thèmes de l'Europe de demain et de la mission que la fonction publique aura à y assumer. En cette année 1955 le projet d'une Communauté Européenne de Défense venait d'échouer et la concrétisation de

Exposition du peintre japonais Yoshiteru Nomura à Luxembourg

Le 12 octobre 1992 a eu lieu au « Tutesall » dans l'Ancienne Abbaye de Münster à Luxembourg-Grund le vernissage de l'exposition de peintures de l'artiste japonais Yoshiteru Nomura. L'exposition d'une centaine de peintures fut placée sous les auspices de l'Ambassade du Japon à Luxembourg et du Ministère des Affaires culturelles du Grand-Duché.



l'idée d'union de notre continent qui allait avoir lieu deux années plus tard sur les bords du Tibre était à peine imaginable. Aujourd'hui, à la fin de l'année 1992, nous constatons que tous les rêves d'antan ne se sont pas réalisés mais que le processus d'intégration européen a évolué considérablement. Malgré des périodes de stagnation, malgré des contrecoups, la Communauté Européenne est aujourd'hui plus forte et plus soudée que jamais.

Lorsque le Conseil européen de Luxembourg se mettait d'accord en décembre 1985 sur l'Acte unique, personne ne pouvait prévoir les événements qui allaient se produire quelques années plus tard en Europe orientale. Malgré ces bouleversements, la construction de la Communauté européenne a été poursuivie avec beaucoup de détermination. L'achèvement du marché intérieur constituera la consécration des efforts d'unification effectués depuis les années 50. Cet événement marquera une étape importante sur le chemin de la future Union Européenne. Grâce au pluralisme démocratique, à l'État de droit, à l'économie sociale de marché, notre Communauté constitue aujourd'hui pour les peuples de l'Est un modèle de paix, de liberté et de bien-être.

Dans ce contexte, il faut souligner que l'Acte unique ne se borne pas à la réalisation d'un grand marché. L'Europe de 1993 ne sera pas seulement celle des marchands et des patrons mais également celle des salariés. Certes, elle apportera un plus de dynamisme et de compétitivité à l'industrie mais elle comprendra également une dimension sociale. Les fondements de celle-ci ont été adoptés en décembre 1989 dans la « charte communautaire des droits sociaux fondamentaux des travailleurs », qui garantit entre autres la liberté d'association et de négociation collective.

Aujourd'hui nous sommes engagés dans un nouveau processus d'intégration, jetant les bases d'une Communauté d'une dimension nouvelle. À la veille du Conseil Européen de Birmingham de vendredi prochain, je m'en voudrais de ne pas faire l'une ou l'autre considération en rapport avec le traité de Maastricht dans la mesure où cer-

taines critiques, à l'intérieur de nos pays, semblent également viser d'une manière ou d'une autre, la fonction publique européenne proprement dite qu'on accuse de vouloir se mêler de tout et de s'infiltrer dangereusement par un excès technocratique dans le moindre détail de notre organisation nationale sur le plan économique et social. Si l'on examine ces critiques, il est frappant de constater qu'elles visent plutôt le passé et surtout l'extraordinaire effort de réglementation nécessité par la réalisation du marché unique.

Dans certaines parties de la population, traversant souvent des difficultés sectorielles, des hésitations s'expriment à l'égard du Traité. Elles prennent l'apparence d'une peur diffuse à l'égard d'un ensemble aux contours difficiles à percevoir et dont on redoute qu'il soit porteur de réglementations et de contraintes mal supportées. C'est le réflexe conservateur de couches sociales, jalouses de leurs droits acquis sacro-saints.

La noyau des critiques s'adresse cependant au passé et à l'effort législatif sans précédent auquel s'est livré la Communauté pour réaliser le marché unique. Il faut convenir de ce que la réalisation du livre blanc à la base du marché intérieur a été une opération d'une envergure exceptionnelle. Jamais sans doute dans l'histoire de la Communauté n'at'on procédé aussi rapidement à des réformes d'une telle ampleur et comportant autant de bouleversements et d'ajustements. Créatrice d'une croissance induite, la réalisation du marché unique a cependant entraîné aussi des sacrifices se traduisant par des ajustements structurels dont certains ont été et continuent à être douloureux.

Qu'il y ait eu une réaction en retour, cela est normal.

Que d'aucuns se mettent en tête de chercher un bouc émissaire à leurs difficultés, cela est non moins normal.

Mais je ne partage pas le point de vue de ceux qui accablent la Commission de Bruxelles de tous les reproches. Celle-ci a exécuté le mandat que lui ont confié les États membres. Je crois pouvoir dire qu'elle l'a fait à la satisfaction de ces États membres avec la rigueur qui s'imposait. Dans cette affaire, il faut sinon raison garder.

Heureusement nous sommes parvenus au bout du processus d'harmonisation qui, par ailleurs, il faut le souligner, a pu se dérouler dans un climat de croissance économique soutenu. Il faut se demander si, en d'autres circonstances économiques, la Comunauté aurait été en mesure de mener une opération de cette envergure.

Le traité de Maastricht, et ceci est souvent mal compris, introduit des gardefou et des barrières à un interventionnisme peut-être mal ressenti, mais
indispensable jusqu'ici pour permettre
à la Communauté de jeter les bases
d'un grand nombre de politiques.
Désormais l'effort législatif sera de
moindre ampleur. Les bases des politiques étant définies, il conviendra seulement de les ajuster aux réalités nouvelles.

Une grande importance reviendra au principe de subsidiarité qui semble aujourd'hui constituer la panacée à tous les maux. Dorénavant le débat est ouvert pour savoir quelles mesures relèveront du niveau communautaire, lesquelles seront du ressort national et quelles mesures seront prises au niveau régional. Il s'agira sans aucun doute d'une discussion ardue, qui, je l'espère, sera conduite de manière pragmatique. Elle devra établir des bases rationnelles pour fixer le futur équilibre entre l'Union à venir, les États membres et les entités régionales qui les composent.

Il faudra toutefois être prudent. Subsidiarité ne devra pas être synonyme de régression. La notion devra servir de point de référence pour permettre à notre entreprise d'évoluer en faisant face aux sollicitations, qui seront nombreuses. Elle ne devra pas servir d'outil adversaire de l'intégration.

De même la cohésion de la Communauté ne devra-t-elle pas souffrir d'une subsidiarité mal comprise, au risque de mettre en péril l'ensemble si patiemment construit au fil des ans.

Subsidiarité et solidarité sont les deux faces d'une même médaille. L'une ne pourra aller sans l'autre.

Mesdames et Messieurs,

Le deuxième gand volet de ce congrès concerne la mission du service public dans l'Europe de demain. Il apparaît d'ores et déjà que la fonction publique détiendra un rôle de premier plan dans l'Europe communautaire. En effet, la réussite de celle-ci dépendra largement d'un secteur public fort. Grâce à la qua-

lité des services des différentes fonctions publiques nationales, la Communauté Européenne pourra s'affirmer à l'échelle mondiale comme un modèle. La construction communautaire doit inclure la recherche perpétuelle de meilleures conditions de vie et de travail pour tous les salariés y compris ceux du secteur public. Vu l'importance des fonctions publiques des différents pays européens, les autorités politiques devraient s'appliquer à améliorer encore davantage les conditions professionnelles, juridiques et sociales des fonctionnaires, employés ouvriers du secteur public.

Comme de par le passé, celles-ci trouveront dans la Confédération Internationale des Fonctionnaires un interlocuteur réaliste et compétent.

Étant donné tous les changements encourus, il est impératif de mener un dialogue permanent entre partenaires sociaux sur les enjeux, problèmes et risques qui se posent à la société mais aussi sur les chances et opportunités que soulève sur tous les plans le processus d'intégration européenne. Dans cet ordre d'idées, j'aimerais relever la qualité des études effectuées par la Confédération Internationale des Fonctionnaires sur le chômage des jeunes, le droit de grève, les acquis sociaux dans la fonction publique, les nouvelles technologies ou la comparaison des systèmes de concertation entre syndicats et gouvernements dans les différents pays européens. Je ne voudrais pas omettre de mentionner également le débat sur l'intégration des ressortissants d'autres États membres dans les services publics nationaux. Les réflexions et suggestions que les membres de la C.I.F. émettront au sujet de la transposition sur le plan pratique de cette disposition du traité de Rome seront étudiées par les autorités politiques avec beaucoup d'attention.

Au Luxembourg, nous savons l'importance qu'il faut accorder à une concertation continue entre partenaires sociaux. Cette recherche permanente du dialogue est l'expression du modèle luxembourgeois. Dans un monde qui a tendance à devenir de plus en plus complexe, la concertation s'avère être plus importante que jamais. Cette constatation vaut certainement aussi pour l'avenir des fonctions publiques nationales. Dans ce contexte je salue la présence de la C.I.F. au sein du Comité Économique et Social et les rapports intenses qu'elle entretient avec la Commission, le Conseil et le Parlement Européen. La création d'un secrétariat européen reflète son ambition de participer à la construction de la future politique européenne, à une époque où le nombre croissant de règlements, de directives et de décisions occupera de plus en plus les fonctions publiques nationales.

Mesdames et Messieurs.

J'aimerais féliciter la Confédération Générale de la Fonction Publique luxembourgeoise d'avoir organisé le XIIe Congrès de la Confédération Internationale des Fonctionnaires dans notre capitale qui est un des trois lieux de travail de la Communauté Européenne.

Je suis convaincu que les nombreux congressistes ici présents contribueront au déroulement de discussions fertiles et constructives. C'est dans la recherche continue de solutions justes et équitables que nous réussirons à construire une Europe solidaire assurant à terme pour les générations actuelles et à venir la paix dans la liberté et la prospérité.

L'ouverture de la session parlementaire 1992-1993

La séance d'ouverture de la session ordinaire 1992-1993 de la Chambre des Députés a eu lieu le mardi 13 octobre 1992, à 15.00 heures, conformément à l'article 72 de la Constitution et à l'article 1er du règlement de la Chambre des Députés.

La séance débuta sous la présidence du doyen d'âge, Monsieur Jos Brebsom, avec comme secrétaires les deux plus jeunes députés, Madame Lydia Mutsch et Monsieur Michel Wolter. En vertu des pouvoirs qui lui furent conférés par Son Altesse Royale le Grand-Duc, Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Président du Gouvernement,



déclara close la session ordinaire 1991-1992, qui avait été ouverte le 8 octobre 1991, et déclara ouverte la session ordinaire 1992-1993.

La Chambre procéda, après le discours du doyen d'âge, à l'élection de son bureau, dont voici la composition: Madame Erna Hennicot-Schoepges, président; Monsieur Carlo Meintz, Monsieur René Kollwelter et Monsieur Edouard Juncker, vice-présidents; Monsieur Jean Asselborn, Monsieur Norbert Konter, Monsieur Henri Grethen, Monsieur René Hengel et Monsieur François Colling, membres du bureau; Monsieur Guillaume Wagener, Greffier, et Monsieur Pierre Dillenburg, Greffier adjoint.

Avant l'élection du bureau et le discours de Madame le président, la Chambre procéda à l'assermentation de deux nouveaux députés du GAP: Monsieur Jean Geisbusch et Monsieur Robert Garcia.

Eugène Berger reçu par le Grand-Duc



Le 22 octobre 1992, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, à la Villa Vauban, Monsieur Eugène Berger, le premier Luxembourgeois à gravir le Mont Everest.

7ème Journée de la Gérontologie



Le 14 octobre 1992 s'est déroulée à la Fondation Pescatore à Luxembourg la 7ème Journée de la Gérontologie avec comme thème la prise en charge des personnes démentes. Ont notamment pris la parole au cours de cette Journée Messieurs Fernand Boden, Ministre de la Famille et Johny Lahure, Ministre de la Santé.

La Confédération Internationale des Fonctionnaires reçue par le Grand-Duc



Le 13 octobre 1992, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience les Membres du Bureau Exécutif de la Confédération Internationale des Fonctionnaires (C.I.F.), à la Villa Vauban.



L'élite de l'aéronautique chez le Grand-Duc

Le 13 octobre 1992, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Monsieur Guy Moyano, Mademoiselle Cricri Paquet et Monsieur Jean Birgen, Président de la Fédération Aéronautique Luxembourgeoise, à la Villa Vauban.



Conseil européen extraordinaire à Birmingham

Le 16 octobre 1992 s'est déroulé à Birmingham un Conseil européen extraordinaire des Chefs d'État et de Gouvernement des douze pays de la Communauté européenne. Le Grand-Duché de Luxembourg y fut représenté par Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'État et Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères.

Sur les pas de Goethe à Luxembourg 200 ans après

La Ville de Luxembourg a organisé le 16 octobre 1992 une promenade historique à travers la vieille ville, en collaboration avec le Syndicat d'Initiative. Les participants, d'abord accueillis par le Bourgmestre, Madame Lydie Würth-Polfer, ont ensuite suivi Monsieur Jean-Claude Muller, qui assurait le commentaire historique et littéraire, sur les traces de l'écrivain célèbre. Cette initiative s'inscrit dans le cadre des manifestations pour le bicentenaire du séjour de Goethe à Luxembourg.

Il y a deux cents ans en effet, qu'une coalition dirigée par la Prusse partit en guerre contre la France révolutionnaire. Une bataille d'artillerie près de Valmy dans l'Argonne française inaugurait la retraite des alliés via Luxem-

bourg et Trèves avec des pertes humaines considérables. Les maladies dont souffraient les soldats alliés firent tourner enfin toute l'entreprise au désastre. « Ici et aujourd'hui débute une nouvelle époque de l'histoire mondiale, et vous pouvez témoigner que vous y avez participé ». Cette phrase que Goethe est censé avoir prononcé après la canonnade de Valmy du 20 septembre 1792, ainsi que son récit autobiographique rédigé vers 1820-1822 ont fait connaître cette campagne en France même du grand public.

Les séjours du grand poète allemand dans la ville de l'électeur à Trèves et dans l'ancien duché de Luxembourg (Igel, Grevenmacher, Luxembourg-Ville, Arlon) pendant ces temps mouvementés du 23 au 27 août ainsi que du 13 octobre au 1er novembre 1792 dépassent le niveau de l'anecdote. Goethe les a décrits de façon détaillée

dans la Campagne. En 1829 encore il rédige un texte sur le monument romain d'Igel, dont un modèle réduit orne sa maison au Frauenplan à Weimar.

Une grande exposition historique et littéraire est organisée pour cette occasion par la Stadtbibliothek Trier, la Bibliothèque Nationale de Luxembourg et la Stiftung Weimarer Klassik.

Elle illustre les événements en rapport direct avec la visite de Goethe. En plus elle essaye de placer l'expédition de 1792 dans son contexte militaire et historique et de communiquer cette analyse à un vaste public par le biais de quelque 250 objets exposés.

Relevons que l'exposition fait étape à la Bibliothèque Nationale de Luxembourg (Salle Mansfeld) du 9 décembre 1992 au 16 janvier 1993.



Forum pour une Europe multiculturelle

Les Ministères de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse ont organisé du 16 au 23 octobre 1992 une rencontre interscolaire entre 14 lycées luxembourgeois (Athénée, Lycée de Garçons Luxembourg, Lycée Michel Rodange, Lycée Robert Schuman, Lycée Classique Diekirch, Lycée Classique Echternach, Lycée Hubert Clement Esch, Lycée de Garçons Esch, Lycée Technique du Centre, Lycée Technique Michel Lucius, Lycée Technique Ettelbruck, Lycée Technique Agricole Ettelbruck, Lycée Technique du Nord Wiltz, Lycée Technique Nic. Biever Dudelange) et 9 lycées d'autres pays de la Communauté (Belgique, Danemark, Espagne, France, Italie, Irlande, Pays-Bas, R.F.A., Royaume Uni).

Ce Forum fut organisé dans le cadre du programme « Jeunesse pour l'Europe » et a profité d'un appui de la Commission des Communautés Européennes.

Le but de la rencontre était de permettre à des lycéens de discuter et de tra-



vailler sur le thème: « les nationalismes montants, une entrave à une Europe sans frontières ».

Dans les différents ateliers les sujets suivants furent abordés :

le droit de vote des Européens,

la libre circulation des biens et des personnes,

la monnaie unique.

"16th International Air Cargo Forum"

Du 19 au 22 octobre 1992 s'est déroulé à Luxembourg le « 16th International Air Cargo Forum ». Au cours de la séance académique d'ouverture, rehaussée par la présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc, Monsieur Robert Goebbels, Ministre des Transports, a fait le discours suivant:

Royal Highness, Excellencies, Distinguished Guests, Ladies and Gentlemen,

It is indeed a real pleasure and honour for me to address the 16th "International Air Cargo Forum" and, on behalf of the Luxembourg Government and on my own, to welcome you here in the city of Luxembourg.

The theme that has been chosen by the organisers as the subject of this forum is indeed most appropriate in these times of economic uncertainty and profound structural changes in the world economy. I am convinced the discussions and exchanges of views you will have amongst you during the coming days, will give new insights and bring about new opportunities for air cargo traffic in the world.

I sincerely wish that Luxembourg will continue to play its role, if not an increasing one, in bringing about and taking advantage of these new opportunities.

As many of you are in Luxembourg for the first time, let me briefly introduce you to some of the main features of its economy, its air transport policy and the development of EEC transport policy.

Luxembourg, despite its small size of less than one thousand square miles and less than 400 000 inhabitants, is a prosperous country, boasting one of the highest standards of living in Europe if not in the world.

In a recent staff report on the Luxembourg economy, the Commission of the European Communities states that I quote "Luxembourg has outperformed the economies of other Member States and in particular those of its neighbour countries for more than a decade.

Good growth performance and a steady increase in employment have been accomplished with modest inflation. The rate of unemployment is by far the lowest in the Community. The deficit on the visible trade balance is exceeded by an important surplus on the services balance and the current account continues in surplus. The Government budget shows a modest deficit in 1991 after eight consecutive years of surplus and the gross public debt/GDP ratio is only 6.5 %. Luxembourg fulfills all five EMU convergence criteria and short term prospects seem to be better than for any other Member State."

This good overall performance was accomplished in spite of, or perhaps because of, a very dramatic transition from a heavy industrial, steel based economy to one supplying highly sophisticated services to the international market place.

Indeed, services today contribute some 65 % to Gross Domestic Product, with financial services representing about 15 %.

Industrial production, mainly as a result of a deep restructuring of the steel industry, saw its share in GDP reduced from about 44% in 1970 to around 25% in 1990. Yet, the manufacturing industry itself, accompanied

by a Government policy of diversification and investment, has changed its face dramatically in these 20 years, evolving from a heavy industry to a high technology, high value added type of activity.

These changes went along also with the development of Luxembourg as one of the capitals of the EEC, hosting an increasing number of its institutions, such as the European Court of Justice, the European Court of Auditors, the Statistical Office, the European Investment Bank and several services of the EEC Commission. Luxembourg plays also host to a training facility for air traffic controllers of Eurocontrol.

Transportation is one of those service activity that has also seen a substantial development over the past 20 years. Indeed its total share in GDP rose from 4.7 % in 1970 to 6.3 %.

The major share of this development was due to air and road transportation, increasing from 1.8 % to 4.1 % of GDP in 20 years.

Air transport represents today 1.5 % of GDP, or in other words, creates value added of about 4.5 billion francs — or US\$ 150 millions — per year.

Goods transportation represents somewhat over 50 %, with passenger traffic on the one hand and handling and maintenance activities on the other hand accounting for 25 % each.

Luxembourg airport handles about 1 million passengers and roughly 150.000 tons of goods per year.

Due to its landlocked situation, Luxembourg will also in the future have to rely considerably on air transport to develop international economic relations.

The Government is fully aware of the rapid change in the international aviation environment. It is closely monitoring the international development of the aviation industry and it is preparing to take up the challenges of the single European market, in particular with regard to increased competition.

Efforts are undertaken to adapt the airport infrastructure to cope with this new situation. Continuous expansion of traffic figures at our airport have induced the Government to persist in its efforts to adapt existing facilities to new requirements.

A new air traffic control tower will be in operation at the beginning of this coming year and the latest communications technology and radar equipment have been installed to fully integrate Luxembourg airspace into the future European airspace and communications network.



The Government furthermore plans to extend the passenger terminal with the main goal of additional passenger comfort. A modular extension programme for the main passenger terminal is currently designed and will soon be submitted to Parliament for approval.

Freight represents the fastest growing activity of our airport and double digit annual growth rates have been registered over the last decade. The capacity of the airport will in the coming months be largely increased by the construction of a new freight terminal.

The Governments efforts however are not limited to the national scene. In the context of the regional cooperation between Luxembourg and the neighbouring countries, a consultation process has been started in view of further strengthening cooperation and extending it to aviation.

Concerning airlines, the Government, as a minority partner, does not interfere with their business strategy but closely monitors their activities. Like most other airlines our national carriers are presently having consultations with a number of potential partners in view of finding ways and means for future cooperation in order to face the challenges of the single European market.

At the EEC level, new prospects are now open for air transport as a result of the liberalisation policy launched in the late eighties.

While air carrier licensing will continue to be granted by individual EC Member States, they will have to be granted in accordance with liberal Community-wide non-discriminatory criteria, and they will apply to both new entrants and existing airlines. National ownership and control criteria for airlines are replaced by Community criteria so as to make it possible

for investors of a Community country to establish airlines in other Community countries.

In the field of market access, a company, once validly licensed as a Community air carrier, can fly any route within the EC, including all intra-Community routes between Member States, with few exceptions, like restrictions on certain public service routes and a safeguard concerning the possibility of limiting access to routes for congestion or environmental reasons or where other modes of transport can provide a satisfactory service.

Until April 10th 1997 cabotage is allowed in the case of consecutive cabotage and the Member States may continue to regulate access to domestic routes according to non-discriminatory criteria.

With regard to tariffs, there will be complete pricing freedom as of January 1st 1993 for Community airlines on intra-Community cargo and charter air services.

For scheduled international passenger air services within the Community, pricing freedom for airlines will be limited by two safeguards against excessively high fares or predatory fares.

As far as competition rules are concerned, the possibility for block exemptions is extended beyond the end of 1992 so as to allow tariff coordination and slot allocation.

The liberalization of air transport regulation will lead to an increased concentration in the airline industry, and will pose new issues for the Community's competition policy.

The new dimensions of the Community market organization will have as a logical consequence a striking effect on the world air transport.

The influence of the EEC will grow in external relations as more countries join or sign economic cooperation agreements. With the creation of the European Economic Area (EEA), as expected in early 1993, the first and second EC liberalization packages from the 12 EC States will be extended to the member States of the European Free Trade Association (EFTA), with the third package following shortly after. Gradually the whole of Europe will be one single aviation market. As regards relations with the third countries, little has been changed in the EEC, with Member States continuing to negotiate bilaterally with third countries. Any future arrangement for collective EC negotiations depends on the identification of a clear collective EC aim and on agreement in the Council of Ministers on how such negotiation should be conducted. It is consistent with the principle of subsidiarity that Member States continue to negotiate bilaterally unless there is a clear advantage in a collective approach.

In such negotiations the Community would have to take into account the specific air transport interests of each of the Member States. This would complicate matters considerably, especially when the Community would have to decide how any additional advantages obtained from third countries should be allocated among the Member States.

The only alternative to this would consist in full liberalization of the air transport with most countries in the world, like it was achieved recently between the Netherlands and the USA.

An open sky policy, as practised by my country, should, in my opinion, be the basis of the external air transport policy of the European Community.

Royal Highness, Ladies and Gentlemen,

The air transport industry is in a phase of profound changes. New rules in international air transport will create opportunities for higher efficiency and new business developments.

It is my sincere wish that this Forum will contribute to help to identify and develop such new opportunities to the benefit of both operators and customers of air transport, to the benefit of those who take the risk of investing and of those who, by their daily work contribute to the success of the business goals that are set.

May you have fruitful discussions and exchanges and a most enjoyable stay in Luxembourg.

Thank you very much.

Accord touristique avec la République de Malte



Le Ministre des Classes Moyennes et du Tourisme, M. Fernand Boden, a signé le 20 octobre 1992 à La Valette avec son homologue maltais le Dr. Michael Refalo un accord portant sur le développement des relations dans le domaine du tourisme entre les deux pays.

L'accord s'étend initialement sur une période de 5 ans et prévoit des initiatives à prendre en vue d'une simplification des formalités de voyage, d'un échange d'informations et d'expériences en matière touristique, d'une collaboration dans les domaines de la promotion et de la publicité ainsi que d'une coopération entre les organisations touristiques.

Par ailleurs, il est prévu d'accorder une attention toute particulière à l'organisation d'expositions, d'activités artistiques et de compétitions sportives avec le concours de ressortissants des deux pays afin de développer davantage les flux touristiques entre Malte et Luxembourg.

Célébration de la journée des Nations Unies

Placée sous le haut patronage de S.A.R. le Grand-Duc Jean ainsi que de M. Jacques Santer, Premier Ministre et M. Jacques F. Poos, Ministre des Affaires étrangères, la célébration de la Journée des Nations Unies, organisée par le Centre des Nations Unies pour le Benelux et l'Association luxembourgeoise pour les Nations Unies (ALNU), a eu lieu le 23 octobre 1992 à l'auditorium de la Fondation Pescatore à Luxembourg.

Au cours de cette célébration, M. Raymond Rollinger, président de l'ALNU, a parlé sur ce que les peuples attendent des Nations Unies, M. Ruprecht von Arnim, délégué régional du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, a analysé les perspectives du droit d'asyle en Europe, M. Salah S. Cherif, directeur du Centre d'Informa-

tion des Nations Unies pour le Benelux, a parlé sur la paix comme préalable au devenir du monde et M. Jacques F. Poos a pésenté les nouveaux défis pour l'ONU.

Les nouveaux défis de l'ONU

Discours prononcé par M. Jacques F. POOS, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires Étrangères, lors de la « Journée des Nations Unies » à Luxembourg, le 23 octobre 1992.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Un contexte mondial entièrement nouveau

En quelques années, le contexte des relations internationales dans lequel

évolue l'Organisation des Nations Unies a fondamentalement changé.

La guerre froide est terminée. Le COMECON et le Pacte de Varsovie ont été dissous. L'unification de l'Allemagne a été accomplie. La démocratie a été installée dans tous les pays de l'Europe de l'Est. L'Union soviétique s'est désintégrée. La Russie est engagée sur la voie de profondes réformes politiques et économiques. Les pays d'Amérique latine ont retrouvé le pluralisme politique. Des évolutions similaires s'observent en Afrique et en Asie.

Même si des régimes communistes subsistent en Chine, en Corée du Nord et au Vietnam, la bipolarisation qui a divisé le monde en deux blocs a cessé pour l'essentiel. Certains ont dit que le 20ième siècle a commencé en 1914 et s'est terminé à la fin des années 80.

La reconnaissance de l'ONU

Durant 40 ans, l'ONU a été marquée par la confrontation et les rivalités idéologiques. Aujourd'hui c'est la coopération et la recherche pragmatique de solutions qui prédominent. Ceci est avant tout le cas du Conseil de sécurité. Les membres permanents ont abandonné la pratique du droit de véto et ils agissent de façon collégiale et en concertation étroite avec le Secrétaire général. Le Conseil de Sécurité a dès lors pu intensifier ses travaux de manière prodigieuse.

En comparant l'activité que le Conseil de sécurité a menée durant les seuls 7 premiers mois de cette année et celle menée durant toute l'année 1987, on constate que le nombre de réunions officielles et celui des consultations informelles a été multiplié par 2 et celui des résolutions adoptées par 3 (46 contre 16).

Durant cette période, la guerre entre l'Iran et l'Iraq a été arrêtée, la Namibie est devenue indépendante, les troupes soviétiques se sont retirées de l'Afghanistan, les troupes vietnamiennes du Cambodge, les troupes cubaines de l'Angola. Le Koweït a été libéré. Des progrès immenses vers la paix ont été accomplis en Amérique centrale.

Aujourd'hui, l'ONU veille à l'application des Accords de paix au Cambodge, en Angola, au Salvador et au Sahara occidental.

En Afrique du Sud, des négociations se poursuivent sur l'abolition définitive de l'Apartheid et la mise en place d'un système démocratique et non-racial. De nouveaux espoirs se font jour au Moyen-Orient.



Les opérations de maintien de la paix

Le nombre des opérations de maintien de la paix a augmenté de façon spectaculaire. 13 de ces opérations ont été menées jusqu'en 1987. 13 autres ont été lancées depuis cette date. Près de 40 000 militaires servent actuellement sous le drapeau des Nations Unies dans le monde entier, soit quatre fois plus qu'en 1987. La nature de ces opérations a évolué rapidement. Au personnel militaire s'ajoute maintenant un nombre considérable de civils - au total 10 000 -, y compris des spécialistes de la procédure électorale, de la santé, des finances, de l'ingénierie et de l'administration.

C'est que l'ONU ne se limite plus à observer des cessez-le-feu et à calmer les conflits qui, dans le passé, sont restés sans solution. Aujourd'hui, elle contribue à leur règlement en surveillant le retrait des troupes des parties opposées, en organisant la démobilisation de ces troupes et en assurant la destruction de leurs armes. C'est précisément à une opération de ce type qu'un contingent de « casques bleus » luxembourgeois participe actuellement en Croatie.

Elle prépare aussi la reconstruction des pays. Elle procède au déminage au Cambodge, en Amérique centrale et en Angola. Elle surveille des élections libres — comme hier au Nicaragua, récemment en Angola et bientôt au Cambodge. Elle vérifie l'application d'Accords sur les droits de l'homme comme au Salvador, où par ailleurs, elle contribue à la mise en place d'administrations nouvelles. Elle organise enfin le rapatriement de réfugiés comme dans le Golfe, au Cambodge, en ex-Yougoslavie, en Angola et en Afrique du Sud.

L'Agenda pour la paix

Le 31 janvier dernier, le Conseil de sécurité s'est réuni, pour la première fois de son histoire, au niveau des chefs d'État et de Gouvernement. A l'issue de ce Conseil, le Secrétaire général a été invité à soumettre un rapport sur les moyens de renforcer les Nations Unies dans les domaines de la diplomatie préventive, du rétablissement et du maintien de la paix. Ce rapport, intitulé « Agenda pour la paix », a été déposé au début de l'été. Il fait actuellement l'objet d'un examen au sein du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Rarement a-t-on vu un texte aussi substantiel présenté par un Secrétaire général aux États membres. Destiné à préparer la deuxième génération des Nations Unies, ce rapport met en évidence l'importance de la démocratie, des droits de l'homme et du droit à la construction d'un monde nouveau.

Le Secrétaire général fait des propositions essentiellement dans trois domaines, à savoir la diplomatie préventive, le rétablissement de la paix et le maintien de la paix.

1) La diplomatie préventive

Le rôle premier de la diplomatie est évidemment d'apaiser les tensions avant qu'elles ne provoquent un conflit, ou, lorsque le conflit a déjà éclaté, d'agir rapidement, afin de le circonscrire et d'en éliminer les causes. Un rôle accru devrait revenir à cet égard au Secrétaire général.

Pour cela, il faudra bien entendu que l'ONU dispose d'une capacité appropriée pour réunir rapidement et pour analyser les informations sur toute situation de crise éventuelle. La création d'un système d'alerte rapide est

nécessaire. Les États membres ou des organisations régionales devraient mettre à la disposition du SG tout renseignement utile dont ils pourraient disposer.

J'estime à cet égard aussi qu'une information adéquate au sujet du niveau des armements conventionnels ou de celui des armes de destruction massive est d'une importance particulière. Toute prolifération de ces armes est à bannir. La création en cours, sur initiative des Douze et du Japon, d'un registre sur les transferts d'armes classiques constitue une contribution significative à la nécessaire transparence qui doit être réalisée au niveau mondial.

Une proposition nouvelle et intéressante de M. Boutros-Ghali porte sur le déploiement préventif d'une opération des Nations Unies. Une telle opération pourrait être lancée, soit en cas de dif-férends entre deux États, soit en cas d'une menace d'un État par un autre. Elle serait demandée soit par les deux parties, soit par l'une d'elles seulement. Ainsi, un pays se sentant menacé par un voisin pourrait solliciter le déploiement d'une présence des Nations Unies de son côté de la frontière. Un déploiement préventif pourrait aussi avoir lieu en cas de crise nationale, à la demande du Gouvernement ou de toutes les parties concernées.

2) Le rétablissement de la paix

En second lieu, les Nations Unies doivent s'efforcer de rétablir la paix lorsqu'un conflit a éclaté. À cet égard, elles disposent dès à présent, des moyens de la diplomatie classique comme les bons offices, la médiation, la conciliation ou d'autres instruments sur le règlement pacifique des différends internationaux. J'appuie le Secrétaire général lorsqu'il propose qu'un rôle accru soit réservé à la Cour internationale de Justice. Les parties à un conflit international devraient, en effet, être amenées plus fréquemment à soumettre leur litige à la Cour.

Le Secrétaire général fait aussi une proposition très importante, basée sur l'article 43 du chapitre VII de la Charte, qui a pour objet la mise en place d'un système de sécurité collectif capable de fonctionner sous l'égide de l'ONU. Il suggère à cet effet que les États membres concluent des accords avec le Secrétariat par lesquels ils s'engagent à mettre à sa disposition, de façon permanente et au besoin à très court terme, des forces et du matériel militaires. L'ONU devrait ainsi être en mesure de faire face rapidement à une agression ou à une menace d'agression.

L'idée du Secrétaire général ne sera pas facile à réaliser. Le conflit du Golfe a démontré que les grandes puissances préfèrent se réserver à elles-mêmes le commandement et la gestion d'une opération militaire de grande envergure.

Par ailleurs, on ne peut pas dire que les États membres se soient montrés très empressés à contribuer à une telle force. Le Président Mitterrand a été jusqu'à présent un des rares dirigeants à accepter de mettre à la disposition de l'ONU dans les 48 heures un contingent de mille hommes et autant dans le délai d'une semaine.

Une autre suggestion très innovatrice du Secrétaire général porte sur la création d'unités d'imposition de la paix. Il s'agirait d'unités qui seraient utilisées pour faire respecter, par exemple, un cessez-le-feu. Ces unités seraient plus lourdement armées que les forces de maintien de la paix et recevraient un entraînement préparatoire approfondi. L'idée du Secrétaire général mérite une réflexion sérieuse. Le passé récent a démontré que trop d'accords de cessez-le-feu, à peine conclus, ont été rompus.

3) Le maintien de la paix

En troisième lieu, le maintien de la paix est le domaine dans lequel l'ONU a trouvé un terrain d'action particulièrement intensif. Dans son rapport, le Secrétaire tire les leçons de l'expérience du passé. La multiplication des opérations de maintien de la paix a soulevé toute une gamme de besoins et de problèmes dans les domaines de la logistique, du matériel, du personnel et des finances. Une attention particulière est à porter à la formation du personnel – civil, policier ou militaire – pour le préparer à la diversité des tâches que l'ONU est appelée à assurer.

Financement

Enfin, le coût des opérations de maintien de la paix, de plus en plus nombreuses, a augmenté de façon considérable, d'autant plus que les actions menées au Cambodge et en Yougoslavie comptent parmi les plus importantes de l'histoire de l'ONU. Le coût estimatif de toutes les opérations en cours, calculé sur une période de 12 mois, s'élève à près de 3 milliards de dollars, soit près de trois fois le budget ordinaire de l'ONU. L'absence ou le retard de paiement surtout par certains grands États a comme résultat que l'ONU se trouve dans un état de crise financière chronique. Face aux besoins de financement, cette lenteur des paiements est inacceptable, alors que les dépenses consacrées à la fin des années 80 à la défense dans le monde ont atteint presque 1.000 milliards de dollars par an.

L'ONU doit pouvoir agir sur une base financière saine. La création d'un Fonds de réserve autorenouvelable destiné à faciliter le lancement des opérations de maintien de la paix mérite tout notre appui. Tous les pays doivent accepter de satisfaire sans retard aux obligations financières souscrites.

Un concept nouveau de la sécurité

Une des conclusions fondamentales pour l'avenir de l'ONU de la réunion au Sommet du Conseil de sécurité a été de dire que la sécurité ne se limite pas au domaine militaire. Des menaces de nature non militaire à la paix et à la sécurité trouvent leur source dans l'instabilité qui existe dans les domaines économique, social, humanitaire et écologique. Il en découle que le maintien de la paix mondiale dépend aussi du renforcement nécessaire de l'action internationale, suivant une approche intégrée, dans tous ces domaines.

Environnement et développement

S'agissant de l'environnement et du développement, la Conférence qui s'est tenue en juin dernier à Rio au niveau des Chefs d'État et de Gouvernement a lancé un processus global pour la sauvegarde de la planète. L'Assemblée générale, qui est actuellement réunie à New York, est en train de mettre au point les mécanismes permettant d'assurer le suivi des décisions et des engagements - y compris financiers pris à Rio. Les modalités d'une Commission sur le développement durable sont mises au point. Les organisations non-gouvernementales, déjà présentes au cours du processus qui a conduit à Rio, sont à associer désormais à tous les travaux de cette Commission. La Convention sur les changements climatiques et celle sur la biodiversité, signées à Rio par plus de 150 États, sont à ratifier, à exécuter, puis, à compléter sans tarder par des protocoles.

Action humanitaire

Un autre défi que l'ONU a relevé de manière croissante au cours de ces dernières années est celui de l'action humanitaire. Le nombre des réfugiés et des personnes déplacées dans le monde augmente rapidement, à la suite de guerres civiles et de conflits ethniques.

Le Haut Commissaire aux réfugiés agissant de concert avec d'autres agences, telles l'UNICEF et l'OMS, réalise un travail remarquable pour porter secours aux 15 millions de réfugiés.

L'année passée, la Communauté Européenne a pris une initiative visant à renforcer la coordination de l'action humanitaire d'urgence de l'ONU. Le poste de Coordonnateur des secours d'urgence a été créé et M. Jan Eliasson y a été nommé. Un Fonds central autorenouvelable de 50 mio de dollars a été mis sur pied. Un Comité interagences fonctionne désormais à Genève en coopération avec la Croix-Rouge et les organisations non-gouvernementales.

Assistance électorale

Désormais, l'ONU joue aussi un rôle déterminant dans l'organisation et la surveillance d'élections libres dans le contexte de la solution de certains conflits régionaux.

S'y ajoute que le vaste mouvement de démocratisation qui se développe partout dans le monde conduit un nombre croissant de gouvernements à solliciter une assistance tantôt technique, tantôt électorale de l'ONU. Voilà l'ONU engagée à aider tel pays à réaliser une nouvelle Constitution, tel autre à mettre au point une loi électorale, ou à réformer son appareil de justice. Dans le discours que j'ai prononcé devant l'Assemblée générale, j'ai plaidé pour le renforcement de cette capacité d'action de l'ONU. J'ai aussi proposé que l'ONU coopère avec des organisations régionales qui, comme le Conseil de l'Europe, ont acquis une expérience dans ce domaine.

Droits de l'homme

Le processus de démocratisation — tout comme le développement — est étroitement lié au respect des droits de l'homme. Si certains pays de l'Asie, comme la Chine, continuent de défendre une conception propre des droits de l'homme, une majorité rapidement croissante admettent désormais les principes et les conventions universels relatifs aux droits de l'homme.

Le Centre et la Commission des droits de l'homme à Genève ont sensiblement renforcé leur action. De nouvelles procédures ont été mises au point, permettant une surveillance plus régulière et plus souple de toute situation où des violations flagrantes des droits de l'homme sont commises. En témoigne l'action menée récemment concernant la Bosnie-Herzégovine. La Conférence internationale sur les droits de l'homme qui se tiendra l'année prochaine à Vienne permettra de procéder à un examen de conscience général et de définir une nouvelle stratégie pour les années à venir.

Des conflits d'une nature nouvelle

Dans le passé, les conflits dont l'ONU avait à s'occuper opposaient le plus souvent deux États membres : l'Iran et l'Iraq, l'Afghanistan et l'URSS, le Cambodge et le Vietnam, le Koweït et l'Iraq.

Les conflits que nous observons actuellement dans l'ex-Yougoslavie et dans plusieurs parties de l'ancienne Union soviétique, de l'Asie et de l'Afrique confrontent l'ONU à des problèmes d'un ordre nouveau.

Chaque conflit présente certes des caractéristiques particulières. Mais, en général, ils mettent en cause non pas deux États voisins qui s'opposent, mais plutôt deux ou plusieurs communautés différentes d'un même État. Ils trouvent souvent leur origine dans l'exacerbation des sentiments nationalistes fondés sur des diversités ethniques voire claniques -, culturelles, religieuses et linguistiques. Ils posent d'abord le problème du respect des droits des minorités. Mais au-delà, ils font surgir la question très difficile de savoir à partir de quel seuil une minorité doit se voir reconnaître le droit à l'autodétermination et à la sécession.

Cette année, l'ONU a été amenée à intervenir massivement en Bosnie-Herzégovine et en Somalie, tout comme l'année passée dans le Nord de l'Iraq pour protéger et aider les Kurdes. Le droit d'ingérence humanitaire de la communauté internationale a ainsi été – nous nous en félicitons – confirmé de façon spectaculaire.

Face à des atteintes massives aux droits de l'homme, le principe jusqu'ici absolu de la souveraineté nationale est battu en brèche. Mais en même temps, les conditions dans lesquelles se déroule l'action humanitaire restent à préciser. Devant l'absence de coopération des parties au conflit, devant l'anarchie et la violence qui sévissent, le Conseil de sécurité a dû intervenir pour envoyer les Forces de l'ONU, afin d'assurer une protection indispensable à l'acheminement de l'aide humanitaire. Malgré ces mesures, cette action se développe dans des conditions d'insécurité très grandes.

Réforme de l'ONU

Multiplication et complexité croissante des opérations de maintien de la paix, renforcement de l'assistance humanitaire, développement économique, respect des droits de l'homme, voilà autant de défis nouveaux auxquels l'Organisation des Nations Unies s'applique à faire face. En même temps ceux de la croissance démographique et du trafic des drogues n'ont rien perdu de leur gravité, bien au contraire. L'adaptation nécessaire des structures et des instruments d'action de l'ONU est maintenant engagée. La réforme du Secrétariat, de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social est à l'ordre du jour. Nombre de pays réclament une plus grande démocratie au sein de l'ONU. Ils demandent un réexamen de la composition et des fonctions du Conseil de sécurité. Les candidats aux postes de nouveaux membres permanents du Conseil ne manquent pas. Pour la première fois, le Japon et l'Allemagne ont annoncé la couleur. Pour délicat qu'elle soit, cette réforme paraît elle aussi inévitable. mais elle prendra du temps.

Le Secrétaire général souhaite que dans trois ans, lorsque l'ONU célébrera son 50ième anniversaire, une organisation renouvelée soit en place.

J'espère, comme lui que d'ici-là, l'ONU sera en mesure de répondre avec une efficacité nouvelle aux aspirations des peuples du monde entier.

Monsieur Jean Spautz à San Marino

Les 23 et 24 octobre 1992 Monsieur Jean Spautz, Ministre de l'Intérieur, a participé à San Marino à la 4e conférence ministérielle de l'Accord partiel ouvert du Conseil de l'Europe en matière de prévention, de protection et d'organisation de secours contre les risques naturels et technologiques majeurs.

Le Luxembourg est associé au dit Accord en vue de la coopération internationale en matière de protection civile. Par le biais de l'Accord, le Conseil de l'Europe participe au financement et à l'orientation scientifique du Centre européen de géodésie et de sismologie à Walferdange.

Mission économique en Chine

Monsieur Georges Wohlfart, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, au Commerce extérieur et à la Coopération, a tenu une conférence de presse le 26 octobre 1992 au sujet de la mission économique en Chine du 15 au 23 octobre 1992.

Retenons que cette mission économique était composée de 28 personnes représentant la sidérurgie, l'industrie légère (notamment Paul Wurth, Eurofloor, Electrolux, Commercial Intertech, Ateliers Georges), l'aviation avec Cargolux, la FEDIL et la Chambre de Commerce.

Visite à Luxembourg du Ministre des Affaires Étrangères de Guinée

M. Jacques F. Poos, Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires Étrangères et M. Ibrahima Sylla, Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération de la République de Guinée, ont signé le 22 octobre 1992 un accord bilatéral en matière de coopération au développement.

Il s'agit d'un accord en matière d'aide alimentaire triangulaire qui porte sur un montant financier de 3 millions de francs. Ce montant est réservé au paiement de l'achat de produits alimentaires en Guinée et la fourniture et l'acheminement de ces produits jusqu'aux destinataires.

Les produits alimentaires seront vendus aux prix du marché local. La Guinée crée un fonds de contrepartie qui



sera alimenté par le revenu de la vente des produits alimentaires. Les ressources financières ainsi générées sont utilisées pour financer des projets dans les secteurs de la santé ou de l'éducation.

Bicentenaire de la Médecine Vétérinaire au Luxembourg

Le 23 octobre 1992 s'est déroulé à Luxembourg le Bicentenaire de la Médecine Vétérinaire au Luxembourg. La séance académique au Cercle municipal fut rehaussée par la présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse et marquée par des discours de Madame Lydie Würth-Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, de Monsieur René Steichen, Ministre de l'Agriculture et de Monsieur Johny Lahure, Ministre de la Santé. Notons qu'une exposition « Rétrospective sur 200 ans de Médecine Vétérinaire au Luxembourg » fut organisée au hall d'entrée du Cercle municipal.



Centenaire Pierre Frieden à Mertert

Les 23 et 24 octobre 1992 eurent lieu à Mertert, son village natal, les commémorations du centenaire de la naissance de Pierre Frieden, Ministre d'État et Président du Gouvernement de 1958 à 1959.

Le 24 octobre Mme Erna Hennicot-Schoepges, Présidente de la Chambre des Députés, M. Jacques Santer, Premier Ministre, et Mme Madeleine Frieden-Kinnen, l'épouse de Pierre Frieden, procédèrent au dévoilement d'une pierre commémorative de style classique qui orne désormais la façade de la maison où naquit Pierre Frieden le 28 octobre 1892.

Ensuite eut lieu dans la salle des fêtes de Mertert une séance académique au cours de laquelle le Premier Ministre M. Jacques Santer et le bourgmestre de Mertert M. Aloyse Kuhn rappelaient le parcours exemplaire du Ministre

d'État défunt. Ce fut ensuite M. Mathias Thinnes, directeur honoraire du Lycée d'Echternach et proche collaborateur de Pierre Frieden à l'époque, qui évoquait d'une façon détaillée et émouvante les multiples facettes des intérêts et activités de Pierre Frieden. La séance était encadrée musicalement par la pianiste Béatrice Rauchs qui interprétait des œuvres de Schubert et Beethoven qui avaient été particulièrement chères à Pierre Frieden.

Retenons encore que la veille l'administration communale de Mertert avait tenu à rendre hommage à Pierre Frieden en inaugurant solennellement une exposition documentaire qui fit revivre Pierre Frieden le professeur, l'éditeur et homme de lettres, le directeur de la Bibliothèque nationale, l'écrivain et intellectuel aux idéaux humanistes, le Ministre de l'Éducation nationale, de la Culture et Président du Gouvernement.

Biographie succincte de M. Pierre Frieden

Frieden Pierre, né à Mertert, le 28.10.1892; mort à Zurich, le 23.2.1959.

Études : primaires à Mertert ;

secondaires: au Lycée Classique d'Echternach 1905-1912, Diplôme de maturité en 1912;

supérieures: Luxembourg, (Cours Supérieurs à l'Athénée), Fribourg, (Suisse), Zurich, Genève, Munich (1912-1916).

Candidat en philosophie et lettres, avec distinction (14 novembre 1914);

Docteur, avec distinction (17 octobre 1916) avec examen approfondi sur la philosophie et le latin;

 $Stage: Esch-sur-Alzette, Luxembourg \ ; \\$

Examen de stage: 7 juillet 1918.

Nommé Répétiteur au Gymnase de Diekirch le 17 août 1918, professeur le 29 septembre 1919.

Nommé professeur-bibliothécaire, attaché à l'Athénée de Luxembourg en juillet 1929.

Chargé de cours de philosophie aux Cours Supérieurs de 1934 à 1940.

Démis de ses fonctions de professeur en octobre 1940.

Emprisonné au Grund du 4 septembre au 18 septembre 1942, au camp de concentration de Hinzert du 18 septembre au 4 novembre 1942.

Démis de ses fonctions de Directeur de la Bibliothèque Nationale le 1er octobre 1942.

Consigné à domicile (Hausarrest) de novembre 1942 au 10 septembre 1944.

Ministre de l'Éducation Nationale de novembre 1944 au 30 novembre 1945.

Conseiller d'État de 1945 à 1948.

Ministre de l'Éducation Nationale en 1948

Ministre des Cultes, des Arts et des Sciences et de l'Assistance Sociale en 1951.

Ministre de l'Éducation Nationale, des Cultes, Arts et Sciences, de la Famille,







Devant la maison natale de Pierre Frieden



Lors de la séance académique dans la salle des fêtes de Mertert

de l'Intérieur et de la Santé Publique, de 1951 à 1954.

Ministre de l'Éducation Nationale, des Cultes, Arts et Sciences, de la Famille de l'Intérieur, de 1954 à 1958. Ministre d'État, Président du Gouvernement, Ministre de l'Éducation Nationale, Ministre de la Famille et Ministre de l'Intérieur, du 30 mars 1958 à sa mort le 23 février 1959.

Comité de conjoncture

Le Comité de conjoncture s'est réuni le 27 octobre 1992 sous la présidence de M. Robert Goebbels, Ministre de l'Économie.

Dix entreprises ont introduit une demande en vue de bénéficier au mois de novembre des dispositions de la loi du 26 juillet 1975. Le Comité de conjoncture a avisé favorablement ces dix demandes. Dans ces entreprises, sur un effectif global de 778 salariés, 386 travailleurs dont 42 employés travailleront prévisiblement à horaire réduit.

Sur base des chiffres fournis par l'Administration de l'Emploi, le Comité a ensuite procédé à une analyse du marché de l'emploi qui peut être résumée comme suit :

		1992		1991
	Juillet	Août	Sept.	Sept.
Offres non-satisfaites	183	139	178	179
Demandes non-satisfaites dont:	2.519	2.600	2.886	2.413
Demandeurs de moins de 25 ans	528	586	789	600
Jeunes sortant de l'école	200	221	310	239
Chômeurs complets indemnisés	1.106	1.116	1.179	892
Chômeurs partiels présumés	102	37	1.418	265
		1992		1991
	mi-août	mi-sept.	mi-oct.	mi-oct.
Offres non-satisfaites	120	145	190	170
Demandes non-satisfaites	2.517	2.732	2.956	2.564

Il convient de remarquer que le nombre élevé de chômeurs partiels pour le mois de septembre présuppose le recours par Villeroy et Boch à cette mesure dans l'ampleur telle qu'elle a été formulée dans la demande pour le mois concerné. Les chiffres exacts sur la mise en application réelle ne sont pas encore parvenus à l'Administration de l'Emploi.

Au cours du mois de septembre 1992, 1.982 embauchages furent déclarés à l'Administration de l'Emploi.

Sur base des chiffres du STATEC sur l'emploi intérieur, tels qu'arrêtés au 30 juin 1992, le Comité de Conjoncture a constaté — malgré la situation conjoncturelle difficile — une progression de 1,8 % de l'emploi salarié (débouchant sur 182.991 salariés au total) par rapport au premier semestre 1991. À la même date, 43.399 frontaliers travaillant au Grand-Duché ont été enregistrés, 11,9 % de plus qu'à la fin du premier semestre de l'an dernier.

À relever par ailleurs que 10.612 élèves et étudiants ont travaillé pendant leurs vacances scolaires d'été 1992, 2.218 de plus qu'en 1991.

« Attachez-vous la vie »

Le 27 octobre 1992, Monsieur Robert Goebbels, Ministre des Transports a présenté, lors d'une conférence de presse, une nouvelle campagne de sensibilisation sur les ceintures de sécurité et les systèmes de retenue pour enfants.

> Présentation de la campagne de sensibilisation « Attachez-vous la vie »

1. La ceinture, une contribution élémentaire à la sécurité routière

"Le port de la ceinture par les passagers avant des automobiles réduit globalement leur risque d'être tués dans un accident de la route de plus de 50 % », constate le rapport Gérandeau établi en 1990 pour compte de la Commission des Communautés Européennes sur la sécurité routière dans l'Europe des Douze.

Il est, par ailleurs, faux de croire que le risque d'être blessé ou tué est moins élevé à l'arrière. En fait, la proportion plus élevée de victimes sur les sièges avant provient essentiellement du taux d'occupation plus élevé de ces sièges. En plus, l'occupant non retenu à l'arrière risque d'infliger des blessures sérieuses à la personne assise devant

lui, par le fait de la heurter à la tête ou dans la partie dorsale.

Enfin, même si la ceinture de sécurité est conçue pour être portée par un adulte, la sécurité des enfants exige qu'eux aussi soient convenablement retenus à bord des véhicules au moyen de dispositifs adaptés à leur taille.

Malheureusement de trop nombreuses gens ne comprennent pas que le geste simple de mettre la ceinture avant le départ peut leur sauver la vie en cas d'accident. Beaucoup de parents emmènent leurs enfants en voiture sans les protéger et montrent en plus le mauvais exemple en omettant de s'attacher eux-mêmes.

Le sondage effectué en janvier 1992 par la Sécurité Routière est éloquent en la matière en ce qu'il donne les taux des occupants de voitures non protégés:



	en agglomération	en rase campagne	total	
conducteurs	35,9 %	19,8 %	30,0 %	
passagers avant	35,7 %	14,6 %	26,0 %	
dont enfants	40,6 %	37,5 %	40,0 %	
passagers arrière	69,5 %	49,4 %	60,0 %	
dont enfants	74,1 %	51,9 %	62,4 %	

2. La réglementation actuelle

Il a dès lors semblé de bon aloi de répéter la sensibilisation de 1990 en faveur du port de la ceinture. Rappelons que cette campagne « D'Liewen ass keen Test – Ni ouni Gurt » avait accompagné l'introduction dans le Code de la Route à partir du 1er octobre 1990 :

- du port obligatoire de la ceinture non seulement aux places avant mais également à l'arrière pour autant que ces sièges sont munis de ceintures; à cet effet les voitures neuves doivent depuis le 01.10.90 être équipées également à l'arrière de ceintures;
- de l'équipement et du port obligatoire de la ceinture dans les camionnettes ;
- de la possibilité de laisser prendre place à l'avant un enfant de moins de 10 ans, à condition qu'il soit assis dans un siège spécial homologué.

Les véhicules munis d'ancrage de sécurité (=voitures automobiles et véhicules utiliatires mis en circulation après le 30 septembre 1987 pour les sièges arrière et camionnettes mises en

circulation après le 30 septembre 1987) devront être équipés de ceintures de sécurité à partir du 1er janvier 1993.

3. La transposition de la directive 91/671/CEE relative au port de la ceinture de sécurité dans les véhicules de moins de 3,5 t

Cette directive adoptée le 16 décembre 1991 par le Conseil CE confirme les autorités luxembourgeoises dans leur démarche de 1990.

Elle va cependant plus loin.

En effet, elle étend aux enfants l'obligation d'être attachés également à l'arrière. Notre Code de la Route devra par conséquent être complété.

Les règles suivantes s'ajouteront dès lors à partir du 1er janvier prochain aux prescriptions précitées d'octobre 1990:

 Les enfants ayant plus de 3 et moins de 12 ans et dont la taille ne dépasse pas 150 cm devront en principe également être assis à l'arrière dans un siège pour enfants homologué,

- à défaut d'un tel siège, ils devront mettre la ceinture à l'instar de l'obligation qui s'adresse aux adultes; toutefois pour éviter que la partie diagonale de la ceinture à 3 points blesse l'enfant au passage de la gorge, cet élément peut passer entre le dos de l'enfant et le dossier du siège où il a pris place, l'enfant étant ainsi seulement retenu par l'élément sous-adbominal de la ceinture;
- s'il y a plus d'enfants que de ceintures, deux enfants occupant ensemble une place d'adulte sont dispensés tant de l'utilisation d'un siège spécial que du port de la ceinture; si la voiture comporte 3 places arrière et qu'il y a 4 enfants, 2 seulement doivent être attachés, s'il y a 5 enfants, cette obligation ne s'applique qu'à un seul des enfants;
- le risque sur le siège du passager avant d'étouffer l'enfant en cas de combinaison d'un air-bag et d'un siège pour enfant tourné vers l'arrière requiert l'interdiction de ce type de siège sur les placeés équipées d'un air-bag.

LUXAIR wird 213tes Mitglied der IATA

Am 20. Oktober wurde Luxair, die nationale Fluggesellschaft des Großherzogtums Luxemburg, als 213. Mitglied in die International Air Transport Association (IATA) aufgenommen.

Ziel der IATA ist die Interessenvertretung der beteiligten Fluggesellschaften weltweit.

Die IATA konnte nach der Liberalisierung des Luftverkehrs eine steigende Zahl von neuen Mitgliedern verbuchen. Dies spricht eindeutig gegen die stark verbreitete Meinung, es handle sich bei der IATA lediglich um ein Kar-

tell, das Flugpreise in eigener Regie festlegt.

Die für Mitglieder angebotenen Leistungen sind vielseitig. Luxair beanspruchte bereits vor ihrer Mitgliedschaft u.a. das Clearing House (Buchhaltung zwischen Fluggesellschaften), das Multilateral Interline Traffic Agreement (regelt die Annahme von Flugtickets zwischen den Gesellschaften) oder das BSP (Bank Settlement Plan – Ausstellen von neutralen Standardflugscheinen).

Auch war die Luxair regelmäßig bei den sogenannten Koordinationsgesprächen anwesend, bei denen die Anund Abflugzeiten sämtlicher Fluggesellschaften an den Flughäfen koordiniert werden.

In der Vergangenheit erlaubte es die Größe der Luxair nicht, alle zur Verfügung stehenden Dienstleistungen der IATA in Anspruch zu nehmen.

Die IATA arbeitet Normen und Prozeduren in Bezug auf Transport, Preisberechnung, Wartung, Fracht, Sicherheit an Bord der Flugzeuge und in den Flughäfen, Umweltschutz u.v.m. aus und bietet seinen Mitgliedern Kurse für Management, Marketing, Kommunikation, Strategiepolitik u.s.w. an.

Das Wachstum der Aktivitäten in den letzten Jahren und der hierdurch gesteigerte Bedarf an Logistik rechtfertigt den Eintritt der Fluggesellschaft in die IATA.

Der Beitritt zur IATA verstärkt die Position der Luxair gegenüber den ab 93 zu erwartenden Herausforderungen im Flugsektor und trägt wesentlich zur Imagepflege der Gesellschaft im Ausland bei.

Die Chancen des Vereinten Europa

Vortrag von Premierminister Jacques Santer, anläßlich der XVIII. Woche der Druckindustrie des Bundesverbandes Druck im Konzert- und Kongreßzentrum in Saarbrücken, am 28. Oktober 1992.

(Anrede)

Als nach dem Zweiten Weltkrieg die Völker und Staaten Europas darangingen, neue Wege des friedlichen Nebenund Miteinanders zu suchen, standen neben den Namen Joseph BECH und Paul-Henri SPAACK drei andere Namen bedeutender europäischer Politiker für diesen Neuanfang, nämlich: Alcide de GASPERI, Robert SCHUMAN und Konrad ADENAUER.

Daß sie es waren, die anstelle des Wiederaufbaus konkurrierender und rivalisierender Nationalstaaten ein enger zusammenwachsendes, föderalistisches Europa aufzubauen begannen, hängt möglicherweise direkt mit ihrer geographischen Herkunft zusammen. Alle drei stammten sie aus "klassischen" europäischen Grenzregionen: DE GASPERI aus Südtirol, SCHUMAN aus Lothringen und ADENAUER aus dem Rheinland.

Sie alle hatten seit ihrer Kindheit die Sorgen und Nöte der Grenzbevölkerung kennengelernt. In ihrem späteren Leben setzten sie sich unermüdlich dafür ein, daß die Grenzen im Westen Europas nach und nach ihre trennende Funktion verlieren sollten.

Die Entstehungs- und vor allem die Entwicklungsgeschichte der Europäischen Gemeinschaft machen deutlich, daß eine internationale Staatengemeinschaft nicht alleine an Verhandlungstischen und in Form von Ministerratbeschlüssen geschaffen werden kann. Welchen Sinn hätte auch eine europäische politische Union, wenn die in der Zwölfergemeinschaft lebenden Bürger nicht unmittelbar spüren würden, daß die europäische Politik zur Lösung ihrer alltäglichen Probleme beiträgt?

Wie notwendig gerade für das Alltagsleben der Menschen eine die Grenzen überwindende, wahrhaft europäische Politik ist, zeigt sich vor allem in den Grenzregionen. Für die Bürger, die in einem solchen Gebiet leben, sind starre trennende Grenzbalken unvereinbar mit der vielfach gemeinsamen Sprache, mit einer ähnlichen Lebensweise und vielen verwandschaftlichen Beziehungen "hinüber und herüber".

Dennoch bringt die Randlage dieser Region oft erhebliche Standortnachteile für die wirtschaftliche und kulturelle Entwicklung gegenüber dem Binnenland mit sich. Auch heute noch betrachten einige Nationalstaaten die Grenzregionen eher als auslaufendes Gebiet ihrer staatlichen Souveränität denn als Zentren künftiger europäischer Kooperation.

Deshalb werden auch diejenigen, die die Zukunft unseres Kontinents mit der Idee eines "Europa der Regionen" assoziieren, oft vorschnell als Fantasten, als Visionäre abgetan.

Dabei wissen wahrscheinlich die Wenigsten, daß diese Charakterisierung eher als eine Auszeichnung im Sinne Jean Monnets zu verstehen ist. Denn er war der Auffassung, daß nichts realistischer als eine konkrete Vision sei, und er hat während seines Lebens und Wirkens für die Europäische Gemeinschaft für Kohle und Stahl, die damals in Luxemburg ansäßig war, versucht, diese Vision in noch heute bewundernswürdiger Weise zu konkretisieren.

Wenn Sie mich, meine Damen und Herren, bitten, Ihnen die Chancen des vereinten Europa vor Augen zu führen, dann möchte ich dies einmal im Hinblick auf die europäischen Einigungsbemühungen insgesamt, dann aber auch im Hinblick auf die Großregion Saar-Lor-Lux/Rheinland-Pfalz tun.

Erfolge der europäischen Integration

Mit der notwendigen Diskussion, die nach dem überwältigenden Ja der Iren zum Vertrag von Maastricht, nach dem Ja Frankreichs, vor allem aber nach dem NEIN der Dänen zu diesen Verträgen in Europa begonnen hat, werden die Vorteile der europäischen Integration oft in den Hintergrund gedrückt.

Der wichtigste Erfolg der europäischen Integration ist die Tatsache, daß sie unter ihren Mitgliedstaaten eine Zone des Friedens geschaffen hat. Der Krieg in Jugoslawien zeigt, in welch wichtigen Bereichen dieses Europa allerdings noch handlungsfähiger werden muß.

Immerhin ist es gelungen, Sieger und Verlierer des letzten europäischen Krieges in einem institutionellen Rahmen auf der Grundlage des Gleichheitsprinzipes zu vereinigen.

Angesichts der wirtschaftlichen Erfolge der sechs Gründungsmitgliedstaaten der EG beschloßen das Vereinigte Königreich, Dänemark und Irland der Gemeinschaft beizutreten, was 1972 zur ersten Erweiterung führte. 1981 und 1986 traten die ehemaligen Diktaturen Griechenland, Portugal und Spanien der Europäischen Gemeinschaft bei, ein unbestreitbarer Sieg der demokratischen Lebensformen der Europäischen Gemeinschaft, verbunden mit den ökonomischen und sozialen Vorteilen des größten vereinheitlichten Marktes der Welt.

Diese Gemeinschaft ist so interessant geworden, daß die Türkei 1987, Österreich 1989, Schweden 1991 und Finnland 1992 Beitrittsanträge stellten.

Die Solidarität der Europäischen Gemeinschaft mit der Bundesrepublik Deutschland führte dazu, daß die deutsche Wiedervereinigung und die Demokratisierung der Länder Mittelund Osteuropas ohne große kriegerische Verwerfungen vonstatten gehen konnte.

Angesichts unbestreitbarer Erfolge, aber auch entscheidender Schwächen der EG wie z. B. ihre fehlende Demokratisierung, leiteten die zwölf Mitgliedstaaten der EG einen Prozeß der qualitativen Vertiefung ihrer Union im politischen, monetären und sozialen Bereich ein, indem sie einen neuen Vertrag aushandelten, dessen Leitlinien vom Europäischen Rat von Maastricht am 9. und 10. Dezember 1991 festgeschrieben wurden.

Damit ist die Vision eines friedlichen und demokratischen Europa ein erhebliches Stück weiter konkretisiert worden.

Aber auch dies gehört zu den konkreten Visionen: allen Mitgliedstaaten der EG, unabhängig von ihrer politischen Tendenz, ist klar geworden, daß das Zeitalter der absoluten nationalen Souveränität vorbei ist und daß die alten Nationen ihren Einfluß in der Welt nur dann erhalten können, wenn sie ihre Kräfte zusammenfassen, ihre "Geschicke" teilen, um mit Robert

SCHUMAN zu sprechen, der in Luxemburg geboren wurde, in Deutschland studierte und französischer Président du Conseil, also Premierminister wurde.

Ohne Verstärkung ihrer Strukturen und die Rationalisierung und bessere Transparenz ihrer Entscheidungsmechanismen kann die Gemeinschaft nicht zu einer wirklichen Union werden. Effektivität und demokratische Legitimierung bilden die Grundlage dieser Strukturen: das ist die Vision der Maastrichter Verträge.

Diese Verträge, meine Damen und Herren, haben eine sehr intensive Diskussion um die Zukunft der Europäischen Gemeinschaft ausgelöst und allein dieser Prozeß ist zu begrüßen.

Man muß allerdings bedenken, daß diese Verträge zwischen zwölf unterschiedlichen Staaten einen sehr fein gewebten Kompromiß darstellen, dessen Änderung auch in den geringsten Details eine Kettenreaktion in Gang setzen muß, die nicht notwendigerweise zu besseren Kompromissen führt.

Die wesentlichen Punkte dieses Vertrages scheinen mir zu sein, daß sich die zwölf darin einig sind, die europäische Integration auf eine neue Stufe zu heben und eine Europäische Union zu gründen. Diese Europäische Union soll über eine gemeinsame Außen- und Verteidigungspolitik verfügen und sie soll nach dem Willen der Zwölf Frieden, Sicherheit und Fortschritt in Europa und in der ganzen Welt fördern und die Unabhängigkeit Europas stärken.

Damit haben die Zwölf gleichzeitig auch den Willen bekundet, sich den fundamentalen Veränderungen in Osteuropa zu stellen und an der Stabilisierung der jungen Demokratien dort aktiv mitzuwirken.

Sie sind ferner entschlossen, die demokratische Kontrolle, die Achtung der Menschenrechte, Grundfreiheiten sowie der Rechtsstaatlichkeit zum Maßstab ihres künftigen Handelns zu machen, was insbesondere durch die Stärkung der Möglichkeiten des Europäischen Parlamentes zum Ausdruck kommt.

Die so entstehende politische Union der Gemeinschaft möchte ihre Rolle als eine der bedeutendsten Handelsmächte dieser Erde durch eine bis 1999 zu realisierende Wirtschafts- und Währungsunion mit einheitlicher Währung unterstreichen. Für eine unbestrittene Zone des Wohlstandes soll eine einheitliche stabile Währung geschaffen werden als Ausdruck der finanz-, steuer-, und wachstumspolitischen Solidarität der Mitgliedstaaten.

Das Europa der Bürger ist zum erklärten Ziel der Maastrichter Verträge geworden und die Schaffung einer gemeinsamen Unionsbürgerschaft für die Staatsangehörigen der Mitgliedsländer ist ein Ausdruck davon. Bedenken Sie bitte, daß damit z. B. das kommunale Wahlrecht für alle EG-Angehörigen festgeschrieben worden ist.

Das bemerkenswerteste Element der Maastrichter Verträge scheint mir jedoch das Subsidiaritätsprinzip zu sein, das nichts anderes bedeutet, als daß sich die Zwölf darüber verständigt haben, die Europäische Union in Form eines Bundesstaates nach förderalistischen Gesichtspunkten aufzubauen.

Im Gegensatz zu mancher Interpretation der Maastrichter Verträge ist damit eine Dezentralisierung festgeschrieben, weil die Gemeinschaft nur tätig wird, "so fern und so weit die Ziele der in Betracht gezogenen Maßnahmen auf Ebene der Mitgliedstaaten nicht ausreichend erreicht werden können, und daher wegen ihres Umfanges oder ihrer Wirkungen besser auf Gemeinschaftsebene erreicht werden können".

Außerdem erinnerte Kommissionspräsident Jacques DELORS vor dem Europäischen Parlament kürzlich daran, daß durch die konsequente Anwendung des Subsidiaritätsprinzips "Grauzonen" zwischen den Zuständigkeitsbereichen der Gemeinschaft und der Staaten, der Regionen usw. verschwinden. Gerade in diesen Grauzonen machte sich die so oft beklagte Technokratie breit.

Eines allerdings möchte ich auch klar unterstreichen: Das Subsidiaritätsprinzip legt nicht nur Rechte fest, sondern auch die Verpflichtung, daß alle europäischen Staaten, Regionen und andere Entscheidungsträger den gebotenen europäischen Handlungsrahmen ausfüllen und nicht unter Hinweis auf die Gemeinschaft eigene europäische Initiativen unterlassen. Die Anwendung des Subsidiaritätsprinzips bedeutet die Verpflichtung jedes Staates, jeder Region, jeder Kommune, aber auch z. B. jedes Unternehmerverbandes, europäisch zu handeln.

Eine konkrete Vision : Maastricht

Einer der Vorteile der Europäischen Einigung scheint mir darin zu liegen, daß hier eine konkrete Vision für die Zukunft eröffnet wird.

Die Union der Zwölf setzt auf der Grundlage der Verträge von Maastricht die Vertiefung im wirtschaftlichen, monetären und politischen Bereich fort. Das Europäische Parlament erhält neue Rechte im Bereich der Mitentscheidung und ist aufgefordert, seine Rolle im Rahmen der Demokratisierung der Gemeinschaft voll auszuspielen.

Mit dem 1. Januar 1993 wird nicht nur der vereinheitlichte Gemeinsame Markt geschaffen, sondern das Abkommen über den Europäischen Wirtschaftsraum zwischen der Europäischen Gemeinschaft und den EFTA-Ländern tritt zum selben Zeitpunkt in Kraft. Damit beginnen die Verhandlungen über eine erste Erweiterung durch Österreich, Schweden und Finnland sowie möglicherweise andere Länder, die ihren Beitritt beantragt und eine positive Stellungnahme der Kommission erhalten haben.

Durch die neue Paralellität der Amtszeit zwischen dem Europäischen Parlament und der 1995 neu einzusetzenden EG-Kommission wird die Zusammenarbeit zwischen Parlament und Kommission auf eine neue Basis gestellt.

1996, manche sprechen bereits von 1994, soll die Revision der Maastrichter Verträge auf der Grundlage eines vom Europäischen Parlament ausgearbeiteten Entwurfes einer europäischen Verfassung durchgeführt werden. Es würde sich eine Europäische Union mit einer gemeinsamen Exekutive und einem Zwei-Kammer-System zwischen Parlament und dem Europäischen Ministerrat herausbilden. Damit würde beispielsweise der Zusammenschluß der Europäischen Union mit der westeuropäischen Union deren Vertrag bekanntlich 1998 abläuft, eingeschlossen sein und Europa dort handlungsfähiger werden, wo es heute noch lahmt; in der Sicherheitspolitik.

Die 1991 mit Polen, der Tschechoslowakei und Ungarn abgeschlossenen "europäischen Abkommen" werden so ausgebaut, daß diese Länder endgültig die Marktwirtschaft einführen können und mit weiteren Staaten des früheren COMECON, die dem Europarat beigetreten sind, der Gemeinschaft assoziiert werden. Diejenigen Länder, die in der Lage sind, der Europäischen Union beizutreten, können dann ihren Beitritt beantragen, womit sich eine zweite Erweiterungswelle abzeichnet.

Diese Europäische Union, gegründet auf die Europäische Gemeinschaft und die politische Union, wird über die KSZE und die Nordatlantische Allianz gemeinsam mit Nordamerika über die Sicherheit der Nordhalbkugel beraten. Außerdem wird sie über die Abkommen von Lomé und in Zusammenarbeit mit der UNO und der UNCTAD eine führende Rolle bei der Verstärkung der Nord/Süd-Beziehungen einnehmen.

Diese Vision ist nur dann konkret genug, wenn alle Mitgliedstaaten bereit sind, die Rolle des "föderalistischen Motors" der Europäischen Gemeinschaft für den gesamten Kontinent anzunehmen und es bedeutet auch, daß mögliche neue Mitglieder den politischen und demokratischen Wissensstand der EG vorbehaltlos übernehmen.

Als luxemburgischer Premierminister darf ich vielleicht noch hinzufügen, daß für uns der Sinn des Subsidiaritätsprinzips weniger darin liegt, die Renationalisierung der europäischen Politik zu betreiben, sondern uns stärker einem Europa der Regionen verpflichtet zu fühlen und damit unsere gewissermaßen Doppelrolle als Staat und Teil der Großregion Saar-Lor-Lux/Rheinland-Pfalz wahrzunehmen.

Die Erfolge der Zusammenarbeit in der Großregion Saar-Lor-Lux/ Rheinland-Pfalz

Ihr Unternehmerforum wird im Rahmen der 18. Woche der Druckindustrie in Saarbrücken veranstaltet, und damit, wie Ihr Präsident, Herr REPPEKUS, formuliert, am Rande Deutschlands aber im Herzen Europas. Diese Charakterisierung ist zutreffend und gilt im übrigen ähnlich für die benachbarten Regionen des Saarlandes. So ist Lothringen die nordostwärtige Ecke Frankreichs, Belgisch-Luxemburg der südöstliche Zipfel des Königreiches und Rheinland-Pfalz zusammen mit dem Saarland das Bindeglied zwischen Rheinachse und dem französischen Sprachraum. Luxemburg befindet sich in diesem Verband gewissermaßen als "Weltkind in der Mitte". Zusammen aber bilden sie das Herz Europas.

Geschichtlich betrachtet hat die Großregion schon immer eine sehr starke Beziehung zur deutschen und damit zur europäischen Geschichte. Die Städte Trier, Luxemburg und Metz beispielsweise entwickelten sich mit der Ankunft der römischen Legionen um 50 vor Christus. Alle drei Städte erhielten im Laufe der Zeit durch ihre Lage an wichtigen Ost/West- und Nord/ Südverbindungen entscheidende Impulse. Trier wurde etwa 100 nach Christus zu einer der vier römischen Reichshauptstädte, aus Metz stammt das Geschlecht der Karolinger und aus Luxemburg kommen bis zum Ende des 16. Jahrhunderts zahlreiche deutsche Herrscher. Die Wirren um den Zerfall des Mittelreiches bringen das Heilige Römische Reich deutscher Nation und Frankreich an dieser Stelle in einen teils fruchtbaren, teils verheerenden Kontakt. Diese Wirren bewirken, daß Luxemburg beispielsweise von 1443 bvis 1555 zu Burgund gehört, von 1555 bis 1684 zu Spanien, von 1684 bis 1697 zu Frankreich, von 1697 bis 1714 wiederum zu Spanien, von 1714 bis 1795 zu Österreich, von 1795 bis revolutionären napoleonischen Frankreich, und daß es erst mit dem Wiener Kongreß 1815 seine heutige Gestalt in etwa annimmt. 1842 tritt Luxemburg dem Deutschen Zollverein bei und wird in der Folge in drei Waffengänge zwischen Deutschland und Frankreich 1870, 1914 und 1940 hineingezogen. So hat Luxemburg eine typische europäische Minoritätenrolle zwischen zwei Nationalstaaten gespielt. Aber diese und andere Entwicklungen trugen dazu bei, daß sich am Schnittpunkt der wichtigen Nord/Süd- und Ost/Westachsen, vom Mittelmeer zur Nordsee und von Deutschland nach Frankreich, im Laufe der wechselvollen und tragischen Geschichte das herausbildete, was vielleicht wegen seiner Geschichte für eine europäische Zusammenarbeit prädestiniert ist wie kaum ein anderes Stückchen Erde auf diesem Kontinent.

Wichtig scheint mir auch die Rolle zu sein, die Luxemburg bei der deutschfranzösischen Aussöhnung nach dem Zweiten Weltkrieg und damit bei dem Aufbau der Europäischen Gemeinschaft gespielt hat. Nicht nur war Luxemburg der erste Sitz der Europäischen Gemeinschaft für Kohle und Stahl, sondern in Luxemburg wurde 1968, nach dem deutsch-französischen Vertrag von 1963, der Vertrag über die Bildung der deutsch-französischen Regierungskommission unterzeichnet, der sich insbesondere mit der Zusammenarbeit in den Grenzregionen zwischen Deutschland und Frankreich beschäftigen sollte. Zusammen mit der demokratischen und friedlichen Regelung der Saarfrage (1956 bis 1959) und der in deutsch-französischer Kooperation vereinbarten Kanalisierung der Mosel wurde in diesem Raum psychologisch und politisch die Grundlage für die heute bekannte enge deutsch-französische Freundschaft gelegt.

Seit 1971 sowohl die Regionalkommission Saar-Lor-Lux/Rheinland-Pfalz als auch – wiederum in Luxemburg – das Innergemeinschaftliche Regionalinstitut (IRI) gegründet wurden, sind oft mühsam aber immerhin merklich, entscheidende Fortschritte in der grenzüberschreitenden Kooperation erzielt worden.

Wohl einmalig in der Europäischen Gemeinschaft, gibt es seit 1986 einen

Interregionalen Parlamentarier-Rat, in dem Mitglieder der luxemburgischen Abgeordnetenkammer, also dem Parlament eines Nationalstaates, zusammenwirken mit Abgeordneten der Landtage in Saarbrücken und Mainz so wie des Regionalrates in Lothringen und der sogenannten "Ständigen Abordnung" aus Belgien. Trotz ihrer sehr unterschiedlichen Grundlagen und Kompetenzen ist diese Arbeit zu einer der Säulen in der grenzüberschreitenden Kooperation geworden. Auf der Ebene der Exekutiven gibt es vertragliche Vereinbarungen Zusammenarbeit zwischen Metz und Saarbrücken, Die Zusammenarbeit zwischen Luxemburg und Mainz war schon immer sehr eng und wird auch in Zukunft weiter ausgebaut werden.

Die Gemeinden der Großregion arbeiten im Verband COMREGIO zusammen, einer Arbeitsgemeinschaft, die auf freiwilliger Basis entstanden ist, sich aber durch die wachsenden Aufgaben des gemeinsamen Marktes und des integrierenden Europas eine mehr institutionalisierte Form geben möchte.

Zur Behandlung der grenzüberschreitenden Fragen der ja auch für die Wirtschaft immer wichtiger werdenden Aufgaben der Müllverwertung wurde der Interregionale Umweltausschuß der 5 Regionen gegründet.

Die acht Universitäten und fünf Fachhochschulen der Großregionen haben sich 1984 eine "Charta der universitären Zusammenarbeit" gegeben, deren Ziel es ist, eine europäische Universität mit geteiltem Campus zu schaffen, die international und europäisch anerkannte Diplome aushändigt und durch Professoren- und Studentenaustausch zu einem wissenschaftlichen Nukleus in der Europäischen Gemeinschaft werden möchte. Ferner gibt es, ebenfalls einzigartig in der EG ein Saar-Lor-Lux-Forschungshandbuch, über 500 Laboratorien mit 5 000 Mitarbeitern ausweist und zweisprachig, deutsch und französisch, vertrieben wird. Es wurde ein Verzeichnis der rund 4000 kleinen und mittleren Unternehmen dieses Raumes vor kurzem veröffentlicht sowie die 2. Ausgabe eines statistischen Jahrbuches der Großregion, das wichtige Fakten wie Bevölkerungsentwicklung, Erwerbsbevölkerung, Altersstruktur Industriebesatz, Dienstleistungsbesatz usw. interregional vergleichbar darstellt und eine wesentliche Hilfe für die Industrieansiedlung ist.

Seit vielen Jahren und keineswegs erst seit der Einheitlichen Europäischen Akte von 1986 pflegen die Kammern regelmäßige und effektive Zusammenarbeit. Es hat sich ein Interregionaler Rat der Handwerkskammern herausgebildet, dessen Aufgabe es ist berufliche Qualifikationen so anzulegen, daß sie die Mobilität der Arbeitskräfte über die Grenzen hinweg und in Europa maßgeblich erleichtert. Hierbei spielt, nebenbei bemerkt, die Anpassung des deutschen dualen Ausbildungssystems an die europäischen Realitäten eine nicht unwichtige Rolle.

Etwas weniger formell aber keineswegs weniger effektiv wirken die Industrieund Handelskammern aus Rheinland-Pfalz, dem Saarland, Luxemburg und der Region Lothringen sowie aus Belgien zusammen. Sie beraten Fragen der Wirtschaftsansiedlung, der Ausbildung, des Umweltschutzes, des Tourismus, der Verkehrsinfrastruktur und Telekommunikation, um nur einige zu nennen. Das Departement Moselle und der Landkreistag des Saarlandes sind eine privilegierte Zusammenarbeit eingegangen, um ihre jeweiligen Mitarbeiter auf die verwaltungsmäßigen Erfordernisse von 1993 vorzubereiten. Zwischen der Stadt Metz und der Stadt Saarbrücken wurde ein "Eurodistrict" ins Leben gerufen mit dem Ziel, Ansiedlungspolitik zwischen den beiden Gemeinden abzustimmen. Zahlreiche Naturparks wurden grenzüberschreitend vereinbart, d.h. sie sind durch grenzüberschreitende Rad- und Wanderwege erschlossen und miteinander verbunden.

Dies alles, meine Damen und Herren, sollten Sie unter dem Gesichtspunkt würdigen, daß es hier um die Zusammenarbeit nicht zwischen zwei, sondern vier verschiedenen Nationen und fünf verschiedenen Regionen geht, was allein dadurch in der Europäischen Gemeinschaft einmalig ist. Hierzu zählt auch, daß erst kürzlich ein grenzüberschreitendes Raumordnungsschema für die Großregion fertiggestellt wurde, und es Ansätze zu einem grenzüberschreitenden Entwicklungsprogramm gibt.

Ich freue mich in einem Interview des deutschen Außenministers Klaus KIN-KEL mit der Industrie- und Handelskammer des Saarlandes zu lesen: "Die trilaterale grenzüberschreitende Zusammenarbeit zwischen Deutschland, Frankreich und Luxemburg in der Großregion SaarLorLux hat sich insgesamt bewährt. Sie wird künftig an Bedeutung gewinnen durch die Umsetzung einiger Projekte in Kernbereichen der regionalen wirtschaftlichen Entwicklung".

Auch die Bundesrepublik setzte, wie Frankreich, — hier wurde mit der sogenannten "Loi Joxe" ein neuer Grundstein gelegt — auf die bessere interregionale Zusammenarbeit in den Grenzregionen.

Die Vision einer europäischen Kernregion

Aufbauend auf den bisher erzielten Teilerfolgen geht es nun um die Vollendung und die Perfektionierung der Zusammenarbeit in der Großregion.

Unsere nachhaltige Sorge bleibt die Fortführung der Umstrukturierung der Wirtschaft, die in einigen Teilregionen wie z.B. in Luxemburg durchaus gelungen ist, anderen Teilregionen wie Lothringen und dem Saarland aber nach wie vor Probleme bereitet. Dabei geht es vor allen Dingen um die Schaffung von kleinen und mittleren Unternehmen als Basis einer eigenständigen Entwicklung. Eine wichtige Voraussetzung für die Entwicklung der Wirtschaft ist die Möglichkeit, auf das vorhandene Wissen in den unterschiedlichsten Bereichen zurückgreifen zu können, das in den Universitäten vorhanden ist. Außer der Zusammenarbeit zwischen den Universitäten selbst im Rahmen der erwähnten "Charta der universitären Zusammenarbeit" ist es wichtig, daß mehr und mehr Strukturen entstehen, die den Austausch zwischen Universität und Wirtschaft forcieren. Die erwähnten Veröffentlichungen des Forschungshandbuches einerseits und des Unternehmensverzeichnisses andererseits bilden hierfür eine gute Grundlage.

Wichtiger aber ist, daß die Verbindungswege, also die Verkehrsinfrastruktur in der Großregion, weitere Fortschritte macht.

Es gibt auch eine recht erfolgreiche Zusammenarbeit zwischen den drei Flughäfen der Großregion in Luxemburg, Saarbrücken und Metz-Nancy-Lorraine, die ausgebaut werden müßte. Die Bemühungen um Arbeitsteilung sollten fortgeführt werden damit ein recht komplettes europäisches und internationales System von Flugverbindungen entsteht.

Insbesondere für unsere lothringischen und saarländischen Nachbarn ist ein Projekt von einschneidender Bedeutung: die Realisierung des TGV Est-Européen von Paris nach Strasburg mit einer Abzweigung in Lothringen, die nach Saarbrücken und Mannheim führt. Bei einem Blick auf die Karte des neuen größeren Europa zeigt sich, daß von Paris ausgehend nach Osten die Strecke über Strasburg den Raum Stuttgart-München und Salzburg-Wien anfährt, während über eine denkbare Abzweigung in Lothringen, Saarbrükken, Mannheim, Frankfurt, Berlin und Warschau in die Reichweite moderner schienengebundener Schnellverkehre kommen.

Ausgehend von diesen Überlegungen hat sich Luxemburg entschlossen, einen finanziellen Beitrag für die Durchführung des TGV bis nach Luxemburg zu leisten. Diese Verbindung ist deswegen interessant, weil sie nicht nur die europäische Hauptstadt Luxemburg anfährt, sondern weil bei gleichzeitiger Verlängerung in den Süden Lothringens eine neue leistungsfähige Nord/Südverbindung mit der Eisenbahn durch Europa entstehen kann. Denkbar ist auch, daß die Streckenverbindung zwischen den drei europäischen Hauptstädten Brüssel, Luxemburg und Strasburg - das sogenannte Projekt Europôle - so ausgebaut wird, daß sich in der Großregion weitere wichtige europäische Transversalen kreuzen und damit im übrigen die Verbindung zum künftigen Tunnel unter dem Ärmelkanal qualitativ und zeitlich erheblich aufgewertet wird.

Wichtig erscheint es auch, in Ergänzung zu diesen internationalen Verbindungen ein grenzüberschreitendes regionales eisenbahngestütztes Verkehrssystem zu schaffen, zu dem im Augenblick durch die Bundesbahn, die SNCF und die luxemburgischen Staatsbahnen technische Voraussetzungen geschaffen werden. Wir haben diesen Überlegungen den Namen TransCity gegeben. Im Bereiche der Telekommunikation scheint mir wichtig zu sein, daß es seit kurzem zwischen Metz und Saarbrücken eine Glasfaserverbindung gibt, die insbesondere den Austausch wissenschaftlicher Daten wesentlich erleichtert. Es ist Ihnen darüber hinaus nicht verborgen geblieben, daß Luxemburg bei der Versorgung der europäischen Bevölkerung über Satellitenfernsehen schon immer eine besondere und dynamische Rolle gespielt hat. Es kann daran gedacht werden diese Überlegungen noch zu

Der Umweltschutz hat nicht zuletzt durch die Verträge von Maastricht, aber einfach auch unter dem Druck tatsächlicher Ereignisse für jede Region in Europa eine wichtige Bedeutung bekommen. In den Grenzregionen jedoch entsteht eine besondere Problematik: die Zusammenarbeit mit den benachbarten Gebieten bei der Bewirtschaftung unterschiedlichen der Abfallprobleme ist durch die nationalen Grenzen erschwert. Jede Region für sich genommen hat dadurch sehr schwere Probleme bekommen. Das gilt für das Saarland ebenso wie für Luxemburg. Gemeinsam jedoch wird an einem Müllbewirtschaftungskonzept für die Großregion gearbeitet, die darauf zielt, zum einen das Bewirtschaftungskonzept grenzüberschreitend zu optimieren und andererseits die notwendig werdenden Investitionen aufeinander abzustimmen. Es ist durchaus denkbar, daß gewissermaßen als Modell für umfassende europäische Regelungen in der Großregion in der einen Region eine gemeinsam genutzte Recycling-Anlage, in einer anderen eine Verbrennungsanlage und der dritten eine Deponiemöglichkeit errichtet wird.

Gelegentlich in ihrer Wirkung unterschätzt wird die kulturelle Zusammenarbeit europäischer Regionen, insbesondere denen an der Grenze. Basierend auf einer teilweise gemeinsamen Sprache, zumindest aber einer recht intensiven Kenntnis der Sprache des Nachbarn sind Austauschbezie-hungen zwischen Folkloregruppen, Orchestern, Theaterensembles, Vereinen usw, enstanden, die vor allem auch familiäre Bande über Grenzen hinweg knüpfen helfen. Dies trägt zur Wiederentdeckung einer Identität als europäische Kernregion bei, die durch die tragischen Ereignisse der Geschichte oft überdeckt wurde. Gleichzeitig wird auch ein Element gefördert, das unseren Raum seit jeher geprägt hat : die Zweisprachigkeit. Sie kann dazu beitragen, die regionale Identität zu fördern und sie ist unbestreitbar ein positives Argument bei der Umstrukturierung der Wirtschaft und Schaffung neuer Arbeitsplätze.

Alle diese hier vorgetragenen Aspekte müssen in die Wirklichkeit umgesetzt werden. Neben den Gedanken für ein grenzüberschreitendes Entwicklungsprogramm, Raumordnungsüberlegungen, Verkehrs- und Transportinframüßte es verbesserte strukturen regionale politische Strukturen geben die bei der Umsetzung von Einzelmaßnahmen helfen. So ist es z.B. von Bedeutung, daß die rund 74 Einzelvorschläge, die im Rahmen eines Gutachtens für ein grenzüberschreitendes Entwicklungsprogramm gemacht worden sind, Schritt für Schritt umgesetzt werden können. Hierbei reicht es nicht, wenn nur Verwaltungen tätig werden. Alle gesellschaftlichen Kräfte sind zur Mitwirkung aufgerufen.

Das Innergemeinschaftliche Regionalinstitut IRI, in dem Vertreter von Regierungen, Kammern, Industrieunternehmen, Parlamenten, Gewerkschaften, Gemeinden usw. zusammengeschlossen sind, hat eine Viersäulentheorie aufgestellt, die bei der Umsetzung der zahlreichen Einzelprojekte hilfreich sein könnte : im Rahmen der ersten "Säule" grenzüberschreitender Kooperation der Großregion Saar-Lor-Lux/Rheinland-Pfalz, dem Interregionalen Parlamentarier-Rat, werden diese Projekte wie Entwicklung der Infrastruktur, Verbesserung der Zweisprachigkeit, Tourismusentwicklung, Hochschulkooperation usw. diskutiert und gegebenenfalls politische Prioritäten grenzübergreifend festgelegt.

Die zweite "Säule", die Zusammenarbeit der Exekutive, wird so intensiviert, daß die von der ersten Säule ausgehenden Impulse aufgenommen und Schritt für Schritt in die Wirklichkeit umgesetzt werden können. Bei der Zusammenarbeit der Exekutive gibt es eine ganze Reihe von bilateralen Kontakten, und zwar zwischen Saarbrücken und Metz oder Saarbrücken und Luxemburg oder Mainz und Luxemburg. Wünschenswert wäre jedoch eine multilaterale Form der Zusammenarbeit, die sich durch Treffen der jeweiligen Fachminister oder ihrer Mitarbeiter konkretisieren könnte.

Ich darf Sie darauf aufmerksam machen, daß dieses Vorgehen gewisse Erfahrungen berücksichtigt, wie sie bei der Europäischen Gemeinschaft für Kohle und Stahl und der Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft gemacht wurden.

Insbesondere nach den Verträgen von Maastricht jedoch wird eine dritte "Säule" erforderlich: die Kooperation der Gemeinden. Wenn der Bürger mit Fragen des Bildungssystems, der Umwelt, der Verkehrsinfrastruktur, der Arbeitsplatzsuche, der Sozialversicherung u. ä. konfrontiert wird, erreicht ihn das alles in der einen oder anderen Form über seine Gemeinde. Sie ist gewissermaßen am bürgernächsten. Die Kooperation der Gemeinden also sichert einen erheblichen Teil der von der EG beabsichtigten Bürgernähe ab.

Die vierte "Säule" ist die Kooperation der gesellschaftlichen und wirtschaftlichen Kräfte, unter denen all das verstanden wird, was weder Parlamentarier noch Exekutive oder Verwaltung noch kommunale Zusammenarbeit ist. Hierbei ist zu denken an die Industrieund Handelskammern, die Handwerkskammern, die Gewerkschaften, die Unternehmerverbände, die Universitäten, Umweltschutzorganisationen, Verbraucherverbände usw., kurz alles das, was die Lebendigkeit der Zusammenarbeit ganz wesentlich mitbestimmen kann. Viel wichtiger aber ist, daß insbesondere auf diesen Ebenen Vorschläge für die Perfektionierung der Kooperation gemacht werden, also unter Umständen unorthodoxe neue Ideen entwickelt werden. In dieser Richtung hat bisher das IRI gearbeitet, das jedoch seine Arbeits-möglichkeiten in dieser Richtung wesentlich auszuweiten gedenkt.

Lassen Sie mich bitte noch einen letzten Punkt zu diesen Überlegungen anbringen: Es wäre von außerordentlichem Nutzen, wenn die Informationen

über die Grenzen hinweg intensiviert werden könnten. Nicht daß es keine Zeitungen, Fernsehanstalten oder Rundfunksender gäbe, aber nationale Gesetzprobleme verhindern es, daß in der gebotenen Regelmäßigkeit über die Sorgen des unmittelbaren Nachbarn berichtet wird. Trotz aller Fortschritte in dieser Richtung ist es wünschenswert, daß sich Strukturen heranbilden, die über intensive Informationen und Dokumentation verfügen, und gewissermaßen als zentrale Anlaufstelle für Personen, Organisationen und Verbände geschaffen wird, wenn verläßliche Daten benötigt werden. Gewisse Elemente hierzu konnten bereits vorangebracht werden. Noch aber fehlt der allgemeine Konsensus über das Wie.

Das Europa der Regionen

Die Verträge von Maastricht beabsichtigen zwar eine bundesstaatliche Ordnung der künftigen Europäischen Union, aber sie bedeuten nicht die Renationalisierung. Vielmehr sollen sich auch Regionen, Gemeinden und Wirtschaftsverbände ihrer europäischen Verantwortung bewußt sein und entsprechend handeln.

Was Luxemburg angeht, so haben wir bei der Integration der Europäischen Gemeinschaft stets eine Vorreiterrolle gespielt, indem das kleine Großherzogtum die erste Heimat der Montanunion wurde, heute Sitz wichtiger europäischer Institutionen ist und unter seinem Ratsvorsitz die Einheitliche Europäische Akte 1986 verabschiedet wurde.

Gleichzeitig aber ist es sich seiner regionalen Verantwortung bewußt und beherbergt das ständige Sekretariat des Interregionalen Parlamentarier-Rates, das Generalsekretariat des IRI, das Generalsekretariat des COMREGIO und auch den Interregionalen Umweltausschuß der 5 Regionen.

In Zusammenarbeit mit den benachbarten Regionen möchten wir der grenzüberschreitenden Kooperation weiter Dynamik verleihen.

Wir haben für unseren Teil versucht umzusetzen, was die Kehrseite europäischer Rechte ist: wir haben unsere europäischen Hausaufgaben gemacht und damit gleichzeitig zwei Verpflichtungen versucht zu erledigen: unsere Aufgabe als europäischer Nationalstaat und unsere Aufgabe als europäische Region.

Meine Damen und Herren, ich danke Ihnen für Ihre Aufmerksamkeit.

Visite officielle à Luxembourg de Monsieur le Président de la République de Finlande et Madame Mauno Koivisto

Répondant à l'invitation de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, Son Excellence Monsieur le Président de la République de Finlande et Madame Mauno Koivisto se sont rendus en visite officielle à Luxembourg du 29 au 30 octobre 1992. A leur arrivée au poste-frontière de Sterpenich, le Président de la République de Finlande et Madame Koivisto furent accueillis par Monsieur Marcel Mart, Maréchal de la Cour, et conduits au Château de Berg. Dans la soirée un dîner fut offert en l'honneur de Monsieur le Président de la République de Finlande et Madame Mauno Koivisto par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse au Château de Berg. A cette occasion des discours furent prononcés par Son Altesse Royale le Grand-Duc et par Monsieur le Président de la République de Finlande. Nous reproduisons ci-après le texte de ces discours.

Discours de Son Altesse Royale le Grand-Duc

The Grand Duchess and I are very happy to welcome you, Mr. President and Madame Koivisto, in our country.

You are the first head of State of Finland ever to pay an official visit to the Grand Duchy of Luxembourg. We are certain, that thanks to Your presence today, the Finnish and the Luxembourg Governments are going to cooperate efficiently in the development of the common European future of our two countries.

Excellencies, Ladies and Gentlemen,

May I ask you all to rise and drink to the health of the President, to the prosperity of the Finnish people and the friendship between Finland and Luxembourg.

Discours de Monsieur le Président de la République de Finlande

Your Royal Highnesses,

I wish to thank you most sincerely for



Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, Son Excellence Monsieur le Président de la République de Finlande et Madame Mauno Koivisto au Château de Berg

the warm welcome that we have received here in your country today.

I highly appreciate Your Royal Highness's friendly words to me and my wife and to the people of Finland.

For me it is a great honour to be the first President of Finland to pay an official visit to Your beautiful country.

I believe that despite the geographical distance our two nations have many things in common. Freedom, democracy, respect of human rights and strong national identity are values that we share.

Ladies and Gentlemen,

Let me propose a toast to the health of Their Royal Highnesses, The Grand



Le Premier Ministre, Monsieur Jacques Santer et le Secrétaire d'Etat à la Sécurité Sociale, Madame Mady Delvaux, ainsi que le Président de la République de Finlande et Madame Koivisto devant l'Hôtel de Bourgogne

Duke and The Grand Duchess and to the happiness and well-being of the people of Luxembourg

Dans la matinée du 30 octobre, Monsieur le Président de la République de Finlande s'est rendu à l'Hôtel de Bourgogne où eut lieu une entrevue avec Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, tandis que Madame Koivisto a eu des entretiens avec Madame Mady Delvaux, Secrétaire d'Etat à la Sécurité Sociale. Les délégations finlandaise et luxembourgeoise étaient réunies au Ministère des Affaires étrangères en présence de Monsieur Paavo Väyrynen, Ministre finlandais des Affaires étrangères, et de Monsieur Georges Wohlfart, Secrétaire d'Etat luxembourgeois aux Affaires étrangères.

Le programme prévoyait ensuite une entrevue du Président de la République de Finlande avec Madame Erna Hennicot-Schoepges, du Ministre des Affaires étrangères finlandais avec les membres du Bureau, de la Commission de Travail et le Président et les Vice-Présidents de la Commission des Affaires étrangères de la Chambre des Députés.

Une réception en l'honneur du Président de la République de Finlande eut lieu ensuite à l'Hôtel de Ville de Luxembourg. A cette occasion Madame Lydie Würth-Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, a prononcé le discours suivant :

Discours de Madame Lydie Würth-Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg

Mister President,

It is a particular pleasure for me to extend to you a hearty welcome in our capital city on behalf of myself, of my colleagues and all my fellow citizens. Your acceptance to pay an official visit to Luxembourg is a great honour for us.

Greeting you, Mister President, we welcome the appreciated, cherished and acknowledged representative of your country and its people. Your professional and political career presented you with the privilege and opportunity to get acquainted with so many facets of life in your country that as the years went by it has gradually led you to assume responsibilities of growing importance and up to the highest level.



Le Couple finlandais à la Chambre des Députés

Official visits are often opportunities to remind us of common historic links and to draw lessons from the past, but in the course of their histories, Finns and Luxembourgers, drawn to different worlds, have hardly met.

Your country's eyes behold both the sea and the vast stretches of the nordic landscape, whereas Luxembourg even in those days of its largest territorial outreach in the Middle Ages, remained a somewhat limited territory locked up in the middle of our continent. At this point our two nations' destinies could not have taken more different courses.

And still, our nations have in common that they both do cherish the ideal of freedom and independence.

In the days of foreign rule neither Finns nor Luxembourgers lost their taste for independence and for national and individual freedom, both of them by the way sticking to particular ways of administration under foreign regimes.

The period setting in with national independence is perceived in both our countries as an era of economic prosperity and of thriving cultural, political and social life, that many a numerically much stronger nation are envious of.

We greet you as the messenger of a nation proud of its identity and driven by a spirit of independence of such strength that even foreign occupation could not alter. We welcome you as the President of a nation dedicated to liberty, democracy and national pride, all of them values shared by both our communities.

Within the decades now behind us ties came to be knitted on commercial grounds, in the fields of aviation and more specifically of finance, ties that in our days are expanding harmoniously within an atmosphere marked by openess and mutual respect.

Both our countries had and still have their role to play in bringing about more understanding and less confrontation for our continent.

It was only consequently to the dismantling of the fortress at the end of the past century that the City of Luxembourg was enabled to envisage a new dimension and assume a new role. A place of collision and dispute for our neighbouring powers turned into a place favouring cooperation and peaceful growth, a call that has been taking momentum in the course of the last decades since Luxembourg proudly embraces its role as an international financial centre and European capital.

Finland's international importance and the one of its capital in our contemporary world as a meeting place and a place for mutual understanding and cooperation between the nations of our continent, has been stressed in a most striking manner. Indeed the 1975-negotiation and signature of the Helsinki Treaty by all European countries stand for a hesitant evolution in its beginnings, yet leading straight to a different and new world, marked by dialogue, cooperation and emerging trust. Progress since achieved and the resulting upheavals have most happily changed our continent.

As Finland is about to join the European Community, a development my fellow citizens wish to be achieved at short notice, the ties between our two countries and their citizens are bound to get still closer and grow on the solid ground already established.

Mister President, we receive you with open arms.

La réception à l'Hôtel de Ville fut suivie d'une visite guidée de la ville sous la conduite de Monsieur Roland Pinnel, Directeur du Syndicat d'Initiative et de Tourisme.

Un déjeuner fut offert en l'honneur de Monsieur le Président de la République de Finlande et de Madame Koivisto par Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, au Château de Senningen. A cette occasion des discours furent prononcés par Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre luxembourgeois, et par Monsieur Mauno Koivisto, Président de la République de Finlande. Nous reproduisons ciaprès le texte de ces discours.

Discours de Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre

Dear Mr. President.

You are the first Finnish Head of State ever to visit Luxembourg. Your long tenure of over 10 years of this highest office vividly underlines your great popularity among your fellow countrymen. You are at the very summit of an exceptional career in the course of which you have been Director of the Central Bank, Minister of Finance and Prime Minister. More than anyone else alive you personify your country. I warmly bid you welcome.

In the minds of most Luxembourgers Finland is the beautiful unspoilt country of the 200 000 lakes and of the midnight sun but also of the rigorous climate around the polar circle which bred a tough and independent race. We admiringly recall how courageously your country fought during the winter war in Carelia in order to protect the freedom you had so miraculously won after the first world war and how you succeeded against overwhelming odds. Then, for a long time, a so-called friendship treaty allowed you to live perilously poised in a fragile neutrality, but you never gave up your sovereignty and you remained passionately attached to democracy, to liberty and to human rights.

Fortunately your ordeal has passed now and you have gained undreamt-of



Madame Lydie Würth-Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, pendant son discours de bienvenue

room to shape the course of your future policy.

You have put the relations with your Eastern neighbour on a new footing and you have concluded a cooperation agreement with Russia by the way of which you undertake to contribute to the development of the border regions of Murmansk, Carelia and Sankt Petersburg. Not forgetting your old loyalties to the other Nordic countries you enter into new relations with the Baltic and Eastern European States.

But above all you look to Western Europe and, with the other likeminded countries, you have applied for membership in the European Community. You fully accept not only the "acquis communautaire" but also the Maastricht Treaty, including its common foreign and security policy component, with all their possible future developments. As far as the economic aspects of your accession are concerned it is clear for us that some kind of adjustment has to be found in the framework of the common agricultural policy lest your rural areas be drained of their population. We shall study your specific problems with sympathy and in the firm conviction that when there is a will to find a solution there is also a way. We are looking forward to your joining the Community, and to the close links which the representatives of both our countries will then establish at all levels.

In this spirit I raise my glass to your personal well-being Mr. President and to the ever-deepening relations

between the two friendly countries of Finland and Luxembourg.

Discours de Monsieur le Président de la République de Finlande

Mr. Prime Minister, Madam Santer,

I wish to express our sincere gratitude for the warm welcome and cordial hospitality that we have received here in Luxembourg. I appreciate, Mr. Prime Minister, the kind words you have addressed to my wife and myself, and to the Finnish nation as a whole.

During the last two days here in Luxembourg we have had an excellent opportunity both to exchange views on current bilateral and international questions and to learn more about your country's unique history.

Its geographical position at the crossroads of Europe has made Luxembourg a natural meeting point for the whole of the Continent. This is reinforced by Luxembourg's position as an important seat of major European bodies and a centre of international financial institutions.

Luxembourg is one of the founding members of the European Community. Inside the Community, Luxembourg is known as a pioneer in seeking new frontiers for cooperation between the member states. Luxembourg has also been active on the broader international scene. Its pragmatic approach and constructive work in different European and global institutions is well known and respected.

Mr. Prime Minister,

Finland has been involved in Western European integration since the early 1960s when we became part of the European Free Trade Association (EFTA). Along with the other EFTA countries, Finland signed special free-trade agreements with the European Community in the 70s.

Joint efforts to bring the EFTA and Community countries closer together in a wide European Economic Area led to the signing of the EEA Agreement earlier this year.

As the President of the European Community, Luxembourg played an important role at the crucial stages of these negotiations. The process of ratifying the Agreement is well under way in EC and EFTA countries, and concerns the national parliaments of our two countries.

We consider the EEA an important achievement. It does not, however, give us full rights in the decision-making process. In March this year, Finland therefore made the historic decision to apply for membership of the European Community.

The decision was preceded by intense public debate, leading to solid popular opinion in support of the membership application.

In applying to join the European Community, Finland has committed itself to the acquis communautaire, the finalité politique and the goal of closer union between the peoples of Europe, as defined in the Treaties of Rome and Maastricht.

Historically, European integration has meant channelling competition between nation states into peaceful cooperation, based on democracy, human rights and a market economy. The ultimate task of the Community is the promotion of economic prosperity, common security and balanced social development.

In joining the European Community, Finland would aim to promote these values jointly with other members, in a spirit of loyalty and mutual solidarity. As Europeans, we want to take an active part in building the Europe of the future. Like every other member state, we would continue to defend our national interests in implementing common values inside the Community.



Au cours de la visite de la SES à Betzdorf

Mr. Prime Minister,

Membership of the European Community would mean adjustments which in some cases will not be painless. We are for our part determined to carry out the necessary steps and we would not bring along with us any problems that could not be solved in the negotiations.

We believe that Finland would have a positive contribution to make to the cultural diversity, economic development and political stability of the European Community. We therefore consider it natural for Finnish membership to call for some adjustments also on the part of the Community.

Finland has pursued a policy aimed at stability and security in Northern Europe. In a world sharply divided this aim was served by a policy of neutrality designed to keep the country outside great power conflicts. Finnish neutrality was not based on any legal obligations.

The basis for a policy of neutrality in the old sense of the word no longer exists, because East-West confrontation has dispersed and all European States have committed themselves to the common values expressed in the Helsinki Final Act and the Charter of Paris.

On the other hand, political turmoil, conflict and violence abound in certain regions of our Continent. In this situation we want to keep the Northern part of it as politically and militarily stable as possible. We have contributed to this end by not taking part in military alliances and by maintaining a credible, independent defence.

Mr. Prime Minister,

Allow me once again to thank you and the people of Luxembourg for this opportunity to visit your country. This visit and today's discussions have shown that, depite the geographical distance between us, our two nations have many things in common.

It will probably not be long before our countries are members of the same Union of the new Europe. This partnership will deepen the cooperation between our two nations and increase direct links between our citizens.

Ladies and Gentlemen,

Let me propose a toast to their Royal Highnesses, the Grand Duke and Grand Duchess, to the whole nation of Luxembourg, and to your own personal well-being, Mr. Prime Minister.

Dans l'après-midi, Monsieur le Président de la République de Finlande et Madame Koivisto, accompagnés de Monsieur Georges Wohlfart, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, ont visité les installations de la Société Européenne des Satellites (SES) à Betzdorf, où les hôtes furent accueillis par Monsieur Pierre Werner, Président du Conseil d'Administration, et Monsieur Pierre Meyrath, Directeur.

En fin d'après-midi, Monsieur le Président de la République de Finlande et Madame Koivisto se sont rendus à l'aéroport d'où les hôtes finlandais sont retournés à Helsinki.

Accords bilatéraux avec la Namibie

M. Georges Wohlfart, Secrétaire d'Etat au Ministère des Affaires Etrangères et M. Shapua Kaukungua, Ambassadeur de la Namibie, ont signé le 29 octobre 1992 deux accords bilatéraux en matière de coopération au développement du Luxembourg avec la Namibie.

Les deux projets qui portent sur un montant financier global de 25 millions de francs seront exécutés encore cette année. Il s'agit de :

- l'accord concernant la mise en œuvre d'une aide alimentaire (10 millions);
- l'accord concernant la mise en œuvre d'une aide d'urgence pour les régions frappées par la sécheresse (15 millions).

Dans le cadre de l'accord concernant la mise en œuvre d'une aide alimentaire, la fourniture de 150 tonnes de lait en poudre écrémé spray vitaminé A et D est prévue.



L'accord concernant la mise en œuvre d'une aide d'urgence pour les régions frappées par la sécheresse prévoit la mise à disposition d'unités de transport d'eau potable composées de six camions-citernes d'une capacité de 6 000 litres chacun.

La situation de la psychiatrie au Luxembourg

Le 29 octobre 1992 a eu lieu une conférence de presse au cours de laquelle fut présenté le rapport d'expert sur la situation de la psychiatrie au Luxembourg et des propositions de réforme.

Cette conférence de presse s'est dérou-

lée en présence du Prof. Dr Dr Hein Häfner, directeur du « Zentralinstitut für Seelische Gesundheit » de Mannheim, du Dr W. Rössler, psychiatre, et de M. Sympaio Faria, « regional officier » de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

VORSCHLÄGE ZUR REFORM DER PSYCHIATRISCHEN VERSORGUNG IM GROSSHERZOGTUM LUXEMBURG

Der Auftrag

Auf Vorschlag des Gesundheitsministers beauftragte im Oktober 1990 (Vertragsunterzeichnung 7. 12. 1990) die luxemburgische Regierung den Direktor des Zentralinstituts für Seelische Gesundheit (ZSG) Mannheim, eine Expertenstudie zur psychiatrischen Versorgung durchzuführen und Vorschläge für die Reform der psychiatrischen Versorgung in Luxemburg zu erarbeiten. Der Direktor des Instituts hat eine Arbeitsgruppe unter Vorsitz von Privatdozent Dr Rössler eingesetzt und mit der Ausarbeitung der Bestandsaufnahme und der Empfehlungen unter seiner persönlichen Leitung betraut.

Das ZSG ist gemäß seiner Satzung seit Jahren national und international in der Planungsberatung der psychiatrischen Versorgung tätig. Die Arbeiten für das Großherzogtum Luxemburg wurden im Verlaufe der Jahre 1991 und 1992 durchgeführt und im Herbst 1992 abgeschlossen.

Die Kooperation mit der Weltgesundheitsorganisation

Die Reformvorschläge des ZSG beruhen auf umfangreichen Untersuchungen im Großherzogtum Luxemburg selbst, auf internationalen Forschungsergebnissen und gesicherten Praxiser-

fahrungen aus vielen europäischen Ländern und aus der Modellregion Mannheim selbst.

Die Reformvorschläge wurden gemeinsam mit dem Europabüro der Weltgesundheitsorganisation auf einer eigens organisierten Tagung am 17./18. 2. 1992 in Mannheim mit internationalen Experten der psychiatrischen Versorgung diskutiert und abgestimmt.

Wie wurden die Reformvorschläge erarbeitet?

Die Analyse der gegenwärtigen psychiatrischen Versorgung Luxemburgs stützt sich vor allem auf Informationen, die im Rahmen einer schriftlichen Befragung aller Einrichtungen und Dienste der psychiatrischen Versorgung in Luxemburg gewonnen wurden. Insgesamt wurden 149 Einrichtungen detailliert befragt.

Die gewonnenen Daten wurden ergänzt durch Informationen aus Veröffentlichungen, Jahresberichten, Statistiken u. ä. von Versorgungseinrichtungen, Trägern, Ämtern und Ministerien sowie aus zahlreichen Informationsgesprächen, die in Luxemburg geführt wurden. Dabei arbeitete die Arbeitsgruppe des Zentralinstituts eng mit der hierfür eingerichteten Arbeitsgruppe des luxemburgischen Gesundheitsministeriums zusammen.

Welches Ziel haben die Reformvorschläge?

Die Reformvorschläge schaffen einen Orientierungsrahmen für die künftige Entwicklung der psychiatrischen Versorgung in Luxemburg. Das Ziel ist, den psychisch Kranken im Großherzogtum Luxemburg die nach heutigem Wissen optimale Versorgung zuteil werden zu lassen. Dazu wird es notwendig werden, verschiedene Bereiche der gegenwärtig existierenden Versorgungsformen und Einrichtungen an internationale Standards anzugleichen. Bereits im vergangenen Jahrzehnt wurde von den zuständigen Behörden eine Reform der psychiatrischen Versorgung Luxemburgs in die Wege geleitet. Sie hat bereits zu erheblichen Veränderungen und Verbesserungen der Situation psychisch Kranker geführt. Die jetzt vom ZSG erarbeiteten Empfehlungen knüpfen an diese günstigen Ausgangsbedingungen an. Sie sollen eine nahtlose Weiterführung ermöglichen.

Die erarbeiteten Empfehlungen orientieren sich dabei an dem jetzigen und künftigen Versorgungsbedarf psychisch Kranker, sie berücksichtigen die besonderen Gegebenheiten und die gewachsenen Strukturen der medizinischen und sozialen Versorgung im Großherzogtum Luxemburg.

Grundsätze einer zeitgemäßen Versorgung psychisch Kranker

Weil bis in die späten 50er Jahre unseres Jahrhunderts kaum eine effektive Behandlung für psychische Krankheiten zur Verfügung stand und psychiatrische Krankenhäuser vorwiegend der humanen Unterbringung und Beschäftigung der Kranken, mitunter auf Lebenszeit, zu dienen hatten, sind psychiatrische Anstalten im 19. und teilweise noch im 20. Jahrhundert meist fernab der Ballungsräume der Bevölkerung auf landwirtschaftlich nutzbaren Flächen errichtet worden. Therapeutische Resignation und gerinwissenschaftlicher Fortschritt erleichterten die Vernachlässigung der meisten, zu Großkrankenhäusern herangewachsenen psychiatrischen Anstalten. Unterbringung und Versorgung der Kranken fiel meist zunehmend hinter den Standard der Allgemeinkrankenhäuser bzw. der Versorgung körperlich Kranker zurück. Die frühe Trennung der meisten psychiatrischen Krankenhäuser von den anderen medizinischen Fächern hatte zur Folge, daß auch der Anschluß an die rasante Entwicklung der naturwissenschaftlichen Medizin versäumt und die körpermedizinische Versorgung der untergebrachten psychisch Kranken vernachlässigt wurde. Die Entwicklung neuer medizinischer und sozialpsychiatrischer Behandlungsmethoden seit den fünfziger Jahren dieses Jahrhunderts rückte für viele psychisch Kranke rasche Genesung von akuten Krankheitsepisoden und eine weitgehend normale Lebensführung auch bei chronischer Krankheit wieder in den Bereich des Möglichen.

In den letzten drei Jahrzehnten wurde deshalb die psychiatrische Versorgung der meisten mittel- und westeuropäischen Länder tiefgehenden Reformen unterzogen.

Die Reformen richten sich vorrangig auf

- die Gleichstellung k\u00f6rperlich und seelisch Kranker in rechtlicher, finanzieller und sozialer Hinsicht
- die Integration der psychiatrischen Versorgung in das bestehende System der allgemeinen Gesundheitsversorgung und Sozialbetreuung, und
- den Aufbau eines gemeindenahen, gut gegliederten psychiatrischen Versorgungssystems.

Wie ist die nicht-spezialisierte Versorgung psychisch Kranker in Luxemburg beschaffen und wie sollte sie sich weiterentwickeln?

Praktische Ärzte

In Luxemburg besteht mit ca. einem Arzt auf 1 455 Einwohner ein dichtes Versorgungsnetz von praktischen Ärzten und Allgemeinmedizinern in freier Praxis. In der BRD kamen am 31. 12. 1991 auf einen praktischen Arzt 1 960 Einwohner.

Praktischen Ärzten fällt der größte Teil der Grundversorgung und die Betreuung von Patienten mit leichteren psychischen Störungen zu. Die Zusammenarbeit praktischer Ärzte mit den psychiatrischen Fachärzten und stationären psychiatrischen Einrichtungen muß verbessert werden, damit Kranke, die spezieller Kompetenz bedürfen, dort rasch diagnostiziert oder behandelt werden, und praktische Ärzte in geeigneten Fällen Hilfestellung zur selbständigen Weiterbehandlung psychisch Kranker erhalten können. Darüber hinaus ist die Weiterbildung der Allgemeinmediziner in der Erkennung und Behandlung psychischer Störungen eine wichtige Forderung. Dies ist in Luxemburg umso wichtiger, als das Land bisher über keine eigene medizinische Ausbildungsstätte verfügt, und die Ausbildung der luxemburgischen Ärzte sehr heterogen ist.

Sozialdienste

Da Sozialdienste psychisch Kranke in vielen Fällen mitbetreuen, sollten Mitarbeiter sozialer Dienste in der Lage sein, seelische Krankheiten in ihren psychosozialen Auswirkungen zu

erkennen und entsprechende Hilfen anzubieten.

Für große Dienste oder für Dienste mit einem hohen Anteil psychisch Kranker am Klientel, z. B. ambulante Heimpflegedienste, ist eine Spezialisierung einzelner Fachkräfte zu empfehlen. Damit kann der Überlastung von Spezialeinrichtungen vorgebeugt werden. Die Spezialeinrichtungen können sich dann besser ihren eigentlichen Aufgaben zuwenden.

Exposé aus der Bestandsaufnahme der spezialisierten Versorgung psychisch Kranker in Luxemburg und Empfehlungen zu ihrer Weiterentwicklung

Stationäre psychiatrische Versorgung

Psychiatrische Krankenhausbehandlung ist auch in der Zukunft unabdingbarer Bestandteil der Versorgung psychisch Kranker. Dies gilt auch für Luxemburg.

Gegenwärtig stehen für die stationärpsychiatrische Versorgung Luxemburgs ca. 950 bis 1 000 Krankenhausbetten für Akutversorgung, Langzeitbehandlung und -pflege zur Verfügung. Dies entspricht ca. 2,6 psychiatrischen Betten pro 1 000 Einwohner.

In Ländern, in denen psychiatrische Reformen in Gang gekommen oder schon weitgehend abgeschlossen sind, hat sich – je nach Art und Umfang der ergänzenden außerstationären Versorgungseinrichtungen – das Angebot der psychiatrischen Betten bei 0,5 bis 1,3 Akutbetten je 1 000 Einwohner eingependelt. Nach Einschätzung der Weltgesundheitsorganisation liegt der als optimal erachtete Wert zwischen 0,5 und 1,0 Betten.

Bei der Reform der stationären psychiatrischen Versorgung ist dem Aufbau psychiatrischer Abteilungen an Allgemeinkrankenhäusern unbedingt Vorrang einzuräumen. Dies ist deshalb notwendig, weil

- auch in Luxemburg gegenwärtig mindestens 10 % aller stationär behandelten psychisch Kranken in Allgemeinkrankenhäusern ohne psychiatrische Fachabteilung behandelt werden. Da dies - wie bei zwei der drei existierenden psychiatrischen Abteilungen - im Belegarztsystem geschieht, und auch die übrigen personellen und räumlichen Voraussetzungen für eine angemessene psychiatrische Behandlung fast völlig fehlen, erfüllen die Allgemeinkrankenhäuser wärtig nicht die Anforderungen an eine moderne stationäre Behandlung psychisch Kranker.
- ein großer Teil der stationär behandelten psychisch Kranken zusätzlich unter körperlichen Erkrankungen



Le ministre de la Santé, Monsieur Johny Lahure, avec à sa gauche le Prof. Dr Dr Hein Häfner

leidet, weswegen interdisziplinäre Behandlung erforderlich ist. Insbesondere die gerontopsychiatrische Akutversorgung mit ihrem hohen Bedarf an interdisziplinärer und körpermedizinischer Kompetenz muß in jedem Fall eine Aufgabe der Allgemeinkrankenhäuser bleiben.

 die gemeindeferne Lage und das Fehlen interdisziplinärer Behandlungsmöglichkeiten in Fachkrankenhäusern oftmals die Versorgung psychiatrischer Notfälle erschwert (z. B. bei internistischem oder chirurgischem Behandlungsbedarf von Patienten nach einem Suizidversuch).

Mit rund drei Vierteln aller Betten hat das topographisch und baulich nach dem veralterten Konzept der "Heilund Pflegeanstalt" konzipierte Hôpital Neuropsychiatrique de l'Etat in Ettelbrück (HNP) den weitaus größten Anteil an der stationär-psychiatrischen Versorgung Luxemburgs. Darüber hinaus existieren lediglich drei psychiatrische Fachabteilungen an Allgemeinkrankenhäusern mit insgesamt ca. 120 psychiatrischen Betten (13 % des landesweiten Bestandes): Am Hôpital de la Ville d'Esch, in der Clinique St Louis in Ettelbrück sowie am Centre Hospitalier in Luxemburg. Der verbleibende Bettenanteil verteilt sich auf Allgemeinkrankenhäuser ohne psychiatrische Stationen.

Bestimmte Problempatienten werden derzeit überwiegend oder ausschließlich im HNP aufgenommen und betreut. Vor allem gehören dazu chronisch psychisch Kranke, langzeitbehandelte Patienten und die sog. "Internierten", d. h. Patienten, die wegen Selbst- oder Fremdgefährdung geschlossen untergebracht werden

müssen. Die Patienten des HNP verbleiben im Durchschnitt weit über ein halbes Jahr in Behandlung, während die Patienten der psychiatrischen Abteilungen in Esch, St Louis und im Centre Hospitalier bereits nach durchschnittlich zweieinhalb Wochen entlassen werden. Rund zwei Drittel der HNP-Patienten sind bereits seit über zehn Jahren ununterbrochen in stationärer Behandlung. Dies ist einer zeitgemäßen Versorgung auch der chronisch Kranken nicht mehr angemessen.

Im baulichen Bereich aller stationärpsychiatrischen Einrichtungen bestehen erhebliche Mängel. Es gibt nicht ausreichend Gemeinschafts- und Aufenthaltsräume für die Patienten. Die Krankenzimmer sind nicht nach modernen Standards ausgestattet, geeignete Räume für Beschäftigungsund Arbeitstherapie, Krankengymnastik, Psychotherapie und Rehabilitationsprogramme fehlen völlig.

Auch die Personalsituation ist unzulänglich. Es gibt weder genügend Fachärzte (in St Louis und Esch sind es Belegärzte, d. h. nicht permanent in der Klinik anwesend) noch ausreichend nicht-medizinisch-therapeutisches Personal (Sozialarbeiter, Psychologen, Ergotherapeuten, Krankengymnasten). Auch im pflegerischen Bereich besteht eine zahlenmäßige Unterversorgung, die auch durch ein überdurchschnittliches Engagement der Beschäftigten nicht ausgeglichen werden kann.

Empfehlungen für die künftige Organisation der stationär-psychiatrischen Versorgung Luxemburgs

Vorrangiges Ziel muß die Integration der stationären psychiatrischen Ver-

sorgung in die allgemeine medizinische Versorgung Luxemburgs sein.

Dies kann nur gelingen, wenn die außerstationäre Versorgung psychisch Kranker erheblich erweitert wird. Parallel zu einem Bettenabbau im HNP und dem verstärkten Ausbau psychiatrischer Abteilungen an Allgemeinkrankenhäusern muß deshalb die ambulante und rehabilitative Versorgung psychisch Kranker erheblich gefördert werden.

Eine Zahl von 300 psychiatrischen Betten der Akut- und mittelfristigen Behandlung erscheint für Luxemburg derzeit ausreichend. Dies entspräche ca. 0,8 Betten pro 1 000 Einwohner. Voraussetzung ist jedoch der Ausbau der komplementären Einrichtungen -Tageskliniken, Heime und Wohngemeinschaften für psychisch Behinderte, beschützte Werkstätten und Rehabilitationseinrichtungen. Um diese Bettenzahl zu erreichen, müssen die bestehenden Fachabteilungen entsprechend erweitert und personell und räumlich so ausgestattet werden, daß sie die regionale Akutbehandlung einschließlich einer geschlossenen Unterbringung gefährdeter Kranker vornehmen können.

Hierzu bedarf es neben den drei bestehenden (Esch, St Louis und Centre Hospitalier) der Gründung bzw. Neueinrichtung einer weiteren psychiatrischen Fachabteilung an einem Allgemeinkrankenhaus unter dem Gesichtspunkt der Gemeindenähe. Alle vier Abteilungen sollten mit jeweils ca. 55 Betten ausgerüstet sein.

Zusätzlich sollten an jeder psychiatrischen Abteilung ca. 10-15 Tagesklinikplätze vorhanden sein, wodurch vielen Kranken, bei denen ambulante Maßnahmen nicht ausreichen, ein vollstationärer Krankenhausaufenthalt erspart werden kann. Tageskliniken sind auch wichtig, um nach einer stationären Behandlung die soziale Wiederanpassung und die berufliche Rehabilitation zu erleichtern.

Wie soll das HNP in Ettelbrück künftig aussehen?

Das HNP sollte in drei unabhängige Bereiche aufgeteilt werden: in eine Einheit für die Akutversorgung (Krankenhausbereich), einen Pflegebereich und einen Rehabilitationsbereich.

Die Bettenkapazität im Krankenhausbereich des HNP kann im Zuge des Auf- und Ausbaus psychiatrischer Fachabteilungen und vor allem außerstationärer Einrichtungen für chronisch psychisch Kranke auf die Zahl von ca. 80 Betten verkleinert werden. Der Akutbereich des HNP sollte sich vor allem auf eine qualifizierte, spezia-

lisierte Versorgung von Alkohol- und Drogenabhängigen konzentrieren.

Für internistische Kompetenz im Krankenhausbereich des HNP ist unbedingt Sorge zu tragen. Dies kann die Gestalt einer kleinen Abteilung für Innere Medizin mit 8 - 10 Betten haben, die mit dem erforderlichen Fachpersonal und entsprechenden diagnostischen und therapeutischen Einrichtungen ausgestattet ist.

Der vom Krankenhaus organisatorisch getrennte, für ganz Luxemburg zuständige Rehabilitationsbereich mit ca. 50 Betten sollte seinen Angebotsschwerpunkt auf intensive Trainings- und Wiedereingliederungsprogramme für psychisch Behinderte legen.

Wie ist der HNP-Pslegebereich umzustrukturieren und zu sanieren?

Die Reform der psychiatrischen Versorgung in Luxemburg kann nur gelingen, wenn eine Verkleinerung und Modernisierung des Pflegebereichs des HNP in Ettelbrück erfolgt. Dabei ist schrittweise zu prüfen, welche der Langzeitpatienten in neue Einrichtungen, die näher an den ursprünglichen Heimatgemeinden der Betroffenen liegen, entlassen werden können. Dies gilt auch für die Gruppe geistig Behinderter, die gegenwärtig im HNP betreut werden. Entsprechende Heimplätze müssen geschaffen und bedarfsgerecht ausgerüstet werden. Wahrscheinlich wird man einen kleinen Teil der seit Jahrzehnten in Ettelbrück untergebrachten Kranken aus humanitären Gründen nicht mehr entlassen können. Für ihre Unterbringung müßte künftig eine altersheimähnliche Atmosphäre mit größerer Freizügigkeit geschaffen werden.

Die Versorgung durch ambulant tätige Neuropsychiater

Gegenwärtig arbeiten ca. 28 Neuropsychiater in freier Praxis in Luxemburg, zwei davon sind Kinder- und Jugendpsychiater. Im Bereich der allgemeinen Psychiatrie ergibt sich daraus ein Verhältnis von einem frei praktizierenden Neuropsychiater auf ca. 13 500 Einwohner. Die neuropsychiatrischen Praxen sind ausnahmslos in den drei Gebieten Luxemburg-Stadt, Ettelbrück und Esch-sur-Alzette angesiedelt.

Die ambulante psychiatrische Versorgung durch Neuropsychiater in freier Praxis liegt rein zahlenmäßig in Luxemburg über dem internationalen Durchschnitt. Zu bedenken ist jedoch, daß vermutlich zwischen 30 % und 40 % der frei praktizierenden Neuropsychiater vorwiegend bis ausschließlich psychotherapeutisch arbeiten und nur einen eingeschränktem Patientenkreis versorgen, von dem Schwer-

kranke und chronisch Kranke weitgehend ausgenommen sind.

Eine gleichmäßigere regionale Verteilung der ambulant tätigen Neuropsychiater Luxemburgs ist langfristig anzustreben. Auch ist zu bedenken, daß eine ausschließlich psychotherapeutische Orientierung nur einen begrenzten Sektor der ambulanter psychiatrischer Behandlung Bedürftigen erreicht.

Chronisch psychisch Kranke und Behinderte sind zum Teil mit sozialen Problemen belastet, die in der traditionellen Behandlung durch Neuropsychiater nicht abgedeckt werden. Eine enge Kooperation der Sozialdienste mit sozialpsychiatrisch orientierten Neuropsychiatern könnte hierbei Abhilfe schaffen. Auch Organisationsmodelle, die die Integration von Sozialarbeitern bzw. -helfern in die neuropsychiatrischen Praxen vorsehen, sind sinnvoll. Vor allem sind aber ergänzende ambulante Einrichtungen

Die ergänzende ambulante psychiatrische Versorgung

In Luxemburg betreiben das HNP in Ettelbrück sowie das Centre Hospitalier in Luxemburg/Stadt psychiatrische Klinikambulanzen mit einer ungefähr gleich großen Klientel von zusammengenommen ca. 800 psychisch Kranken pro Jahr.

Weiterhin bestehen in Luxemburg vier sozialpsychiatrische Beratungsstellen unterschiedlicher Größe, zwei davon in Luxemburg/Stadt ("Centre de Santé Mentale" und Beratungsstelle der Caritas) sowie je eine in Esch-sur-Alzette ("Oppen Dir") und in Grevenmacher ("Reseau Psy", 1990 eröffnet). Darüber hinaus existiert je eine Drogenberatungsstelle ("Jugend- an Drogenhellef") in Luxemburg/Stadt und Esch-sur-Alzette.

Um die Übergänge zwischen ambulantem und stationärem Versorgungssektor zu verbessern, sollten alle bestehenden und künftigen psychiatrischen Abteilungen sowie das HNP über eine eigene Klinikambulanz verfügen. Sie hätten diejenigen Kranken zu betreuen, die durch Neuropsychiater in freier Praxis nicht versorgt werden.

Die ambulante Betreuung von Patienten mit Problemen am Arbeitsplatz, im Bereich des Wohnens und der Freizeitgestaltung sollte durch sozialpsychiatrische Zentren erfolgen. Für eine flächendeckende Versorgung Luxemburgs mit solchen sozialpsychiatrischen Zentren sind mindestens vier Einrichtungen – über das Land verteilt – erforderlich. Sinnvollerweise sollte beim Aufbau solcher Zentren an bereits bestehende Einrichtungen angeknüpft

werden. Hier kommt das Centre de Santé Mentale in Luxemburg/Stadt einem sozialpsychiatrischen Zentrum am nächsten, da über die begleitende Beratung hinaus sog. tagesstrukturierende Maßnahmen und ggf. Wohnmöglichkeiten angeboten werden können.

Komplementäre und rehabilitative Versorgungseinrichtungen

komplementären/rehabilitativen Versorgungssektor Luxemburgs bestehen erhebliche Defizite. Der ungedeckte Bedarf ist gemessen an den Standards anderer europäischer Länder beträchtlich. Gegenwärtig stehen chronisch psychisch Kranken in Luxemburg im Rahmen des beschützten Wohnens lediglich 22 Wohnplätze in 3 verschiedenen Einrichtungen zur Verfügung. Darüber hinaus bestehen für Alkoholabhängige 22 betreute Wohnplätze in einer dem Centre Thérapeutique in Useldange angeschlossenen Einrichtung, sowie eine Wohngruppe für 4 drogenabhängige Patienten des Centre Thérapeutique Manternach.

1990 konnte das Atelier Thérapeutique Walferdange mit 25 Plätzen eröffnet werden, das als erste Einrichtung Luxemburgs außerhalb von psychiatrischen Krankenhäusern Arbeitsplätze für psychisch Kranke anbietet.

Die Modernisierung des HNP Ettelbrück kann nur dann gelingen, wenn gleichzeitig betreute Wohn- und Rehabilitationsangebote in den Gemeinden zur Verfügung stehen. Ein beträchtlicher Aus- und Aufbau solcher Einrichtungen ist für die nächsten Jahre ins Auge zu fassen. Es müssen sowohl Wohnplätze für solche chronisch psychisch Kranken, die bisher im HNP langfristig untergebracht waren, als auch für chronisch psychisch Kranke, die bereits jetzt unzulänglich versorgt in den Gemeinden leben sowie auch für die neu hinzukommenden chronisch Kranken geschaffen werden.

Die Einrichtung von ca. 150 - 200 Plätzen in Wohneinrichtungen für das nächste Jahrzehnt scheint angemessen. Die Hälfte der Plätze kann in Heimen zur mittel- und langfristigen Betreuung vorgehalten werden und jeweils ein Viertel in Heimen mit einer Wohndauer von maximal 2 Jahren (Übergangsheime) und in Wohngruppen mit größerer Eigenständigkeit der Bewohner als in Heimen. Die Wohnangebote sind weitgehend in den Gemeinden zu integrieren, mit einer Platzzahl pro Heim zwischen 10 und 40 Plätzen.

Werkstätten für psychisch Behinderte sollten nahe bei neu zu errichtenden Heimen angesiedelt werden, um die Angebote eng verknüpfen und kostenintensive Doppelangebote vermeiden zu können.

Die Versorgung psychisch kranker Kinder und Jugendlicher

Luxemburg verfügt über keine eigene stationäre Einrichtung für die kinderund jugendpsychiatrische Versorgung. Auch im HNP und den psychiatrischen Abteilungen der Allgemeinkrankenhäuser sind Behandlungen von Patienten unter 18 Jahren seltene Ausnahmen. Das gleiche gilt für die Centres Thérapeutiques in Manternach und Useldange.

Auch in der ambulanten kinder- und jugendpsychiatrischen Versorgung bestehen große Lücken. Neben zwei Kinder- und Jugendpsychiaterinnen in freier Praxis decken die Neuropsychiater einen Teil der Versorgungslücke ab, sowie vor allem die Erziehungsberatungsstellen und schulpsychologischen Dienste, ohne daß diese hierfür ausreichend ausgestattet sind.

Im Heimbereich besteht das "Institut für autistische und psychotische Kinder", das eine Kapazität von lediglich 6 Plätzen hat, sowie das Foyer Thérèse mit 8 Plätzen.

Durch die Lücken im Angebot erfolgt ein beträchtlicher Teil der kinderund jugendpsychiatrischen Versorgung außerhalb der Landesgrenzen, insbesondere dann, wenn stationäre Behandlungsmaßnahmen erforderlich werden. Die Größe Luxemburgs verlangt aber den Aufbau eines eigenständigen kinder- und jugendpsychiatrischen Versorgungssystems mit mindestens einer stationären Einrichtung mit ca. 30 Betten, einer angegliederten Tagesklinik, sowie Nachsorgeeinrichtungen. Dringend verbesserungsbedürftig erscheint auch die Kooperation der Erziehungsberatungsstellen mit psychiatrischen Institutionen.

Die gerontopsychiatrische Versorgung

Die Versorgungssituation für gerontopsychiatrische Patienten in Luxemburg ist auf allen Versorgungsebenen als nicht befriedigend einzustufen. Vor allen Dingen hervorzuheben ist der Mangel im Heimbereich und an Einrichtungen und Diensten im Übergangsbereich von ambulanter zu stationärer Pflege. Darauf weisen die langen Wartelisten der Heime und eine Reihe von Fehlbelegungen eigentlich heimfähiger psychisch kranker alter Menschen in Allgemeinkrankenhäusern hin.

Neben der Förderung der Hilfe zur Selbsthilfe sowie der professionellen Hilfen, die den Erhalt einer weitestgehenden Selbständigkeit alter Menschen zum Ziele haben, sollten am Übergang von ambulanter zu stationärer Pflege Einrichtungen geschaffen werden, die die Aufnahme eines alten Menschen in ein Heim so lange wie möglich hinauszögern. Vorrangig zu nennen sind hier Tagesstätten und Kurzzeitpflegestationen an Altenpflegeeinrichtungen, die zur Entlastung der pflegenden Angehörigen in Anspruch genommen werden können.

Im Alten- und Pflegeheimsektor ist eine Spezialisierung auf gerontopsychiatrisch ausgerichtete Heime in der Regel nicht sinnvoll. Auch für Luxemburg gilt, daß die Versorgung gerontopsychiatrisch erkrankter alter Menschen eine Aufgabe aller Alten- und Pflegeheime ist.

Im HNP ist eine Umstrukturierung und Neuorganisation des gerontopsychiatrischen Pflegebereichs anzustreben. Wie für die anderen Langzeitpflegeeinrichtungen des HNP ist auch für diesen Bereich eine organisatorische und administrative Selbständigkeit zu empfehlen. Als gerontopsychiatrische Spezialeinrichtung übernimmt Funktionsbereich im Sinne einer Schwerpunkteinrichtung die überregionale Versorgung schwieriger gerontopsychiatrischer Patienten, die in anderen Pflegeeinrichtungen nicht hinreichend betreut werden können. Für diese schwierige Pflegeaufgabe sind die entsprechenden personellen und baulichen Voraussetzungen zu schaf-

Die Versorgung von Patienten mit alkohol- und drogenbedingten Erkrankungen

Patienten mit alkoholbedingten Erkrankungen stellen die weitaus stärkste psychiatrische Patientengruppe Luxemburg. Im HNP litten 1990 44 % aller aufgenommenen Patienten unter alkoholbedingten Störungen, weitere 15 % unter Medikamenten- oder Drogenabhängigkeit. Auch in den Einrichtungen für Nichtseßhafte und sozial Benachteiligte Luxemburgs ist Alkoholismus ein überaus dringendes Problem. In Einrichtungen der Caritas konnten 1990 191 Personen gezählt werden, die an Alkoholismus erkrankt waren, ohne daß eine ausreichende psychiatrische Versorgung gewährleistet war.

Im ganzen Land gibt es lediglich eine spezialisierte Rehabilitationsklinik für Alkoholerkrankte. Es handelt sich dabei um das Centre Thérapeutique Useldange, das über 40 Betten verfügt, und auch ambulante Nachbetreuung anbietet. Darüber hinaus ist dem Centre Thérapeutique ein Wohnheim mit 21 Plätzen zur Nachsorge angeschlossen. 1990 konnten im Centre Théra-

peutique Useldange 160 Patienten behandelt werden. Dies muß als ein zu geringes Angebot angesehen werden, was auch durch eine große Zahl an Auslandsbehandlungen luxemburgischer Bürger im Bereich der Alkoholabhängigkeit unterstrichen wird.

Für die Versorgung von Drogenabhängigen bestehen mit den Jugend- und Drogenhilfen in Luxemburg und Esch zwei spezielle ambulante Beratungsdienste, sowie mit dem Centre Thérapeutique Manternach eine Fachklinik für Langzeit- oder rehabilitative Behandlung (22 Betten plus 5 Heimplätze).

Viele Elemente und Bausteine, die für die Behandlung und Versorgung von Abhängigkeitskranken notwendig sind und die Kontinuität solcher Behandlungen ermöglichen, existieren bereits in Luxemburg. Jedoch reicht die Kapazität nicht aus, ebenso wie die Vernetzung dieser Einrichtungen deutlich hinter dem Bedarf zurückbleibt.

Empfohlen wird deshalb der Aufbau eines spezialisierten Behandlungszentrums für alkohol- und drogenbedingte Erkrankungen in Ettelbrück. Hierzu sollten die Kapazitäten der psychiatrischen Ambulanz des HNP ausgeweitet werden. Die Ambulanz sollte die Fachberatung der frei praktizierenden Allgemeinärzte hinsichtlich der Diagnostik und Behandlung von Abhängigkeitserkrankungen sowie die ambulante Behandlung von "Problempatienten" mit Abhängigkeitserkrankungen übernehmen.

Angesichts der zahlreichen Auslandsbehandlungen ist die Erweiterung der rehabilitativen Behandlungsmöglichkeiten in Luxemburg um mindestens 20 Plätze erforderlich, da Rehabilitation — von Spezialangeboten, etwa Aphasiebehandlungen, abgesehen — wohnortnah erfolgen sollte. Diese Kapazitätserweiterung sollte durch den Aufbau einer vom Centre Thérapeutique Useldange räumlich getrennten Einrichtung in einem anderen Landesteil erreicht werden.

Auch der Heimsektor ist zu verbessern. Behinderte Alkoholerkrankte, die weitgehend in der Lage sind, ein eigenständiges Leben zu führen, können in zwei, außerhalb des HNP neu zu errichtenden, kleineren Heimen (mit einer Kapazität von je 20 Plätzen) versorgt werden.

Auch in der rehabilitativen Versorgung von Drogenabhängigen sind Kapazitätserweiterungen unabdingbar. Die qualifizierte Entgiftung Drogenabhängiger ist ebenfalls eine Aufgabe, die der spezialisierten Versorgung im HNP zufallen sollte.

Une coopération renforcée entre la CE et l'ASEAN

La 10^{ème} réunion ministérielle entre la Communauté Européenne et ses États membres et les pays de l'ASEAN (Association of South East Asian Nations) s'est tenue du 29 au 30 octobre 1992 à Manille (Philippines). Le Luxembourg était représenté par son Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires Étrangères, M. Jacques F. Poos.

Les Ministres ont passé en revue les évolutions intervenues dans les relations entre l'Europe et le Sud-Est asiatique depuis la dernière réunion CE-ASEAN à Luxembourg en 1991.

Les pays de l'ASEAN représentent actuellement un marché de 335 millions de personnes. Ils ont connu la plus rapide croissance économique du monde avec une moyenne de 8 p.c. par an sur les vingt dernières années. Depuis quatre ans le commerce entre l'Europe communautaire et l'ASEAN croît d'environ 25 p.c. par an. Les investissements européens en Asie connaissent également une forte progression.

Les Ministres ont constaté une large convergence de vues dans le domaine de la protection de l'environnement. Ils sont unanimes à réclamer une utilisation rationnelle des ressources naturelles, permettant à la fois le développement soutenu des pays de l'ASEAN et la préservation de leur patrimoine naturel. La Communauté et l'ASEAN ont déclaré leur volonté de coopérer dans la mise en œuvre des décisions de la Conférence de Rio.

Les Ministres ont également réitéré l'importance qu'ils accordent aux valeurs démocratiques et au respect des Droits de l'Homme. Les pays de la Communauté et de l'ASEAN ont souligné le caractère universel de ces valeurs en vue de la préparation de la

Conférence mondiale sur les Droits de l'Homme.

Dans ses interventions, le Ministre Poos a appelé à combattre la menace du protectionnisme afin d'éviter les guerres économiques et de valoriser les potentialités offertes par l'intégration régionale en Asie et en Europe. Il a aussi insisté sur la nécessité de respecter entièrement les lois qui existent déjà pour la protection de l'environnement en Asie, y inclus par les entreprises européennes établies dans ces pays.

Le Ministre Poos s'est prononcé ensuite en faveur d'une approche intégrée et simultanée pour réaliser une réelle synergie entre le développement économique et social et l'indispensable épanouissement des droits civils et politiques.

L'évocation des droits de l'homme dans le dialogue international ne devrait pas être considérée comme une ingérence dans les affaires intérieures des États.

Séminaire de l'Institut Européen d'Administration publique (IEAP), 29 et 30 octobre 1992

« L'apport des infrastructures et des équipements des transports à la réalisation du marché économique européen »

Introduction par Monsieur Robert Goebbels, Ministre des Transports

Lorsque les organisateurs du Séminaire qui vous réunit aujourd'hui m'ont approché pour introduire le sujet, j'ai volontiers accepté de me plier à cet exercice pour une triple raison :

1° l'importance des transports ira croissant en Europe sous l'effet de l'intégration économique, sociale et politique stimulée par l'Acte Unique et le Traité de Maastricht;

2° je suis conscient du rôle éminent qui revient aux infrastructures et à la compatibilité des équipements de transports dans la mise en place de ce marché commun des transports en pleine effervescence;

3° je voudrais enfin vous faire comprendre la nécessité pour un petit pays de rester aux aguets pour éviter tout risque d'enclavement ou d'exclusion, lorsque la Communauté définit ses grands réseaux d'infrastructure.

La libre circulation des hommes et des marchandises au sein du Marché Unique, la cohésion entre les Etats membres de la Communauté européenne, l'intégration des régions périphériques sont autant de facteurs qui ont dès l'élaboration du Traité de Rome fait apparaître la politique des transports comme un élément indispensable et prioritaire de l'intégration communautaire.

Représentant environ 7 % du PNB, 7 % des emplois, 40 % des investissements publics et 30 % de la consommation d'énergie, le secteur des transports occupe une place prépondérante dans l'économie de la Communauté.

Il en devient évident que les transports sont pour l'économie ce que les vaisseaux sanguins sont pour le corps humain. Les hommes ont besoin de mobilité et pour vivre ils ont besoin de produire, d'échanger, de consommer. Les transferts des lieux de production, les économies d'échelle éloignant la production du marché, la multiplication des échanges intracommunautaires sous l'effet de la disparition des frontières intérieures sont autant d'exemples qui expliquent les taux élevés de la progression actuelle de ce secteur, jamais égalés dans le passé.

Depuis que la Cour de Justice européenne avait constaté en 1986 la carence du Conseil dans la mise en œuvre de la politique des transports, les retards accumulés au cours des années '70 ont progressivement pu être comblés.

Si des décisions politiques majeures restent encore à prendre p. ex, quant au cabotage, je partage avec Karel Van Miert, le Commissaire européen des Transports, la conviction « qu'en 1993 les conditions nécessaires à la mise en œuvre du marché unique des transports seront satisfaites ... (que) le cap psychologique est dorénavant franchi,

et (que) l'on constate une forte volonté d'internationalisation chez de nombreux transporteurs qui n'est en fait que la prise de conscience que leur marché s'étend désormais naturellement au-delà de leurs frontières nationales dans l'espace communautaire. »

Pourtant de nombreux défis restent à relever pour faire face à la forte croissance quantitative et qualitative de la demande à satisfaire sans pour autant bouleverser l'environnement.

A la diversité de la demande de transport doit répondre une offre multimodale. Cela vaut surtout dans les régimes démocratiques et à économie de marché des pays membres de la Communauté où l'Etat ne peut pas imposer un mode de transport au détriment de l'autre. Par contre l'Etat se doit de défendre l'intérêt général ce qui revient à encourager les moyens et les formes de transport qui peuvent se faire au moindre coût pour la collectivité. Une telle politique implique l'élimination des distorsions de concurrence entre les différents modes de transport, notamment par la prise en compte des coûts externes de chaque mode de transport.

J'en déduis que l'avenir confrontera les transports à deux défis majeurs. Leur sort dépendra d'abord largement de la manière dont ils arriveront à surmonter leurs effets négatifs : consommation excessive de ressources naturelles et d'espace, effets nocifs pour l'environnement humain et naturel, sécurité défaillante du moins pour le trafic routier.

Un second défi est la façon dont sera appréhendé le dossier des infrastructures de transport.

S'il est vrai comme l'a relevé notre Conseil économique et social que « la demande de transport exprime des désirs multidimensionnels », cette vérité se vérifie également en relation avec les infrastructures des transports.

Jusque récemment les infrastructures en place ou nouvellement créées ont permis d'évacuer un trafic en constante progression. Or, les signes précurseurs d'une saturation généralisée sont là depuis quelques années. Bouchons monstres aux postes-frontières et dans la périphérie des conurbations pour le trafic routier, augmentation inquiétante des durées de rotation pour les avions au-dessus des grands aéroports européens, inadéquation de nombreux axes ferroviaires et pertes de temps aux frontières à cause de l'incompatibilité des infrastructures et du matériel de traction n'en sont que quelques illustrations.

L'aménagement du territoire est de plus en plus conditionné par les besoins des transports et les infrastructures afférentes. Si dans le passé les villes se sont le mieux développées au carrefour des grands axes de communication, le trafic urbain de nos jours risque de les asphyxier et d'y rendre la vie impossible. Malgré cela le développement des régions périphériques, transfrontalières ou à la topographie difficile souffre du manque de transports appropriés.

Dans ces réflexions « Vers une stratégie européenne des transports » Edgar Pisani constate que « les investissements en infrastructures de transport rapportés au produit national brut n'ont jamais été aussi faibles, alors même que le développement des échanges n'a jamais été aussi fort par rapport à la croissance économique ».

Le Groupe 2000+, dont Pisani fut d'ailleurs un des co-présidents, renchérit par le reproche que ces développements ne furent pas prévus à temps et qu'il ne fut pas anticipé sur les exigences actuelles. Et, le groupe de sages continue : « Ce manque de résolution, de compréhension et d'action ont une incidence sur le marché intérieur et sur la cohésion européenne dans son ensemble. C'est une faiblesse que la CEE ne peut s'offrir. Des transports appropriés, efficaces et efficients sont la condition sine qua non de la réalisation des objectifs que la Communauté s'est fixée. » Même M. Van Miert reconnaît que « si depuis 1987 la politique commune des transports a progressivement été instaurée avec succès pour assurer l'ouverture des marchés nationaux et l'élimination des distorsions de concurrence entre les transporteurs, son impact a été plus limité en matière d'infrastructure. »

Mon propos n'est certes pas d'identifier des boucs émissaires. Je ne veux que souligner l'importance tant des enjeux en cause que des moyens à mettre en œuvre dans des délais relativement courts et cela malgré une toile de fond économique morose.

Les articles 129B et suivants du Traité de Maastricht relatifs aux Réseaux Transeuropéens et au Fonds de Cohésion définissent les orientations de cette politique.

Je voudrais à cet endroit particulièrement relever le rôle précurseur joué par la Direction Générale des Transports de la Commission. Grâce à ses initiatives, quelque 200 projets d'infrastructure de transport ont déjà pu bénéficier d'un soutien financier de la part de la Communauté depuis 1982. La démarche systématique et globale entreprise depuis lors par la Commission pour définir des schémas directeurs de réseaux et pour promouvoir la multimodalité permettent à mon avis une transposition efficace et rapide des idées de Maastricht au cours des années à venir.

Or, il me semble nécessaire que parallèlement l'on veille à l'interopérabilité des réseaux exigée par l'article 129B du Traité de Maastricht non seulement dans l'optique du transport multimodal mais également et surtout aussi pour surmonter la diversité des normes techniques nationales. Le travail entamé à cet égard dans le cadre du schéma directeur de la grande vitesse ferroviaire devra connaître rapidement d'autres applications pour les autres modes de transport.

Enfin, vous me permettrez un dernier mot sur les intérêts particuliers des petits pays dans la politique européenne des infrastructures de transport.

La question est normalement abordée sous l'angle de vue des pays périphériques qui pourront se rapprocher des autres parties de la Communauté grâce à l'amélioration des relations de transport. Or, il se fait qu'au centre de l'Europe, il existe également des régions dont la topographie ou d'autres facteurs géographiques ou économiques rendent a priori difficile une connexion satisfaisante aux réseaux internationaux.

Une de ces régions au centre de l'Europe est la région transfrontalière Saar-Lor-Lux, formée par la Sarre, une partie de la Rhénanie-Palatinat, la Lorraine, le Luxembourg belge et le Grand-Duché qui est soucieuse de rester sur la carte des réseaux transeuropéens.

Moins peuplée que mainte région avoisinante, malgré ces 7,5 millions d'habitants, désavantagée par l'absence d'un centre d'attrait unique, souffrant en plus sous l'effet des frontières nationales, notre région a intérêt à rester vigilante vis-à-vis des projets communautaires esquissés, même si je ne méconnais pas nos avantages tels que p.ex. sa situation au cœur géographique et économique de l'Europe ou sa tradition séculaire de déployer ses activités au-delà des frontières.

Un rattachement approprié aux réseaux transeuropéens est une condition sine qua non pour réussir le redéploiement économique de notre région et pour garantir son épanouissement social et culturel dans l'Europe de demain.

Les efforts consacrés de part et d'autre de la frontière témoignent de la volonté de réussir.

 l'infrastructure autoroutière au niveau régional avec ses prolongements vers l'intérieur de la France, de l'Allemagne et vers la Belgique sera bientôt complétée par le dernier maillon manquant entre Luxembourg et Sarrebruck;

- la canalisation de la Sarre et le prochain approfondissement du chenal navigable de la Moselle en sont d'autres exemples;
- la coopération des trois aéroports de la région qui a su éviter une concurrence désastreuse a permis de constituer une plate-forme aérienne pour un nombre croissant de destinations européennes;
- la double perspective d'un raccordement prochain de la région au réseau ferroviaire de la grande vitesse grâce à la réalisation du TGV-Est ainsi que de l'aménagement pour le transport combiné de l'itinéraire ferroviaire qui relie les ports de la Manche belge et néerlandaise à la Suisse et l'Italie du Nord via le Luxembourg, la Lorraine et l'Alsace complètent ce tableau sommaire.

Fort de la solidarité régionale le Luxembourg comprend son rôle dans les enceintes internationales non seulement comme défenseur des intérêts nationaux, mais également comme porte-parole de la grande région Saar-Lor-Lux. La solidarité de fait qui s'est installée dans la coopération transfrontalière se traduit d'ailleurs concrètement par l'engagement pris par le Gouvernement luxembourgeois de participer financièrement au-delà des frontières nationales à l'effort d'investissement dans le cadre du TGV-Est, de la modernisation de la ligne d'apport vers l'arrêt à Liège du TGV-Nord européen et dans l'aménagement futur de la partie belge de la ligne Luxembourg-Bruxelles.

Je suis convaincu que le choix du sujet ainsi que la qualité des intervenants feront pour vous tous de ces deux journées de séminaire un événement instructif et riche en nouveaux contacts professionnels et humains. Tout en vous souhaitant un séjour à la fois intéressant et agréable à Luxembourg, je formule l'espérance que les réseaux de transport que la Communauté se veut donner seront à la hauteur des ambitions de l'intégration économique et politique européenne.

"Energie, Europa 93 und die Region"

Im Rahmen der Saarbrücker Technologie Messe fand am 30. Oktober 1992 der 2. Saarländische Energietag statt. Dieses Jahr stand diese Organisation unter dem Motto "Energie, Europa 93 und die Region".

Luxemburg war auf diesem internationalen Energieforum durch Umweltund Energieminister Alex Bodry vertreten. In seinem Referat ging der Energieminister auf die Bedeutung der Deregulierung im Energiemarkt insbesondere für den Grenzraum Saar-Lor-Lux ein. Im Mittelpunkt der Tagung standen die neuesten Richtlinienvorschläge der EG-Kommission für Strom und Gas. Die luxemburgische Regierung hat schwerwiegende Bedenken gegenüber einer ausschließlich marktund preisorientierten EG-Energiepolitik geäußert.

An der Diskussion nahmen u.a. auch der Oberbürgermeister von Saarbrükken, Hajo Hoffmann sowie der Wirtschaftsminister des Saarlandes Reinhold Kopp teil.

Quelle ambition pour l'Europe?

Allocution prononcée par Monsieur le Premier Ministre Jacques Santer à la séance académique pour le 70^e anniversaire du Président Fondateur du Mérite Européen, Monsieur François Visine (30 octobre 1992)

Cher Monsieur Visine,

Chers membres et amis de la Fondation du Mérite Européen,

Mesdames, Messieurs,

Le Gala annuel de la Fondation du Mérite Européen revêt cette année-ci un caractère tout à fait particulier, ce qui est déjà souligné par la présence de nombreuses personnalités européennes que nous n'avons pas le privilège de rencontrer ensemble et en aussi grand nombre au même endroit et le même jour; c'est qu'il s'agit d'un événement exceptionnel, celui de commémorer le 70° anniversaire du Président Fondateur du Mérite Européen, Monsieur François Visine.

Les Membres du Conseil d'Administration m'ont demandé – en ma qualité de Président d'Honneur comme successeur de Messieurs Pierre Werner et Gaston Thorn – de faire la laudatio de François Visine.

Mesdames et Messieurs,

Je ne voudrais pas faire cette laudatio par l'énumération des principales étapes de la vie du jubilaire — certes riche et fructueuse — mais comment ne pas l'associer à son œuvre principale — celle de la construction européenne. J'ai cru que c'était la meilleure façon, en tout cas, la plus digne, pour placer le personnage au milieu de ses ambitions — pour faire quelques considérations — certes fragmentaires — sur l'interrogation: « Quelle ambition pour l'Europe? »

Rarement dans son existence l'Europe communautaire ne s'est vue au centre de tant d'interrogations, d'attention, de controverses. Rarement elle n'a laissé aussi peu indifférents non seulement ses propres citoyens mais encore ceux des pays qui l'entourent. Va-t-elle vraiment aller vers une union pas uniquement économique et monétaire, mais également politique et stratégique? Devra-t-elle, pourra-t-elle s'élargir vers des pays qui connaissent des conditions de vie similaires tout aussi bien qu'aux pays pauvres d'une Europe centrale et orientale dont les citoyens découvrent les délices mais également les avatars d'une liberté nouvellement acquise? Après les décennies de progrès doux mais constants entrecoupés par quelques revers sans grandes séquelles, l'Europe se trouve dans une phase décisive de son devenir. Elle ne saura plus désormais éluder la question de sa finalité profonde. Elle est l'objet de nombreuses attentes, surtout

à l'Est du Continent. Que faire de ces peuples qui rêvent de l'Europe, pour qui l'Europe est synonyme de liberté, de prospérité, de sécurité? Des accords d'association et des garanties de sécurité de la part d'institutions européennes et atlantiques existantes sont vivement sollicités, mais ces peuples veulent davantage. Ils refusent d'être des citoyens de deuxième classe, d'attendre indéfiniment dans l'antichambre.

Que faire face à ces attentes, à ces souhaits? Comment prévenir la faillite de ces pays qui avancent à grande peine sur les voies de la démocratie et du marché sans mettre en jeu les acquis d'une action tenace de plusieurs décennies à l'Ouest, sans sacrifier la cohérence politique et économique certes incomplète mais à maints égards satisfaisante?

Avant d'essayer de donner quelques éléments de réponse à ces questions et de me pencher sur les problèmes actuels et les perspectives d'avenir de la Communauté européenne, permettez-moi de jeter un bref regard sur les débuts de l'ouvrage communautaire, de voir quels étaient les objectifs poursuivis par les fondateurs aussi bien que les facteurs qui ont favorisé la construction européenne et de nous demander si certains de ces objectifs sont toujours valables, si certains de ces facteurs sont toujours présents.

L'action en faveur de l'unification européenne fut quasiment dès le début et en tout cas depuis le Congrès de La Haye de 1948 marquée par des clivages: clivage entre fédéralistes et unionistes, clivage entre libre-échangistes et dirigistes. Il y avait bientôt, et certainement à partir de 1950, deux Europe : celle, pragmatique, du couple franco-allemand et dont le but était de chasser à tout jamais les démons d'hier et de toujours, de rendre la guerre impossible en mettant en commun des industries clés, d'associer dans une union sans cesse plus étroite des pays aux affinités politiques assez fortes, aux niveaux de développement économiques plutôt comparables, aux intérêts stratégiques relativement similaires. Puis il y avait une autre Europe, plus large, plus lâche, englobant tous ceux qui ne voulaient pas trop lier leurs destins sur le plan politique et militaire.

En fait, il y avait une troisième Europe, celle qui avait disparu derrière ce qu'on appelait le « rideau de fer » et qui en réalité était, du point de vue des Occidentaux, une non-Europe, qui n'existait pas vraiment puisqu'un système inhumain et totalitaire lui avait enlevé son âme et son souffle. On était

conscient de la misère morale de cette partie de l'Europe, on savait qu'au vu des réalités militaires terrifiantes on ne pouvait rien faire pour elle; mais on avait quand même honte de cette impuissance et on préférait ne pas trop y penser. Et on ne pensait pas non plus aux conséquences d'un retour de cette partie de l'Europe dans le giron des démocraties.

L'Europe occidentale ou plutôt cette partie de l'Europe occidentale qui avait décidé de joindre ses forces, en même temps ne pouvait pas suivre le chemin dessiné par ses inspirateurs. Jean Monnet, par exemple, aurait préféré consolider la base économique de l'Europe, continuer, après le charbon et l'acier, dans la voie de l'intégration économique. Cependant, il y avait le problème allemand: les puissances occidentales avaient besoin de ses troupes contre la menace soviétique, contre la supériorité conventionnelle de l'URSS. Comment dès lors pouvoir recourir à des soldats allemands sans rendre une armée autonome à l'Allemagne? La solution, inventée par les Français, était l'armée européenne, plus tard appelée Communauté européenne de défense. S'y greffait le projet d'une Communauté politique européenne. La France, toutefois, était déchirée entre la peur d'une Allemange réarmée et la crainte de perdre sa propre armée. La Grande-Bretagne, quant à elle, préférait rester à l'écart de l'entreprise.

Après l'échec de la CED – et avec elle de la CPE - l'intégration se tourna de nouveau vers le domaine économique avec la Conférence de Messine aboutissant finalement aux Traités de Rome et la création d'une Communauté économique européenne. Cependant, le politique ne suivait pas. Même des projets relativement modestes puisque à caractère intergouvernemental tels les Plans Fouchet ne purent être concrétisés. Ainsi on assistait à un hiatus croissant entre l'intégration économique et l'intégration politique. Ce décalage, ce déséquilibre caractérisent l'œuvre communautaire jusqu'à nos jours. Certes, depuis la déclaration de Robert Schuman au Quai d'Orsay le 9 mai, l'Europe a parcouru un long chemin. Aujourd'hui, avec la mise en œuvre de l'Acte unique, la Communauté devra compléter son marché intérieur. Avec le Traité de Maastricht elle devra aller au-delà de cet objectif et créer une véritable union économique et monétaire. Elle devra également se doter d'une politique étrangère et de sécurité commune même si dans ce domaine l'ambition est moins nette et moins précise. Pour d'aucuns le Traité de Maastricht constitue l'alpha et l'omega de la construction européenne, alors qu'en fait il ne constitue qu'une étape, une étape certes cruciale, dans un processus complexe et de longue haleine. Un refus de Maastricht par contre briserait l'élan de ces dernières années et risquerait de causer un tort irréparable l'œuvre communautaire. Nous devrons donc tout faire pour mettre en œuvre ce traité sans l'affaiblir et prévenir l'Europe d'une phase de flottement, de stagnation et finalement de déclin. En effet, la construction européenne demeure un processus fragile et réversible. Ce n'est qu'en y engageant toute notre volonté et toutes nos forces que nous pourrons la faire avancer.

Parmi les sources de l'intégration européenne après 1945, il y avait l'expérience d'une guerre fratricide, le désenchantement à l'égard du système des États-nations perçu comme n'étant pas capable de garantir la paix, l'indigence économique engendrant la volonté d'un mieux-être matériel, l'incitation à la coopération contenue dans le Plan Marshall, la polarisation idéologique et politique induisant la nécessité d'un camp soudé. Nombreux furent ceux qui furent convaincus qu'il fallait renoncer aux États-nations en faveur d'un système européen fédéral et en fait supranational. Il s'agissait de créer une communauté de culture ou du moins de civilisation et en même temps d'ériger une digue contre le communisme. Peu nombreux par contre furent ceux qui tel le général de Gaulle craignaient l'émergence d'un super-État européen, tentaculaire et apatride.

Ces souvenirs, ces velléités baignaient dans une atmosphère d'idéalisme et de ferveurs nourris par l'espérance d'une qualité d'existence supérieure, des rêves de paix éternelle et de prospérité sans bornes.

Qu'est-il advenu de ces forces motrices et de ces aspirations ? L'expérience des guerres mondiales s'est estompée, celle de la guerre toute présente, toute réelle, toute proche qui oppose les peuples de l'ex-Yougoslavie ne semble guère inciter les autres peuples européens à s'unir davantage; il n'y a plus l'impératif vital d'une reconstruction économique, les peuples occidentaux étant saturés et convaincus de pouvoir améliorer leur condition matérielle tout au plus de façon marginale; l'adversaire idéologique et militaire formidable de jadis s'étant affaissé; l'Étatnation n'étant plus ressenti par d'aucuns comme un carcan, mais plutôt comme un refuge; les croyances unificatrices faisant largement place à un nouvel internationalisme polycentrique... quels pourront dès lors être les facteurs, les forces poussant l'Europe vers un nouvel élan intégrationniste?

On a parfois l'impression que la pensée européenne plus que l'action européenne s'est essoufflée. En vérité, il existe sans doute autant de raisons aujourd'hui qu'il y a quarante-cinq ans pour faire l'Europe. Plus peut-être que pendant ces quatre décennies, l'Europe est aujourd'hui menacée par le désordre, l'anarchie. Les équilibres qui ont conféré une stabilité certaine à l'ensemble du Continent se sont rompus, de nouveaux équilibres ne se sont pas formés. L'Europe dans son ensemble est à la recherche d'une nouvelle consistance. Or, cette consistance ne pourra venir que du seul véritable foyer de stabilité politique et économique sur le Continent, à savoir la Communauté européenne. Dans le domaine stratégique, la Communauté ne saura accomplir cette tâche de stabilisation qu'en association étroite avec l'Alliance atlantique.

Quelles seront les idées maîtresses et les principes directeurs pour construire l'Europe de demain? Que reste-t-il de l'idée fédéraliste, source d'inspiration de tant de militants pour la cause européenne? Je pense que la construction européenne devra puiser dans ces idées tout en évitant le dogmatisme. En tout cas l'idée fédéraliste garde toute sa valeur lorsqu'il s'agit de respecter les particularités et les sensibilités nationales tout en intensifiant les liens de coopération et de mettre en commun les forces, de concilier les impératifs de démocratie et d'efficacité. C'est finalement de cela que traite le principe de subsidiarité : il faut éviter à la fois les excès centralisateurs et la dispersion. Par ailleurs, il faudra associer les citoyens davantage à l'œuvre communautaire.

Pour pouvoir mener à bien la tâche de stabilisation, la Communauté européenne devra clarifier ses relations avec la partie orientale. Et elle ne pourra procéder à cette clarification sans se prononcer plus nettement sur ses ambitions et ses finalités générales. Elle devra le faire en face d'un nationalisme rampant et nullement limité à l'Est, de conflits ethniques de plus en plus meurtriers, le risque d'une fragmentation des cadres établis et d'une banalisation des structures existantes. Elle devra le faire en face des dangers d'un renouveau protectionniste à l'échelle globale et la formation de groupements économiques puissants tels que l'AFTA en Asie et la NAFTA en Amérique centrale et septentrionale.

Les changements à l'Est constituent un défi vital pour l'Europe dans son

ensemble. Toute la dialectique stérile mais également réconfortante s'est évaporée. Ce n'est plus par une relation antagoniste que l'Europe pourra se définir. C'est d'elle-même, par ellemême qu'elle devra le faire. L'Europe avant perdu ses marques « naturelles », où poser désormais les bornes? Qui fera et qui ne fera pas partie de l'Europe ou plus précisément de l'Europe communautaire? Quels critères faudra-t-il appliquer? Des critères géographiques? Ils sont introuvables. Des critères politiques? Ils sont plus que flous. Des critères économiques? Ils sont en mutation perpétuelle. Des critères culturels? Ils sont très souvent arbitraires. Par ailleurs, faut-il choisir une approche matérialiste ou spirituelle, politique ou économique, humanitaire ou stratégique? On le constate rapidement: un tel exercice est délicat, périlleux et semé d'embûches. Il reste qu'on se trouve en présence d'impératifs contradictoires exigeant des choix courageux et parfois douloureux. Mais c'est également un exercice auquel l'Europe ne saurait se dérober.

Qui décidera qui fera partie de quoi ? Ceux qui y sont déjà ? C'est-à-dire les nantis exclusivement et de leur point de vue de nantis ? Ou va-t-on associer à la décision ceux qui se trouvent encore au dehors ?

Une exclusion ne risque-t-elle pas d'être une exclusion définitive? Comment réagiront les exclus? Va-t-on se limiter, pour des raisons sentimentales aussi bien que rationnelles, aux trois pays d'Europe centrale orientale, c.-àd. la Pologne, la Hongrie et ce qui pour le moment demeure la Tchécoslovaquie ? Que sera-t-il de tel autre pays un peu plus loin vers l'Est et qui n'a pas tiré un trait aussi net derrière son passé, mais dont les citoyens ont autant sinon plus encore besoin de notre aide? Qu'en fera-t-on des pays baltes, surtout si leur évolution politique ne correspondait pas à nos attentes? Qu'en sera-t-il de l'Ukraine et de la gigantesque Russie? Si cette dernière est trop grande pour être incorporée, n'est-elle pas également trop grande pour être isolée ? Qu'en sera-t-il de la Turquie qui semble trouver un nouveau rôle au confluent de deux mondes?

Face à ces impératifs moraux tout aussi bien que stratégiques il y a les impératifs émanant de l'Histoire, du devenir actuel et des ambitions futures de la Communauté concernant sa cohérence interne et finalement donc sa force véritable à long terme. La Communauté pourra-t-elle prendre le risque d'abandonner volontairement ce qu'elle a construit avec beaucoup de peine au cours des décennies passées ? Qui voudrait faire de la CE une sorte de CSCE économique ?

Je me limiterai ce soir à exposer le dilemme auquel la Communauté européenne doit faire face. C'est uniquement en énonçant le dilemme en termes clairs et francs qu'on pourra aboutir à une réponse qui sera à la hauteur du défi.

Il se peut que nous n'ayons pas réfléchi suffisamment à ces dilemmes, à ces problèmes. Mais nous ne saurons plus les éluder plus longtemps sous peine qu'ils finissent par nous tomber sur la tête. Il est temps pour l'Europe de dire quelles sont ses véritables ambitions et ensuite de se donner les moyens de ses ambitions.

Il faut tout faire pour que la nouvelle Europe devienne un pôle de stabilité dans le monde. Elle ne pourra le devenir qu'en s'appuyant sur une structure intégrée solide en son propre sein. Seule, je le répète, la Communauté sera capable de jouer ce rôle. C'est à cette communauté que Monsieur François Visine à voué toute sa vie et son œuvre.

Mesdames et Messieurs,

À l'occasion de son 70° anniversaire, nous honorons aujourd'hui cet Européen de la première heure. Marqué profondément par l'expérience de la Deuxième Guerre mondiale, Monsieur François Visine s'est dévoué en tant que Lorrain, Français et Européen à l'union de notre continent. C'est ainsi qu'il a toujours défendu une conception fédéraliste de l'Europe, celle-ci étant pour lui synonyme du respect de la diversité.

Au cours des décennies, il est devenu un des meilleurs spécialistes des questions européennes. À la fois pédagogue et militant il a compris qu'il faut construire cette Europe du bas vers le haut, c'est-à-dire qu'il faut y inclure les citoyens. Avec Monsieur Visine je suis d'avis que l'Europe sera celle des citoyens ou elle ne sera pas. Il faut en effet édifier une Europe à la dimension de l'homme. À travers la Fondation du Mérite Européen, Monsieur Visine contribue depuis maintenant 22 ans à cette prise de conscience européenne qui est la condition sine qua non pour la réalisation progressive d'une Union européenne humaniste et proche des citoyens.

C'est en effet le 28 octobre 1970 que fut créée la Fondation du Mérite Européen, en tant qu'association de droit luxembourgeois. Elle était destinée à honorer tous ceux qui contribuent par

leurs activités à promouvoir une prise de conscience européenne. Son objet fut défini ainsi : « Faciliter la prise de conscience européenne par des travaux de nature encyclopédique sur l'Europe en devenir et par la remise du Mérite Européen, médaille d'honneur de l'Association ». Depuis le 22 mars 1983, la Fondation du Mérite Européen est de droit placée « sous la présidence d'Honneur du Président du Gouvernement luxembourgeois » et le 17 mai 1990 elle a été promue au rang d'Établissement d'utilité publique par un arrêté grand-ducal. J'aimerais relever le fait que la Fondation n'a jamais fait appel à des subventions et qu'elle n'a jamais institué des cotisations. Elle a trouvé ses seuls moyens dans l'engagement de son président fondateur et dans des dons bénévoles.

Depuis des décennies, celui-ci ne cesse de décrire et d'expliquer l'Europe, que ce soit en tant que professeur, écrivain ou simple militant.

Parmi ses ouvrages, j'aimerais citer tout particulièrement le « Dictionnaire de l'Européen », ainsi que « Le marche intérieur au 1er janvier 1993 » et « Des Europes sans Europe » qui ont fait le point sur l'évolution la plus récente des questions européennes.

Fruit d'une longue réflexion, le « Projet de Traité instituant une Union Européenne » a été officiellement transmis le 10 avril 1990 par une lettre ouverte à Monsieur le Président de la République Française. Ce projet a eu le grand mérite d'attirer l'attention sur l'importance d'une constitution européenne.

Je ne voudrais cependant pas omettre d'évoquer ici l'attachement de l'ancien Conseiller juridique du NAMSO à la communauté atlantique, à l'Alliance atlantique et donc au partenariat avec les Américains sans lesquels nos sociétés démocratiques n'auraient pas pu défendre les valeurs qui sont les leurs, à savoir la paix, la liberté, la tolérance, le pluralisme et la justice sociale.

Mesdames et Messieurs,

La devise de Monsieur le Président Visine est depuis longtemps : « vouloir l'Europe, connaître ses problèmes, agir pour sa réalisation ».

Ces trois éléments sont en effet étroitement liés, car tout engagement efficace présuppose la volonté et la connaissance. Monsieur Visine a vécu selon cette devise, il en est l'incarnation. C'est pourquoi il a bien mérite de l'Europe. En tant que Premier Ministre et Président d'Honneur de la Fondation du Mérite Européen, je tiens à rendre hommage à cet homme de réflexion et d'action et à lui féliciter pour son engagement exemplaire.

Puisse-t-il œuvrer encore longtemps pour sa noble cause.

Conseils des CE à Luxembourg

Au mois d'octobre 1992, les Conseils des Communautés Européennes suivants ont eu lieu à Luxembourg :

5.10.92 : Rencontre des Ministres des Affaires étrangères des CE et des Pays de VISEGRAD

5. et 6.10.92 : Conseil « Affaires Générales ». Pour le Luxembourg : M. Jacques F. Poos, Ministre des Affaires étrangères et M. Georges Wohlfart, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères et au Commerce extérieur.

12.10.92 : Conseil « Recherche ». Pour le Luxembourg : M. René Steichen, Ministre délégué à la Recherche scientifique

19.10.92: Conseil «Économie/ Finances». Pour le Luxembourg: M. Jean-Claude Juncker, Ministre des Finances

19.10.92 : Conseil « Pêche ». Pour le Luxembourg : M. René Steichen, Ministre de l'Agriculture

20.10.92 : Conseil « Environnement ». Pour le Luxembourg : M. Alex Bodry, Ministre de l'Environnement

26.10.92 : Conseil « Transports ». Pour le Luxembourg : M. Robert Goebbels, Ministre des Transports

26. et 27.10.92 : Conseil « Agriculture ». Pour le Luxembourg : M. René Steichen, Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural.



M. Jacques F. Poos et M. Klaus Kinkel



M. Jean-Claude Juncker et ses collaborateurs lors du Conseil ECOFIN

Notes documentaires

Les chiffres de la rentrée 1992

1. Préscolaire - Primaire

	92-93	91-92
Préscolaire Primaire Complémentaire	9 000 25 700 1 600	8 500 25 300 1 400
Total	36 300	35 200

2. Secondaire

	92-93	91-92
Secondaire général Secondaire technique	8 300 12 150	8 100 11 550
Total	20 450	19 650

3. Supérieur

	92-93	91-92
IST ISERP BTS	326 224 200	250 240 164
Centre Universitaire Cycle Court Lettres et scs. hum. Droit et scs. éco. Sciences	100 85 165 68	150 79 154 112
Total	1 168	1 149

Budget 1993

Aperçu sur l'évolution : (Chiffres en milliers de francs)

Budget de l'Éducation nationale	Compte 1991	Budget 1992	Projet 1993
Var absolue Var en %	12.713.779	13.337.248 623.469 4,90	14.985.206 1.647.958 12,36
Alimentation du fonds d'investissements publics scolaires			
Var absolue Var en %	350,000	400.000 50.000 14,29	600.000 200.000 50,00
Budget ordinaire de l'État			
Var absolue Var en %	102.628.044	105.207.265 2.579.221 14,29	113.475.548 8.268.283 50,00
Part du budget de l'Éducation en % du budget ore	linaire de l'État		
	12,39	12,68	13,21
Budget total de l'État	115.490.712	116.330.864	126,236.640
Var absolue Var en %	112,,,,,,,,,	840.152 0,73	9.905.776 8,52
Part du budget de l'Éducation en % du budget tot	al de l'État		
	11,01	11,46	11,87

Accents budgétaires

Télévision scolaire: Un crédit de 1 million a été retenu provisoirement. Il sera réajusté dans le cadre des amendements.

Frais de conception d'une étude sur le fonctionnement des services administratifs du Ministère de l'Éducation Nationale : 2 millions (crédit non limitatif).

Projets d'établissement des enseignements secondaire et secondaire technique : 20.000.000.

Subsides pour favoriser les échanges scolaires et promouvoir l'animation culturelle dans les écoles : 2.850.000,- (+ 21 %).

Acquisition d'équipements didactiques pour les besoins des établissements d'enseignement post primaire : 123.000.000,- (+ 8,85 %).

Formation continue des enseignants : 20.342.000,- (+ 341 %).

Bourses pour études postuniversitaires : 11.500.000,- (+ 21,05 %).

Participation à la construction de pavillons d'étudiants à Louvain-la-Neuve : 20.000.000.

Mesures d'intégration scolaire en faveur d'enfants handicapés 7.980.00 (+ 220 %).

Projet « Liewenshaff » : Projet d'intégration sociale pour jeunes gens affectés de troubles de comportement : 2.000.000.

Subsides pour la prise en charge des élèves en dehors de l'horaire normal pour l'organisation d'un enseignement de loisirs surveillés au profit des élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire : 20.000.000 (+ 42,86 %).

Dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement postprimaire : 110.430.000,- (+ 5,82 %).

Mise en place de mesures de sécurité: 170.000.000 (+ 110 %).

Réforme ES (loi du 22 juin 1989)

Cette réforme, après avoir été appliquée en 4^e puis en 3^e, trouvera en 1992-93 sa mise en application en 2^e.

Ses caractéristiques principales sont :

1. 7 sections en 2º au lieu de 6

ancien système : A, B, C, D, E, F.

nouveau système :

A1, A2, B, C, D, E, F.

A2: correspond à l'ancienne section D

- s'adresse plutôt aux élèves moins forts en mathématiques se destinant au droit ou à des études de type court
- D: l'ancienne section D avec un programme de mathématiques plus poussé
- s'adresse aux élèves voulant faire des sciences économiques à l'université
- 2. spécialisation plus poussée en 2° et en 1^{re} que dans l'ancien régime
- 3. cours à option complémentaires et cours optionnels

Les cours à option complémentaire (1 resp. 2 leçons hebdomadaires) comptent pour la promotion ainsi que pour le calcul du nombre obligatoire de leçons hebdomadaires que l'élève doit atteindre (min. 30; max. 31).

Au niveau du cycle de spécialisation de la division supérieure les cours à option complémentaires suivants sont organisés:



M. Marc Fischbach, Ministre de l'Education nationale, lors de sa conférence de presse du 15 septembre 1992 sur la rentrée scolaire 1992/93

des cours qui s'adressent indistinctement aux élèves des classes de IIe et Ire:

- économie et gestion (à l'intention des sections A1, B, C, E, F)
- informatique (2 cours différents: DBase/Pascal)
- littérature comparée
- civilisation luxembourgeoise
- histoire de la musique

important: un élève qui a suivi un de ces cours en II^e ne peut plus suivre le même cours en I^{re}.

Les cours optionnels n'ont pas de coefficient et ne comptent pas pour la promotion. Ils sont cependant pris en compte pour le calcul du nombre obligatoire de leçons hebdomadaires que l'élève doit atteindre;

- intruction religieuse (en classe de II^e et I^{re})
- formation morale et sociale (en classe de II^e et I^{re}).

Les classes à horaire aménagé 1992-93

Les classes à horaire aménagé s'adressent en priorité aux jeunes sportifs qui voudraient disposer de meilleures conditions d'entraînement et aux élèves des conservatoires de musique désireux de consacrer un plus de temps à leurs études de musique ou de danse.

Les classes à horaire aménagé fonctionnent suivant le principe de la journée continue: les cours ont lieu du lundi au vendredi de 8.00 à 14.00 heures avec une interruption de 30 minutes à l'heure de midi.

Le projet de classes à horaire aménagé a démarré en 1986-87 dans 3 lycées avec 22 élèves. En 1991-92, 5 lycées ont organisé 33 classes avec 625 élèves.

Pour l'année scolaire 1992-93 un sixième lycée, le Lycée Classique de Diekirch organise ces classes.

Classes à horaire aménagé fonctionnant pendant l'année scolaire 1992-93

Lycée Michel-Rodange Lycée de Garçons Luxembourg Lycée de Garçons Esch/Alzette Lycée Classique Diekirch Lycée Technique de Bonnevoie Lycée Technique Esch/Alzette	VII ^c , VI ^c , V ^c , IV ^c , III ^c , II ^c , I ^c VII ^c , VI ^c VII, VI ^c , V ^c , IV ^c VI ^c 7 ^c , 8 ^c , 9 ^c , 10 ^c , 11 ^c 7 ^c , 8 ^c , 9 ^c	174 él. 39 él. 85 él. 15 él. 211 él. 140 él.
Total:		664 él.

Extension en 1992-93 du système des classes à horaire aménagé sous forme de projet pilote avec priorité pour les jeunes sportifs et musiciens.

LCD: classe de sixième (moderne et

latine)

LTEtt: classe de huitième (technique et polyvalente)

Fonctionnement de nouvelles classes

LGL: VI° 10e LTE:

Donc: Actuellement: Classes à Horaire Aménagé dans:

4 lycées LMRL (Cycle complet) LGL (VII° + VI°) LGE (VIIe - IVe) LCD (VIe)

3 lycées techniques LTB (Cycle complet) LTE (7^e - 10^e) LTEtt (8e)

Une nouvelle voie de formation au Lycée technique

Classes à langue véhiculaire française

À partir de septembre 1992, des classes de 7° à langue véhiculaire française (7e LF) fonctionneront au Lycée technique d'Esch, Lycée technique du Centre (Luxembourg), Lycée technique d'Ettelbruck

Qui peut s'inscrire dans ces classes?

Ces classes sont ouvertes à tous les élèves, luxembourgeois et étrangers qui ont réussi l'examen d'admission en classe de 7° de l'enseignement secondaire technique.

Elles s'adressent plus spécialement à des élèves qui ont suivi l'enseignement primaire luxembourgeois mais qui continuent à éprouver des difficultés en allemand.

Pour accueillir les élèves étrangers récemment arrivés au Luxembourg qui n'ont pas encore appris l'allemand ou qui n'ont appris ni l'allemand ni le français et qui sont admissibles à l'enseignement secondaire technique des classes de 7e, 8e, 9e d'intégration fonctionnent au Lycée technique du Centre à Luxembourg, au Lycée technique Nic Biever à Dudelange.

Comment fonctionnent les classes LF?

La langue allemande y sera enseignée suivant une méthode adaptée. Le niveau à atteindre correspond au niveau du français dans les classes traditionnelles. La biologie, l'histoire et la géographie seront enseignées en français. Les programme sont les mêmes que ceux des classes traditionnelles. L'enseignement de la mathématique et du français demeure inchangé.

7º LF, et après?

Toutes les classes du cycle inférieur, 7e, 8e et 9e seront mises en place dans les trois années à venir; elles pourront être ouvertes dans tous les lycées techniques si la demande est suffisamment forte.

Des classes, où il sera possible de suivre une formation professionnelle francophone menant au CATP ou au diplôme de technicien seront ouvertes dans les prochaines années si le nombre d'élèves intéressés est suffisant pour former une classe au niveau régional.

Dans les formations menant au bac technique qui est équivalent à l'examen de fin d'études secondaires, les voies à langue véhiculaire française ne pourront pas être créées de ce fait, mais les élèves des classes LF pourront suivre à partir de la classe de 10e des cours intensifs en allemand pour combler leur déficit.

Descriptif des Projets d'Établissement

Athénée de Luxembourg

« Prise en charge de l'élève (tutorat) : guidance, appui, conseil, stimulation, aide psychologique et humaine par le régent, les titulaires et le SPOS. »

Le PE de l'Athénée a pour objectif fondamental l'éducation personnalisée de chaque élève dans le cadre de l'Éducation Nationale. Les élèves doués sont stimulés par des activités para-scolaires, les élèves dits moyens sont encouragés à élever leur niveau, tandis que les élèves faibles bénéficient de l'aide de leurs professeurs et de leurs camarades.

Lycée Michel Rodange

« Mieux réussir : valorisation de tous les élèves. »

L'objectif principal du PE du LMR est la recherche de nouvelles approches pédagogiques pour favoriser la réussite et la valorisation de tous les élèves en leur proposant des études dirigées ou en leur donnant les moyens de travailler de façon autonome (« apprendre à apprendre »).

Lycée de Garçons, Esch-sur-Alzette

« Les médias électroniques dans les stratégies de communication, »

L'objectif principal du PE du LGE est de familiariser les élèves avec les nouvelles techniques de communication et par là de favoriser leur créativité et leur autonomie dans le travail.

Lycée Hubert Clement

« Problèmes de bilinguisme lors de l'accès à l'enseignement secondaire et en classe d'orientation de l'enseignement secondaire. »

L'objectif du PE du LHC est d'amener les élèves, faibles dans une langue à l'entrée en classe d'orientation, à un niveau tel qu'ils puissent suivre sans difficultés les cours réguliers en classe de 6ième

Lycée Technique du Centre

« Révalorisation des métiers de l'artisanat et de l'industrie. »

Le PE du LTC a pour objectif de redonner aux élèves l'envie d'apprendre un métier manuel et le goût du travail bien fait ; au-delà il vise à revaloriser les métiers de l'artisanat auprès du grand public, et plus particulièrement auprès des parents d'élèves.

Lycée Technique des Arts et Métiers

« Le rapprochement de l'école et de l'entreprise. »

L'objectif du PE du LTAM est l'ouverture de l'école sur le monde du travail, ceci en étroite collaboration avec les entreprises. Les responsables du PE veulent instaurer un enseignement qui prenne en compte l'évolution des nouvelles technologies et des techniques industrielles de manière à ce que les élèves, une fois leurs études terminées, puissent entrer de plein pied dans le monde du travail.

Lycée Technique Nic Biever

« Classes à encadrement pédagogique. »

Le projet du LTNB va dans le sens de la « Ganztagsschule » allemande en permettant à tous les élèves de l'établissement de bénéficier d'une aide et d'un encadrement pédagogiques pour leurs travaux à l'école et à domicile.

Par là, le PE garantira aux jeunes un cadre de travail et de loisirs optimal, cadre que beaucoup de parents ne peuvent plus offrir à leurs enfants.

Lycée Technique du Nord

« Favoriser la rencontre et la communication. »

Le PE du LTN a pour objectif la sensibilisation des élèves à leur environnement et le développement de la sociabilité et de la communication en améliorant les relations au sein de la communauté scolaire, en ouvrant l'école à la région et en développant les échanges internationaux.

Lycée Technique Agricole

« Éducation et formation professionnelles en vue de la création d'entreprise. (agricole et horticole). »

L'objectif prioritaire du PE du LTA est d'intégrer dans l'enseignement des métiers de l'agriculture et de l'horticulture tous les développements techniques et technologiques en préparant les élèves à la réalité socio-économique de leur futur métier.

Lycée Technique Michel Lucius

« Santé et modes de vie. »

L'objectif général du PE du LTML est d'extrapoler la vie scolaire dans un cadre différent en créant un centre style « Hollenfels » servant de base aux différentes activités parascolaires envisagées et permettant de vivre des expériences pratiques.

Lycée Technique Hôtelier Alexis Heck

« Promotion et amélioration de l'enseignement hôtelier et touristique au Grand-Duché de Luxembourg. »

L'objectif principal du PE du LTHAH est d'améliorer l'enseignement hôtelier par la création de nouveaux cours qui répondent aux besoins de l'hôtellerie : cours d'architecture et de décoration intérieure, cours d'éducation physique adaptés aux problèmes physiques inhérents aux gestes de travail spécifiques de la profession et cours de vidéo en vue de tournage d'un clip sur le LTHAH.

Lycée Technique Joseph Bech

« Cours d'initiation aux métiers à haute technologie »

L'objectif premier du PE du LTNB est d'initier les élèves aux nouveaux métiers qui ont de plus en plus recours à la technologie moderne et de les préparer ainsi à la vie active et économique.

COMMERCE

La Balance Commerciale du Luxembourg en 1991

(Article rédigé par Guy Schuller)

Sur base des chiffres provisoires de 1991, la balance commerciale s'est détériorée de près de 20 milliards de francs par rapport à l'année précédente et le déficit s'élève à quelque 63 milliards de francs.

Alors que les importations ont progressé de 9.2 % en valeur, les exportations n'ont augmenté que de 1.7 %.

Quatre facteurs majeurs sont à l'origine de cette évolution :

- Nouvelle poussée des importations de biens d'équipement et de biens de consommation
- Chute des exportations sidérurgiques
- Stagnation voire léger recul des exportations de certains autres produits industriels
- Détérioration des termes de l'échange, due surtout au fléchissement des prix à l'exportation.

1. Structure par produits

Traditionnellement le Luxembourg est
– un exportateur net de biens intermédiaires

 un importateur net de biens d'équipement et de biens de consommation.

Au cours des dernières années, l'évolution de la balance des biens intermédiaires reflète — sous un aspect conjoncturel — la tenue de l'industrie luxembourgeoise sur les marchés extérieurs, alors que la dégradation continue du solde respectivement des biens de consommation et des biens d'équipement traduit une caractéristique plus structurelle de l'économie luxembourgeoise — à savoir le niveau de vie élevé, ainsi que la prédominance des activités de services.

En 1991, l'aggravation du déficit commercial a affecté à des tiers identiques ces trois grandes catégories économiques de produits.

1.1. Contribution positive des biens intermédiaires

En dépit de la profonde mutation au niveau de la composition des produits exportés par le Luxembourg, les biens intermédiaires constituent en 1991 environ les trois quarts des exportations totales. La spécialisation du Luxembourg dans ce type de produit s'explique sans doute, en grande partie, par la tendance à la spécialisation internationale et à la segmentation des procès de production (1).

Compte tenu de la prédominance, à l'exportation, de cet ensemble de produits, le solde commercial dégage traditionnellement un excédent structurel. Au cours des deux dernières années la contribution positive au solde commercial global s'est toutefois fortement amenuisée (20 milliards de francs en 1992, contre 27 milliards en 1991 et encore 36 milliards en 1990).

Recul des exportations sidérurgiques

L'excédent commercial pour le fer et l'acier s'est en effet réduit de quelque 12 milliards de francs au cours des trois dernières années. En 1991, l'ensemble des exportations de marchandises d'ARBED et de MMRA a chuté en valeur de quelque 11 %. La mauvaise conjoncture dans la sidérurgie se traduit tant par un fléchissement des prix (3 %), que par une nouvelle régression du volume exporté (8 %).

Étant donné que la sidérurgie s'approvisionne en grande partie à l'étranger, il convient de prendre en considération d'autres groupes de produits (minerais de fer, coke, déchets de métaux, demiproduits en fer et en acier) pour apprécier l'impact de la sidérurgie sur la balance commerciale. En 1991, le solde commercial de cet ensemble sidérurgique est de 30.3 milliards de francs — soit un chiffre comparable au solde de 1987, autre année de faible conjoncture — et une contribution au solde commercial en recul de 5 milliards de francs par rapport à 1990.

... et des produits plastiques et pneumatiques

Au cours des années 1988 à 1990 la contribution au solde des matières plastiques, caoutchouc et ouvrages en ces matières était régulièrement de l'ordre de 15 milliards de francs. En 1991 elle est inférieure à 14 milliards de francs. Les entreprises spécialisées dans la production de ces biens ont en effet dû affronter des marchés particulièrement déprimés.

Globalement la contraction de l'excédent commercial des biens intermédiaires est un indicateur de la réaction de l'industrie luxembourgeoise à l'évolution de la demande extérieure. L'année 1991 a été notamment marquée par la chute des ventes sidérurgiques et un léger recul des autres exportations industrielles. Certains pans de l'industrie luxembourgeoise sont en effet des fournisseurs directs de secteurs industriels en crise au plan international (e.a. automobile). Aussi cette mauvaise conjoncture explique-t-elle à raison d'un tiers environ la dégradation du solde commercial du Luxembourg.

1.2. Déficit endémique de la balance des biens de consommation

Ce déficit structurel traduit essentiellement l'appréciation du pouvoir d'achat des ménages résidents. L'amélioration du niveau de vie des résidents entraîne bien évidemment une consommation accrue de biens dont la très grande partie est importée.

Au cours des dernières années, le solde s'est détérioré de quelque 3 milliards de francs en moyenne annuelle, pour s'élever à 53 milliards de francs en 1990, contre 37 milliards en 1985. En 1991, le solde s'est détérioré de plus de 5 milliards de francs.

Poussée des importations de voitures

Même si plusieurs groupes de produits enregistrent une aggravation de leur

solde (des groupes aussi différents que fruits et légumes, produits pétroliers, vêtements — avec des dégradations allant resp. de 0.5 à 0.8 milliard de francs), le groupe « véhicules de tourisme » en accuse la plus notable (1.3 milliard de francs). Aussi en 1991 les importations nettes de véhicules de tourisme s'élèvent-elles à 14.2 milliards de francs.

doute un effet de la réforme de la fiscalité directe — a encore été gonflé par un niveau particulièrement élevé au mois de décembre, mois traditionnellement calme pour le commerce de véhicules. Il s'agit là d'un phénomène d'anticipation dans la perspective du relèvement du taux de TVA de 12 à 15 % au 1^{er} janvier 1992.

Solde commercial par grandes catégories économiques

Source : STATEC Unité : Milliard de francs

Spécification	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991 1)
Total	- 18.6	- 21.9	- 32.3	- 27.3	- 31.9	- 43.1	- 62.8
Biens intermédiaires	19.9	26.2	21.9	30.1	35.7	27.1	20.2
Biens d'équipement	- 1.7	- 10.1	- 13.1	- 12.8	- 17.8	- 17.6	- 23.8
Biens de consommation	- 37.0	- 38.3	- 41.1	- 44.4	- 49.8	- 52.6	- 59.0

1) Chiffres provisoires

Principaux produits exportés

Source : STATEC Unité : Milliard de francs

Groupe de produits (par ordre d'importance en 1991)	Classe- ment en 1985	1985	1990	19911)
1. Fer et acier	1	69.6	70.1	63.8
2. Matières plastiques, caoutchouc,				
ouvrages en ces matières	2	21.5	27.6	27.1
3. Machines et appareils pour				
industries particulières	3	9.7	14.4	15.2
4. Articles minéraux non métallurgiques				120
manufacturés	6	7.1	14.2	13.8
5. Fils, tissus, articles textiles façonnés	4	7.9	11.8	12.0
6. Articles manufacturés en métal				
(y compris les constructions				
préfabriquées)	5	7.3	11.3	11.1
7. Voitures de tourisme	10	4.2	8.1	10.5
8. Métaux non ferreux	7	5.1	5.8	7.0
9. Articles de parfumerie, d'entretien et				
détersifs	8	4.4	5.6	6.3
10. Matériel de bureautique	11	2.9	6.0	4.5
Total des 10 principaux				
groupes de produits		141.1	174.4	171.3
Exportations totales		168.1	210.7	214.4
Part relative des 10 dans le total		83.9	82.8	79.9

1) Chiffres provisoires

Sur l'ensemble des produits importés, les véhicules de tourisme représentent aujourd'hui de loin le premier groupe de produits.

En 1991, les immatriculations de véhicules particuliers neufs se sont chiffrées à 39 935 unités, ce qui constitue une progression par rapport à l'année précédente de 13.4 %. Au cours de l'année sous revue, l'on a enregistré deux pointes. Le chiffre record des nouvelles immatriculations au lendemain du festival de l'automobile — sans

1.3. Nouvelle aggravation du déficit structurel de biens d'équipement

Globalement ce déficit accuse une détérioration de plus de 6 milliards de francs. Trois catégories de produits sont particulièrement affectées: machines et appareils pour l'industrie (-3.2 milliards de francs), matériel de

⁽¹⁾ cf « La diversification de la structure par produits à l'exportation » Bulletin du STATEC 1991 no 3 (p. 83 à 89)

transport, autres que voitures, notamment aéronefs et automotrices (-2.2 milliards de francs), matériel bureautique (-0.6 milliard).

Cet accroissement des importations nettes est essentiellement le résultat des efforts de modernisation – tant dans le secteur de l'industrie, que dans les services – et des développements/ extensions des activités industrielles et de services (notamment des services de transport).

Or c'est à ce niveau que l'interprétation des résultats de la seule balance commerciale appelle quelques nuances : les exportations de services (qui sont les résultantes des investissements dans les secteurs des services) ne sont pas enregistrées au niveau de la balance commerciale, mais dans la balance des services.

Investissement dans l'industrie et dans les services

Les opérations d'investissement dans l'industrie et dans les services donnent lieu à des importations de biens d'équipement au niveau balance commerciale. Et la distinction fondamentale entre ces deux investissements ne s'opère qu'au moment où sont générés les résultats de ces investissements:

- Dans l'industrie, l'achat à l'étranger d'un bien d'équipement donne lieu à une production de biens et, partant, dans le cas du Luxembourg, pour une très grande partie à une exportation de biens. À moyen terme il y a (pour le moins) compensation et il n'a guère d'effets structurels négatifs sur la balance commerciale par cet effort d'investissement.
- Par contre, un investissement dans le secteur des services donnant lieu à une importation de biens d'équipement ne trouvera pas de contrepartie dans la balance commerciale au cours des années suivantes. Les exportations des secteurs de services affectés par d'importants investissements de biens (e.a. transport et communications) sont enregistrées au niveau de la balance des services.

2. STRUCTURE GÉOGRAPHIQUE

L'aggravation de la balance commerciale de quelque 20 milliards de francs en 1991, par rapport à 1990, s'explique à raison de la moitié au niveau des flux avec les pays de l'Europe et à concurrence respectivement d'un quart au niveau des relations commerciales avec les continents américains et asiatiques.

En Europe, les relations avec les États membres de la Communauté Européenne en sont particulièrement affectées.

Principaux produits importés

Source : STATEC Unité : Milliard de francs

		Office	. Militard	de tranc
Groupe de produits (par ordre d'importance en 1991)	Classe- ment en 1985	1985	1990	19911)
1. Voitures de tourisme	6	9.8	20.0	24.7
2. Machines et appareils pour industries				
particulières	3	11.7	20.3	23.8
3. Fer et acier	1	15.6	21.5	20.4
4. Matières plastiques, caoutchouc,	4000			
ouvrages en ces mat.	5	10.1	12.9	13.3
5. Pétrole, produits dérivés du pétrole				
et prod. connexes	2	14.3	9.1	11.0
6. Matériel de bureautique	13	5.1	11.0	10.0
7. Articles manufacturés en métal	1			
(y compris les constructions				219L W
préfabriquées)	11	5.2	10.1	9.6
8. Véhicules routiers				3010
autres que les voitures de tourisme	18	3.6	8.2	9.4
9. Gaz naturel, gaz manufacturé				- Jan -
et énergie électrique	4	10.5	9.0	9.2
10. Matériel minéraux non métalliques				
manufacturés	14	5.0	8.1	8.9
Total des 10 principaux		0.0		
produits importés		100.7	130.2	140.3
Importations totales		186.7	253.8	277.1
Part relative des 10 dans le total		53.9	51.3	50.6

1) Chiffres provisoires

Commerce exterieur de biens d'équipement

Source: STATEC

Unité: Milliard de francs

Spécification		Exportations 1)	Importations 1)	Solde 1)
TOTAL	1989	14.2	32.0	- 17.8
	1990	15.7	33.3	- 17.6
	1991	16.1	39.9	- 23.8
Machines et appareils				
pour industries particulières	1989	5.4	9.4	- 4.0
	1990	6.1	10.9	- 4.8
	1991	5.8	13.8	- 8.0
Matériel de bureautique	1989	4.6	8.6	- 4.0
	1990	4.8	8.4	- 3.6
	1991	3.3	7.5	- 4.2
Appareils et équipement de		100000		
télécommunication	1989	0.6	2.7	- 2.1
	1990	0.6	3.1	- 2.5
	1991	1.1	3.6	- 2.5
Matériel de transport	1989	1.7	5.8	- 4.1
	1990	1.9	6.0	- 4.1
	1991	3.3	10.2	- 6.9

BALANCE COMMERCIALE PAR GRANDES ZONES GÉOGRAPHIQUES

Source: STATEC

Unité: Milliard de francs

Spécification	1985	1989	1990	1991 1)
TOTAL	-18.6	-31.9	-43.1	-62.8
EUR 12	-44.5	-54.2	-64.3	-74.5
Europe	-37.2	-46.6	-58.8	-69.6
Afrique	2.7	0.5	2.5	1.8
Amérique	6.0	6.8	5.7	2.7
Asie	9.3	6.4	6.3	1.6

1) Chiffres provisoires

Accentuation du déficit avec la Belgique

La détérioration se manifeste le plus sensiblement au niveau des échanges intra-UEBL. Même si les exportations ont progressé au delà du rythme global (+ 6.8 %, contre 1.7 % pour les exportations totales), les importations en provenance de la **Belgique** se sont encore accrues plus fortement (+ 9.4 %).

Les deux principaux groupes de produits importés de Belgique — à savoir les produits énergétiques et les véhicules routiers — couvrent les deux tiers de cette progression.

En 1991, la consommation nationale de produits pétroliers a progressé de 16.3 % en volume. Or, le Luxembourg s'approvisionne pour la quasi-totalité de ses besoins en Belgique. Globalement les importations de produits énergétiques en provenance de la Belgique s'élèvent en 1991 à 14.1 milliards de francs, contre 11.6 milliards en 1990. En outre, quelque deux tiers des véhicules routiers importés au Luxembourg proviennent de Belgique. Aussi la demande exceptionnelle (décrite plus en détails dans l'analyse par produits) s'est bien évidemment répercutée sur les fournitures belges qui dépassent les 20 milliards de francs en 1991, contre 16.7 milliards en 1990.

Stabilisation du déficit avec l'Allemagne

Malgré la chute (7.3 %) des expéditions de fer et acier, les exportations vers l'Allemagne — le premier client du Luxembourg — ont progressé de 8.8 %. Les exportations luxembourgeoises ont encore pu bénéficier de la demande accrue à la suite de la réunification; toutefois au cours du second semestre de 1991, un certain relâchement s'est manifesté. Sur l'ensemble de l'année, le déficit commercial s'est stabilisé à quelque 20 milliards de francs, malgré la demande accrue du Luxembourg de machines et véhicules routiers.

Pour les autres États membres une distinction s'impose : les soldes commerciaux avec l'Espagne, l'Irlande, le Danemark, la Grèce et le Portugal sont restés plutôt stables et proches de l'équilibre.

Par contre, l'excédent commercial avec la France, le Royaume-Uni et l'Italie s'est légèrement amenuisé; la balance commerciale avec les Pays-Bas se solde même par un déficit, suite à une chute (10.6 %) des exportations.

Chute des exportations aux États-Unis

L'excédent commercial avec les États-Unis s'est sensiblement réduit en 1991 pour ne plus s'élever qu'à 1.7 milliard de francs, contre 4.4 milliards encore en 1990. Les évolutions contraires des exportations (16.6%) et des importations (+32%) expliquent cette dégradation.

Les exportations vers les États-Unis ont été directement marquées par la récession de cette économie. Sur les cinq catégories de produits couvrant quelque 92 % des exportations totales, quatre catégories (à savoir dans l'ordre les produits métalliques, les ouvrages en plastique et les pneumatiques, les machines, ainsi que les produits céramiques) ont enregistré des baisses sensibles.

Les importations ont progressé de 1.3 milliard de francs; la plupart des principales catégories de produits (machines, matériel de transport, ainsi que produits plastiques) en ont été affectées.

l'ensemble des produits importés d'origine japonaise, le solde est traditionnellement en déséquilibre. Rappelons que la quasi-totalité des voitures japonaises sont importées en provenance des pays limitrophes, et notamment de la Belgique.

La nette dégradation de la balance bilatérale avec le Japon s'explique par un double effet, mais de sens contraire, au niveau des flux.

- A l'exportaiton, la chute des expéditions de produits sidérurgiques qui couvrent plus de la moitié des ventes totales au Japon.
- A l'importation directe, la fourniture exceptionnelle de biens d'équipement en relation avec l'implantation d'une nouvelle entreprise japonaise au Luxembourg.

BALANCE COMMERCIALE AVEC LES ÉTATS MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ (Exportations – Importations optique provenance)

Source: STATEC		Unité: Milliard de francs			
Spécification	1985	1989	1990	1991 ')	
EUR 12	-44.5	-54.2	-64.3	-74.5	
Allemagne	-12.0	-23.1	-20.5	-19.6	
Belgique	-45.3	-56.7	-65.0	~72.0	
France	1.6	8.0	4.6	4.1	
Pays-Bas	1.8	- 0.7	1.8	~ 0.4	
Royaume-Uni	4.3	10.3	6.5	6.1	
Italie	2.0	4.1	4.7	3.7	
Espagne	1.0	2.6	2.8	2.9	
Danemark	1.4	1.4	1.1	1.2	
Irlande	- 0.5	- 1.1	- 1.4	- 1.4	
Grèce	0.8	0.6	0.5	0.4	
Portugal	0.4	0.4	0.5	0.5	

1) Chiffres provisoires

Aggravation du déséquilibre avec le Japon

Par rapport au Japon, le Luxembourg accuse un déficit de 3.1 milliards de francs en 1991, alors que la situation était proche de l'équilibre au cours des années précédentes. Bien évidemment cet équilibre concernait les relations directes. En prenant en considération Dans l'optique origine, la détérioration est plus nette encore et s'explique par la demande accrue de voitures japonaises, ainsì que de biens de consommation durable.

Notons encore que le Japon est devenu, en 1991, le 4^e pays fournisseur — dans l'optique origine — du Luxembourg (alors qu'il rangeait en 6^e position en 1990 et en 8^e position en 1985).

BALANCE COMMERCIALE AVEC LE JAPON

Source : STATEC						Unité: Milliard de francs		
Spécification	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991 ¹⁾	
Exportations Importations	0.2	0.2	0.7	0.9	2.1	2.4	1.6	
optique provenance optique origine	0.9 3.3	1.1 4.1	1.0 4.5	1.5 5.9	2.1 7.4	1.9 8.8	4.7 13.6	
Solde optique provenance optique origine	-0.7 -3.1	-0.9 -3.9	-0.3 -3.8	-0.6 -5.1	0.0	0.5	-3.1 -12.0	

¹⁾ Chiffres provisoires

Réorientation des exportations sur les marchés asiatiques

Dans les relations commerciales avec les autres pays asiatiques, on note essentiellement un recul des exportations vers l'Inde et la Thaïlande, plus que compensé par des exportations métalliques vers la Corée du Sud et Hong Kong.

Pour la première fois les exportations vers l'Asie dépassent celles à destination du continent américain.

3. EN GUISE DE CONCLUSION

Pour bien appréhender la situation économique extérieure du Luxembourg, il est indispensable de prendre en considération la balance des paiements courants. D'après les dernières estimations le solde des services non facteurs (c'est-à-dire autres que revenus de facteur) s'est encore apprécié en 1991 et s'élève à quelques 42 milliards de francs. La balance courante dégage globalement un excédent de près de 50 milliards de francs.

Composante essentielle de la balance courante, la balance commerciale reste bien évidemment un outil d'analyse indispensable à différents niveaux désagrégés (par produits, par pays). Toute-

Balance courante du Luxembourg

Source : STATEC Unité : Milliard de francs

Solde de la	1980	1985	1989	1990 1)	1991 2)
balance commerciale balance des services balance des transferts	-17.0 37.2 -2.0	-18.0 67.4 -4.5	-31.5 100.2 -6.3	-42.3 109.5 -5.7	-62.6 116.0 -4.7
balance des paiements courants	18.2	44.9	62.4	61,5	48.7

1) Chiffres provisoires

2) Estimations

fois, compte tenu du poids que représente désormais le secteur des services dans l'économie luxembourgeoise, le solde commercial global ne permet plus de tirer des conclusions immédiates sur la performance à l'étranger de l'industrie luxembourgeoise. Plus que par le passé, il faut désormais affiner l'analyse et isoler les flux de marchandises directement en relation avec l'industrie.

Par ailleurs, il est un fait que des facteurs forts différents concourent à l'évolution de la balance commerciale. Pour mieux analyser les causes de la détérioration récente du solde commercial, nous avons proposé de distinguer trois grandes catégories économiques de produits (biens intermédiaires, biens de consommation, biens d'équipement). En 1991, l'aggravation du déficit commercial de quelque 20 milliards de francs affecte à des tiers identiques ces trois grandes catégories:

- La résorption de l'excédent des biens intermédiaires est le reflet de la mauvaise conjoncture à laquelle sont confrontés les piliers de l'industrie luxembourgeoise.
- L'aggravation du déficit structurel des biens de consommation est la conséquence de l'appréciation du pouvoir d'achat des résidents (entraînant une accélération de la consommation de biens importés).
- L'accentuation du solde négatif des biens d'équipement est la conséquence des efforts d'extension et de modernisation tant dans l'industrie que dans le secteur des services (notamment services de transport et communications).

Commerce extérieur du Grand-Duché de Luxembourg par section de marchandises 1)

Unité: Million de francs

Section des marchandises (d'après la Nomenclature combinée)		Exportations					Importations				
		1988	1989	1990	19912)	1985	1988	1989	1990	19912)	
Toutes les sections		186 361	212 808	210 696	214 353	186 697	213 731	244 697	253 831	277 110	
1. Animaux et produits du règne animal	3 628	4 415	4 829	4 838	4 964	4 409	5 155	5 999	6 106	6 112	
2. Produits végétaux	1 737	2 120	2 597	2 737	2 755	4 719	5 344	5 673	5 819	6 333	
3. Graisses et huiles (animales et végétales)	27	13	14	13	23	509	392	447	466	479	
4. Aliments, boissons, tabac	3 421	3 527	3 862	4 539	4 839	10 621	11 743	13 007	13 378	14 946	
5. Produits minéraux	2 562	2 280	2 449	2 439	2 319	40 625	27 733	30 694	31 775	33 095	
6. Produits chimiques	8 444	9 024	9 268	10 156	10 639	16 889	16 950	20 597	19 989	21 542	
7. Matières plastiques, caoutchouc	21 490	25 971	28 111	27 579	27 093	10 077	11 540	13 341	12 879	13 372	
8. Peaux, cuir, pelleterie, etc	127	280	215	251	217	786	994	928	958	936	
9. Bois, liège, etc.	975	1 133	1 343	1 537	1 608	1 821	2 842	3 311	3 587	3 605	
10. Papier et ses applications	1 034	875	1 023	1 502	2 973	4 622	5 590	6 411	6 673	7 591	
11. Matières textiles et ouvrages en ces						· Name Or					
matières	8 430	9 594	12 404	12 652	12 789	10 987	11 567	11 853	12 696	13 213	
12. Chaussures et autres accessoires de						- m 6mm					
l'habillement	177	219	254	260	228	1 348	1 496	1 654	1 711	1 862	
13. Ouvrages en pierre, ciment, verre	5 997	7 988	12 516	12 818	12 256	3 972	5 865	6 233	7 126	8 057	
14. Perles fines, pierres gemmes, etc	102	208	330	288	566	384	595	787	802	976	
15. Métaux communs et ouvrages en ces						105.85					
métaux	79 814	81 182	90 206	80 403	76 086	30 919	38 774	43 384	39 446	38 981	
16. Machines et appareils, matériel électrique	14 558	20 089	23 365	25 738	27 207	22 157	35 065	41 172	46 397	51 789	
17. Matériel de transport	10 115	7 996	9 334	12 256	16 116	14 227	21 284	26 930	30 391	39 474	
18. Instrum. d'optique, de précision, etc	1 873	2 102	2 002	2 245	2 599	3 626	3 671	4 164	4 476	4 724	
19. Armes et munitions	15	9	7	14	11	46	52	64	62	77	
20. Marchandises non classées ailleurs	3 375	6 998	8 401	8 157	8 260	3 817	6 775	7 705	8 750	9 553	
21. Objets d'art, antiquités, etc	171	338	278	274	805	136	304	343	344	393	

1) y compris énergie électrique et gaz naturel

2) chiffres provisoires

Unité : Million de Francs										
Paus	Exportations				Importations					
Pays	1985	1988	1989	1990	19912)	1985	1988	1989	1990	19912)
Total général	168 072	186 361	212 808	210 696	214 353	186 697	213 731	244 697	253 831	277 110
EUROPE	139 199	165 077	185 322	185 047	190 800	176 442	203 902	231 883	243 627	260 410
Belgique	28 731	33 317	35 347	34 271	36 600	73 957	80 091	92 016	99 322	108 634
Allemagne	44 563	50 605	55 336	58 284	63 441	56 570	70 225	78 381	78 797	82 989
France	22 752	30 666	36 372	36 079	37 148	21 159	24 663	28 406	31 454	33 030
Italie	5 972	8 594	9 542	9 881	9 381	3 973	4 394	5 395	5 226	5 722
Pays-Bas	10 257	10 522	11 612	12 329	11 009	8 511	9 584	12 328	10 478	11 371
Royaume-Uni	8 026	11 216	13 861	11 738	10 987	3 718	4 317	3 643	5 218	4 872
Danemark	1 710	1 608	1 998	1 728	1 986	314	598	615	635	822
Irlande	328	543	581	566	753	866	1 399	1 691	1 968	2 190
Grèce	830	635	671	643	531	57	73	70	89	96
Portugal	576	747	732	799	863	188	304	297	255	337
Espagne	1 446	2 414	3 215	3 898	3 970	371	598	601	1 066	1 119
Europe 12	125 191	150 867	169 267	170 216	176 669	169 684	196 246	223 443	234 508	251 182
AELE	10 989	11 197	12 112	12 375	11 449	6 233	6 890	7 663	8 350	8 552
Autriche	1 916	2 282	2 376	2 915	2 718	1 194	1 870	1 898	1 889	2 188
Norvège	1 274	1 057	1 138	1 168	1 062	609	792	922	749	795
Islande	53	86	32	37	67	13	12	19	59	91
Finlande	1 094	1 006	1 242	1 241	1 065	188	198	224	366	515
Suède	2 520	2 701	3 066	3 085	2 655	2 034	1 675	2 002	2 263	2 147
Suisse	4 132	4 065	4 258	3 929	3 882	2 195	2 343	2 598	3 024	2 816
Autres pays d'Europe	3 019	3 013	3 943	2 456	2 682	525	766	777	769	676
AFRIQUE	3 483	2 508	2 586	2 975	2 384	807	401	2 094	454	561
AMERIQUE	12 958	11 231	13 043	11 189	10 152	6 913	5 572	6 293	5 522	7 459
États-Unis	9 301	9 040	10 107	8 533	7 111	5 653	4 472	4 752	4 096	5 408
Autres pays d'Amérique	3 657	2 191	2 936	2 656	3 041	1 260	1 100	1 541	1 426	2 051
ASIE	11 831	7 024	10 739	10 456	10 232	2 516	3 825	4 384	4 193	8 597
Japon	225	855	2 070	2 413	1 596	913	1 513	2 063	1 926	4 720
OCEANIE	526	451	990	882	606	13	22	32	10	32
INDETERMINE	75	70	128	147	179	6	9	11	25	51

¹ y compris énergie électrique et gaz naturel

(Source: Bulletin du STATEC 1992, Nº 4)

SIDÉRURGIE

Résultats semestriels 1992 de l'ARBED : Prix de vente en forte baisse

Au premier semestre de l'exercice 1992, l'économie mondiale a continué de souffrir d'un niveau extrêmement faible de l'investissement industriel et, partant, d'une demande insuffisante de la part du secteur des biens d'investissement, principal client de la sidérurgie.

La faiblesse de l'économie américaine, jointe à une conjoncture hésitante en Europe et des signes de récession dans le Sud-Est asiatique, ont créé un climat de prudence, voire de méfiance chez nos clients investisseurs. Dans l'ensemble du monde industrialisé, les secteurs

grands consommateurs d'acier, dont le bâtiment, l'industrie automobile, la construction mécanique et métallique, ont subi un nouveau ralentissement de leurs activités, déjà fortement affaiblies en 1991.

Le manque de dynamisme de la production industrielle a été accentué par des politiques monétaires et fiscales de plus en plus restrictives dans de nombreux pays, notamment sur le plan des taux d'intérêt. Pour la sidérurgie européenne, la faiblesse du dollar américain, des pertes importantes de parts de marché aux Etats-Unis et dans certains pays asiatiques, ainsi qu'une forte concurrence des produits à bas prix en provenance des pays de l'Est ont accentué les difficultés.

Ainsi, les prix de l'acier ont poursuivi leur tendance à la baisse, entamée en 1991 et accentuée en 1992, pour retomber au niveau de l'année 1987, qui avait marqué le creux de la précédente vague conjoncturelle.

Dans cet environnement économique défavorable, le groupe Arbed a enregistré pour les 6 premiers mois de l'année un chiffre d'affaires de LUF 98

² chiffres provisoires

milliards, en baisse de 7,0 %, par rapport à la période correspondante de 1991. Ce recul est attribuable essentiellement aux secteurs sidérurgiques, pour les raisons évoquées ci-dessus. Par ailleurs, les niveaux de production sidérurgiques ont également été affectés par des arrêts d'installation programmés pour raisons techniques, dans les usines luxembourgeoises comme à Sidmar: réfection de hauts fourneaux et travaux d'amélioration.

La baisse du chiffre d'affaires consolidé a pu être limitée toutefois grâce à des progressions dans des secteurs non-sidérurgiques (Ciment, p.ex.), et par l'extension du périmètre de consolidation (256 sociétés consolidées, contre 247 au 30 juin 1991).

Groupe Arbed: Résultat semestriel positif

Le résultat consolidé du premier semestre reste positif à concurrence de LUF 364 millions, mais accuse une diminution de LUF 2,8 milliards par rapport à la première moitié de l'exercice précédent.

Le résultat de 364 millions a été réalisé du fait que la contribution négative au résultat courant des sociétés sidérurgiques du groupe a pu être compensée par les résultats positifs d'autres secteurs d'activité, ainsi que par des opérations à caractère exceptionnel.

Les capitaux propres consolidés se chiffrent dans leur ensemble à LUF 97,1 milliards, contre 99,4 milliards un an plus tôt.

Les importants efforts d'investissement en cours (LUF 7 milliards pour le premier semestre 1992) ont fait passer l'endettement financier net de 43,3 milliards à 54,7 milliards (+11,4%) d'une année à l'autre.

Arbed S.A.: Chiffre d'affaires LUF 21,4 milliards

En ce qui concerne la société mère Arbed S.A., la production d'acier a diminué de 4 % par rapport aux six premiers mois de 1991. Le tonnage des laminés expédiés est revenu à 1,7 million de t, en baisse de 4 % également. Avec LUF 21,4 milliards, le chiffre d'affaires semestriel départ usines, pour sa part, accuse un recul de 11,8 %, essentiellement imputable au niveau insuffisant des prix de vente de l'acier. Le résultat s'inscrit en perte à raison de LUF 905 millions après un bénéfice de LUF 61 millions enregistré au 30 juin 1991. Le cash flow du semestre s'élève à LUF 636 millions.

Régression de la demande d'acier au second semestre

Alors que les instituts de recherche économique avaient prévu une reprise de la croissance en Europe pour le deuxième semestre de l'année 1992, leurs espoirs se sont estompés au début du troisième trimestre au vu du manque de confiance existant dans les milieux d'affaires.

Il est un fait que ni la demande intérieure de la Communauté européenne, ni la demande internationale ne montrent des indicateurs signifiant une amélioration de la conjoncture.

Les analystes du FMI qui avaient prédit une reprise progressive et soutenue de l'économie américaine ont dû réviser leurs chiffres à la baisse. Les indicateurs d'outre-Atlantique sont loin de créer les conditions d'une relance de l'économie mondiale. Au cela s'ajoutent, en Europe centrale et en Europe de l'Est, des déséquilibres politiques et économiques alarmants. Une amélioration ne peut être espérée dans le court terme. Le Japon, de son côté, est confronté à une baisse sensible de sa croissance et essaie de donner de nouvelles impulsions à son économie par le biais de programmes de dépenses étatiques.

La régression de la demande d'acier risque de se poursuivre au cours du dernier trimestre de l'exercice 1992.

Confrontés à cette évolution économique difficile, les sociétés sidérurgiques du groupe Arbed ont mis au point des programmes incisifs de compression des coûts de production afin de limiter les incidences négatives de la conjoncture sur les résultats de l'exercice 1992.

L'Arbed à l'heure espagnole

Séville: Exposition universelle. Barcelone: Jeux olympiques. Madrid: capitale culturelle d'Europe. En 1992, trois villes espagnoles sont sous les feux de l'actualité mondiale. L'Arbed y est présente avec ses produits-phares.

A Séville, plus de 3 000 tonnes d'acier Arbed ont été utilisées pour la réalisation des Pavillons nationaux de l'Italie et du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi que pour l'aménagement du Pavillon des Découvertes et de la Presse. La nouvelle ligne du train à grande vitesse AVE, reliant Madrid à Séville, a été construite moyennant des rails issus du laminoir de MMRA. Des produits Arbed ont servi aussi à la réalisation du pont « El Alamillo » qui débouche sur les surfaces d'exposition de la Foire Universelle situées sur l'île « La Cartuja ».

Dans la métropole catalane Barcelone, trois projets d'envergure ont été réalisés avec mise en œuvre d'aciers Arbed: le nouvel aéroport, l'hôtel « Villa Olimpica » et la tour Maphre, qui est, avec ses 152 m de hauteur, l'édifice le plus élevé de la péninsule ibérique.

Un autre projet d'envergure à Madrid souligne la vocation européenne de la capitale espagnole: 6 000 t d'aciers Arbed ont été utilisées pour la construction du nouveau complexe de la « Puerta Europa ».

Séville

La société Paul Wurth, filiale « technologique » du groupe Arbed, a été chargée de la réalisation en entreprise générale du pavillon luxembourgeois à l'Exposition universelle de Séville. 260 tonnes de profilés, laminés et parachevés dans les usines du groupe Arbed à Luxembourg, ont été utilisées dans les structures métalliques de l'édifice.

Autres références à l'Expo'92 de Séville :

- l'ossature métallique du Pavillon des Découvertes (1 500 tonnes d'acier Arbed)
- les piliers du train panoramique monorail (175 tonnes d'acier Arbed)
- le Pavillon de la Presse (1 000 tonnes d'acier Arbed)
- le Pavillon d'Italie (200 t d'acier Arbed)
- le pont « El Alamillo » (430 t d'acier Arbed).

Au total, plus de 3 000 t de produits en acier marquent la présence de l'Arbed à l'Exposition universelle de Séville.

Madrid-Séville

Les chemins de fer espagnols ont confié à la Métallurgique et Minière de Rodange-Athus (MMRA), filiale luxembourgeoise du groupe Arbed, la livraison de 7 500 tonnes de rails pour la ligne du nouveau train à grande vitesse AVE, reliant Madrid à Séville. Ces rails, observant des critères particulièrement sévères en matière de rectitude et d'ondulation, ont été livrés dans le strict respect des délais.

Madrid

Pour résoudre les problèmes posés par la forte inclinaison (14) des deux tours de 113 m de hauteur chacune devant former le complexe de la « Puerta Europa » à Madrid, architectes et ingénieurs ont imaginé une construction mixte acier/béton, exceptionnelle par ses aspects techniques. Pour l'ossature métallique, 6 000 t de colonnes et de poutrelles Arbed seront mises en œuvre, dont 1 500 t en qualités Histar, une génération récente de produits par laquelle l'Arbed ouvre des voies nouvelles à l'utilisation de l'acier dans le secteur de la construction. Plus de 1 500 t de produits Arbed ont été utilisées pour la réalisation de la charpente métallique d'importants projets d'immeubles administratifs dont l'immeuble Reinhold.

Aviles

Pour la nouvelle aciérie LD III d'Avilés, Ensidesa, le premier producteur sidérurgique espagnol, a fait appel au système de soufflage LBE, développé par l'Arbed, en collaboration avec le centre de recherche français Irsid. Pour cette même aciérie, Paul Wurth S.A., filiale de l'Arbed, et Arbed Recherches ont été chargés de la fourniture des équipements de conduite automatique du procédé LBE, ainsi que du système de commande informatisé de l'ensemble de l'aciérie.

Barcelone

Avec ses 43 étages et ses 152 m de hauteur, la tour Maphre, construite dans les parages du village olympique de

Barcelone, est l'édifice le plus élevé de la péninsule ibérique. 1 500 tonnes de poutrelles Arbed, dont 800 tonnes de qualité Histar 460, ont été utilisées pour les structures métalliques. Par leurs sections allégées, ces poutrelles ont permis de réaliser une économie de poids de 16 %. Dans la construction de l'hôtel "Villa Olimpica" érigé à proximité de la tour Maphre, l'Arbed a participé avec 4 500 tonnes de poutrelles de sa série « américaine ». Autre référence à Barcelone: Le nouvel aéroport, où l'architecte Ricardo Bofill a mis en œuvre 6 500 tonnes de poutrelles Arbed.

CHÔMAGE

Les prestations de chômage au Grand-Duché de Luxembourg

Le chômage, en tant que risque couvert par la sécurité sociale est la situation du travailleur qui se trouve sans emploi pour des raisons indépendantes de sa volonté et qui est privé ainsi de gain. La législation envisage en premier lieu la situation du chômage complet, c'est-àdire la situation du travailleur en quête d'un emploi à sa convenance. En second lieu, deux lois spéciales règlent la situation du chômage partiel, qui consiste dans l'introduction de plusieurs jours de chômage dans la semaine ordinaire du travail ou dans la réduction du nombre des heures de travail : la première loi a trait au chômage dû aux intempéries hivernales ; la deuxième vise le chômage partiel de source conjoncturelle ou structurelle.

CHOMAGE COMPLET – REGIME GENERAL

Le chômage proprement dit consiste en un arrêt involontaire et prolongé du travail dû à l'impossibilité de trouver un emploi : n'étant pas à même de travailler l'intéressé perd la source essentielle ou unique de ses revenus, d'où l'octroi le cas échéant, d'indemnités de chômage complet.

Champ d'application personnel

Le régime général s'aplique :

 au travailleur salarié occupé par un employeur déterminé dans le cadre d'un emploi régulier selon l'organisation de la semaine normale de travail pratiquée dans l'entreprise intéressée; – au travailleur habituellement occupé à temps partiel par un employeur, à condition qu'il ait effectué régulièrement 20 heures de travail au moins par semaine. Il en est de même du travailleur au service de plusieurs employeurs, à condition qu'il ait perdu un emploi qu'il occupait régulièrement pendant 20 heures de travail au moins par semaine et que le revenu de travail mensuel qui lui reste soit inférieur à 150 % du salaire social minimum de référence.

Les conditions d'octroi des prestations

Pour être admis au bénéfice de l'indemnité de chômage complet, il faut répondre aux conditions suivantes :

- 1) être chômeur involontaire.
 - Aucune indemnité de chômage n'est due
- en cas d'abandon non justifié du dernier poste de travail, sauf si l'abandon est dû à des motifs exceptionnels, valables et convaincants;
- en cas de licenciement pour motif grave.

Dans le cas d'un licenciement pour motif grave, le demandeur d'emploi peut, par voie de simple requête, demander au président de la juridiction du travail compétente d'autoriser l'attribution par provision de l'indemnité de chômage complet en attendant la décision judiciaire définitive du litige con-

cernant la régularité ou le bienfondé de son licenciement.

Le jugement ou l'arrêt déclarant abusif le licenciement du travailleur condamne d'office l'employeur à rembourser au fonds pour l'emploi les indemnités de chômage par lui versées au travailleur pour la ou les périodes couvertes par des salaires, traitements ou indemnités que l'employeur sera tenu de verser en application du jugement ou de l'arrêt. Il en est de même du jugement ou de l'arrêt condamnant l'employeur au versement des salaires, traitements ou indemnités en cas d'inobservation de la période de préavis ou en cas de rupture anticipée du contrat conclu à durée déterminée.

Le jugement ou l'arrêt déclarant justifié le licenciement du travailleur condamne d'office ce dernier à rembourser au fonds pour l'emploi, le cas échéant de façon échelonnée, tout ou partie des indemnités de chômage lui versées par provision.

- 2) être domicilié sur le territoire luxembourgeois;
- 3) être âgé de seize ans au moins et de soixante-quatre ans au plus ;
- 4) être ni bénéficiaire d'une prestation de retraite, ni bénéficiaire d'une pension de vieillesse ou d'invalidité;
- 5) être apte au travail, disponible pour le travail et prêt à accepter tout emploi approprié;
 1)

N'est pas à considérer comme apte au travail le travailleur dont la capacité de travail est réduite de deux tiers et plus de la capacité normale d'un travailleur, en raison d'une infériorité physique ou intellectuelle.

- s'inscrire comme demandeur d'emploi auprès des bureaux de placement publics et y introduire une demande d'indemnisation;
- 7) remplir la condition de stage spécifiée ci-après. L'indemnisation est subordonnée à la condition que la personne privée d'emploi ait été occupée dans le cadre d'un contrat de louage de service, avec un ou plusieurs employeurs pendant 26 semaines au moins au cours des 12 mois qui précèdent celui de son inscription comme demandeur d'emploi auprès des services de l'administration de l'emploi. Cependant lorsque la période de référence de 12 mois comprend des périodes d'incapacité de travail réduite d'un taux égal ou supérieur à 50 %, celleci est prorogée, si nécessaire, pour une période d'une durée égale à celle de l'incapacité de travail ou de la capacité de travail réduite.

Cette même règle est applicable lorsque ladite période de référence comprend des périodes de détention, des périodes de service militaire ou des périodes de chômage indemnisé.

Les périodes de détention d'un détenu libéré qui est demandeur d'emploi sont assimilées à des périodes d'activité, à moins que la direction de l'établissement pénitentiaire ou de la maison d'éducation ne fasse état du refus du détenu de se prêter à des mesures de formation professionnelle ou d'initiation au travail qui lui sont proposées pendant sa période de détention.

Paiement des prestations

Le point de départ de l'indemnisation du chômeur complet coïncide avec la première journée de chômage, à moins que ce ne soit un samedi ou un dimanche, à condition que le travailleur privé d'emploi se fasse inscrire comme demandeur d'emploi le jour même de la survenance du chômage et qu'il introduise sa demande en indemnisation avant l'expiration d'un délai de deux semaines à partir du jour de l'ouverture du droit à indemnisation.

La durée maximale de l'indemnisation est fixée à 365 journées de calendrier au cours d'une période de référence de 24 mois. Toutefois, le droit à l'indemnité de chômage du chômeur âgé de 50

ans est maintenu, à sa demande, pour une période de :

- 12 mois au plus, lorsque le chômeur justifie de 30 années au moins d'assurance obligatoire à l'assurance pension;
- 9 mois au plus, lorsque le chômeur justifie de 25 années au moins d'assurance obligatoire à l'assurance pension;
- 6 mois au plus, lorsque le chômeur justifie de 20 années au moins d'assurance obligatoire à l'assurance pension.

Le directeur de l'administration de l'emploi peut autoriser, sur requête, le maintien ou la reprise du droit à l'indemnité de chômage complet pour une nouvelle période de 182 jours de calendrier au plus dans l'intérêt de chômeurs particulièrement difficiles à placer dont les droits sont épuisés et qui ne peuvent prétendre à l'application des dispositions pour la prolongation de l'indemnisation pour chômeurs âgés de plus de 50 ans.

Est considéré comme chômeur particulièrement difficile à placer

- le chômeur atteint d'une incapacité de travail de 30 % au moins constatée ou, le cas échéant, fixée par le contrôle médical de la sécurité sociale;
- le chômeur âgé de 50 ans accomplis et atteint d'une incapacité de travail de 15 % au moins constatée, ou, le cas échéant, fixée par le contrôle médical de la sécurité sociale;
- le chômeur âgé de 55 ans accomplis.

En ce qui concerne l'indemnisation des personnes ayant épuisé le droit aux indemnités de chômage, il est renvoyé au chapître consacré au revenu minimum garanti.

Niveau des prestations

Le montant de l'indemnité de chômage complet est de 80 % du salaire brut antérieur du travailleur sans emploi.

Pour le chômeur qui a un ou plusieurs enfants à sa charge, le taux d'indemnisation est porté à 85 %.

Pour le travailleur sans emploi dont le conjoint non séparé ou la personne avec laquelle il vit en communauté domestique dispose d'un revenu dépassant le plafond de deux fois et demie le salaire social minimum pour travailleurs ayant charge de famille, le montant de l'indemnité de chômage complet est diminué d'un montant égal à 50 % de la différence entre le revenu du conjoint et le plafond susvisé. Tout demandeur d'une indemnité de chômage complet est tenu de déclarer à

l'administration de l'emploi, sous peine de suppression de l'indemnité de chômage, si le conjoint non séparé ou la personne avec laquelle il vit en communauté domestique touche un revenu dépassant le plafond précité. Sont présumées faire partie d'une communauté domestique toutes les personnes qui vivent dans le cadre d'un foyer commun et dont il faut admettre qu'elles disposent d'un budget commun.

Le chômeur indemnisé est tenu de déclarer aux bureaux de placement tous revenus d'une activité professionnelle rémunérée, régulière ou occasionnelle, en cours d'indemnisation. De tels revenus sont compatibles avec l'indemnité de chômage complet pour autant qu'ils n'excèdent pas 10 % des montants maxima d'indemnisation prévus. S'il y a lieu, la partie de ces revenus dépassant le plafond précité est portée en déduction de l'indemnité de chômage complet.

Le chômeur indemnisé est tenu en outre de déclarer aux bureaux de placement tous autres revenus généralement quelconques. Au cas où ces revenus dépassent le plafond de une fois et demie le salaire social minimum de référence, la partie de ces revenus dépassant le plafond précité est portée en déduction de l'indemnité de chômage complet.

L'indemnité de chômage ne peut être supérieure à 250 % du salaire social minimum de référence. Lorsque le chômage dépasse la durée de 182 jours de calendrier au cours d'une période de 12 mois, le plafond est ramené à 200 %. Lorsqu'un dépassement de la durée normale de 365 jours d'indemnisation est autorisé, le plafond de l'indemnisation est ramené pour la période subséquente de 182 jours à 150 % du salaire social minimum de référence.

Le montant de l'indemnité de chômage complet est déterminé normalement sur la base du salaire brut effectivement touché par le travailleur sans emploi au cours des trois mois ayant précédé celui de la survenance du chômage. Cette période de référence peut être étendue jusqu'à six mois au maximum, lorsque la rémunération de base accuse pendant la période de référence un niveau moyen sensiblement inférieur ou sensiblement supérieur à la rémunération annuelle touchée par le salarié.

Le montant de l'indemnité de chômage est adapté aux variations du coût de la vie. L'indemnité de chômage complet est soumise aux charges sociales et fiscales généralement prévues en matière de salaires. Toutefois, la part patronale des charges sociales est imputée sur le fonds pour l'emploi.

Les bénéficiaires de l'indemnité de chômage complet sont tenus de se présenter aux bureaux de placement publics, aux jours et heures qui leur sont indiqués. Le travailleur qui, sans excuse valable, ne se conforme pas à cette prescription, perd le droit à l'indemnité de chômage complet pour sept jours de calendrier, en cas de récidive pour 30 jours de calendrier.

Le droit à l'indemnité de chômage cesse :

- lorsque les limites prévues pour la durée du versement sont atteintes;
- lorsqu'une ou plusieurs conditions d'octroi ne sont plus remplies;
- lorsque la limite d'âge de 65 ans est dépassée;
- en cas de refus non justifié d'un poste de travail approprié;
- en cas de refus non justifié du chômeur de participer à des stages, cours ou travaux d'utilité publique lui assignés par l'administration de l'emploi.

LES JEUNES CHÔMEURS

Champ d'application personnel

La protection contre le chômage s'applique également aux jeunes quì, à la fin de leur formation à plein temps, se trouvent sans emploi, domiciliés au Luxembourg et qui sont âgés le jour de leur inscription comme chômeurs de moins de 21 ans. Cette limite d'âge peut être relevée par voie réglementaire à 28 ans. 2)

Ces dispositions s'appliquent tant au jeune qui a terminé un cycle d'études déterminé qu'à celui qui renonce à la poursuite de ses études en cours de formation. Elles s'appliquent également au jeune qui a déjà occupé un emploi sans répondre à la condition de stage, de même qu'au jeune stagiaire et apprenti qui se trouve sans emploi à la

 Pour les critères déterminant l'emploi approprié, voir règlement grand-ducal du 25 août 1983 (mem. A. 1983, p. 1487). Ce règlement prévoit des dispositions particulières en ce qui concerne le niveau de rémunération, l'aptitude professionnelle, l'aptitude physique, le trajet journalier, la situation familiale, le régime de travail, la promesse d'embauche, ainsi que sur la dispense de contrôle.

2) Le règlement grand-ducal du 31 juillet 1987 a introduit trois paliers d'âge fixés respectivement à 23, 25 et 28 ans suivant la formation poursuivie par l'intéressé (Mém. A. 1987, p. 1178). fin de sa formation, soit en raison de la résiliation du contrat de stage ou d'apprentissage par l'employeur ou sur base d'un commun accord, soit à la suite de l'interruption de la formation en cours.

Aucune indemnité n'est toutefois due lorsque le chômage résulte de l'abandon non justifié d'un poste de travail, d'un licenciement pour motif grave ou de la résiliation du contrat d'apprentissage ou du contrat de stage pour motif grave. Les jeunes chômeurs sont dispensés de la condition de stage pourvu qu'ils se fassent inscrire comme demandeurs d'emploi dans les 12 mois suivant la fin de leur formation.

Prestations

Pour les jeunes chômeurs l'indemnité de chômage prend cours après un délai de 39 semaines suivant leur inscription comme demandeurs d'emploi. Toute-fois, pour le jeune dont la durée de formation scolaire dépasse 9 années d'études ou qui a terminé des cours ou stages de formation professionnelle organisés à l'intention des demandeurs d'emploi inscrits à l'administration de l'emploi ou des stages de préparation en entreprise, ce délai est ramené à 26 semaines.

Cependant, en cas de renonciation aux études au cours d'une année d'études, la période de stage prévue ne prend cours qu'à la fin de l'année scolaire.

L'indemnité est fixée à 70 % du salaire social minimum qui reviendrait au jeune en cas d'occupation normale comme travailleur non qualifié.

Cependant, pour les adolescents âgés de 16 et de 17 ans accomplis et qui ne justifient pas avoir passé avec succès un examen de fin d'apprentissage, l'indemnité est fixée à 40 % du salaire social minimum prévu pour un travailleur non qualifié.

LES CHÔMEURS INDÉPENDANTS Champ d'application personnel

Les travailleurs indépendants qui ont dû cesser leur activité en raison de difficultés économiques et financières ou par le fait d'un tiers, peuvent obtenir des indemnités de chômage lorsqu'ils s'inscrivent comme demandeurs d'emploi auprès des bureaux de placement, à la condition qu'ils justifient de cinq années au moins d'assurance obligatoire à la caisse de pension des artisans, des commerçants et industriels, à la caisse de pension agricole ou à la caisse de pension des employés privés et qu'ils soient domiciliés sur le territoire luxembourgeois au moment de la cessation de leur activité.

Le directeur de l'administration de l'emploi peut ramener jusqu'à une année la condition de l'assurance obligatoire dans des cas exceptionnels dûment justifiés, lorsque la cessation de l'activité se trouve motivée par la force majeure ou par le fait d'un tiers.

Les dispositions sur le chômage des indépendants ne sont pas applicables aux personnes admises au bénéfice des mesures de reconversion économique et sociale dans l'agriculture, le commerce et l'artisanat.

Les travailleurs indépendants devenus chômeurs sont dispensés des conditions de stage pourvu qu'ils se fassent inscrire comme demandeurs d'emploi dans les trois mois suivant la fin de leur activité et qu'ils introduisent leur demande d'indemnisation dans les deux mois au plus tard du droit à indemnité.

Prestations

En cas d'admission au bénéfice de l'indemnité de chômage complet, le travailleur indépendant a droit à une indemnité correspondant à 80 % du revenu ayant servi pour le dernier exercice comme assiette cotisable à la caisse de pension des artisans, des commerçants et industriels. L'indemnité de chômage complet ne peut excéder les plafonds prévus dans le régime général; elle ne peut être inférieure à 80 % du salaire social minimum de référence.

L'INSERTION PROFESSIONNELLE, LA REINSERTION PROFESSION-NELLE ET L'OCCUPATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI

Le ministre ayant dans ses attributions la formation profesionnelle peut, de l'avis conforme du ministre du travail, organiser à l'intention des demandeurs d'emploi inscrits à l'administration de l'emploi des cours, des stages ou autres mesures de préparation professionnelle, des cours ou stages d'initiation et d'orientation à la vie, de formation professionnelle complémentaire, ainsi que des cours ou stages d'adaptation, de conversion ou de perfectionnement professionnels.

Ces cours, stages ou autres mesures de préparation, d'initiation et d'orientation à la vie professionnelle peuvent comporter l'affectation temporaire du demandeur d'emploi à une expérience de travail utile auprès de l'Etat, des communes, des établissements publics ou d'autres organismes, institutions ou groupements de personnes poursuivant un but non-lucratif.

Sur proposition du ministre du travail, le Gouvernement en conseil peut décider l'organisation de travaux d'utilité publique destinés à l'occupation des demandeurs d'emploi inscrits à l'administration de l'emploi.

Le chômeur indemnisé affecté à une tâche déclarée d'utilité publique ou qui suit des cours ou stages de perfectionnement a droit à une indemnité complémentaire dont le niveau est déterminé par le ministre du travail compte tenu de la nature de la tâche prestée.

L'attribution ou le maintien de l'indemnité de chômage complet peut être subordonné à la participation du chômeur à des stages de préparation en entreprise, à des actions de formation, à des travaux d'utilité publique ou à des expériences de travail.

ORGANISATION

L'administration de l'emploi

L'application de la législation concernant le chômage est confiée à l'administration de l'emploi. 1) Cette administration placée sous l'autorité du ministre du travail a notamment pour mission de surveiller la situation et l'évolution du marché de l'emploi, de réaliser la compensation des offres et des demandes d'emploi, d'organiser le recrutement des travailleurs étrangers, d'organiser et d'assurer l'orientation professionnelle des jeunes ou des adultes en vue de leur intégration ou de leur réintégration dans la vie professionnelle, d'assurer l'application de la législation concernant la prévention du chômage, la résorption du chômage et l'octroi des prestations de chômage, d'assurer la formation, la rééducation et l'intégration professionnelles des personnes handicapées.

Les décisions administratives en matière d'indemnités de chômage et voies de recours

Les décisions portant attribution, maintien, reprise, prorogation, refus ou retrait de l'indemnité de chômage, ainsi que les décisions ordonnant le remboursement des indemnités touchées, sont prises par le directeur de l'administration de l'emploi ou par les fonctionnaires par lui délégués à cet effet.

Les décisions de refus ou de retrait peuvent faire l'objet d'une demande en réexamen auprès d'une commission spéciale instituée par le ministre du travail.

La demande en réexamen doit être introduite par lettre recommandée, sous peine de forclusion, avant l'expiration d'un délai de 40 jours à dater de la notification de la décision.

La commission se compose de trois membres représentant les employeurs, de trois membres représentant les travailleurs et du président qui est désigné par le ministre du travail 1).

Contre les décisions prises par la commission, un recours est ouvert au requérant débouté, au ministre du travail et au directeur de l'administration de l'emploi. Ce recours est porté devant le conseil arbitral des assurances sociales; il n'a pas d'effet suspensif. Il doit être formé, sous peine de forclusion, dans un délai de 40 jours à dater de la notification de la décision attaquée.

L'appel contre les décisions du conseil arbitral est porté devant le conseil supérieur des assurances sociales selon les règles tracées par les lois et règlements en vigueur pour le contentieux en matière d'accidents de travail; la procédure de l'appel n'a pas d'effet suspensif.

LE CHÔMAGE DU AUX INTEMPERIES HIVERNALES

Peuvent bénéficier des prestations les ouvriers et artisans occupés dans le secteur du bâtiment et du génie civil ainsi que les ouvriers des branches artisanales connexes.

Les personnes visées au paragraphe précédent peuvent bénéficier des prestations à condition :

- d'être domiciliées sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg;
- d'être occupées auprès d'une entreprise autorisée à exécuter des travaux sur le territoire du Grand-Duché;
- d'être assurées en qualité de salariés auprès des organismes de sécurité sociale luxembourgeois;
- d'être aptes au travail et âgées de moins de 65 ans.

Les travailleurs frontaliers régulièrement occupés sur le territoire du Grand-Duché sont assimilés aux travailleurs luxembourgeois.

Le chômage doit être occasionné par les intempéries hivernales, intervenant au cours de la période du 16 novembre au 31 mars.

Aucun salaire de compensation n'est dû ni pour les périodes de congé collectif, les jours de congé payé ou non payé et les journées d'incapacité de travail, ni pour les deux semaines qui comprennent les jours de Noël et du Nouvel An. Le salaire de compensation est dû pour chaque heure de travail perdue involontairement au-delà d'un nombre forfaitaire de huit heures par mois. Le montant brut du salaire de compensation horaire est fixé à 80 % du salaire brut normal du travailleur, sans qu'il puisse toutefois dépasser

180 % du salaire social minimum revenant à un travailleur qualifié âgé de plus de 18 ans.

Les salaires de compensation sont avancés par les employeurs, qui sont remboursés par l'administration de l'emploi d'après les modalités suivantes: le remboursement porte sur le total des salaires de compensation bruts avancés pour des heures de travail perdues au-delà d'un nombre forfaitaire de seize heures par mois de calendrier, un premier groupe de huit heures restant à la charge du travailleur, un deuxième groupe de huit heures à la charge de l'employeur.

LE CHÔMAGE PARTIEL DE SOURCE CONJONCTURELLE

L'objet des dispositions est de prévenir des licenciements pour des causes conjoncturelles et de maintenir un niveau satisfaisant de l'emploi en période de récession économique. Ainsi des subventions peuvent être allouées aux employeurs qui, plutôt que de procéder à des licenciements, s'engagent à maintenir le contrat de travail de leur personnel et à lui verser une indemnité de compensation pour les pertes de rémunération subies du fait que la durée normale du travail, légale ou conventionnelle, est réduite dans des entreprises ou dans un ou plusieurs de leurs établissements.

Sont visées les branches d'activité économique en récession suite à des perturbations conjoncturelles. Ces branches sont déterminées conjointement par le ministre de l'économie, le ministre des finances et le ministre du travail sur avis du comité de conjoncture.

Le système d'indemnisation des chômeurs partiels a été étendu aux entreprises confrontées avec des difficultés structurelles ou obligées de réaliser des investissements de rationalisation.

- Loi du 21 février 1976 concernant l'organisation et le fonctionnement de l'administration de l'emploi et portant création d'une commission nationale de l'emploi (Mém. A, 1976, p. 74).
- Pour l'organisation et le fonctionnement de la commission spéciale chargée du réexamen des décisions de l'administration de l'emploi en matière d'indemnisation du chômage complet: voir règlement grand-ducal du 7 juin 1987 (Mem. A. 1987, p. 1058).
- 3) Règlement grand-ducal du 15 septembre 1975 (Mém. A. 1975, p. 1306).

Sont admis au bénéfice des prestations les travailleurs régulièrement occupés par l'entreprise concernée lors de la survenance du chômage partiel, à l'exception des travailleurs âgés de plus de 65 ans, des personnes pour lesquelles la limite d'âge est inférieure à 65 ans et qui jouissent d'une pension de vieillesse ainsi que des jeunes couverts par un contrat d'apprentissage.

Les travailleurs étrangers et apatrides résidant régulièrement au Grand-Duché ainsi que les travailleurs frontaliers sont assimilés aux travailleurs luxembourgeois.

Le système est identique au régime applicable en matière de chômage dû aux intempéries hivernales, sauf que le maximum du salaire de compensation est de 250 % du salaire social minimum revenant à un travailleur non qualifié âgé de plus de 18 ans 1).

(Source: Extrait de la publication « Aperçu sur la législation de la sécurité sociale » (1. 8. 1992), éditée par l'Inspection générale de la sécurité sociale du Ministère de la Sécurité sociale)

ENERGIE

Extension du réseau de transport de gaz : Tronçon Contern-Wasserbillig

1. Caractéristiques du projet

		Contern	Weckergrund	Mertert	TOTAL
longueur :	km	0	18,6	9,9	28,5
øn	mm	(400)	300	200	_
pression nominale			80 bars		-
mise en service prévue		-	01.11.1992	01.01.1993	-

canalisation enfouie dans le sol:

- profondeur de l'enfouissement :
 - en terrain non bâti min.: 1,00 m
 - sous rues min.: 1.50 m
 - sous ouvrages d'art (autoroute; ch. de fer) min.: 2,30 m

bande de travail :

20,00 m.

2. Coût de la réalisation selon devis :

320 mio de francs

3. Objectifs

- pénétration du gaz naturel vers la région « EST » du pays ;
- approvisionnement de la zone industrielle de Potaschbierg;
- diversification de l'approvisionnement dans le chef du consommateur.

Chambre des Métiers et la Fédération des Installateurs, s'occupe de la réalisation et de l'exploitation de réseaux de distribution au niveau local.

Actuellement six réseaux sont en service, à savoir :

- a) trois réseaux alimentés directement par SOTEG :
- Sandweiler
 - Contern
 - Leudelange
- b) trois réseaux alimentés provisoirement par des transits via le réseau de la Ville de Luxembourg:
 - Findel
 - Walferdange
 - Bertrange.

La nouvelle conduite Contern-Wasserbillig permettra d'alimenter en gaz les réseaux nouveaux suivants : Les travaux concernant la réalisation des réseaux de distribution sont en cours dans ces localités. Environ 25 km de conduites y sont déjà posées et quelques 250 clients attendent l'arrivée du gaz naturel dans cette région.

La disponibilité du gaz naturel dans ces nouveaux réseaux dépend de la réalisation des conduites de raccordement ainsi que de certains travaux d'infrastructure nécessaires sur le plan local.

Pour l'instant, les prévisions concernant la mise en service des réseaux locaux sont les suivantes :

-	Findel (raccordement définitif)	1993
	Commune de Niederanven zone industrielle	1993
	Niederanven/Munsbach Commune de Schuttrange	fin 1992 fin 1992
	Oetrange, Moutfort	début 1993
	Roodt/Syre, Mensdorf zone industrielle	1993
ļ	Roodt/Syre	fin 1992
	Biwer, Potaschbierg Mertert, Wasserbillig	début 1993 1993
П		

(Source : Ministère de l'Energie)

4. Réalisations connexes :

- antennes transversales et postes de distribution;
- réseaux de distribution de gaz (LUXGAZ Distribution S.A.): cf. document à part.

La société LUXGAZ Distribution S.A., dont les partenaires sont l'État, les communes concernées, SOTEG, la

Commune	localités desservies
NIEDERANVEN:	Niederanven, Senningen, Hostert,
	Rammeldange, Senningerberg
SANDWEILER/NIEDERANVEN:	Aéroport, Findel
SCHUTTRANGE:	Schuttrange, Munsbach, Uebersyren,
	Schrassig
CONTERN:	Oetrange, Moutfort
BETZDORF:	Roodt/Syre, Mensdorf
BIWER:	Biwer, Wecker
MERTERT:	Mertert, Wasserbillig
ainsi que :	la zone industrielle du Potaschberg.

Rapport de gestion 1991

Depuis de nombreuses années le résultat financier de l'Administration des Postes et Télécommunications est au beau fixe. L'année 1991 ne fait pas exception à cette règle.

Le chiffre d'affaires, avec 9,8 milliards de francs (+10,5 %), atteint presque la cote des 10 milliards. En déduisant les parts dues aux administrations étrangères, les recettes nettes s'établissent à 8,5 milliards (+ 11 %), compte tenu d'une recette théorique, fictive, en guise de rémunération du dépôt, auprès de l'Etat, des avoirs des titulaires privés aux comptes chèques postaux (688 millions de francs).

Contrairement à l'année précédente les frais de fonctionnement, de l'ordre de 4,1 milliards de francs (y compris l'intégralité des montants payés par l'Etat au titre des pensions de retraite des fonctionnaires), n'ont progressé que de 6,6 % de sorte que le cash-flow généré est passé de 3,8 à 4,4 milliards (+ 15,3 %) et le résultat de 3,2 à 3,6 milliards de francs (+ 14,3 %).

Fait rare parmi toutes les organisations postales et de télécommunications connues, l'Administration des Postes et Télécommunications continue à financer par elle-même son ambitieux programme d'investissement (2,3 milliards de francs soit + 27,3 %) tout en dégageant un solde bénéficiaire de 2,1 milliards (+ 4,6 %) au profit du Trésor.

Bien que ces chiffres n'aient qu'une valeur statistique, à défaut d'une comptabilité commerciale en bonne et due forme, les performances de l'Administration sont apparentes. Vouloir réduire cette performance à la seule explication que l'Administration évolue dans un environnement protégé est insuffisant. Comment en effet réussitelle à offrir ses services à des conditions tarifaires en général favorables pour ses clients alors même que son personnel, à l'échelle européenne, bénéficie de conditions de rémunération confortables. L'engagement de ce même personnel à la tâche et l'efficacité de la gestion ne sont certainement pas étrangers à ce résultat.

L'année 1991 a permis, à la faveur d'un réaménagement des tarifs postaux, assorti d'une augmentation incontournable du tarif de base intervenue au 1 er janvier 1991, de rééquilibrer les recettes postales par rapport aux recettes des télécommunications. Il est rappelé que la hausse précédente date de 1986.

Les recettes postales brutes ont fait un bond de 23,2 % pour atteindre 2 168 millions alors que les recettes brutes de télécommunications, à tarifs constants, n'ont progressé que de 6,9 % pour atteindre 6 940 millions de francs.

Le réaménagement des tarifs postaux s'est traduit également par l'introduction de la notion « d'envoi postal », qui ne fait plus référence au contenu de l'envoi (lettre, carte postale, petit paquet, colis), mais uniquement aux conditions de poids et de dimensions.

Bien que ce changement des habitudes, héritées d'un passé lointain, ai pénalisé l'une ou l'autre catégorie de déposants, la fixation des tarifs en fonction des coûts, qui ne dépendent pas du contenu de l'envoi, devient de plus en plus impérative en vue du dispositif communautaire futur en matière de services réservés postaux et de la concurrence dans les secteurs compétitifs. Entretemps l'effet de seuil de ce revirement tarifaire a pu être atténué à la satisfaction des clients concernés qui, sous réserve de respecter certaines conditions de dépôt, de volume, de conditionnement, bénéficient remises ou de ristournes en contrepartie des prestations préalables effectuées. Cette politique est d'ailleurs conforme à une orientation plus commerciale, moins administrative, de la future Entreprise des P & T.

Pour ce qui est de l'épineux problème de la liste d'attente en matière de nouveaux raccordements téléphoniques, un progrès important a pu être réalisé. Grâce aux mesures d'organisation prises, le pourcentage des demandes réalisées en moins d'un mois est passé de 21 % à 49 % en l'espace d'un an alors que la demande totale se situe au

même niveau que l'année précédente (17 000 demandes de nouveaux raccordements reçues). Dorénavant le délai d'attente est de 2 à 3 semaines, à condition bien sûr que le raccordement soit techniquement réalisable. Le nombre total de raccordements en suspens a diminué de 6,3 % pour atteindre 4 924 demandes.

Il reste malheureusement le problème des raccordements non réalisables notamment en raison de l'épuisement des réseaux locaux d'abonnés. Certes le nombre a pu être très légèrement réduit de 3 146 à 3 124 demandes. En dépit des artifices techniques déployés à grand renfort de concentrateurs de lignes d'abonnés et, plus récemment, d'équipements multiplex à deux voies d'inspiration RNIS (technique digitale), des investissements lourds et souvent sans espoir de retour économique devront être consacrés aux réseaux locaux des câbles d'abonnés.

Si donc globalement et compte tenu des ressources dont elle dispose et des contraintes extérieures qui pèsent sur elle, l'Administration peut se féliciter de l'effort accompli il n'en reste pas moins qu'à terme son avenir est incertain notamment sur le plan financier. En effet quel autre opérateur de télécommunication tire deux tiers de ses revenus du service téléphonique international, secteur hautement rémunérateur, à un moment où celui-ci fait l'objet d'une concurrence effrénée parmi les opérateurs tant publics que privés dont certains n'assument pas les charges d'un service public universel accessible à tous à des conditions égales et équitables ?

La future Entreprise des P & T devra déployer des trésors d'efficacité voire d'ingéniosité pour maintenir le cap dans la tourmente afin de sauvegarder les qualités du service public, qualités que d'aucuns, notamment certaines autorités communautaires, semblent avoir perdu de vue.

(Source : Extrait du rapport de gestion des Postes et Télécommunications 1991)

Conseil national des programmes:

Propositions relatives à un contenu équilibré pour les programmes de la Radio Socioculturelle

1. Introduction

La loi du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques confère au Conseil National des Programmes (CNP) entre autre la mission de soumettre des propositions relatives à un contenu équilibré pour les programmes de la radio socioculturelle (RSC).

1.1. Considérations générales

Lors de l'élaboration ainsi que de la mise en pratique de la grille des programmes, les responsables de la RSC devront veiller à respecter les objectifs fixés par le règlement grand-ducal du 19 juin 1992 fixant les modalités de structure et de fonctionnement de l'établissement public créé par la loi sur les médias.

Ces objectifs sont notamment la promotion de la vie culturelle et de la création artistique, la contribution à la communication sociale ainsi que la participation à l'information libre et pluraliste, notamment grâce à un large accès aux organisations sociales et culturelles du pays.

Considérant que le législateur a défini la radio de service public, dite « socioculturelle », comme complémentaire au programme de RTL-92,5, le CNP tient à présenter, à titre de préambule, les considérations suivantes permettant de circonscrire quelque peu ladite complémentarité.

Le CNP est d'avis que la radio de service public – de par sa mission, la participation des associations sociales et culturelles ainsi que le(s) public(s)-cible(s) à envisager – devra présenter des programmes lui permettant de se démarquer clairement des autres programmes à caractères commerciaux, dont celui de RTL-92,5.

Aux yeux du CNP, la radio de service public devra, tout en présentant des programmes de niveau élevé, être accessible à un public le plus large possible. Elle ne devra, tant au point de vue du contenu que des modes d'expression de ses programmes, ni tomber dans le piège de l'élitisme, ni dans celui du média de masse.

Aux yeux du CNP, la complémentarité désirée par le législateur devrait notamment s'exprimer d'après les idées-clefs suivantes :

- information pluraliste et approfondie de l'actualité;
- participation des citoyens;
- renforcement des identités nationale, interrégionale et européenne; l'identité est à considérer comme un concept ainsi qu'une réalité dynamiques et évolutives. Dans ce sens, le CNP estime que les programmes de la RSC devraient en être le reflet, en permettant ainsi d'aboutir à une plus grande tolérance entre les différentes cultures et groupes sociaux;
- amélioration du climat intercultu-
- promotion de la créativité et de la production culturelle, individuelle et collective;
- promotion de la langue luxembourgeoise.

Contrairement aux radios à caractère commercial, la RSC devra adopter un ton général sans effets spéciaux ou à caractère sensationnel, tant au niveau de l'information que de la musique diffusées.

La mission générale de la RSC est de contribuer à une plus large information et, par là, à un plus haut niveau de connaissances et de tolérance. Dans ce contexte, le CNP est d'avis que cette mission devrait être accomplie en mettant l'accent sur une information à caractère contradictoire, promouvant le débat public et par là la démocratie dans notre pays. L'accès à la RSC ne devrait pas être réservé exclusivement aux partis politiques; elle ne doit pas exclure non plus les minorités et les marginaux.

Concernant plus particulièrement la participation des citoyens, le CNP est d'avis que ce n'est pas uniquement à l'élite culturelle et socio-politique que l'on doit conférer de meilleures possibilités d'expression. La RSC doit donner à une large couche de la population une impulsion à agir par soi-même dans le domaine humain, culturel et social.

Tant au niveau de l'information directe que des magazines, la RSC devra réserver une attention particulière à la communication entre groupes sociaux : tout antagonisme et conflit doit être discuté et thématisé (par opposition à la pratique de passer sous silence les sujets « délicats »). C'est ainsi que les préjugés se réduisent, et que les idées et conceptions non conventionnelles peuvent être discutées sur une base plus constructive.

Tout programme n'est écouté que moyennant publicité adéquate. Le CNP est donc d'avis que la RSC devrait continuellement publier l'intégralité de ses programmes dans la presse et dans les médias audiovisuels.

Dans le but d'une osmose entre la radio et l'espace public, elle devra aller à la rencontre, refléter et, dans la mesure du possible, initier des activités à caractères culturel, social et politique (débats publics, tables rondes, conférences, concerts, etc...), voire retransmettre de pareilles activités organisées par des organismes culturels, sociaux ou politiques.

Le CNP est d'avis que la RSC doit avoir une identité propre. Afin de garantir celle-ci ainsi que la mise en pratique de toutes les considérations ici formulées, elle devra disposer des moyens financiers adéquats, ceci notamment afin de permettre la diffusion d'informations.

1.2. Critères d'accès à l'antenne

Le CNP souhaite un large accès des associations constituées, des minorités et des marginaux, détenteurs d'un message culturel ou social, en tenant compte d'une représentation adéquate des associations des étrangers présents au Luxembourg. Il ne voudrait cependant pas dénier à la direction de la RSC le droit d'inviter des personnes qui, à titre individuel, contribuent de par leurs connaissances, leurs expériences ou leur personnalité à l'enrichissement du message de la radio. En fonction des thèmes et des types d'émission, les responsables de la RSC pourront inviter les représentants de la presse écrite reconnue et alternative.

Tout accès à l'antenne devrait non pas se faire dans des plages horaires, qu'elles soient occasionnelles ou fixes, produites sous la seule responsabilité des associations et personnes intervenantes, mais être encadré par des journalistes et animateurs de la station, dans le souci d'un programme homogène et continu. En effet, accorder telle tranche horaire à telle association serait synonyme d'une « radio-salami » pour ainsi dire inaudible.

Le CNP est d'avis que la forme la plus appropriée pour cet accès à l'antenne réside dans la collaboration à un éventail de magazines qui auront notamment pour sujet le social, la culture, l'économie et l'écologie, la vie interculturelle, l'école, la santé, la vie morale et religieuse, un volet international qui couvre tant la coopération transfrontalière que les questions européennes ou le Tiers-Monde. Il aimerait à cet effet citer comme exemple digne d'imitation une programmation telle que celle pratiquée à la radio « Deutschlandfunk ».

2. L'information directe

Le CNP est convaincu que les informations sont le canevas de magazines qui commenteront et approfondiront l'information brute. La diffusion de nouvelles évitera qu'un auditoire potentiel devra recourir à d'autres programmes pour s'informer. En plus, les bulletins d'informations rédigés et diffusés par la RSC seront le point de départ idéal aux magazines subséquents. Le tout permettra de conférer à la RSC une identité propre. Aux yeux du CNP, cette dernière ne pourra être pleinement garantie à moyen terme que moyennant une information propre. L'information directe comprendra en outre la retransmission de débats importants de la Chambre des Députés et des infos sur l'actualité européenne.

Est suggérée l'acceptation de l'offre de collaboration avec des radios limitrophes étrangères et d'envisager éventuellement une collaboration avec les radios à réseau d'émission.

De manière générale, les informations devraient également comporter des sujets d'actualité en provenance des pays d'origine des communautés étrangères représentées au Luxembourg.

Le CNP souhaite la diffusion, en soirée, d'un résumé des informations en langues portugaise et anglaise, tout comme il lui paraît important d'avoir recours, en dehors de la langue luxembourgeoise, au français, à l'allemand, au portugais et à l'anglais pour la diffusion de nouvelles et communiqués lors d'événements exceptionnels.

3. Les magazines.

C'est dans l'approfondissement et l'explication des informations directes que la RSC pourra jouer son rôle complémentaire qu'a voulu lui attribuer le législateur. La RSC ne se limitera pas à des informations courtes et éphémères, mais cherchera par une approche systémique (« vernetzt ») de donner aux informations un contenu à caractère complet. Les différents magazines devront être en osmose les uns avec les autres. Les sujets de prime

abord réservés à un magazine déterminé, devraient également déborder sur d'autres magazines.

Exemples:

3.1) le social

Le volet social devrait notamment couvrir le droit du travail, le chômage, le droit des consommateurs, la politique familiale, les problèmes de couples, l'enfance présentant des troubles du comportement, les drogues, la condition féminine, les handicapés, le troisième âge, les cas de soins, les réfugiés, la xénophobie, le racisme, etc. . .

3.2) la culture

Les magazines qui traiteront de la culture devraient avoir un caractère transfrontalier et interrégional et toucheront la musique, le théâtre, le film, les arts et la littérature. La création musicale, la diffusion de représentations théâtrales et de concerts, la diffusion de pièces radiophoniques, de jeux culturels ne sont que quelques exemples de programmation qui devraient tenir compte tant de la culture indigène que des cultures de nationalités étrangères représentées au Luxembourg.

3.3) économie, écologie et tiers-monde

Les questions économiques, écologiques et celles relatives au tiers-monde sont à présenter, à analyser, à commenter et à discuter de manière à dégager leurs interdépendances et à favoriser la participation des citoyens dans ces domaines.

La présentation de ces trois aspects ne doit cependant pas se limiter aux interdépendances citées, mais appronfondir les données fondamentales des trois domaines en question.

3.4) vie interculturelle

Un autre magazine devrait traiter de la vie interculturelle où il visera le rapprochement entre les habitants de nationalité luxembourgeoise avec les différentes nationalités étrangères vivant et travaillant au Luxembourg. Il favorisera la découverte et la compréhension des différentes cultures propres à ces groupes de la population. Ce magazine pourrait être organisé en collaboration avec d'autres radios. En dehors de la langue luxembourgeoise, cette émission devrait également recourir partiellement aux langues française et allemande.

3.5) l'école et la formation

La RSC devrait produire par ailleurs des émissions pour et avec l'école et les domaines adjacents. Si des sujets intéressant les parents trouvent plutôt leur place dans des magazines diffusés en dehors des heures de travail, des émissions pour enfants — du préscolaire au lycée — et celles conçues par les enfants

et les jeunes à l'école pourraient fort bien être programmées en dehors des heures de classe. Les uns comme les autres pourront traiter des multiples domaines propres à l'enfance, la jeunesse, l'école, l'éducation, tel le contenu des programmes d'études, problèmes éducatifs, jouets, etc. . .

Il ne faut pas se limiter à une radio scolaire, mais également prévoir des programmes de formation continue pour les adultes (introduction à la musique classique, cours de langues pour les Luxembourgeois et les immigrants,...)

3.6) la santé

Toutes les couches de la population devraient s'intéresser aux questions touchant à la santé : l'abus des médicaments, l'alimentation, l'éducation à une vie saine, le sport sous son aspect sanitaire et préventif pourront être cités à titre d'exemples principaux.

3.7) convictions et croyances

La mission de la RSC devrait par ailleurs tenir compte des convictions et des croyances religieuses de son auditoire; le magazine réservé à ce sujet devrait couvrir tous les courants d'opinions qui s'affronteront dans un esprit de tolérance et de respect mutuels.

3.8) coopération transfrontalière

Il va de soi que la RSC, fidèle à sa mission de coopération transfrontalière, ne se limitera pas aux aspects nationaux de l'actualité, mais tiendra compte de la vie économique, sociale et culturelle des régions limitrophes au Luxembourg, de même qu'elle s'ouvrira aux questions européennes, voire du monde entier où un accent particulier sera mis sur le tiers-monde.

3.9) rediffusions

D'aucuns des magazines surgiront sans doute de la production journalière et auront des répercussions durables; d'autres susciteront des réactions particulièrement nombreuses: ils mériteront une rediffusion.

4. La musique

Si les informations et les magazines subséquents sont une composante essentielle de la RSC, celle-ci ne saurait négliger la musique en général. Le rôle de la musique dans les programmes de la RSC ne sera bien entendu pas un arrosage insipide de l'auditoire, mais elle sera une partie intégrante de sa mission culturelle et éducative; voilà pourquoi la musique de différentes cultures sera programmée, présentée et commentée d'une manière adéquate.

(Source: Conseil National des Programmes, 29. 10. 1992).

Nationale Generalstreik, spontan oder organiséiert?

Le 31 août 1992, à l'occasion de la commémoration du Cinquantenaire de la Grève générale de 1942, des cérémonies eurent lieu à Wiltz et dans de nombreuses autres localités du pays, notamment à Esch-sur-Alzette, où Monsieur Aloyse Raths, Commissaire honoraire à la Résistance, a prononcé un discours, intitulé "Nationale Generalstreik, spontan oder organiséiert?" que nous reprenons, à titre documentaire, in extenso ci-après:

Am Numm vum CNR soen ech den Organisateurë merci, datt si der Resistenz Geleënheet gin, hiren Témoignage zu den Evenementer beim Streik 1942 bäizesteieren, an dat grad hei zu Esch, wou fir d'éischt d'Standrecht verhaange gouw a wou och d'Standgeriicht fir d'éischt siégéiert an zwee Doudesuurteler gesprach huet.

Ech géiw haut wëllen d'Thes widderleën, dësen nationale Generalstreik wir spontan gewiescht an nët organiséiert! (Well et sech hei ëm en Témoignage handelt, as et natiirlech nët ze ëmgoen, datt ech plazeweis op perséinlech Erliewnësser zréckgräife muss, wofir ech Iech am Viraus bieden, mech dofir ze entschëllegen).

D'Befiirchtong, datt d'Wehrpflicht zu Lëtzebuerg ging ageféiert gin, louch scho laang an der Loft. An d'Resistenz huet och nët vill drop gin, wann de Gauleiter nach den 12. Abrëll an enger Ried hei zu Esch gesot huet, Däitschland bräicht d'Lëtzebuerger nët, fir de Krich ze gewannen.

Zënter dem 10. October 1941 wousst de Gauleiter ganz genä, wou e mat de Lëtzebuerger Klatzkäpp dru wir, an en huet sech ëmmer ganz virsichteg beholl, wa seng Gauleiterkollege vun Elsass a Lothringen dem Hitler Hoffnunge gemaach hun zu enger Aféierong vun der Wehrpflicht an dene besate Gebidder. Hie wor derfir, fir d'éischt d'Fro vun der Nationalitéit ze regelen. Beim "Referendum" vum 10. October 41 wor säin éischte Versuch an deer Richtong feelgeschloen; mat der "Volkstumskartei" sollt am Fréijor a Summer 1942 en zweeten Essai gemaach gin.

Obschons datt ëm all Kéier d'Häerz bis an d'Box gerutscht as bei deem Gedanken, wat him vu säite vun de Lëtzebuerger bléie géif bei der Wehrpflichtaféierong, wollt en um Enn dach nët viru senge Gauleiter-Kumpanen a Konkurrenten zréckstoen. Ugaangs Juni 1942 woren nees Bespriechongen zum selwechten Thema zu Berlin. Wéi aus de Krichsarchiven ervirgeet, mat denen de Professer Paul Dostert sech ganz intensiv beschäftegt huet, wor virgesin, datt de Gauleiter bei der "Kundgebung" mam General Steppuhn zu Lëtzebuerg, de 5. Juli 1942, d'Aféierong vun der Wehrpflicht feierlech proclaméiere sollt. Dat as ower nët geschitt! Hat de Gustav Simon vläicht nees engkéier Angscht kritt virum eegene Courage? Bei all dem Hickhack konnt et natiirlech nët ausbleiwen, datt d'Resistenz, déi iwwerall hiirt Ouer leien hat, dëst oder dat matkritt huet; souwéisou huet si bei all Kundgebung ëmmer mam Schlëmmste gerechent. Dofir huet si sech och fir all Eventualitéite preparéiert.

Am August sin déi verschidden Organisatiounen drop aus gewiescht, fir zesummen hir Actiounen ze plangen. D'Experienz vum 10. October 1941 wor hinnen eng gudd Léier gewiescht.

Et kéint Mëtt August gewiescht sin, wéi Vertrieder vun LPL, LRL an LVL an der Stad beim Bitz Freylinger an der aler Avenue zesummekomm sin. Hei gouw decidéiert, de Generalstreik fir d'ganzt Land ze proclaméieren am Fall wou de Gauleiter d'Wehrpflicht fir d'Lëtzebuerger aféiere géiw. De Josy Fellens vun der LPL gouw chargéiert, an deem Sënn en Tract ze redigéieren an deen zu Bréissel an der Dréckerei, déi scho méi dacks fir d'LPL geschafft hat, an Dausende vun Exemplären drécken ze loossen. An engem Artikel am "Rappel" (Nr 3/1992, S. 413-428), erzielt de Josy Fellens am Détail, wéi e seng Missioun duerchgeféiert huet, wéi e sech och nach mat der Exilregirong zu London versicht huet a Verbindong ze setzen a wéi en da mat engem Dag Verspéidong de 27. August mat 2 Wallisse voll Flugziedelen bei Beesléck erëm an d'Land komm as. Freides, den 28. August koumen am ganze Land d'Tracten zur Verdeelong, an denen de Leid d'Decisioun matgedeelt gouw, datt am Fall vun der Aféirong vun der Wehrpflicht mam Generalstreik geänt-

Mir mussen ower elo de Film vun den Evenementer nees ëm en etlech Wochen zréck dréinen. D'LVL wor der Meenong, de Streik misst am ganze Land op ee bestëmmt Signal hin ufänken. Esou e Signal kéint z.B. d'Eisebunn gin. Wa keen Zuch méi kéim, wéissten d'Leid, datt soll gestreikt gin. Mäi Frend Dr. Fernand Schwachtgen, Mêmber vum Zentralcomité vun der LVL, hat vu senge Komroden, den Eisebunnsingénieuren Félix Bruck, Jhemp Musquar an Tony Wehenkel, d'Zousécherong kritt, datt, wa mir hinne vum Zäitponkt vun der Gauleiterproclamatioun un 2 Deeg Zäit géife loossen, da kéint d'Ausfale vun den Zich op alle Strecken am Land de Signal zum Streik gin.

Den 23. August stong am "Reichsgesetzblatt" eng Veruerdnong vum Reichsinnenminister Frick ënnert der Iwerschreft: "Verordnung über die Staatsangehörigkeit im Elsass, in Lothringen und in Luxemburg". Fir datt d'Lêtzebuerger nët vir der Zäit eppes vun deser Näischnotzegkeet gewuer géiwen, as d'Gesetzblad nët an d'Land eragelooss gin, grad ewéi och déi däitsch Zeidongen, déi dës Veruerdnong ofgedréckt haten. Mä trotz alle Précautionne vum Gauleiter huet d'Resistenz dach Wand kritt vun der Saach. Et wore jo och vill Lëtzebuerger an Däitschland strofversat, déi trotz allem hir Verbindong zur Resistenz oprecht erhalen hun ; ech denken do u Leid wéi de Georges Everling, Mêmber vum Zentralcomité vun der LVL. An d'Lëtzebuerger haten och Kontakter mat der franséischer Resistenz, sodatt si gewuer gouwen, datt Méindes, de 24. August, d'Wehrpflicht am Elsass a Sameschdes, den 29. August, a Lothringen agefouert gouw. Doriwwer eraus as och nach an der Post zu Wolz Donneschdes, de 27. August, dat famoust Reichsgesetzblatt opgefaang an der Resistenz zougespillt gin. Dobäi kënnt och nach, datt d'Gielemännercher geziddert hun, well si der Meenong woren, de Gauleiter ging den nexte Sonndeg fir si eleng d'Wehrpflicht proclaméieren, a si hun alt emol bäi desem an deem vun hire Befiirchtonge geschwat. (Dofir wor jo och hire Jubel an der Lampertsbierger Ausstellongshal duebel sou grouss, wéi se héieren hun, datt nëmmen déi vun de Joergäng 1920-1924 elo mol sollten agezu gin!).

Mä loosse mer erëm eng Woch zréckbliederen an nees vun der Organisatioun vum Streik duerch d'Resistenz schwätzen.

Et muss Dënsdes, de 25. oder Mëttwochs de 26. August gewiescht sin, wéi mir zu 3 vun der LVL mat je 3 Vertrieder vun LRL an LPL um "Roude Pëtz" beim Josy Welter senior, Distriktschef vun der LVL Lëtzebuerg-Stad, zesummekomm sin, fir eis Actiounen ze coordinéieren an iwwer déi néideg Mesüren ze beroden. Datt gestreikt géiw gin, doriwwer wore mer äis all eens. Nëmmen iwwert den Zäitponkt vum Lasschloe sin d'Meenongen ausernee gaang. D'LPL wor fir Méindes, den 31. August, d'LVL ower huet proposéiert, eréischt den 1. oder 2. September unzefänken, well dann op e Signal hin (dat duerch d'Ausbleiwe vun den Zich ging gesat gin) am ganze Land gestreikt géif a well de Gauleiter no 2 Deeg Rou am Land nët méi mat engem Géigeschlag rechne géif. De stënterlechen Ausbroch vum Streik géiw éischtens vum Iwwerraschongseffekt profitéieren an zweetens ging d'Grève uechter d'Land gläichzäiteg ugoen. D'LPL huet de Wäert vun esou enger Taktik agesin, huet ower ze bedenke gin, datt an dësem Moment schon hir Flugblieder am Drock wiren an datt hire Messager all Ablack dermatt vu Bréissel erëmkomme kéint. D'LVL huet och ze bedenke gin, datt et schweier wir, an esou kuurzer Zäit hir Paroll vum Zuch, déi uechter d'Land verbreed gi wor, erëm iwwerall zréckzezéien.

Wéi schon am Ufank gesot, si Freides, den 28. August d'Flugblieder vun der LPL zur Verdeelong komm. Doduerch,

reproduisons ci-après le discours du Chanoine titulaire du Chapitre de la Cathédrale Notre-Dame, Monsieur l'Abbé André Heiderscheid, prononcé à l'occasion de la Journée de Commémoration Nationale des Enrôlés de Force 1992, le 6 septembre à l'église Sacré-Cœur de Luxembourg-Gare.

A titre documentaire également, nous

Här Erzbeschof,

Madame Châmberprësidentin,

Här Staatsminister,

Här Minister,

Här Commissaire à la Résistance,

datt ower d'Paroll vun der LVL op ville Plazen nët méi konnt widerruff gin, as eng grouss Onsécherheet entstan, wéi d'Zich mueres an de Garen agelaf sin.

Vun Ettelbréck liese mer an enger Publicatioun vum Henri Muller: "Alles waard mat Zidderen op den éischten Zuch, deen ëm siwen Auer vu Lëtzebuerg komme soll. Wann en nët kënnt, wësse mer, datt d'Fräiheetsparoll wäit iwwer d'Land verspreed as. Kënnt en awer, da steet et fest, datt an der Stad emol nët gestreikt gët ... Em siwen Auer lääft den Zuch vu Lëtzebuerg an d'Gar. O Mamm! Wat eng Déceptioun!"

Vu Wolz, wou de Peiffesch Misch an den Hansens Nuckes Sectiouns-Cheffe vun der LVL woren, héiere mer aus dem Mond vum fréiere Buergermeeschter Emile Gerson, dee selwer um Streik bedeelegt wor: "Als Optakt zu dësem Streik sollt muerjes den éischten Zuch nët vu Lëtzebuerg offueren, mä dat huet nët geklappt, an doduerch entstung eng zimlech Ongewessheet."

Datt nët méi séier hat kënnen ëmdisponéiert gin, as liicht ze verstoen, wann ee weess, ënner watfir Emstänn d'Resistenz deemools huet misse schaffen: Telefonsgespréicher wore riskant, well se ofgelauschtert goufen; Autoe wore rar an dofir liicht ze kontrolléieren; d'Verbindonge si meeschtens mam Velo gemaacht gin an hun dofir vill Zäit gebraucht.

Wéi bekannt wor, datt zu Woltz gestreikt géif, as ower alles dru gesat gin, fir datt d'Streikparoll elo iwwerall direkt sollt duerchgeféiert gin. D'LVL huet decidéiert, nach séier Flugblieder drécken ze loossen, fir zur solidarescher Actioun mat de Woltzer opzeruffen. Zesumme mam Emile Laux, deen de 25. Februar 1944 zu Hinzert erschoss gouf, sin ech dee selwechte Mueren hier op Esch komm, fir an der Dréckerei vum Henri Ney, och en LVL-Mêmber, en Tract drécken ze loossen. Mir krute gesot, datt d'Flugblieder am Nomëtteg fäerdeg wiren. Mir sin du bei de Brudder vum Emile Laux, den Escher Schoulmeeschter Néckel Laux gefuer, wou mir zu Mëtteg giess hun. Am spéiden Nomëtteg woren e puer dausend Flugziedele fäerdeg. Wéi mir aus Esch erausgefuer sin, hu mir d'Sirenen héieren tuten a woussten dun, datt och zu Esch-Schëffleng ging gestreikt gin. E Gléck, datt mer nët vun der Gestapo ugehal gouwen, wou mer op de Gepäckdréier vun eise Veloën déck Päck mat héichexplosiven Tracten transportéiert hun. Vun Esch si mir op d'Mamermillen zou gefuer, wou mir een Deel vun de Flugziedele fir d'Verdeelong duerch d'LRL hannerlooss hun.

Op dëser Plaz wëll ech dësen Témoignage ofbriechen. Zweck dervun wor jo nëmme grad, fir d'Thes ze widderleën, datt den nationale Generalstreik vun 1942 spontan entstane wir no der Gauleiterproclamatioun. Wien d'Geschicht vun der Resistenz kennt, dee wees, wéivill Asaz verlaangt wor, fir dës geféierlech Actioun an d'Wee ze leeden. Trotz Organisatioun as nach villes schif gaang... ouni Organisatioun wir dës historesch Actioun nët méiglech gewiescht.

Leider ower huet de Streik och Victime gefuerdert, grouss Patrioten, virun dene mir äis haut an Trauer an an déiwem Respekt vernäipen. Hinnen eleng kënnt all Eier zou! Lëtzebuerg duerf si ni vergiessen!

« Non licet!»

Här Prësident,

Dir Dammen an Dir Hären vum Comité,

chers camarades d'infortune venus de nos régions limitrophes,

léif Lëtzebuerger, enrôlés de force,

léif Confrateren,

léif Leit alleguer,

Mir denken haut zréck :

30. August 1942 do uewen um Lampertsbierg:

De Gauleiter proklaméiert e Verbriechen, dat kee Numm huet,

e Verbriechen géint d'Naturrecht,

géint d'internationaalt Recht,

géint eist Land,

géint säi Jonktem,

géint äis!

31. August 1942 : Streik!

Zu Wolz an zu Schöffléng

an op ville Plazen am Land!

An da: Gronn a Standgeriicht,

Hinzert an Exékutiounspeloton,

Leubus an Hirschberg an esou virun;

a wéi et scho bal eriwwer war, dun och nach Sonnenburg!

Si si gestuerwen, si goufe gepéngécht, si hu gelidde fir äis!

Mat hirem Liewen, mat hirem Blutt hu si de Präiss bezuelt, dee mir wäert waren.

"Dir sid fir en deiere Präiss zréckkaaft gin!", steet an der Bibel.

Wou gët et eng Generatioun an eiser Geschicht,

wou eng Generatioun oder eng Episod an der Geschicht vun anere Natiounen,

wou eppes Vergläichbares geschitt wir oder wou Mënschen vu sech soe kënnten, wat fir ëmmer vun äis gëllt: datt der esou vill sech virun "hir Jongen" a Komeroden gestallt hun a fir si an der Doud gaang sin?

"Et gët keng méi grouss Léift, wéi wann ee säi Liewen hirgët fir séng Frënn."

Duerfir as dat éischt wat mer haut, op dësem Dag, ëmpfannen an ze soen hun, e groussen, grousse MERCI!

An ze gläich biede mer si do uewen elo schon ëm hir Hëllef, fir datt si, eis Märtyrer, mat äis, Hand iwwert d'Hemecht halen, si do uewen mat äis, déi nach heinidden duerch d'Liewe gin.

Dat Zweet, wat mer haut en Uleies as, as dat hei, datt mer och hei an der Kiirch, a grad an der Kiirch, virun all deem, wat äis héich an helleg as, d'Kand kloer an däitlech beim Numm nennen:

Wat dee Krëtin vu Gauleiter do viru fofzeg Joer gestiicht huet, as e Verbriechen, fir dat et einfach kee Numm gët. Esou schrecklech, esou onerhéiert, esou fundamental a radikal, verstéisst et géint Recht a Moral, géint d'Naturrecht a géint all international Liewensregelen.

An instinktiv huet eist Vollek et 1942 och esou gespuert an deemno reagéiert.

An d'Kiirch, déi heiheem ëmmer e Stéck vun deem Vollek war, huet an hat äis et och esou geléiert. Si hat äis geléiert, wat richteg a wat falsch wir, och wann et nët Wuert fir Wuert esou an de Bicher sténg. Vun dësen éiweg valabele Liewensnormen hir hun déi Bescht aus eisem Vollek an aus eise Reien duergehalen! Duerfir soen ech och am Numm vun äis all der Kiirch Merci fir déi Léier an déi Erzéiung, déi se äis all gin huet an déi am Krich Gold wäert waren.

Duerfir muss iewer och, a grad an der Kiirch, festgehale gin:

dee fuurchtbare Crime vun 1942 war an as nët eleng eng Affair vun dem Gauleiter an de Naziën, besonnesch wann, wéi et haut erëm vill geschitt, ënnerstallt gët, dat wir nëmmen e Grapp voll gewiescht, mee et war an et as e Verbriechen vu ganz Däitschland vu 1942, vun alle Naziën, jo, mä och vun all hire Matlefer an all denen, déi dee satanesche Régime a séng Ideologie matgedroen a gestäipt hun, direkt oder indirekt.

Duerfir hu mir d'Pflicht, duerfir ze suergen, datt nët ëmmer erëm nei Legenden erfonnt, erduecht a verbreet gin fir d'Schold vun deem Verbriechen fälschlecherweis méi kleng ze maachen.

D'Leiden an d'Stierwen vun eise Märtyrer as a bleift eng eenzeg, gewalteg Uklo géint d'Gesetz vun der brutaler Muecht.

Haut op de Sonndeg genee virun dräi Wochen stong ech zu Sonnenburg/Slonsk. Do war et mer, wéi wann eis doudeg Komeroden nach fofzeg Joer no hirem Martyrium – wéi dee klenge, schwaache Johannes eng Kéier virun deem mächtegen Herodes – viru Groussdäitschland sténgen an an engem gewaltege Kreesch ukloe géifen:

"Non licet – et as Iech nët erlaabt, Dir Mäerder, Dir nidderträchteg, kalbliddeg, näischnotzeg Mäerder!

Dir hat wuel d'Muecht, Lëtzebuerg ze vergewaltegen an äis anzezéien, äis an Äer verdaamten Uniform an an Äer Wehrmacht ze zwéngen.

Dir hat d'Muecht, äis och brutal ze erschéissen, awer Dir hat kee Recht dozou. Et war Iech nët erlaabt!

D'Muecht as keen Alibi, keng Permissioun a kee Blankoschäin – Dir bestialesch Mäerder!"

Och déi allerjéngst vun äis, déi nach agezu goufen, hu schon am RAD zu Schulzenheim de 19. bis 22. Oktober 1944 mat hiren nëmmen 18 Joer Trei bekannt wéi déi vu Sonnenburg.

Virum SS-Offizéier Portugal, dee sech um Ufank ganz mënschlech zou gänglech gin huet, fir äis fräiwëlleg an d'Waffen-SS ze lackelen, virun him hu si bis op ee vun 200 bekannt: Neen, mir si keng Däitsch, mir si keng däitsch Bierger, mir si Lëtzebuerger! Jo, mir géngen bei d'Amerikaner iwwerlafen, wa mer an d'Westfront kéimen!

Et war dat en Treibekenntnes op Liewen an Doud.

An et koum, wéi et huet misse kommen: Den SS-Offizéier huet säi Wuert, dat e gin hat, gebrach.

Dräi vun äis koumen der schliesslech als "Rädelsführer" an d'KZ, zwee dovun hu nët iwwerlieft, e véierten war schon am September verhaft gin an as och am KZ Ebensee, an Éisterräich, gestuerwen.

Mat knapp 18 Joer si si fir eist Land an séng Dynastie, fir eis Hemecht, eis Idealer an eis Iwwerzegungen an der Doud gaangen.

Haut kloen och si un: "Non licet!"

Et war Der nët erlaabt, Du Ligener!

Du Wuertbrécher!

Du Mäerder!

Virun engem klenge Mount war ech och zu Schulzenheim:

d'Schoul steet nach, wou alles sech ofgespillt huet;

d'Scheier, wou eis Frenn duerno verhaft goufen, as ofgerappt;

um Exerzéierfeld, wou mer gepisackt goufen, wuessen haut Gromperen, awer deen alen, baufällege Schwäistall, dee steet nach:

Dee Schwäistall, wou eis dräi Frenn agespaart goufen, ir se op Posen koumen; dee Schwäistall, wou ech virun 48 Joer heemlech fir d'lescht mat hinne geschwat hun;

wou ech konnt duerch eng Liicht an der Mauer hinne Schmieren erareechen; wou de Nicky Grashoff, mäi Klassekomerod aus dem Kolléisch, mer säi rout-wäiss-blot Band vun engem halwe Meter erausgereecht huet, fir datt et de Preisen nët sollt an d'Hänn falen a nët kënnt profanéiert gin;

dee Schwäistall och, wou de Nicky Grashoff mer beim leschten Avoir dem Senn no gesot huet: "Jo, ech weess, firwat mer elo hei setzen – fir Letzebuerg, fir eis Fräiheet";

an ech weess aus enger anerer Quell, datt dee selwechten Nicky Grashoff virun deem SS-Tyrann en Treibekenntnes zur Groussherzogin Charlotte ofgeluecht huet, wei der weineg vun äis et an deër batterer Zäit virun engem preiseschen Offizeier gemaach hun.

Vu Slonsk bis Schulzenheim, dat gët e Bild vun äis alleguer,

e Bild vun der ganzer "jeunesse sacrifiée",

e Bild vun der Hemecht,

e Bild vun hirem Jonktem!

Si si gefall, wéi Eeche falen;

si si gestuerwen wéi Helden,

fir eis Éier,

fir eis Dignitéit,

fir äis einfach hin.

Virum Land a virun der ganzer Welt hu si bewisen, wat och ënner der preisescher Uniform an eise Käpp, an eisen Häerzer an an eisem Wëlle war.

MERCI!

Léif Märtyrer-Frënn, haalt elo do uewen Wuecht!

Haalt mat äis Hand iwwert d'Land a séng Zukunft!

Léif Enrôlés de Force, léif Komeroden a Frënn!

Enner äis, enner den Autoriteiten hei enner äis as och den Här Eugène Muller, Regierungscommissaire fir d'Resistenz. Hien as de Jong vum Nic. Muller vu Wolz, deen 1942 nom Streik fir äis erschoss gin as. Den Här Eugène Muller beschreift an engem "Wort"-Artikel, dee mer deser Deeg publizeiert hun, wei säi Papp em bei enger leschter Begeinung no senger Verhaftung Äddigesot huet.

Et war dat dem Papp säin Testament u säi Jong, dem Papp säi Vermiechtnes, dat lescht, wat e séngem Jong konnt mat op de Wee an d'Liewen gin:

"Bleiw ëmmer e gudde Lëtzebuerger!"

Stonnen drop gouf de Papp erschoss.

"Bleiw ëmmer e gudde Lëtzebuerger!"

Léif Komeroden!

Mir hun et versicht an dene battere Joer vu 1940 un, an absens no 1942.

Vill vun äis hun et méi wéi däitlech bewisen a mat hirem Blutt besigelt :

zu Slonsk, zu Dietz, zu Lyon, zu Frankfurt, zu Torgau, zu Köln, zu Schulzenheim . . . an op villen anere Plazen.

Eis Generatioun huet et versicht:

un alle preisesche Fronten;

an alle Lageren;

bis an d'Stierwen op friemem Buedem eran;

bis an d'Massegriewer an der Friemd;

bis an den Doud ouni Graf.

"Bleiw ëmmer e gudde Lëtzebuerger!"

Bleiwt ëmmer gutt Lëtzebuerger!

Fofzeg Joer duerno as dat ëmmer nach hiirt, a, geldiirt, och eist Vermiechtnes un déi nei Generatioun, déi heiheem eropwiist.

An duerfir brauche mir Äer Hëllef, léif Frenn do uewen!

Hëlleft Dir äis, eiser Lëtzebuerger Hemecht och nach deen Déngscht ze leeschten, nodeem Der hir scho viru fofzeg Joer Äert Liewen heinidde geschenkt hutt!

MERCI!

CULTURE

Luxembourg, Ville européenne de la Culture 1995 asbl

L'ouverture sur nos voisins, mais également sur l'Europe et le monde est depuis toujours chose naturelle pour le Luxembourg. Son plurilinguisme et sa position centrale en Europe, à l'intersection de deux grandes cultures de notre continent, doivent être perçus comme un atout pour le Luxembourg et sa capitale, appelés à être « Ville européenne de la Culture » en 1995.

Mais le Grand-Duché de Luxembourg, auquel la capitale a donné son nom, a bien d'autres spécificités. Cet ancien pays d'émigration est devenu une terre hospitalière qui abrite aujourd'hui une société où 30 % d'étrangers côtoient les Luxembourgeois dans une atmosphère de convivialité: le Luxembourg tire sa richesse culturelle et matérielle de cette cohabitation et de cet art de vivre — dans l'unité — les diversités de sa propre culture et de celle des autres pays.

Sí le Luxembourg est bien un pays petit, il n'est pas un petit pays : il peut s'enorgueillir d'une capitale millénaire, siège d'institutions européennes, ville moderne et dynamique. Il manifeste une créativité culturelle dans tous les domaines et un sens de la solidarité qui a fait de lui une terre d'accueil pour une société multiculturelle. À une époque où l'égoïsme, la peur de l'autre et l'intolérance refont jour, le dialogue intereuropéen devient de plus en plus nécessaire. Un des vecteurs essentiels de ce dialogue est la culture qui permet aux hommes de se connaître, de se comprendre et de se dépasser.

C'est dans ce contexte que s'inscrira le programme culturel de 1995, année-phare et année-tremplin.

Un des objectifs de cette année-phare doit être de montrer – tant à nous-

mêmes qu'aux hôtes étrangers - qui nous sommes et comment nous le sommes devenus. En effet, l'identité luxembourgeoise est une réalité souvent mal ou insuffisamment perçue à l'intérieur et à l'extérieur de notre pays. Pourtant, elle s'appuie sur une langue vivante, des traditions originales, une culture spécifique, éléments qui ont pu éclore dans le cadre d'un État indépendant ayant su survivre à de nombreuses tentatives d'annexion ou d'occupation. Il importera donc de montrer un Luxembourg ouvert et dynamique, conscient de ses origines historiques, mais résolument tourné vers l'avenir.

Cet objectif d'analyse de soi sera à la base de la programmation culturelle. Qui sommes-nous dans le domaine de la culture? Il s'agira de montrer les aspects typiques du patrimoine et de la création luxembourgeoise, mais aussi les apports culturels de toute l'Europe qui y ont été assimilés.

Des artistes prestigieux du monde entier focaliseront l'attention internationale sur le Luxembourg et sa dynamique culturelle. Cette attention se répercutera également sur la création artistique autochtone, fertilisée par une saine émulation entre artistes étrangers et luxembourgeois.

1995 devra aussi être une année-tremplin. Elle devra créer des conditions susceptibles de favoriser et de promouvoir l'action culturelle de notre pays, en initiant davantage de coopérations et d'échanges profitables aux créateurs et au public. Elle devra faire bouger les hommes et les choses, mais surtout les habitudes et les mentalités. L'année culturelle devra contribuer à changer les idées préconçues qui existent sur le Luxembourg et assurer la promotion de nos artistes à l'étranger. Elle devra œuvrer en vue d'une prise de conscience accrue pour l'importance de la culture et des acteurs culturels dans la société du 3e millénaire.

(Source : Conférence de presse du 21 octobre 1992.)

Association des organisateurs de la manifestation « Luxembourg, ville européenne de la culture, 1995 », A.s.b.l.

Siège social: Luxembourg

STATUTS

Chapitre 1^{er}, Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1er. Entre les soussignés :

- Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'État, Ministre des Affaires culturelles, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur René Steichen, Ministre délégué aux Affaires culturelles et à la Recherche scientifique, demeurant à Diekirch,

MM. Santer et Steichen représentant les intérêts de l'État,

- Madame Lydie Wurth-Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, demeurant à Luxembourg,

- Monsieur Pierre Frieden, Échevin de la Ville de Luxembourg, demeurant à Luxembourg,

Madame Wurth-Polfer et Monsieur Frieden représentant les intérêts de la Ville

tous de nationalité luxembourgeoise,

il a été constitué une association sans but lucratif, régie par les présents statuts et la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

- Art. 2. L'association est dénommée Association des organisateurs de la manifestation « LUXEMBOURG, VILLE EUROPÉENNE DE LA CULTURE, 1995 », A.s.b.l.
- Art. 3. L'association a pour objet de planifier et de veiller à la mise en œuvre de tous les moyens et de toutes les mesures propres à assurer le déroulement de la manifestation spécifiée à l'article 2, ainsi que de recueillir les fonds nécessaires à son organisation, à sa réalisation et à sa promotion.
- Art. 4. Son siège social est établi à Luxembourg, au Ministère des Affaires culturelles. Sa durée est limitée à l'accomplissement des opérations nécessaires à la réalisation de son objectif.

Chapitre 2. Membres, Cotisation

Art. 5. Peuvent être admis comme membres des représentants dûment mandatés par les membres fondateurs. Le nombre de ces représentants sera établi de façon paritaire entre l'État et la Ville. La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale et ne peut pas dépasser le maximum de 1 000.-francs.

Chapitre 3. Fonctionnement

Art. 6. L'association est gérée par un conseil d'administration appelé ciaprès comité-directeur, composé de 9 membres effectifs, dont 4 représentants du Gouvernement, 4 représentants de la Ville de Luxembourg et le coordinateur général.

Chaque membre effectif peut être représenté, en cas d'empêchement, par un membre suppléant dûment mandaté.

Le mandat des membres effectifs est fixé à cinq ans.

Le comité-directeur peut s'adjoindre un ou plusieurs conseillers qui seront chargés de missions spécifiques. Ces conseillers auront voix consultative.

Art. 7. Le comité-directeur choisit en son sein un président et un vice-président. Ses réunions sont présidées par le président ou, en son absence, par le vice-président.

Les réunions du comité-directeur sont convoquées par le président et en cas d'empêchement par le vice-président.

Art. 8. Le comité-directeur est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de l'association et faire ou autoriser tous les actes et opérations entrant dans ses attributions.

Il a notamment les pouvoirs suivants, lesquels sont énonciatifs et non limitatifs :

- faire tous les actes en vue de la réalisation de l'objet de l'association tel que défini à l'article 3;
- représenter l'association vis-à-vis des tiers;
- nommer et éventuellement révoquer les membres du bureau exécutif;
- nommer et éventuellement révoquer les membres du comité consultatif;
- arrêter le programme des manifestations (concept 95, choix des projets, choix des réalisateurs, les conventions et les contrats).

Art. 9. Le comité-directeur institue un bureau exécutif dont il fixe les missions et la rémunération.

Le comité-directeur peut déléguer une partie de ses pouvoirs au bureau exécutif présidé par le coordinateur général. Celui-ci est tenu de soumettre pour information et approbation tous les actes passés en vertu de cette délégation à la prochaine réunion du comitédirecteur.

Le bureau exécutif comprend, outre le coordinateur général, un coordinateur général adjoint qui assume également la charge de coordinateur pour les finances, des responsables pour le secrétariat, le sponsoring, les relations publiques et le marketing, l'accueil et l'hébergement ainsi que des responsables sectoriels (musique, théâtre, littérature, expositions [peinture, sculpture], grands spectacles, spectacles lyriques, film, animation culturelle . . .).

Art. 10. L'association est valablement engagée à l'égard des tiers par les signatures conjointes du président et du vice-président du comité-directeur.

Art. 11. Les dépenses sont ordonnancées valablement par la signature conjointe du président et du vice-président du comité-directeur.

- Art. 12. Les résolutions du comitédirecteur sont prises à la majorité simple des suffrages exprimés. En cas de partage des voix, la proposition est rejetée.
- Art. 13. Les fonds nécessaires à la réalisation de l'objet social sont constitués par les contributions de l'État, de la Ville de Luxembourg, par des apports de collectivités publiques et de personnes morales ou physiques, notamment sous forme de dons et legs, par les revenus de la publicité ou découlant d'autres droits ainsi que par la cotisation des membres.
- Art. 14. Le patrimoine de l'association répond seulement des engagements contractés en son nom, sans qu'aucun de ses membres puisse être rendu personnellement responsable.
- Art.15. Chaque année, au courant du premier semestre, les membres sont convoqués en assemblée générale par le comité-directeur.

L'assemblée générale décide de :

- la nomination du comité-directeur;
- l'approbation du rapport et des comptes de l'exercice;
- la décharge du comité-directeur ;
- le vote du budget;
- la fixation de la cotisation annuelle ;
- la modification des statuts;
- la nomination de deux commissaires aux comptes.

Les commissaires aux comptes, dont l'un est proposé par l'État, l'autre par la Ville de Luxembourg, sont chargés de vérifier d'une manière permanente toutes les pièces financières concernant l'association, de contrôler les comptes dressés par le trésorier, et de vérifier que les documents comptables reflètent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Les résolutions de l'assemblée générale sont portées à la connaissance des associés par simple lettre et à la connaissance des tiers par voie de presse.

Chapitre 4. Comité de patronage

Art. 16. Le Conseil de Gouvernement et le collège échevinal de la Ville de Luxembourg inviteront un certain nombre de personnalités du monde politique, culturel et économique du Luxembourg à faire partie d'un comité de patronage.

Chapitre 5. Comité consultatif

Art. 17. Le comité-directeur nomme un comité consultatif dont les membres seront choisis pour leur compétence dans le domaine culturel. Le comité consultatif est présidé par le président du comité-directeur. Le coordinateur général et son adjoint sont membres d'office du comité consultatif. Le comité-directeur peut lui soumettre des dossiers pour avis.

Le mandat des membres du conseil consultatif est fixé à 2 ans. Leur mandat est renouvelable.

Chapitre 6. Exercice social, Dissolution, Liquidation

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Par exception, le premier exercice comprendra le temps à couvrir depuis le jour de la formation de l'association jusqu'au trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-douze.

Art. 19. L'association est dissoute par une assemblée générale à convoquer après la clôture du bilan définitif.

Art. 20. Lors de la dissolution de l'association, le comité directeur fera fonction de liquidateur. Après apurement du passif, l'excédent éventuel sera affecté à une ou plusieurs associations sans but lucratif luxembourgeoises ou à un ou plusieurs établissements publics luxembourgeois dont l'objet social se rapproche le plus de celui de la présente association.

Chapitre 7. Modification des statuts

Art. 21. La modification des présents statuts se fait d'après les dispositions

des articles 4, 8 et 9 de la loi organique du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Tout ce qui ne serait pas prévu par les présents statuts est régi par la loi organique du 21 avril 1928.

Comité directeur :

- I. Représentants du Gouvernement luxembourgeois :
- M. René Steichen, Ministre délégué aux Affaires culturelles et à la Recherche scientifique, demeurant à Diekirch, suppléant: M. Paul Reiles, directeur du Musée national d'Histoire et d'Art, demeurant à Luxembourg,
- M. Guy Dockendorf, chargé de la direction du Ministère des Affaires culturelles, demeurant à Diekirch, suppléant: M. Jean-Claude Frisch, professeur-attaché au Ministère des Affaires culturelles, demeurant à Luxembourg.
- 3. M. Gaston Gengler, conseiller de Gouvernement, Service Information et Presse, Ministère d'État, demeurant à Roodt-sur-Syre,
 - suppléant: M. Jean-Claude Muller, attaché d'administration au Service Information et Presse, Ministère d'État, demeurant à Redange,
- 4. M. Jeannot Waringo, directeur de l'Inspection générale des Finances, Ministère des Finances, demeurant à Mensdorf, suppléant: M. Patrick Gillen, premier inspecteur des Finances, Ministère des Finances, demeurant à Dudelange.
- II. Représentants de la Ville de Luxembourg :
- Mme Lydie Wurth-Polfer, bourgmestre, suppléant: Mme Anne Brasseur, échevin,
- M. Pierre Frieden, échevin, suppléant : M. Willy Bourg, échevin,
- M. Jean Schmitt, conseiller d'administration,
 Suppléant : Mme Patricia Rix

suppléant: Mme Patricia Rix, conseiller adjoint, demeurant à Luxembourg.

Le CEPS/INSTEAD à l'étranger: ses recherches, ses travaux, ses réseaux

USA

NATIONAL SCIENCE FOUNDA-TION

La LUXEMBOURG INCOME STUDY installée et développée au CEPS/INSTEAD depuis 1983 (Lee Rainwater, Tim Smeeding, Gaston Schaber) est une vaste banque de micro-données comportant des surveys sur la distribution des revenus pour plus de vingt pays industrialisés. Elle est utilisée actuellement par près de 400 chercheurs sur quatre continents. — Récemment elle a fait l'objet d'une évaluation à la National Science Foundation. Appréciation d'ensemble: EXCELLENT/VERY GOOD.

CONGRESS OF THE UNITED STATES

Timothy Smeeding, professeur d'économie et d'administration publique à l'Université de Syracuse, N.Y., et Project Leader de la L.I.S. au CEPS/INS-TEAD, a témoigné en automne 1991 au Joint Economic Committee Hearing, Congress of the U.S., sur le sujet « The War on Poverty: What Worked? ».

Il s'est servi dans ce témoignage de la Luxembourg Income Study pour comparer les États-Unis avec le Canada et l'Australie ainsi qu'avec cinq pays d'Europe: l'Allemagne, la France, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède. Son exposé se trouve repris dans le périodique CHALLENGE/January-February 1992, sous le titre « Why the U.S. Antipoverty System Doesn't Work Very Well »

Copie de l'article, qui dans ses conclusions esquisse six orientations pour l'action politique, peut être obtenu au CEPS/INSTEAD, sur demande.

CANADA

STATISTICS CANADA, OTTAWA, ONTARIO

Le Dr. Pierre Hausman, chef de division au CEPS/INSTEAD et responsable de l'étude longitudinale sur les conditions d'existence des ménages au Grand-Duché « Liewen zu Letzebuerg », est depuis cette année conseil-

ler scientifique auprès des chercheurs de STATISTIQUE CANADA qui s'apprêtent à lancer une étude de ce type sur les conditions de vie de la population au Canada.

CANADIAN COUNCIL ON SOCIAL DEVELOPMENT

Le Center for International Statistics on Economic and Social Welfare for Families and Children constate en première page de sa lettre d'information de Juin 1992 : « The major source of international economic welfare data for industrialized countries is the Luxembourg Income Study (LIS). It is quickly becoming the authoritative source for research on international poverty figures and income distributions. »

BELGIQUE

ETUDE LONGITUDINALE SUR LES CONDITIONS D'EXISTENCE DES MÉNAGES

Le panel socio-économique « Liewen zu Lëtzebuerg » a fait fonction de parrain en Belgique pour la conception d'une étude semblable au Service de Programmation de la politique Scientifique du Premier Ministre. Le professeur Schaber est membre du comité scientifique accompagnant cette recherche qui est en voie de réalisation.

ETUDE LONGITUDINALE SUR LES ENTREPRISES EN WALLONIE

Cette année, l'IRES, l'Institut de Recherches Economiques et Sociales de l'Université Catholique de Louvain s'est joint au réseau de recherche créé par le CEPS/INSTEAD pour les études longitudinales sur les entreprises. Pour leur étude en Wallonie, les chercheurs de l'IRES ont repris dans leur intégralité les questionnaires développés au CEPS/INSTEAD par le Dr Bernard Gailly, M. Serge Allegrezza et le Dr Arthur Tibesar. — L'étude wallonne est financée par le Ministre Liénard de la Région Wallonne.

Le CEPS/INSTEAD est impliqué dans les phases de préparation et de lancement du panel. Les deux équipes ont déjà programmé des analyses et des publications communes.

FRANCE

Le professeur Paul Dickes, responsable du Diplôme d'Etudes Approfondies (DEA) aux universités de Nancy II, Metz et Strasbourg, est en charge d'une équipe d'accueil pour doctorants en psychologie cognitive.

Ses collaborateurs Jocelyne Tournois et Jean-Luc Kop, resp. chercheur et boursier au CEPS/INSTEAD, assurent dans ce DEA l'animation de séminaires et l'encadrement de stages.

ALLEMAGNE

INSTITUT FÜR ARBEITSMARKT-UND BERUFSFORSCHUNG DER BUNDESANSTALT FÜR ARBEIT

L'IAB travaille depuis deux ans à la mise en place d'une étude longitudinale sur les entreprises. Dès l'origine du projet, le professeur Schaber et le Dr Bernard Gailly, auteurs du prototype luxembourgeois, y sont associés comme conseillers scientifiques. Le panel allemand portera au stade expérimental sur 5 000 unités et passera alors à un total de 30 000 entreprises.

RHEINISCH-WESTFÄLISCHE TECHNISCHE HOCHSCHULE AACHEN PHILOSOPHISCHE FAKULTÄT (FB 7)

Dans le cadre du programme EURO-PASTUDIEN pour post-gradués, le professeur Schaber assure annuellement un cours de 40 heures sur la politique sociale européenne (EURO-PAISCHE SOZIALPOLITIK, I & II) avec ses collaborateurs Günther Schmaus et Alain Wagner. Pour permettre aux étudiants de se familiariser avec les recherches et les banques de données du CEPS/INSTEAD, cet enseignement est bloqué sur une semaine entière et se donne au Centre même à Walferdange.

POLOGNE

UNIVERSITÉ DE VARSOVIE

Le Département des Sciences Economiques de l'Université de Varsovie se prépare en coopération avec l'institut national de statistique de Pologne à mettre sur pied une étude longitudinale sur les conditions d'existence de la population.

Le professeur Schaber et ses collègues Pierre Hausman, Bernard Gailly et Günther Schmaus collaboreront au démarrage du projet à l'Université de Varsovie en novembre prochain. Le panel sera conçu de façon qu'il puisse s'intégrer dans l'ensemble des études du Panel Comparability Project du CEPS/INSTEAD.

INTERNATIONAL CONFERENCE ON SOCIAL SCIENCE METHO-DOLOGY, TRENTO, JUNE 22-26, 1992

A cette conférence, qui a traité en majeure partie de problèmes méthodologiques posés par des études longitudinales, le Réseau Scientifique pour les Etudes en Panel (Scientific Network for Panel Studies on Households) a apporté une contribution substantielle en assurant sept séances de travail.

Ce réseau, qui est soutenu par la EUROPEAN SCIENCE FOUNDA-TION, est présidé par le professeur Schaber et a son siège au Centre à Walferdange.

A cette même conférence, Gaston Schaber (CEPS), Günther Schmaus (CEPS) et Gert G. Wagner (responsable du panel socio-économique allemand, DIW, Berlin) ont présenté en première les modules de base d'une banque de données comparative réunissant les panels américain, allemand et luxembourgeois : le PANEL COMPARABILITY PROJECT (PACO).

Ce projet innovateur est réalisé par le CEPS/INSTEAD avec la coopération du Deutsches Institut für Wirtschaftsforschung, Berlin. Des partenaires d'autres pays seront associés au fur et à mesure que leurs données seront disponibles pour le traitement comparatif.

JOINT VENTURE EUROPEAN SCIENCE FOUNDATION & CEPS/INSTEAD

PLANNING WORKSHOP ON « MAKING DATA EUROPEAN » : INTEGRATING THE SOCIAL SCIENCE DATA BASES

Le président Schaber du CEPS/INS-TEAD a soumis à la ESF un projet visant, par étapes, à mobiliser et utiliser le potentiel scientifique des sciences sociales et économiques des différents pays de la C.E. et de l'EFTA dans une perspective comparative et collaborative européenne.

Le projet est co-signé par les partenaires suivants :

Anthony B. Atkinson, London School of Economics,

Robert Erikson, Swedish Institute for Social Research,

Gosta Esping-Anderson, European University Institute,

Jon Eivind Kolberg, University of Bergen,

Walter Müller, University of Mannheim,

Lee Rainwater, Harvard University & CEPS/INSTEAD,

Gaston Schaber, CEPS/INSTEAD, Christophe Starzec, CERC, Paris.

Cette proposition a été reçue très favorablement par le Comité Permanent des Sciences Sociales de la Fondation Européenne de la Science.

La European Science Foundation offre au CEPS/INSTEAD les moyens pour organiser en mars/avril 1993 une conférence de préparation et de programmation, qui se tiendra à Luxembourg comme une JOINT VENTURE ESF & CEPS/INSTEAD.

Dans cette perspective, la Fondation encourage le CEPS/INSTEAD dans ses efforts visant à faire reconnaître, au niveau de la Communauté Européenne, la nécessité de soutenir en sciences économiques, sociales et humaines, la création de GRANDS RESEAUX-RESSOURCES (LARGE SCALE NETWORK FACILITIES), par correspondance aux GRANDES INSTALLATIONS (LARGE SCALE FACILITIES) dont les sciences exactes disposent depuis longtemps.

Échos de presse de l'étranger

Süddeutsche Zeitung 1.10.92

Die CLT sitzt beim Kommerzfernsehen in der ersten Reihe

Wie eine postmoderne Burganlage thront der glitzernde Glaspalast auf dem Kirchberg, dem Europa-Viertel von Luxemburg. Hier residiert die Compagnie Luxembourgeoise de Télédiffusion (CLT) und steuert ihre europaweiten Geschäfte in Sachen Fernsehen, Hörfunk, TV-Produktion sowie Presse- und Verlagswesen. Beim großen Nachbarn Deutschland tummelt sich der Medienkonzern beson-

ders erfolgreich – als Hauptgesellschafter von RTL plus sowie als Anteilseigner bei dem erst vor kurzem gegründeten Programm RTL-2. Mehr als 50 Prozent ihres Gruppenumsatzes von rund 2,4 Milliarden DM erzielte sie in der Bundesrepublik.

Groß geworden ist die CLT mit Hilfe des Luxemburger Staates: Bereits 1933 erhielt das Unternehmen das Sendemonopol für den Hörfunk im Großherzogtum: 1954 kamen dann die TV-Frequenzen hinzu. Ein einträgliches Geschäft sowohl für die CLT als auch für den Kleinstaat: In den siebziger Jahren entwickelte sich das Medienunternehmen zum größten Einzelsteuerzahler des Landes – inzwischen wurde sie nur von der Deutschen Bank Luxembourg S.A. überflügelt.

Die Konzernerträge sprudelten 1991 besonders kräftig und legten um 67 Prozent auf 72 Millionen DM zu - zur Freude der zahlreichen Gesellschafter. Hauptaktionär der CLT S.A. ist die Audiofina, Luxemburg, die 56,6 Prozent der Anteile hält. Audiofina wiederum ist eine Holding, die mehrheitlich (55,2 Prozent) im Besitz der Groupe Bruxelles Lambert (GBL) des Brüsseler Finanziers Albert Frère ist. Der französische Medien- und Werbekonzern Groupe Havas, Paris, hält ein Audiofina-Paket von 30 Prozent und vermarktet zudem über seine deutsche Tochter IPA-plus die lukrativen Werbezeiten für die beiden RTL-Programme aus Köln.

Weitere CLT-Großaktionäre sind die Banque Paribas, Paris, (22,4 Prozent) sowie die Audiolux (6,1 Prozent), die dem Luxemburger Staat gehört. Die Bertelsmann AG, Gütersloh, hält über Schachtelbeteiligungen rund fünf Prozent, ebenso wie die Versicherungsgesellschaft UAP aus Paris. Die CLT ist europaweit an 13 Hörfunksendern, sieben TV-Kanälen, sieben Produktionsgesellschaften und fünf Printverlagen beteiligt. Das kommerzielle

Fernsehen hat sich mit den Jahren zur tragenden Säule entwickelt. "Wir haben uns als einer der wichtigsten TV-Betreiber durchgesetzt", sagt Ferd Kayser, als CLT-Direktor zuständig für das Deutschland-Geschäft. Rund 70 Prozent des konsolidierten Umsatzes wurden im vergangenen Jahr in dieser Sparte erzielt.

"Der TV-Werbemarkt bietet weiter glänzende Aussichten" frohlockt der CLT-Direktor. Daß allein von 1990 auf 1991 die Einnahmen durch Fernsehreklame um 48 Prozent zulegten, verdanken die Luxemburger vor allem ihrem Flaggschiff RTL plus in Köln. Die laut Kayser "sehr gute Entwicklung" des größten deutschen Kommerzkanals habe die CLT ermutigt, mit einem zweiten Programm auf Sendung zu gehen.

"Wir wollen unsere Position in der Bundesrepublik stärken", begründet Kayser das Investment in RTL-2, dessen Anlaufverluste auf rund 400 Millionen DM geschätzt werden. Dem CLT-Direktor schwebt mit der TV-Station eine Neukonzeption von Tele 5 vor, das Ende des Jahres in einen Sport-Spartenkanal umgewandelt werden soll. Daß RTL-2 erst einmal von den Landesmedienanstalten gestoppt wurde, scheint ihn nicht weiter zu beunruhigen: "Wir sind optimistisch, Ende November an den Start gehen zu können"

Die Medienanstalten untersuchen derzeit die Beteiligungsverhältnisse im kommerziellen Fernsehmarkt - und da spielt die CLT eine tragende Rolle. Die Luxemburger halten an RTL plus direkt 46,1 Prozent sowie indirekt weitere zwei Prozent, die bei der Deutschen Bank geparkt sind; bei RTL-2 ist die CLT mit 24 Prozent dabei. Die Medienbehörden stoßen sich daran, daß weitere 8,5 Prozent der Anteile an RTL-2 von der Banque Internationale à Luxemburg (BIL) gehalten werden. Sie vermuten, daß die BIL die Beteiligung für die CLT parkt und diese damit einen medienrechtlich unzulässig großen Einfluß auf den Sender habe. Der Verdacht kam auf, als die Medienwächter erfuhren, daß CLT-Präsident Gaston Thorn zugleich Präsident der

Schweizer Bank, September 1992

Der Luxemburgische Premierminister Jacques Santer ist überzeugt, der EG-Binnenmarkt bringt dem Finanzplatz Luxemburg

Trotz Nivellierung neuen Auftrieb

Was bringt der Vertrag von Maastricht, der eben erst von Luxemburg ratifiziert worden ist, dem Finanzplatz? Bedroht die angestrebte Nivellierung der Rahmenbedingungen bisherige Konkurrenz-Vorteile? Premierminister Jacques Santer erklärt in einem Gespräch mit "Schweizer Bank", weshalb er diese Meinung nicht teilt.

Von Reinhard Hummel

"SB": Maastricht wird von den Politikern als Meilenstein auf dem Weg zu einer europäischen Einheit gesehen. Inzwischen wird in den EG-Mitgliedländern besorgte Kritik über die Vereinbarung zur Währungsunion vehement. Wurde in Maastricht die Wirtschaft der Politik untergeordnet?

Premierminister J. Santer: Maastricht hat einen stark ausgeprägten wirtschafts- und währungspolitischen Charakter. Die politische Dimension wird in der gemeinschaftlichen Außen- und Sicherheitspolitik bis hin zur Definie-

rung einer Verteidigungspolitik zum Tragen kommen. Als dritter Pfeiler wurde auch die Justizpolitik miteinbezogen. Es ist ein weiter Weg von der Wirtschaftsgemeinschaft zur politischen Gemeinschaft, aber daraus zu schließen, daß die Wirtschaft der Politik untergeordnet wurde, ist nicht angebracht. Die Wirtschaft bleibt, wegen der grenzüberschreitenden Transaktionen im gemeinsamen Markt, in der nationalen Verantwortung der einzelnen Staaten. Es sind Konvergenzkriterien festgelegt, die in der dritten Phase zur Währungsunion führen. Es kommt

darauf an, daß die Konvergenz über die Mittel erreicht wird und nicht das Resultat ist. Die Währungspolitik wird in der dritten Phase zentral von der Europäischen Zentralbank gesteuert; diese bleibt unabhängig und ist auf Stabilität ausgerichtet. Beide, Wirtschaftsund Währungspolitik, wie die politische Union, sind ein gemeinsames Anliegen, sie fördern, was wir die "Europäische Staatsbürgerschaft" nennen. Maastricht muß als Ganzes gesehen werden, dann erkennt man, daß es ein wesentlicher Schritt in die Richtung zur politischen Einheit Europas ist.

"SB": Der Vertrag von Maastricht hat die sensible Geldpolitik zum Motor der europäischen Gemeinschaft gemacht. Entstehen ohne politische Union finanz- und wirtschaftspolitische Risiken?

Santer: Wir leben hier in Luxemburg seit 1921 mit Belgien in einer wirtschafts- und währungspolitischen Einheit. Wenn Sie Schlußfolgerungen aus der Geschichte ziehen, so ist eine Wirtschafts- und Währungsgemeinschaft nicht an eine politische Union gebunden. Andererseits möchte ich klar zum Ausdruck bringen, daß die Wirtschafts- und Währungspolitik, so wie sie in Maastricht konzipiert wurde, die Vollendung des Binnenmarktes bedeutet. Ohne die Wirtschafts- und Währungsunion würde das Endziel der Einheitlichen Europäischen Akte von 1986 nicht erreicht. Das wurde schon im "Werner-Bericht" 1971 festgelegt. Mit einer Verspätung von 20 Jahren wurde realisiert, was unsere Vorgänger damals konzipiert haben.

"SB": Welche Auswirkungen hat die negative Abstimmung der Dänen auf diese Maastrichter Dynamik?"

Santer: Die Diskussion, die jetzt über die Ratifizierung der Maastrichter Verträge in der Zwölfergemeinschaft in die Wege geleitet wurde, zeigt, die Bürger Europas sind sich bewußt, daß die Gemeinschaft in die Phase des "Point of no return" eingetreten ist. Auch international wird das so gesehen. Mit dem Vertrag von Maastricht wird die Europäische Gemeinschaft ein attraktiver Pol. Das beweisen die zunehmenden Anträge anderer Länder, die sich Europäischen Gemeinschaft anschließen wollen. Ich bin überzeugt, daß die politische Union realisiert wird.

"SB": Der ECU stößt bei der europäischen Bevölkerung auf wenig Gegenliebe, ja es bereitet eher Sorgen!

Santer: Die Währungsunion wurde nach strengen Kriterien konzipiert. Es ist ja nicht so, daß die einheitliche Europäische Währung schwächer werden soll als die jetzige DM. Im Gegenteil, die einheitliche Währung, ECU oder EURO-Franken, muß so stark sein wie die jetzige DM oder das britische Pfund etc. Eine starke einheitliche Währung, die den Kursänderungen nicht ausgesetzt ist, liegt im Interesse der ganzen europäischen Wirtschaft. Die Währungsunion ist ein wichtiger Pfeiler für die politische Union, mit dieser Stabilitätsgemeinschaft werden wirtschaftspolitische Risiken ausgeschlossen.

"SB": Die für 1997 resp. 1999 geplante Währungsunion bedeutet das Ende der nationalen Währungen, jedoch ohne politische Union, nicht das Ende der nationalen Politik. Welche Mittel werden der Europäischen Zentralbank zur Verfügung stehen, um die divergenten Interessen der nationalen Finanz- und Wirtschaftsminister auf einen gemeinsamen Nenner zu bringen?

Santer: Die strengen Konvergenzkriterien sind die Voraussetzung für eine stabile Währungsunion. Ein Land, das diese Konvergenzkriterien nicht bis spätestens Ende 1999 erreicht, wird auch nicht in die dritte Phase eintreten können. Bereits in der ersten Phase der Währungsunion, die am 1. Juli 1990 begonnen hat, wurde die Kontrolle über die einzelnen Programme und Aktionen der Regierungen eingeleitet.

"SB": Und wenn die Disziplin eines Landes nach dem erreichten Ziel nachläßt?

Santer: Für die Einhaltung der finanzpolitischen Disziplin sind im Maastrichter Vertrag Sanktionen festgelegt. Primär kommt es jedoch auf die Politik der Europäischen Zentralbank an, wie diese ihre Unabhängigkeit bewahrt und entsprechende Maßnahmen einsetzt.

"SB": Im künftigen Währungsblock kann der Ausgleich unterschiedlicher wirtschaftlicher Leistungskraft einzelner Mitglieder nicht mehr über Wechselkurse erfolgen. Wie kann die EURO-Fed darauf reagieren?

Santer: Die Konvergenzkriterien, das sind Inflation, Preisstabilität, Zinspolitik und Haushaltsverschuldung, müssen den Vorgaben entsprechen. Der Ausgleich zwischen den hochindustrialisierten und den weniger industrialisierten Ländern wird nicht mehr über die Wechselkurse erfolgen können. Dafür wurde der Kohäsionsfond geschaffen. Eine weitere Möglichkeit sind strukturpolitische Maßnahmen. Zu einer Gemeinschaft gehört Solidarität. Das bedeutet, daß wir den Lebensstandard, im Interesse der Zugehörigkeit der Bürger zu dieser Gemeinschaft, egalisieren werden. Diese Gemeinschaftspolitik kann aber nicht über die Währungspolitik erfolgen, das wäre der falsche Weg. Die europäische Währung wird eine starke Währung sein, und sie muß gestärkt werden durch die Wirtschaftspolitik in den einzelnen Mitgliedsländern.

"SB": Ist der Kohäsionsfond eine Art "Belohnung" für eine zu geringe Wachstumsrate?

Santer: Die Leistungen des Kohäsionsfond sind an bestimmte Programme gebunden. Sie können das heute schon an den unterschiedlichen Wachstumsraten innerhalb der Gemeinschaft erkennen. So weist Portugal derzeit eine der höchsten Wachstumsraten der Gemeinschaft auf.

"SB": Müssen sich die EFTA-Staaten ab 1994, wenn das Europäische Währungsinstitut (EWI) als Vorläufer für die EURO-Fed die Arbeit aufnimmt, nach den Regelungen des "EWI" ausrichten?

Santer: De facto ja. Die Verwirklichung des "EWI" ist in der zweiten Phase der Währungsunion vorgesehen. In dieser Phase bleibt die währungspolitische Hoheit im nationalen Bereich. Die Zentralbanken der EFTA-Staaten werden sich in dieser Periode zunehmend nach den Politiken der starken Währungen ausrichten. Das trifft heute schon für Norwegen, Schweden und Österreich zu. Bereits jetzt wurde von verschiedenen EFTA-Staaten der Antrag gestellt, Mitglied des EWS-Systems zu werden.

"SB": Das Großherzogtum Luxemburg hat den offiziellen Sitz des Fecom (Europäischer Fond für währungspolitische Zusammenarbeit) und der "EIB" (Europäische Investitionsbank). Ist der Sitz der EURO-Fed in Luxemburg eine logische und politische Folge?

Santer: Die Europäische Gemeinschaft hat am 8. April 1965, bei der Standortverteilung der europäischen Institutionen an die verschiedenen Länder, Luxemburg für die finanziellen Institutionen festgeschrieben. Das steht im Paragraph 10 des Fusionsvertrages der Europäischen Gemeinschaft und wurde so von den damaligen Mitgliedstaaten ratifiziert.

Bei der Erweiterung zur Zwölfergemeinschaft wurde diese Standortverteilung nochmals akzeptiert. Aufgrund dieser vertraglichen Vereinbarung beanspruchen wir den Sitz des "EWI" und selbstverständlich später die Europäische Zentralbank. Eine vertragliche Abmachung ist keine politische Kandidatur.

"SB": Inzwischen kandidieren viele Städte für die EURO-Fed!

Santer: Ja, vor allem solche, die unseren rechtlichen Anspruch nicht kennen. Luxemburg ist ein kleines Land, durch viele Jahre haben wir den Beweis erbracht, daß finanzpolitische Institutionen von Luxemburg aus erfolgreich operieren können. Zwar besteht keine direkte Wechselbeziehung zwischen unserem Finanzplatz und der Europäischen Zentralbank. Es wäre aber für unseren Finanzplatz ein Prestige-Gewinn.

"SB": Verliert der Finanzplatz Luxemburg mit der europäischen Währungsunion gewisse Steuervorteile und das Bankgeheimnis?

Santer: Finanzplätze stehen immer im Konkurrenzkampf zueinander, das ist gut so, andererseits sind sie auch komplementär. In der Europäischen Gemeinschaft sind große Investitionen zu finanzieren. Das erfordert mehrere starke Finanzplätze; Luxemburg ist ein starker Finanzplatz. Vorteile, wie z.B. das Bankgeheimnis, das auch andere Finanzplätze kennen, werden bestehen bleiben. Weiter sind wir sorgfältig darauf bedacht, die Transparenz unseres Finanzplatzes zu sichern. Verschiedene Gesetze sind im Parlament verabschiedet worden, welche die Finanzplatzes unseres Seriosität gewährleisten; ich denke z.B. an das Gesetz über die Geldwäscherei. Das sind Delikte, bei welchen das Bankgeheimnis nicht geltend gemacht werden kann. Wir werden in Zukunft restriktiv vorgehen. Was die Steuervorteile anbelangt, wo wurde im Vertrag von Maastricht in diesem Zusammenhang nichts ausgehandelt. Die Interdependenz der Finanzplätze erlaubt nicht, den finanzpolitischen europäischen Raum von der übrigen Welt abzuschotten. Es müßten alle Finanzplätze innerhalb der Europäischen Gemeinschaft sowie die des übrigen OECD-Raums denselben Bedingungen unterworfen werden. Nur unter dieser Bedingung könnte eine gewisse Harmonisierung stattfinden.

Viel wichtiger als diese kleinen Vorteile sind Know-how, Professionalismus, gut geschultes Personal, Bereitschaft zur Leistung, die effiziente Abwicklung für einen dynamischen Finanzplatz usw. Ein Finanzplatz sollte auf verschiedene Produkte spezialisiert sein, die er dann besser und preisgünstiger vermarkten kann als die Konkurrenten. Darin erkennt man die Stärke eines Finanzplatzes und nicht an kleinen Steuervorteilen. Von diesem Gesichtspunkt aus gesehen, werden die Finanzplätze innerhalb der Gemeinschaft Bestand haben.

"SB": Quellensteuer und "Amtshilfe" werden in der Gemeinschaft diskutiert. Verschlechtert dies die Aussichten für den Finanzplatz Luxemburg?

Santer: Der Vertrag von Maastricht hat diesen Harmonisierungsbestrebungen die juristische Basis entzogen, Steuerharmonisierung ist kein Obligatorium. Ich vertrete die Meinung, daß man im Rahmen der internationalen Verträge, der Konvention von Straßburg, des Europarates, die Rechtshilfe gewähren sollte. In diesem Sinne haben wir in unserem Parlament eine Gesetzesvorlage eingebracht, die besagt, Rechtsamtshilfe nur dann zu gewähren, wenn die Bedingungen der internationalen Konvention des Europarates erfüllt sind.

"SB": Die Luxemburger Steuerreform brachte die Abschaffung der Börsenumsatzsteuer, eine Erweiterung des "Schachtelprivilegs" für Unternehmen. Werden diese Vorteile mit dem Binnenmarkt wieder wegfallen?

Santer: Luxemburg hatte nie eine Börsenumsatzsteuer. Was das Schachtelprivileg anbetrifft, so wird das durch eine Verordnung der Brüsseler Behörden europaweit harmonisiert und dabei gleichzeitig ausgedehnt und verfeinert. Wir haben alle für den Binnenmarkt notwendigen 282 Verordnungen durchgezogen und können jetzt sagen: davon beeinträchtigt Keine Finanzplatz Luxemburg. Auch innerhalb der Wirtschafts- und Währungsunion ist der Finanzplatz Luxemburg als solcher nicht tangiert. Mit dem Binnenmarkt erhält Luxemburg eine neue Attraktivität, eine Verlängerung des Binnenmarktes. Mit der Freizügigkeit im Kapitalverkehr entsteht eine große Anziehungskraft; die grenzüberschreitende Zusammenarbeit der Wirtschaft wird Luxemburg eine weitere Ausdehnung bringen. Wir merken das schon jetzt. So ist der Versicherungsbereich bereits auf 157 Rückversicherer und auf 60 Versicherungsgesellschaften angewachsen. Mit dem Sitz in einem europäischen Land können die Versicherungsgesellschaften europaweit operieren. Hierzu gehört: technische Vorleistungen und Infrastrukturen erstellen, die dazu angetan sind, den Finanzplatz attraktiv für ein bestimmtes Marktsegment zu machen.

"SB": In Luxemburg residieren 187 Banken, es werden mehr als 1 000 Investmentfonds mit rund 130 Mrd. Sfr. verwaltet. Es wird keine Körperschaftssteuer und nur 0,06 % Steuer auf das investierte Reinvermögen dieser Fonds erhoben. Werden die Investmentfonds mit der Währungsunion in Offshore-Plätze abwandern?

Santer: Die direkten Steuern werden von der Wirtschafts- und Währungs- union nicht betroffen. Die nationale Souveränität bleibt erhalten. Sogar, was die indirekte Steuerharmonisierung anbelangt, muß Einstimmigkeit innerhalb der Gemeinschaft erzielt werden.

Die Investmentfonds in Luxemburg basieren auf einer Richtlinie der europäischen Gemeinschaftspolitik. Unsere Banken haben die Chance zuerst erkannt und die Richtlinie rechtzeitig umgesetzt und sich in der Vermarktung dieses Produkts spezialisiert. Sie haben das Fond-Geschäft in Luxemburg schnell und effizient angesiedelt. In

internationalen Bankenkreisen genie-Ben wir den Ruf, professionell zu arbeiten, das Produkt gut sowie preisgünstig zu vermarkten. Das ist ein gutes Beispiel, daß nicht Steuervorteile, sondern Dynamik und das Know-how für einen Finanzplatz ausschlaggebend sind, in bestimmten Marktsegmenten führend zu sein.

"SB": Aber haben die Offshore-Plätze inskünftig nicht die größeren Chancen?

Santer: Es kann durchaus zu einzelnen Verschiebungen innerhalb der Gemeinschaft kommen, jedoch zu keinen Turbulenzen, wie das früher der Fall war. Die Offshore-Plätze sind zur Zeit von den Europäischen Regelungen nicht betroffen. Eine Harmonisierung innerhalb der Gemeinschaft kann nicht durchgeführt werden, ohne daß eine Abwanderung, also eine organisierte Kapitalflucht, entstehen würde. Das heißt: Die Offshore-Plätze müssen in eine Harmonisierung einbezogen werden. Hier liegt das Problem, das bis jetzt noch nicht geregelt werden konnte.

"SB": Die Banken im Großherzogtum Luxemburg profitieren davon, daß bei Festgeldanlagen keine Mindestreserve an die Zentralbank hinterlegt werden muß. Wird dieser Vorteil durch die Währungsunion aufgehoben?

Santer: Es wird an der "EWI" liegen, die Währungspolitik zu definieren und die Strategie festzulegen. Die Instrumente der "EWI" müssen laut ihren eigenen Statuten, die jetzt vorliegen, marktkonform zu sein. Nach unserer Meinung erfüllen "nicht verzinste Mindestreserven" diese Voraussetzung nicht. Deshalb müßte eine vom EG-Ministerrat akzeptierte Rahmengesetzgebung erstellt werden, bevor es überhaupt zu einer europaweiten Abschaffung der Gestaltung von Mindestreserven kommen kann. Diese Gesetzgebung fehlt, es wird daher zu keiner Nivellierung kommen.

"SB": Wird sich der Finanzplatz Luxemburg neue Ideen einfallen lassen?

Santer: Ein Bankplatz muß sich immer neue Ideen einfallen lassen. Ohne ständige Innovationen läuft nichts. Dank unserer Innovationstätigkeit sind wir gewachsen. Der beste Beweis dafür ist die Vielzahl ausländischer Banken hier. Auch außereuropäische Institute haben erkannt, daß Luxemburg mit dem Binnenmarkt neuen Auftrieb und eine neue Dynamik erhält.

Revue de presse internationale en rapport avec le Grand-Duché de Luxembourg

Abréviations

FT: Financial Times HB: Handelsblatt

F: Figaro

LB: Libre Belgique

FAZ: Frankfurter Allgemeine Zeitung

M: Monde

HT: Herald Tribune SZ: Süddeutsche Zeitung

S: Soir

NZZ: Neue Zürcher Zeitung

T: Times
Z: Zeit
L: Libération
W: Die Welt

SAZ: Saarbrücker Zeitung
TV: Trierischer Volksfreund
AV: Avenir de Luxembourg

SEPTEMBRE 1992

1.9.92 (mardi)

FT: Commission president Delors threatens to resign if Maastricht treaty process fails: EC officials warn French of dangers in voting No

LB: Commentaire: Maastricht: le mal est-il français?

F: Maastricht: Kohl et le choix francais

SZ: Die Waage neigt sich zu "Nein" (Immer mehr Franzosen wollen am 20. September gegen den Maastricht-Vertrag stimmen)

SaZ: Der Abgaben-Staat

SZ: Die Kapitulation des Heinrich Weiss

2.9.92 (mercredi)

HB: Bange Blicke von Brüssel nach Frankreich vor dem Stühlerücken bei der Kommission

M: Alors qu'un nouveau sondage donne la majorité au « oui » au référendum : M. Jacques Delors quitterait son poste en cas de victoire du « non »

F: L'effet du débat

HT: EC Official: French 'No' Won't Sink Currencies (In Latest Paris Polls, The Maastricht Treaty Is Picking Up Support)

3.9.92 (jeudi)

M: Tout en refusant de lier son sort au résultat du référendum : M. François Mitterrand s'engage dans la campagne pour le « oui »

LB: François Mitterrand joue son vatout ce jeudi soir (Dans un climat passionnel en France et inquiet en Europe; pleins feux télévisuels sur Maastricht)

FT: Narrow majoritiy for treaty forecast as Europe's leaders move to back Mitterrand: Polls show support for Maastricht

F: L'arbitre

T: Europe's show must go on (The EC won't stop developing if the French vote No)

FT: The French referendum

FAZ: Hilfe für Mitterrand

FAZ: EG-Binnenmarktbilanz der Dänen und Franzosen am besten (Jahresbericht zur Marktintegration / 90 Prozent des Arbeitsprogramms bewältigt / "Sorgenkind" Grenzkontrollen)

FAZ: Finanzplatz Luxemburg profitiert von neuer deutscher Kundschaft (Fondsvolumen steigen sprunghaft / Die Bonner Zinssteuerbeschlüsse beflügeln das Geschäft)

4.9.92 (vendredi)

HT: Mitterrand Joins Fray in Plea for Treaty

F: Effets pervers

W: Paris und die Dämonen

M: Droit d'ingérence

LB: Major: Manchester plutôt que Maastricht (Une absence très remarquée à l'émission de TFI)

F: La constitutionnalité du traité de Maastricht: Une décision en demiteinte (les neuf Sages ont choisi de laisser en suspens plusieurs questions.)

Z: Die Bundesbank bringt ganz Europa gegen sich auf: D-Mark über alles

F: Echanges: George Bush déterre la hache de guerre commerciale (Subventions agricoles, avions militaires à Taiwan, le candidat Bush prend le risque d'un affrontement majeur avec l'Europe. Une attitude considérée comme une déclaration de guerre par la CEE).

5.9.-7.9.92 (samedi, dimanche, lundi)

F: Finances: Allemagne: pas de hausse des taux (Décidés à rassurer les marchés, les grands argentiers de la Communauté qui se sont réunis en Grande-Bretagne réaffirment leur intention d'exclure tout réajustement monétaire.)

FT: Doubts emerge over effectiveness of efforts by EC to stabilise financial markets: EMS faces fresh test of credibility

HB: Das Treffen der EG-Finanzminister in Bath: Augen zu und durch

SZ: Griff zur Mark

HB: Britische Regierung verschafft sich Munition für die Stützung des Pfundes: Die Zitterpartie ist noch nicht zu Ende

F: Sur les deux tableaux...

HB: Ein glänzender Fernsehauftritt von Staatspräsident François Mitterrand als Werbung für eine Zustimmung zum Europa-Vertrag von Maastricht: Die Chancen für ein "Ja" der Franzosen sind gestiegen

M: Le lancement d'Europol à Strasbourg: Les Douze mettent en place une Europe de la sécurité

LB: Commentaire: Yougoslavie et Somalie: l'hypocrisie

8.9.92 (mardi)

F: La campagne officielle a débuté hier sur les ondes (Balladur affirme que l'on est « déjà entré dans la campagne des législatives ». Giscard évoque « la puissance » que tirera l'Europe du traité. Fabius assure que le PS assume « l'essentiel du soutien du traité »).

F: Le plaidoyer européen de John Major (Sans la caution des douze Etats membres, le traité ne pourra entrer en vigueur, rappelle-t-il. Le « oui » français n'est donc pas suffisant, après le « non » danois.)

LB: La bataille de Maastricht se joue à droite en France (Les « non », à présent inquiets, privilégient une cible, Mitterrand. Conséquence : le débat se situe plus que jamais au sein de l'opposition)

LB: Les Danois vont-ils encore voter?

LB: Le débat en Europe s'étend à l'Europe

FT: Doubts about the hard ERM

HB: Politik versus Oekonomie: Die Oekonomie bekommt endlich ihr Recht in der Debatte um die deutsche Einheit – Tatsachen sind seit 1989 bekannt, doch Rechnen galt damals als unpatriotisch: Die Bonner Politik steckt hilflos in der Eiger-Nordwand – mitten im Winter

W: Die Orientierung verloren

FAZ: Nach dem Desaster

9.9.92 (mercredi)

W: Waigel will Kapitalflucht nach Luxemburg stoppen

HB: Kapitalflucht / Kritik an Werbung deutscher Banken: Verhandlungen mit Luxemburg

W: Der Kommentar: Strategie nach vorn

FAZ: Waigels Signal

HT: Europe Jolted By Currency Turmoil in Scandinavia (Finland Cuts Markka Loose From Ecu, While Sweden Sets 24 % Rate)

F: Rien n'est acquis

M: Tout en souhaitant la ratification du traité: M. John Major estime que « l'Europe ne se limite pas à Maastricht »

SaZ: Mit wem vermählt sich die Luxair? (Deutsche Lufthansa: Wir sind im Gespräch, entschieden ist aber noch nichts)

10.9.92 (jeudi)

LB: Mesure monétaire suédoise spectaculaire (Pour défendre sa devise, la banque a relevé son taux marginal de 24 à... 75 pc. Du jamais vu!)

HB: Stockholm will Kronenkurs um jeden Preis halten: Tagesgeld bei 75 Prozent

HB: Generaldebatte im Bundestag: Politische Eiertänze

FAZ: Der Tag des Kanzlers

W: Der Kommentar: Wir haben die Chance

SZ: Die Friedensbringer als Zielscheibe (Nach dem Tod von zwei Franzosen in Sarajewo lautet die Alternative: Abzug oder Eskalation)

FAZ: Zweideutige Werbung für Geldanlagen in Luxemburg erregt Anstoß (Im Kreditgewerbe gibt es Verständnis für Waigels Kritik / Gespräche mit Luxemburg)

11.9.92. (vendredi)

FT: Italian currency falls below ERM floor despite forced intervention: Banks fail to bolster lira

F: Monnaies: Fortes pressions sur le SME (Les banques centrales s'organisent pour déjouer la spéculation d'un réaménagement dans le Système monétaire européen.)

HB: Treffen der EG-Außenminister: Warten auf Frankreich

HB: Mitterrands Äußerung zur EZB-Unabhängigkeit: Pressionsversuche

LB: Les Allemands sceptiques à propos de Maastricht? (Quelques députés exigent un référendum, comme en France. Mais la Constitution leur barre le chemin. Le vent européen tourne pourtant) F: Institutions internationales: Le FMI demande des fonds (L'arrivée des pays de l'Europe de l'Est et de l'ex-URSS au sein du FMI accroît considérablement ses besoins de financement, surtout en période de conjoncture maussade.)

W: Die "Kosten der Einheit"

LB: Commentaire: Direction Maastricht

FAZ: Anleger drängen nach Luxemburg

Z: Luxemburg: Bisher profitiert das Großherzogtum von den schärferen Steuergesetzen seiner EG-Partner – jetzt fürchtet es die Währungsunion: Angst vor der Harmonie

12.-14.9.92. (samedi, dimanche, lundi)

HT: EC Devalues the Lira by 7 %; Bundesbank to Lower Rates

HT: Key to German Cut: Which Rates?

FT: Germany to cut rates today after lira devalues in ERM

LB: Les Douze maintiennent la pression en Bosnie (La Communauté souhaite interdire le survol de la Bosnie à tous les appareils militaires des participants au conflit)

FT: EC ministers warn of crisis if Maastricht rejected

SZ: Informelle Gespräche in England: EG-Außenminister für Flugverbot über Bosnien (Kampfeinsatz zur Unterstützung der Hilfskonvois abgelehnt / Keine Mehrheit für UNO-Ausschuß Rest-Jugoslawiens)

F: L'Europe et le référendum français: La dépression nerveuse (Il est désormais clair que le « non » accélérerait toutes les forces centrifuges du Vieux Continent.)

SZ: Die Weltbank erinnert sich der Armen (Kredite zugunsten des allgemeinen Wachstums haben keinen "Wohlstand für alle" gebracht)

15.9.92. (mardi)

LB: Commentaire: Sur un plateau d'argent, de la part de la Bundesbank

F: Après le réalignement monétaire européen: La Bundesbank joue l'Europe (Pour Michel Sapin, ministre de l'Économie et des Finances, seule une victoire du « oui », dimanche prochain, permettra une baisse similaire en France.)

F: Les raisons allemandes (À quelques jours du référendum français, la

baisse des taux outre-Rhin apparaît comme un geste de soutien aux partisans du « oui » à Maastricht. Mais la Buba semble aussi avoir cédé aux pressions du gouvernement de Bonn.)

HB: Bundesbank lockert die Zinsschraube: In der Wechselkursfalle

SZ: Die Bundesbank hat kapituliert

F: Accalmie

SZ: Kinkel versetzt seine EG-Kollegen in Schrecken (Der Zwölferklub erkennt an, daß Deutschlands Flüchtlingsprobleme ganz Europa angehen)

HB: Das Europäische Parlament feiert 40. Jahrestag: Die Unvollendete

F: La conférence de Genève compromise: Bosnie: la trêve impossible (Les bombardements redoublent à Sarajevo, seule ville où l'ONU a pu imposer une « surveillance » des armes lourdes.)

16.9.92. (mercredi)

F: Marchés financiers: Réalignement monétaire: l'heure des comptes (Les décisions monétaires de ce week-end ont été contestées sur les marchés des changes. Et dans la presse allemande qui s'interroge férocement sur l'indépendance de la Bundesbank.)

HT: From Bundesbank, a Clue to EC's Future Approach

HB: Bundesbank / Schlesinger betont Unabhängigkeit: EWS-Spannungen noch nicht endgültig gelöst

F: Symphonie politique

FAZ: Majors Maastricht

LB: Commentaire: Un vrai débat

LB: L'Euro-parlement fête ses 40 ans (Inquiétude des députés à la veille du référendum français)

FT: European parliament address: Delors seeks greater EC democracy

17.9.92. (jeudi)

HT: Major Suffers A Setback In De Facto Devaluation

HT: Bundesbank Waits and Maybe Smiles At Turmoil

HT: Sweden's 500 % Gamble (But Don't Rush Out to Buy Kronor)

F: Les turbulences monétaires en Europe: La livre sort du SME (Volteface pour John Major, contraint d'accepter une dévaluation de la livre. Un comité monétaire de la CEE a été convoqué hier soir tard, à Bruxelles, en vue d'un réalignement monétaire.) F: Italie: l'irrésistible plongeon de la lire (La Banque d'Italie a dû aller jusqu'à vendre plus d'un milliard de deutschemarks et 156 millions d'écus.)

F: Une solution: réévaluer le franc et le mark avant le référendum (C'est peut-être le meilleur remède: une dévaluation de toutes les monnaies « faibles » du SME, en même temps qu'une baisse des taux d'intérêt.)

F: La crise monétaire en Europe: Urgence

FT: Sterling hangs by a thread

FT: The Bundesbank and Britain

FAZ: Kampf um das Pfund

HB: London kämpft mit dem Rücken zur Wand: In der Pfund-Falle

SZ: Im Europäischen Währungssystem brodelt es (Die Neufestsetzung von Wechselkursen wurde zu lange hinausgezögert)

F: Finances internationales: FMI-G7: le weekend de toutes les incertitudes (Une centaine de ministres de l'Économie et des Finances du monde entier se réunissent à partir de la fin de semaine à Washington pour tenter de calmer la tempête.)

LB: Croissance lente, selon le FMI (Le Fonds révise à la baisse ses prévisions pour l'économie mondiale)

HB: Luxemburger Institut soll zur Drehscheibe für ausländischen Zahlungsverkehr werden

SaZ: Luxair übernimmt München-Strecke (Wieder echte Tagesrandverbindung – Auch Wien wird ab Saarbrücken weiter angeflogen)

18.9.92. (vendredi)

F: Les marchés en ordre dispersé (Le flottement de la livre et de la lire, ainsi que la dévaluation de la peseta décidés mercredi soir ont désamorcé provisoirement la crise qui secouait les places financières. Mais l'attente du référendum pèsera lourd aujourd'hui.)

HB: Währungskrise / Britisches Pfund und Lira nicht mehr im EWS – Peseta abgewertet: Unsicherheit an den Devisenmärkten vor Maastricht-Referendum hält an

FT: Brussels says single European currency is imperative

FT: Policy after the collapse

LB: Le franc belge reste solide

F: De Versailles à Maastricht

HB: Die Abwertung der spanischen Peseta war überfällig: Kehrseite der Medaille

HB: Die Lira stand schon seit Jahren unter Spannung: Römischer Herbst

W: Die Wahrheit kam heraus

SZ: Brand im Währungsgebäude

FT: Sunday matters

LB: Commentaire: Quitte ou double dimanche

F: FMI: G7: un sommet sous haute tension (Les ministres des Finances se retrouvent demain à Washington dans un climat de défiance général.)

19.-21.9.92. (samedi, dimanche, lundi)

F: Victoire de l'Europe

LB: Commentaire : L'Europe a gagné une bataille

FT: Oui, ... mais

F: Londres: soulagement et mélancolie (Les « europhiles » applaudissent. Les « eurosceptiques » regrettent.)

F: L'Allemagne respire mieux (Après la victoire du « oui », Bonn compte sur un coup de fouet à la construction de l'Europe.)

F: Washington: satisfaction discrète (Vue de Washington, l'Europe unie est un facteur de stabilité plus qu'une rivale.)

HB: Portugals Escudo im Windschatten der EWS-Krise: Ungewisse Zukunft

FT: Finance ministers ready to respond

FT: The ERM's future

FAZ: Kraftlose G-7

HB: Siebenertreffen im Schatten des EWWU-Referendums: Schadensbegrenzung

M: La construction de l'Europe de la sécurité: Les Douze vont créer un groupe anti-Mafia

22.9.92. (mardi)

F: Les Douze saisis par l'urgence (Les ministres des Affaires étrangères, qui se sont réunis dès hier soir à New York, vont tenter de combler le « déficit d'explication ».)

F: Soutien des Douze au SME (Le FMI est appelé par les ministres européens des Finances à réfléchir sur une possible réglementation internationale des changes.)

L: « Pas de rénégociations »

HB: Währungspolitisches Moratorium nach EWS-Krise und Maastricht-Referendum: Europas monetärer Bürgerkrieg

HB: Bonner Politiker atmen nach dem Referendum auf: Emotionen geglättet

HB: Die Franzosen billigen den Maastricht-Vertrag: Mit knapper Not

HB: Die europapolitische Debatte beginnt erst richtig: Offenes Mißtrauen

FAZ: Frankreichs Lehren für Europa

W: Jetzt schnell neuverhandeln

SZ: Bonn und Paris könn(t)en jetzt weitermachen (Der Optimist sieht eine kompakte Klein-EG voraus, der Pessimist Streit und Lähmung)

SZ: Europa nach dem ersten Geldkrieg

M: Incertitudes monétaires

FT: UK policy after the debacle

F: L'Allemagne relance la concertation (Une initiative commune francoallemande n'est pas à exclure.)

F: Deux vainqueurs, deux vaincus

HB: Stockholm verfolgt eine eigenc Sanierungsstrategie: Die Euro-Qualifikation

LB: Le 'wait and see' sur les marchés (La livre sterling et la lire italienne ne réintégreront pas le SME de sitôt)

LB: Agriculture européenne: une réforme qu'il faudra gérer (Une tâche délicate compte tenu des turbulences qui agitent en ce moment la Communauté européenne)

23.9.92. (mercredi)

F: MM. Mitterrand et Kohl préparent une relance de la dynamique européenne (Rien n'a transpiré de leur entretien. Mais l'objectif est clair : surmonter les critiques par le référendum français.)

F: La nouvelle loi d'airain

HT: Rumors of Devaluation Undercut Franc

HT: Denmark to Push For Changes in European Treaty (Additions Sought Before a 2d Vote By Danes Will Delay Pace of Union)

HB: EWS / Bank von England senkt den Leitzinssatz – EG-Sondergipfel am 16. Oktober: Großbritannien will sich nicht auf den Ratifizierungs-Zeitplan festlegen lassen

M: Contourner Maastricht sans négocier

24.9.92. (jeudi)

FT: France and Germany unite to defend franc

LB: L'axe franco-allemand a contré les spéculateurs (Les deux pays ont utilisé les grands moyens pour couper court aux attaques contre le franc français) FT: The franc at bay

F: Monnaies: Franc: la Bundesbank porte un coup à la spéculation (La banque centrale allemande procède à des achats massifs de francs français.)

HB: Gerüchte über eine Franc-Abwertung in Paris: Die Nagelprobe

F: Après ses critiques contre Bruxelles: Allemagne: Kohl veut clarifier le traité (Paris et Bonn présenteront au sommet de Londres une « déclaration interprétative » des accords de Maastricht.)

LB: La Commission européenne refuse d'être le bouc émissaire (Helmut Kohl fait réagir Bangemann: on veut nous faire passer pour « le grand méchant loup »)

M: Bruxelles sur la sellette

F: Jacques Delors affronte la tempête (Le Président de la Commission envisage des réformes administratives. Mais il ne restera pas à n'importe quel prix.)

W: Majors Verlegenheit

T: Europe à la Carte

FAZ: Die große Schau der Europäer (Zur Tagung des IWF)

W: Endlich etwas, was weh tut (Rest-Jugoslawien)

FAZ: "Luxemburg-Werbung mit Gefühl"

25.9.92. (vendredi)

F: Paris-Bonn: accélérer l'union monétaire (L'ancien président de la Bundesbank a ouvert le débat. Mais l'Allemagne dément l'existence d'un « plan secret » sur une « petite Europe ».)

FT: 'Core' states could end Maastricht delay: Delors suggests Franco-German lead on treaty.

LB: Jacques Delors met l'Europe au pied du mur (Propos musclés hier à Bruxelles. Le « président » défend sa Commission. Et parle de « responsabilité historique »)

LB: Pas de petite Europe autour d'un noyau dur, affirme le gouvernement allemand (Les rumeurs et déclarations diverses se multiplient pourtant à propos d'un accord conclu secrètement entre le chancelier Kohl et le président Mitterrand)

LB: John Major comme un diable au milieu de la tourmente (Débat houleux à la Chambre des Communes, sur fond de démission : celle du volage ministre du Patrimoine)

F: La tempête monétaire au cœur du débat sur Maastricht: Grande-Bretagne: John Major défend son « engagement européen » (Mais le Parlement britannique n'envisagera de ratifier le traité que lorsque le cas du Danemark aura été réglé.)

FT: Dublin and Lisbon bring in tighter currency curbs

F: Responsabilité allemande

HB: Floating auf Dauer keine Alternative zum EWS: Reparaturbedürftig

HB: Bilanz der Jahrestagung der Währungsinstitute: Die Nabelschau

HB: Das Spiel der europäischen Regierungschefs mit der Subsidiarität: Die große Heuchelei geht weiter

W: Anleger weichen Quellensteuer aus (Gesetz heute im Bundesrat – Luxemburger Fonds dieses Jahr um 50 Milliarden gewachsen)

26.-28.9.92. (samedi, dimanche, lundi)

FT: EC finance chiefs aim to restore confidence in ERM

LB: Les déçus du SME dans la tourmente (Norman Lamont, le chancelier de l'Échiquier, prendra la parole, ce lundi, « pour soulever la question des défauts du SME »)

HB: Europa der zwei Geschwindigkeiten: Klärungsprozesse

FAZ: Eine Vision zerbricht

SZ: Die Achse wird sich nur ächzend drehen (Aber das Europa der zwei Geschwindigkeiten hilft Kohl und Mitterrand aus der Klemme)

F: L'Europe et son avenir: Un désir d'Histoire

FT: Europe must keep moving

SZ: Ministerpräsident Schlüter spricht in Bonn über Maastricht: Dänemark gegen übereiltes Handeln ("Widerstand der Menschen gegen EG-Union nicht übergehen")

T: Pushing by Bonn

HT: Europeans Favor EC but Want to Vote On the Treaty (Poll Shows Discontent Over Bureaucracy and Lack of Communication)

29.9.92. (mardi)

LB: Les Douze ont voulu éviter toute fausse note monétaire

LB: L'Europe à deux vitesses a fait long feu (Écarté lundi par les Douze, le projet de nouveau remisé dans les cartons. Définitivement ?)

F: SME: les Britanniques isolés (Norman Lamont n'a pas réussi à convaincre ses collègues des Douze, hier, à Bruxelles, de la nécessité d'une réforme.)

HB: EG/Gemeinschaft will Betrügereien stärker bekämpfen: Die Minister setzen Rotstift bei Delors Finanzpaket an

SaZ: Freie Kurse bringen nichts

F: La ratification du traité de Maastricht : Les hoquets de « l'Europe à la carte »... (Ballet diplomatique à vingt jours du sommet extraordinaire des Douze à Birmingham. L'attitude anglaise au cœur du débat.)

LB: L'Irlande relève ses taux d'intérêt (Elle ancre sa « punt » dans le noyau dur du Système monétaire européen)

LB: Londres: Maastricht les divise tous (Conservateurs et travaillistes tentent de recoller les morceaux)

30.9.92. (mercredi)

TV: Kohl nennt Einigung Europas in Luxemburg Frage von Krieg und Frieden (Bundeskanzler traf mit Großherzog Jean und Premier Santer zusammen)

HB: Kohl: Londoner Gerüchte über kleine Währungsunion ungewöhnlich dumm

FT: Kohl rejects any idea of 'two-speed' Europe

W: Kein Alleingang Paris-Bonn (Kohl: Entsprechende Gerüchte über Währungsunion sind frei erfunden)

FAZ: Gegen EG der zwei Geschwindigkeiten (Kohl lehnt spätere Abstimmung über Maastricht nach Ratifizierung ab)

SZ: Weiter Spannungen zwischen Deutschland und Großbritannien: Kohl: Keine neuen Zugeständnisse an London — Major besteht auf Reform des Währungssystems

W: Feste Regeln (EG-Finanzminister)

HB: EG-Finanzminister zur Europadiskussion: Geduld mit London

LB: Major revendique une réforme du SME (La livre ne retournera dans le SME, dit-il, qu'après ces changements)

F: Franc: revanche sur la spéculation (Les réserves de la Banque de France auraient baissé de près de 200 milliards pendant la bataille du franc. Les autorités monétaires veulent tordre le cou aux spéculateurs.)

F: La politique économique du gouvernement: Budget 1993: le déficit fixé entre 160 et 170 milliards (Une innovation fiscale: une prime de 400 francs à 1200 francs par enfant en âge scolaire.)

LB: Commentaire: Cet inquiétant chacun chez soi (Belgique)

LB: Arbed amortit la chute sidérurgique (Le groupe luxembourgeois clôture le premier semestre en léger boni, mais la maison mère perd un milliard)

FAZ: Arbed verstärkt die Zusammenarbeit mit Usinor Sacilor (Große Kosteneinsparungen geplant / Hohe Verluste im ersten Halbjahr)

OCTOBRE 1992

1.10.92 (jeudi)

LB: Paris a accepté de lâcher du lest pour aider Major (Pour ratifier le traité de Maastricht, le Premier ministre britannique peut dépasser les délais, estime l'Elysée)

FT: Mr Major must choose

FT: UK and France agree on need for EC to advance 'as Twelve'

F: Grande-Bretagne: l'Europe désirée et mal aimée (L'engagement du chef du gouvernement en faveur de l'union européenne lui vaut, aujourd'hui, d'être contesté dans son propre parti.)

F: L'appel de Major à Mitterrand (identité de vue entre les deux dirigeants qui sont convaincus que « l'Europe doit avancer à douze »)

FAZ: Major muß kämpfen

FT: The pressures on Mr Kohl

SZ: Zwei, drei, viele Europas?

FAZ: EG-Plan für Straßennutzungsgebühr erfordert einstimmigen Beschluß (Die Kommission in Brüssel präzisiert ihre Vorstellungen / Aufruf an Bonn zur Mässigung)

HB: Dänemark / Regierung will neues Nachdenken über Vertrag von Maastricht anregen: Schlüter präsentiert in London und Bonn eine lange europapolitische Wunschliste

LB: La grogne des eurocrates monte contre Jacques Delors (Vexés par les critiques venues des États membres, des fonctionnaires en veulent à leur patron)

LB: A la table des Douze

F: Pour mettre fin aux querelles Flamands-Wallons: Belgique: la voie du fédéralisme (Accord gouvernemental sur une importante réforme constitutionnelle. Mais la majorité des deux tiers au Parlement n'est pas acquise...)

SZ: Die CLT sitzt beim Kommerzfernsehen in der ersten Reihe

SAZ: ARBED und Unimetal rücken enger zusammen (Kinsch: Neue Strukturen für das 21. Jahrhundert – keine Selbstaufgabe der Luxemburger)

2.10.1992 (vendredi)

LB: Maastricht à Noël aux Communes (Les Douze tentent de définir la procédure du principe de subsidiarité) F: Contentieux anglo-germanique: La vérité selon la Bundesbank (La fuite très orientée d'une note du gouverneur de la Banque centrale allemande envenime encore le débat.)

HB: Schlesinger-Brief für Irritationen in London: Kein Oel ins Feuer

W: Europaminister wollen EG "von unten entzentralisieren"

F: Italie: Budget: une austérité « européenne » (le gouvernement présente au Parlement un budget déficitaire de 600 milliards de francs et demande un prêt à la CEE.)

SZ: Kohl – ein Mann des Systems

SAZ: Touristen mit Geld sollen ins Land kommen (Trierer Uni-Institut untersuchte Zukunftschancen für den Fremdenverkehr in Luxemburg)

3.-5.10.92 (samedi, dimanche, lundi)

FT: Talks to lay groundwork for emergency summit: EC ministers in push to restore trust

HB: Europa: Zusatzerklärung zu Maastricht

FAZ: Europa auf dünnem Eis

FAZ: Der Pfund-Kurs bleibt unter Druck (Handelsminister Heseltine warnt vor Inflationsgefahr / Unklarheit über die britische Währungspolitik)

LB: Commentaire: La difficile expérience allemande

LB: Le secteur du franc luxembourgeois tire son épingle du jeu monétaire (Il profite de la déroute de plusieurs devises européennes. Les rendements en Allemagne et en Belgique se sont inscrits à la baisse)

6.10.92 (mardi)

LB: Les Douze dédramatisent le sommet de Birmingham (Convoquée dans la tourmente, cette réunion voit son ordre du jour rétrécir progressivement)

F: A dix jours du Conseil européen extraordinaire, les difficultés des Douze: Birmingham: vers un sommet très ordinaire (Les chefs d'Etat ou de gouvernement se livreront essentiellement à un exercice de relations publiques).

F: Le démenti de Ruud Lubbers (Le premier ministre néerlandais aurait exprimé dans une lettre à John Major son inquiétude devant un axe franco-allemand.)

SZ: Gipfelkonferenz diskutiert über Kompetenzen der EG-Zentrale: Briten stellen Forderungen nach EWS-Reform zurück (Premierminister Major: Staats- und Regierungschefs sollen stattdessen für mehr Bürgernähe sorgen)

HB: EG/Außenminister bereiten Gipfel in Birmingham vor: Kinkel will Brüsseler Kompetenz begrenzen

W: Bürgernähe contra Brüsseler Zentralismus

LB: La CEE aidera l'Europe centrale (Elle l'affirme mais se garde de fixer un calendrier d'adhésion)

FT: E Europe states put case for EC entry

HB: Für eine politische Kontrolle

FT: Down and down again

T: The Maastricht Cabal

SZ: John Major im Strudel

F: Paris frôle le krach (Toutes les grandes places européennes, ainsi que Wall Street, ont brutalement chuté hier. Et les tensions monétaires en Europe ont repris de plus belle.)

7.10.92 (mercredi)

LB: Grande-Bretagne: John Major se trouve "en grand danger" (Maastricht laisse de glace une partie des conservateurs anglais, au premier jour de leur congrès de Brighton)

SZ: Parteitag der britischen Konservativen: Außenminister Hurd bekräftigt Bekenntnis zu Europa ("Die Regierung wird die Ratifizierung der Maastrichter Verträge durchsetzen" / Major will keinen Zoll zurückweichen)

FT: Germany reaches agreement on a single exchange.

SZ: Die Mark im Feuer

LB: Les banques, victimes de la monnaie unique (Leurs revenus devraient baisser de 5 à 10 pc, affirme Paribas Belgique)

HB: Der EG-Sondergipfel soll die Wogen glätten: Das richtige Ziel

FT: Europe's Italian job

HB: EG-Erweiterung / Der Vertrag von Maastricht verändert die Beitrittsbedingungen: Mit der europäischen Integration türmen sich neue Hürden für Osteuropa auf

LB: Bruxelles: quand le Palais d'Egmont ouvre ses portes au dialogue entre les Européens (Sous les lustres de la capitale européenne, mais avec discrétion: les rencontres d'Egmont veulent rapprocher la CEE de Varsovie, Prague et Budapest)

F: Echanges: GATT: la CEE face aux pressions américaines (Un accord commercial au finish est-il possible? Au vu des "tensions" actuelles, Dominique Strauss-Kahn affiche ses craintes.)

8.10.92 (jeudi)

HT: BCCI Creditors Try to Block Settlement

FT: UK seeks support for curb on Brussels

LB: Un pion gagnant pour Copenhague? ("Le principe de subsidiarité doit être la Constitution européenne")

LB: Commentaire: Le piège de la subsidiarité

FAZ: Zwei Geschwindigkeiten in Europa?

SZ: Dem GATT schlägt die Stunde

9.10.92 (vendredi)

HB: Bundestag debattiert über Maastricht-Vertrag: in Etappen nach Europa

FAZ: Maastricht-Versprechen

W: Der Kommentar: Man will erklären

F: Allemagne: Bonn défend le traité de Maastricht (Theo Waigel, le ministre allemand des Finances, a fait hier un vigoureux plaidoyer en faveur du traité de Maastricht et de la monnaie commune, rebaptisée "euro-mark").

F: Grande-Bretagne: Norman Lamont sur tous les fronts (Le chancelier de l'Echiquier confirme des mesures d'économies draconiennes. Sans rassurer les pro-Maastricht ou les euro-sceptiques.)

FT: Filling in the policy gaps

HB: Lady Thatcher auf dem Konservativen-Parteitag: Staub aufgewirbelt

M: Le deuxième âge du SME (Les secousses des dernières semaines conduisent les Douze à s'interroger sur l'avenir du système monétaire européen)

FT: France's narrow ERM options

LB: TVA européenne : ça va bouillir ! (Le ministre des Finances lance une campagne d'information)

LB: Lufthansa chez Luxair (Avant Air France et la Sabena? Peut-être et même sans doute...)

10.-12.10.92. (samedi, dimanche, lundi)

FT: Danes seek 'substantial' alterations to treaty

LB: Copenhague: impasse (Un livre blanc prévoit huit options. Il en existe une neuvième)

FT: Danish dilemma

M: De Copenhague à Birmingham

FAZ: Major vor Maastricht

FT: Bundesbank's waiting game

LB: Le spectre de la guerre commerciale plane à Bruxelles (Les négociations CEE-Etats-Unis pour donner un coup de fouet au commerce mondial se poursuivent aujourd'hui)

SZ: Es geht nicht mehr nur um das GATT

F: Willy Brandt: L'honneur de l'Allemagne

LB: L'Allemagne réunifiée pleure son artisan

SZ: Zum Tode eines Staatsmanns

13.10.92. (mardi)

LB: Le sommet de Birmingham fait ressurgir des fantômes (Celui, entre autres, d'une mini-Europe. La Commission dément. Et le Benelux sort de l'ombre)

F: A quatre jours du Conseil européen de Birmingham: Grande-Bretagne: la peur d'un axe franco-allemand (Selon le « Times », un traité secret excluant Londres d'une Europe fédérative existerait bel et bien dans les cartons de Bruxelles. Paris et Bonn démentent.)

FAZ: Bérégovoy bei Kohl, Kinkel bei Dumas (Vorbereitungen für den Sondergipfel in Birmingham am Freitag)

FT: Brussels drafts plan to end EC power struggle

F: Le prix fort

FT: Lamont tries to clarify

T: No Route to Recovery (The government is still too obsessed by inflation)

F: Uruguay Round: Gatt: négociations toujours tendues sur l'agriculture

(Le Quai d'Orsay a démenti, hier, que François Mitterrand puisse boycotter le sommet des Douze vendredi, à Birmingham.)

HB: EG/Zähe Verhandlungen über offene Handelsfragen: USA und Europa ringen um Formel für das Gatt

F:Bonn fait passer le Gatt après Maastricht (Dans l'entourage du chancelier allemand, Helmut Kohl, qui recevait, hier, Pierre Bérégovoy, on estime que les négociations du Gatt ont peu de chances d'aboutir avant les élections américaines.)

LB: Le FMI se fâche, la Belgique aussi (Le gouvernement n'admet pas les sévères critiques des experts)

14.10.92. (mercredi)

FT: Denmark-EC clash likely on Maastricht

HB: Kein Durchbruch in den Gatt-Verhandlungen: Noch bleibt Hoffnung

M: GATT: la stratégie du bunker

LB: Les occasions manquées du Gatt (Rendez-vous le week-end prochain. « Tant va la cruche à l'eau » . . .)

LB: Situation dramatique pour l'acier (L'Est et sa concurrence déloyale sont pointés du doigt)

HB: Immer mehr Republiken geben Sowjetwährung auf: Rubelzone löst sich auf

15.10.92. (jeudi)

F: A la veille du sommet de Birmingham: Le Parlement et la Commission font cause commune (Pour Jacques Delors et les élus européens, le « manque de transparence » vient surtout du Conseil des ministres et des Etats membres.)

LB: Comment démocratiser la Communauté européenne? (Les eurodéputés sont unanimes sur le principe mais restent fort divisés quant à la meilleure méthode).

HB: EG-Sondergipfel in Birmingham: Täuschungsmanöver

FT: Delors warns of dangers in subsidiarity

SZ: Vor dem Gipfeltreffen in Birmingham: Delors warnt vor einer "langen Stagnation" (Präsident der EG-Kommission mahnt mehr Transparenz und Bürgernähe an)

LB: Réflexion faite: Modifier le traité de Rome?

F: CEE: La mauvaise roue

M: Un sommet des Douze pour l'emploi?

SZ: Dänen legen Marschroute für Gipfeltreffen fest: Parlament will Neuverhandlungen (Opposition setzt sich gegen Regierungschef Schlüter durch)

F: Le cri d'alarme des Européens (Eurofer a préparé un « plan d'action » évalué à 35 milliards de francs minimum et demande aux Douze d'agir rapidement.)

HB: Ein lichtdurchfluteter Sakral-Bau für das Bankhaus (Luxemburg: Gottfried Böhms neues Gebäude für die Deutsche Bank setzt architektonische Akzente)

16.10.92. (vendredi)

LB: Les Douze chez Major pour rester solidaires (L'hôte est en difficulté chez lui. Le Danemark renégocie. Deux motifs pour justifier un sommet jugé inutile)

LB: John Major, acculé, est « dans les cordes » (Les Anglais lui reprochent notamment de « trop penser à Maastricht » et d'être plus braqué sur Paris et Bonn que sur Plymouth ou Colchester)

F: John Major: « Parler d'une mini-Europe est déshonorant » (Le premier ministre dénonce l'idée d'une Communauté européenne à deux vitesses.)

LB: Maastricht: Schlueter et ses exigences (Les Danois veulent vider le traité de sa substance essentielle)

LB: Opinion: Mais où va l'Europe?

F:Rassurer

F: Le casse-tête de la subsidiarité (Au nom d'un principe simple, les Douze prennent le risque de faire compliqué. Donc, de paralyser le processus communautaire.)

FT: A constitution is required

SZ: Ein Gipfel, den keiner mehr will (Der Krieg in Bosnien und die GATT-Verhandlungen bestimmen das EG-Treffen in Birmingham)

17.-19.10.92. (samedi, dimanche, lundi)

LB: Une encyclique au secours de l'Europe (L'énigmatique subsidiarité entretient l'imagination des Douze. Chacun y va de sa définition, avec des arrière-pensées plein la tête)

T: A Low Summit (EC leaders have their heads in the clouds)

F: Europe: Les Douze face aux « turbulences » économiques (Les chefs d'État et de gouvernement ont voulu faire passer hier un message de confiance et de cohésion).

FAZ: In Birmingham

FT: Summit diary: Not so much a summit, more a molehill

FT: Mr Major's medium term

F: Rhétorique

FAZ: Vision und Wirklichkeit

M: L'ombre de la crise

F: Le spectre de la grande crise

HB: Die EG-Regierungschefs zeigen Wege zur Anwendung des Subsidiaritätsprinzips: Bürgernähe soll Maastricht retten

SZ: Wie die EG sich bessern will

FT: EC budget talks reopen

LB: Les Britanniques ont tout le temps

LB: Commentaire: Clinton, Bush et les Douze

20.10.92. (mardi)

L: Argentiers: Les Douze harmonisent leur TVA (Les ministres des Finances, réunis hier en Conseil à Luxembourg, on bouclé le dossier de la fiscalité indirecte et se sont attaqués au paquet Delors II.)

LB: La morosité en Europe au cœur des débats (La Commission espère bientôt être en mesure de présenter des propositions)

F: Europe: SME: le rendez-vous de Berlin (Un comité monétaire des Douze se réunira, vendredi, à Berlin. L'Europe se mobilise pour trouver des solutions à la crise du SME et, à défaut, mieux contrôler les mouvements de capitaux.)

FAZ: EG-Streit um eine einheitliche Mehrwertsteuer (Reihenweise Sonderregelungen zum Mindestsatz von 15 Prozent / Beratungen über Kohäsionsfonds)

FT: Frustration mounts in Brussels over inaction by EC leaders: Commission urges priority for economy

W: EG will Mülltourismus stoppen (Export keine Lösung – Europa als Vorreiter beim Klimaschutz?)

LB: Quatorze semaines de congé de maternité (Pour toutes les travailleuses européennes qui attendent un enfant)

HB: Die europäische Verfassungsdebatte ist überfällig: Welche Union?

LB: L'Otan cherche toujours la bonne stratégie nucléaire (Réunion en Écosse, ce mardi et mercredi. Après l'éclatement de l'URSS, où se trouve l'ennemi?)

21.10.92 (mercredi)

HB: Der EG-Steuerkompromiß ist nicht vollkommen: Das Minimum

HB: EG/Große Hürde auf dem Weg zum Binnenmarkt beseitigt: Steuerkompromiß der Gemeinschaft perfekt

LB: TVA: ce qui va changer après l'accord des Douze (Bien que la Belgique ait largement pris les devants, les décisions de lundi nous concernent tous)

F: Finance: Les marchés parient sur une baisse des taux allemands (La Bourse de Paris, comme la plupart des places européennes, remonte fortement (+ 3,11 % hier), dans l'attente d'une baisse du loyer de l'argent en Allemagne.)

F: Environnement: L'Europe dit « non » à la libre circulation des déchets (Après dix mois de travail, les Douze sont tombés d'accord hier sur une nouvelle réglementation.)

FAZ: Für den Abfall ist der Binnenmarkt nicht grenzenlos (Die EG-Umweltminister einigen sich auf ein Verbot des "Mülltourismus" / Neubau von Deponien wird nötig)

F: Le budget des apparences (France)

22.10.92 (jeudi)

LB: Les taux reculent et c'est tant mieux (La Banque nationale a suivi la Bundesbank. Un coup de pouce pour des économies européennes essoufflées)

HB: Bundesbank läßt die Zinsen langsam sinken: Gratwanderung

HB: Der EG-Binnenmarkt gilt nicht für Müllexporte: Eine neue Lesart

FT: Phoning Europe

FT: Mr Major goes for growth

F: La nouvelle logique (Major)

HB: Deutsche kaufen Fonds in Luxemburg

SZ: Willkommen sind gutgefüllte Brieftaschen (In der Oase Luxemburg können die Banken es sich leisten, sechsstellige Mindestsummen bei der Anlage zu verlangen)

23.10.92 (vendredi)

LB: L'Europe centrale attend un engagement des Douze (Réunion la semaine prochaine chez John Major. Varsovie, Prague et Budapest espèrent un cadre pour leur adhésion)

F: Échanges: GATT: suspension des négociations CEE-États-Unis (Le problème des oléagineux a bloqué les discussions. Les deux camps se renvoient la responsabilité de l'échec.)

HB: Gatt-Verhandlungen in der Dauerkrise: Die Nerven verloren

M: Face à face (Uruguay Round)

FT: A timorous Old Lady (Bank of England-BCCI)

24.-26.10.92. (samedi, dimanche, lundi)

F: John Major joue son va-tout sur l'Europe (Maastricht sera soumis aux Communes le 4 novembre. Le premier ministre fait monter les enchères et se dit prêt à démissioner.)

HB: Europäische Union / Süssmuth erläutert Parlamentsvorbehalt bei der Währungsunion: Auch nach Maastricht immer noch ein Europa der Regierungen und Bürokratien

LB: Pressions tous azimuts pour débloquer le GATT (Mais l'Europe aurait trouvé en Bill Clinton un complice désireux de retarder l'accord après l'échéance présidentielle)

FT: Why the Gatt talks matter

F: Europe: Allemagne: pas de hausse d'impôt avant 1995 (Les nouvelles mesures fiscales pourraient passer l'an prochain devant le Parlement et prendre effet un an et demi plus tard. Une voie que devraient contester les partenaires de l'Allemagne pressés de voir les taux d'intérêt baisser.)

27.10.92. (mardi)

F: Agriculture: Les Douze prônent la « cohésion » (Les négociations sur le volet agricole devraient reprendre demain. La France est moins isolée qu'il n'y paraît).)

LB: Europe: vignette sur les autoroutes? (Les ministres des Douze y songent de plus en plus sérieusement)

F: Europe: Allemagne: les trois vérités d'Helmut Kohl (Pour « surmonter la montagne de dettes léguée par l'ex-RDA », le chancelier propose une hausse des impôts, un allongement du

temps de travail et une limitation des coûts salariaux.)

HB: Eröffnung des CDU-Parteitages in Düsseldorf: Stunde der Wahrheit

SZ: Die Kohl'sche Mixtur lähmt das Publikum (Mit zweijährigem Zeitverzug hat der CDU-Vorsitzende das Milliardenloch im Osten entdeckt)

FT: W German economy 'in critical state'

LB: Major risque gros sur Maastricht (Les Communes vont se prononcer le 4 novembre. La panique point)

FT: Britain and Maastricht

SZ: John Majors Kampf ums Überleben

LB: CEE: le « Times » dénonce des abus (Fraudes à grande échelle. Des dizaines de millions d'écus seraient en jeu)

LB: Présidence française (Finlande)

28.10.92. (mercredi)

LB: Sommet inutile, budget contesté (Le Parlement européen juge durement Birmingham et veut rejeter le budget)

F: Europe: Delors veut intensifier l'intervention sociale de la CEE (Le président de la Commission européenne présente son bilan en défendant son programme d'accompagnement social des mutations industrielles.)

LB: Rififi, intox et coups bas pour l'Uruguay Round (Andriessen critique ouvertement Delors. Bush s'en prend à Clinton. Et les négociations restent . . . dans l'ornière)

F: Au congrès de la CDU à Düsseldorf: Le parti de Kohl pour une Europe fédérale (Mais le chancelier a tenu à rassurer les Britanniques en récusant l'idée d'une Europe à deux ou trois vitesses.)

HB: Kohl in der Rolle des europäischen Staatsmanns: Gewinnen mit Europa

F: Allemagne: les cinq «sages» confirment le ralentissement (Les cinq grands instituts de conjoncture prévoient une croissance de 0,5 % seulement en 1993. Et critiquent le projet de relèvement de la fiscalité directe.)

HB: Das Herbstgutachten der Wirtschaftsinstitute: Akute Frostgefahr

SZ: Teilung mit Teilen überwinden – eine Illusion (Führende Wirtschaftsforschungsinstitute fordern statt dessen Steuerreform aus einem Guß)

29.10.92. (jeudi)

LB: Strasbourg a eu chaud (Le feuilleton de la bataille du siège)

F: Subsidiarité: la Commission rend sa copie (L'idée de dresser une liste exhaustive des compétences communautaires, fait son chemin.)

LB: Le Danemark rejette les pointsclés de Maastricht (Fruit d'une large consultation dans l'opposition, le plan danois demande un « statut spécial ». Et des exemptions)

FT: Copenhagen's demands could mean amendment of Maastricht treaty: EC cautious on Danish opt-out

W: Begräbnis für Maastricht

HB: In London brodelt der Streit um die Europapolitik: Noch zu viele Fragen offen

F: Europe: les volte-face de John Major (Il espère malgré tout obtenir la ratification du traité de Maastricht.)

HB: Die Mineralölsteuern sollen kräftig erhöht werden: Fiskalische Prioritäten.

F: Allemagne: Le parti d'Helmut Kohl divisé sur l'Europe et la fiscalité (Les débats portent aujourd'hui sur les modalités de hausse des impôts et sur l'Europe à géométrie variable.)

HB: CDU: Parteitag der Nachdenklichkeit: Knoten durchschlagen

30.31.10.92. (vendredi, samedi)

LB: Delors pour le statu quo dans la bataille du siège (C'est le principal message du président de la Commission européenne Jacques Delors au Parlement belge)

FT: Delors rules out Danish requests over Maastricht

LB: La subsidiarité appelle au bon sens (C'est l'analyse de la Commission, avant le sommet d'Edimbourg)

F: CEE: Budget européen: le Parlement en pointe (Les élus strasbourgeois ont voté, hier, un projet de budget 1993 supérieur à celui souhaité par les Etats membres.)

HB: Umwege nach Europa

F: Budget: Déficit 1992: 180 milliards (Selon le ministre du Budget, l'ensemble des déficits publics, au sens du traité de Maastricht, s'élèvera cette année à 195 milliards de francs, soit 2,7 % du PIB.)

W: Vernichtung eines Landes (Bosnien-Herzegowina)

Sommaire

Visite officielle à Luxembourg de Monsieur Helmut Kohl, Chancelier Fédéral de	Réunion des ministres de l'Environnement à Edimbourg	M. James Mitchell chez M. Santer	51	Monsieur Jean Spautz à San Marino	
la République Fédérale d'Allemagne 3	Inauguration de la nouvelle mairie	S.A.R. ic Gland, Duc cil visite a I DK	50	Mission économique en Chine	. 75
« Gesondheetsbus »	de Hesperange	Recording Media Europe SA à Bascharage		Bicentenaire de la Médecine Vétérinaire au Luxembourg	74
Premier Jacques Santer in Sachsen-Anhalt . 6	Référendum français sur le Traité	L'Europe après maasmem		Centenaire Pierre Frieden à Mertert	
Réforme de l'assurance maladie : Passation	de Maastricht 3	Croix d'honneur aux militaires méritants	31	Visite à Luxembourg du Ministre des Affair	
des pouvoirs 7	« Porte Ouverte » au chantier archéologique	Les ministres de la Défense belge et luxembourgeois visitent l'UNPROFOR	58	étrangères de Guinée	
Inauguration de l'Ambassade luxembourgeoise	de Bastendorf	Centre d'animation culturelle régionale		Comité de conjoncture	. 78
au Danemark 7	Réunion des Douze à New York après	Die Belle Luver-burgs in Europe		Attachez-vous la vie »	. 78
Les parlementaires de langue française	le référendum français 3	Le Luxembourg candidat pour la Banque		LUXAIR wird 213tes Mitglied der IATA	. 79
à Luxembourg 7	Réunion des Commissions d'Oslo et de París	Centrale Européenne	62	Die Chancen des Vereinten Europa	. 80
La Journée commémorative nationale 7	Forum Europa 3	Allahan dan Alibum daglar alam		Visite officielle à Luxembourg de Monsieur	
Relance des relations Luxembourg- Tunisie	M. Meyer directeur de la radio	Willy Brandt	63	le Président de la République de Finlande e Madame Mauno Koivisto	
Premierminister Jacques Santer und	socioculturelle	7 Préparation du Conseil de Birmingham	63	Accords bilatéraux avec la Namibie	
Postminister Alex Bodry besuchten SES 10	Fonds Monétaire International et Banque	La célébration de la Journée		La situation de la psychiatrie	0
L'Association de Secours Mutuels du Corps	Mondiale 3	7 de Commémoration Nationale	64	au Luxembourg	. 89
de la Gendarmerie reçue par S.A.R.	Service Moyens Accessoires (SMA) 3	7 L.A.R. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse à Schifflange	65	Une coopération renforcée entre la CE et	
le Grand-Duc	Discours de M. Jacques F. Poos devant la 47°	Exposition du peintre japonais Yoshiteru	כט	l'ASEAN	94
Monsieur Gérard Longuet à Luxembourg	session de l'Assemblée Générale des Nations	Momuno à Luvombouro	66	Séminaire de l'Institut Européen d'Administration publique (IEAP)	0.4
Condoléances du Luxembourg	Unies 3	Discours de Monsieur Jacques Santer à		« Energie, Europa 93 und die Region »	
à la France	Cap Vert : signature de quatre accords bilatéraux 4	l'occasion du XII ^e congrès		Quelle ambition pour l'Europe ?	
M. Rohit C. Mehta à Luxembourg 15	Réception pour les sportifs olympiques 4	de la Confederation Internationale	66	Conseils des CE à Luxembourg	
Réunion des Douze à Brocket Hall 16	Convention sur le blanchiment	L'ouverture de la session parlementaire	00	Consens des CE à Lancino daig 117111111	
40° anniversaire : Hommage luxembourgeois	des capitaux		67	NOTES DOCUMENTAIRES	101
au Parlement européen	Assemblée paritaire ACP-CEE 4			Enseignement	
« L wéi Lëtzebuergesch »	10,8 MECU pour la reconversion industrielle	Fonctionnaires reçue par le Grand-Duc	68	Commerce	105
Premier Jacques Santer in Trier 17	dans le Grand-Duché de Luxembourg 4	2 L'élite de l'aéronautique chez		Sidérurgie	
M. René Steichen à Paris	Le Bureau Elargi du PE reçu par le Couple	le Grand-Duc		Chômage	
La sécurité dans les banques	grand-ducal 4	4 7ème Journée de la Gérontologie	68	Energie	
La gestion des déchets ménagers :	Convention Trésor-Compagnies	Eugène Berger reçu par le Grand-Duc	68	Postes et Télécommunications	
Vers une nouvelle coopération interrégionale Luxembourg-Lorraine	d'assurances	Consen europeen extraorumane		Médias électroniques	
Présentation du projet de budget de l'Etat	Stagiaires d'Europe de l'Est à Luxembourg 4	à Birmingham	69	Commémoration: Nationale Generalstreik,	120
pour 1993 22	3. Interregionale Rundfunkkonferenz 4	our les pas de croeine à Luxenibourg	40	spontan oder organiséiert ?	
50° Anniversaire de la Déportation 32	Le dépôt légal en faveur de la Bibliothèque	4 200 ans après		« Non licet! »	123
Raccordement au TGV-Est européen 33	nationale			Etudes	
Coopération SAAR-LUX en matière	Strategisches Tourismuskonzept für	" Tota allemational All Cargo Forum "	70		
de recherche	das Großherzogtum Luxemburg 4	Accord touristique avec la République de Malte	72	Echos de presse de l'étranger	127
Police et sécurité	« Eng Chance fir d'Famill » 4			Revue de presse internationale (Septembre-	
Combattre le crime organisé	L'inauguration de la 61° FIL 4		72	Octobre 1992)	131
Charles of the latest and the latest					

Photo couverture: Lors de la conférence de presse conjointe de Monsieur le Chancelier Helmut Kohl et de Monsieur le Premier Ministre Jacques Santer * Le contenu reproduit les informations valables à la date de la clôture de rédaction. Il n'est pas tenu compte de possibles modifications ultérieures.